



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie (DFE)
Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)
Conditions de travail
Travail et santé



Fachhochschule Nordwestschweiz
Hochschule für Wirtschaft

Cinquième enquête européenne sur les conditions de travail en 2010

Résultats choisis du point
de vue de la Suisse

Ralph Krieger
Ulrich Pekruhl
Mara Lehmann
Maggie Graf



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO



Fachhochschule Nordwestschweiz
Hochschule für Wirtschaft

Cinquième enquête européenne sur les conditions de travail 2010

Résultats choisis selon la perspective suisse

**Ralph Krieger
Ulrich Pekruhl
Mara Lehmann
Maggie Graf**

Editeur

Secrétariat d'Etat à l'économie
Direction du travail
Secteur Conditions de travail
Effingerstrasse 31-35
3003 Berne

e-mail: ab.sekretariat@seco.admin.ch

Téléchargement:

www.seco.admin.ch (Documentation/Publications/Etudes et rapports)

Table des matières

Abréviations.....	6
Index des pays (EU-27).....	6
Management Summary.....	7
1 Introduction	9
1.1 Objectif et structure du rapport.....	9
1.2 Considérations macro et micro-économiques	11
2 Indications concernant l'étude.....	12
2.1 5e Enquête européenne sur les conditions de travail 2010.....	12
2.2 Indications méthodologiques	13
3 Contraintes physiques et psychiques / facteurs d'atténuation et de protection.....	17
3.1 Obligations légales en matière de protection de la santé	17
3.2 Contraintes physiques	19
3.3 Contraintes psychiques	35
3.4 Facteurs d'atténuation et de protection.....	44
4 Etat de santé des personnes occupées.....	48
4.1 Etat de santé général.....	48
4.2 Perception de la mise en danger de la santé au travail	48
4.3 Perception de l'influence du travail sur la santé	49
4.4 Problèmes de santé spécifiques	50
4.4.1 Problèmes de santé selon les branches économiques.....	52
4.4.2 Problèmes de santé selon les principaux groupes de professions	52
4.4.3 Problèmes de santé selon le sexe et l'âge.....	55
4.4.4 Problèmes de santé selon le niveau de formation et le taux d'occupation	55
4.5 Absences	56
5 Organisation du travail et conduite du personnel	56
5.1 Organisation du travail: autonomie, participation, coopération	57
5.2 Conduite du personnel et satisfaction au travail.....	62
6 Compatibilité sociale des horaires de travail et formation continue	66
6.1 Durée et répartition du temps de travail.....	66
6.2 Flexibilité et équilibre entre vie privée et professionnelle.....	73
6.3 Formation continue	76
7 Protection de la personnalité et discrimination.....	80
7.1 Harcèlement sexuel	82
7.2 Discrimination fondée sur l'âge et sur le sexe	83

7.3	Violences verbales, menaces et comportement humiliant, mobbing et violences	84
8	Remarques conclusives.....	87
9	Bibliographie	89
10	Tableaux.....	91
11	Questionnaire.....	140

Tableaux

Tableau 1: Structure de l'échantillon	14
Tableau 2: Stratification par branches selon NOGA 2002	14
Tableau 3: Contraintes physiques en Suisse, moyenne UE, Allemagne, France, Italie et Autriche, 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée	22
Tableau 4: Contraintes physiques selon les branches économiques (selon la nomenclature NOGA) 2005 et 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée	25
Tableau 5: Contraintes physiques selon les groupes professionnels (ISCO88) 2005 et 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée	28
Tableau 6: Contraintes physiques selon le sexe 2005 et 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée	31
Tableau 7: Contraintes physiques selon les groupes d'âge, 2005 et 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée	32
Tableau 8: Contraintes physiques selon l'échelon hiérarchique, 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée	34
Tableau 9: Contraintes physiques selon le degré d'occupation, 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée	35
Tableau 10: Contraintes psychiques en 2005 et 2010 (Suisse, UE-27), en pourcentage de la population active occupée	37
Tableau 11: Contraintes psychiques selon le sexe, 2005 et 2010 (Suisse, EU-27), en pourcentage de la population active occupée	39
Tableau 12: Contraintes psychiques par branche, en 2005 et 2010 (Suisse, moyenne UE), en pourcentage de la population active occupée	40
Tableau 13: Contraintes psychiques selon les principaux groupes professionnels 2005 et 2010 (Suisse, moyenne UE), en pourcentage de la population active occupée	41
Tableau 14: Contraintes psychiques selon les catégories d'âge 2005 et 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée	42
Tableau 15: Contraintes psychiques en 2005 et 2010 selon le niveau de formation (Suisse), en pourcentage de la population active occupée	43
Tableau 16: Contraintes psychiques selon le niveau hiérarchique, 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée	44
Tableau 17: Facteurs d'atténuation ou de protection 2005 et 2010, Suisse, moyenne UE et pays limitrophes, travailleurs salariés	47
Tableau 18: Problèmes de santé en 2010 Suisse, moyenne UE, Allemagne, France, Italie et Autriche, en pourcentage de la population active occupée	51
Tableau 19: Problèmes de santé selon les branches économiques en 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée	53
Tableau 20: Problèmes de santé selon les groupes de professions 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée	54
Tableau 21: Problèmes de santé par groupes d'âge, en 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée	55

Graphiques

Graphique 1: Déterminants de la santé	18
Graphique 2: Contraintes physiques en Suisse 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée.....	20
Graphique 3: Contraintes physiques en moyenne de l'UE (EU-27) 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée.....	20
Graphique 4: Contraintes climatiques (températures basses et élevées, selon les groupes de professions (CITP 88) 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée.....	26
Graphique 5: Contraintes lourdes charges et positions douloureuses ou fatigantes, par groupes de professions (ISCO 88) en 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée.....	27
Graphique 6: Contraintes physiques selon le sexe en 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée.....	29
Graphique 7: Contraintes physiques des hommes, 2005 et 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée.....	30
Graphique 8: Contraintes physiques des femmes, 2005 et 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée.....	31
Graphique 9: Contraintes physiques selon le niveau de formation 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée.....	33
Graphique 10: Contraintes psychiques en 2005 et 2010 (Suisse, UE-27), en pourcentage de la population active occupée.....	36
Graphique 11: Facteurs de protection, en Suisse et en moyenne UE 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée.....	46
Graphique 12: Evaluation du danger au travail par groupe professionnel en matière de sécurité ou de santé, 2010, en pourcentage de la population active occupée	49
Graphique 13: Problème de santé en 2010, Suisse et moyenne de l'UE; en pourcentage de la population active occupée.....	50
Graphique 14: Absences pour cause de maladie ou autres en 2010, en pourcentage de la population active occupée.....	56
Graphique 15: Autonomie au travail en Suisse, de l'UE et les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée.....	58
Graphique 16: Possibilités de participation au travail, en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée.....	59
Graphique 17: Soutien social au travail en Suisse, dans l'UE et les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée.....	60
Graphique 18: Indice groupé «autonomie au travail » en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes en 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée.....	60
Graphique 19: Autonomie au travail dans différentes branches en Suisse, en pourcentage de la population active occupée.....	61
Graphique 20: Perception du comportement du chef, en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée.....	63
Graphique 21: Sexe du supérieur hiérarchique en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée.....	64
Graphique 22: Sexe du supérieur hiérarchique en Suisse et dans l'UE, en 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée.....	64
Graphique 23: Conditions générales de travail et degré de satisfaction à leur égard, en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée.....	65

Graphique 24: Conditions générales de l'activité professionnelle et satisfaction au travail, en Suisse et dans l'UE, en 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée	65
Graphique 25: Temps de travail hebdomadaire en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, salariés à plein temps, en heures.....	67
Graphique 26: Durée hebdomadaire de travail des salariés à temps en complet en Suisse, et dans l'UE 2005 et 2010, exprimées en heures.....	68
Graphique 27: Trajet moyen du domicile au lieu de travail des salariés, en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en minutes.....	68
Graphique 28: Trajet moyen du domicile au lieu de travail en Suisse et dans l'UE, en 2005 et 2010, en minutes	69
Graphique 29: Durée et répartition du temps de travail en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée.....	70
Graphique 30: Durée et répartition du temps de travail en Suisse et dans l'UE, 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée	70
Graphique 31: Durée et répartition du temps de travail en Suisse, dans l'UE et les pays limitrophes, nombre de jours par semaine ou par mois (valeurs moyennes)	71
Graphique 32: Durée et répartition du temps de travail en Suisse et dans l'UE 2005 et 2010, nombre de jours par semaine, ou par mois (valeurs moyennes).....	72
Graphique 33: Types d'aménagement du temps de travail en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée	74
Graphique 34: Types d'aménagement du temps de travail en Suisse, dans l'UE en 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée	74
Graphique 35: Types d'aménagement du temps de travail en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée	75
Graphique 36: Equilibre vie professionnelle-vie privée (Life domain balance) en Suisse et dans l'UE 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée.....	76
Graphique 37: Participation à une formation continue en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée.....	78
Graphique 38: Participation à la formation continue en Suisse et dans l'UE en 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée	79
Graphique 39: Besoins de formation immédiats en Suisse, dans l'UE et dans les pays voisins, en pourcentage des personnes actives occupées.....	80
Graphique 40: Discrimination en Suisse, en pourcentage des personnes actives occupées	81
Graphique 41: Discrimination en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée.....	82
Graphique 42: Discrimination fondée sur l'âge en Suisse et dans l'UE, en 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée.....	83
Graphique 43: Discrimination fondée sur le sexe et l'âge en Suisse, dans l'UE et les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée.....	84
Graphique 44: Les contraintes et les ressources sont (encore) largement équilibrées en Suisse.....	87

Abréviations

LTr	Loi sur le travail
OLT	Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (protection de la santé)
NOGA	Nomenclature générale des activités économiques
CITP	Classification internationale type des professions

Index des pays (EU-27)

AT	Autriche
BE	Belgique
BG	Bulgarie
CY	Chypre
CZ	République tchèque
DE	Allemagne
DK	Danemark
EE	Estonie
EL	Grèce
ES	Espagne
FI	Finlande
FR	France
HU	Hongrie
IE	Irlande
IT	Italie
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
LV	Lettonie
MT	Malte
NL	Pays-Bas
PL	Pologne
PT	Portugal
RO	Roumanie
SE	Suède
SI	Slovénie
SK	Slovaquie
UK	Grande-Bretagne

Management Summary

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), est une agence de la Commission européenne qui effectue tous les cinq ans, depuis 1990, une enquête représentative sur les conditions de travail au sein de l'UE et dans quelques autres pays européens (enquête EWCS - European Working Conditions Survey). La Suisse a participé à cette enquête pour la première fois en 2005. L'enquête de 2010 était donc la deuxième de ce genre concernant notre pays. Contrairement à l'enquête européenne de 2010, les données recueillies chez nous l'ont été par téléphone. L'échantillon de 1'006 personnes considéré comme représentatif de la population active âgée de plus de 15 ans a été défini par un procédé combinant quotas et méthode aléatoire. Du 20 juillet au 27 août 2010, l'institut LINK a réalisé des sondages téléphoniques en français, en allemand et en italien.

En collaboration avec la Haute école spécialisée du Nord-ouest de la Suisse, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a dépouillé les données et dégagé une première vue d'ensemble. Le présent rapport est centré sur les thèmes suivant: contraintes physiques et tensions psychiques, facteurs de protection, état de santé des personnes actives, organisation du travail et direction, compatibilité sociale des durées de travail et formation continue, enfin protection de la personnalité et discrimination. Il compare les conditions de travail observées en Suisse à celles des pays de l'UE et présente en les documentant les développements observés de 2005 à 2010.

Les personnes actives disposent en Suisse d'une très grande liberté d'horaires; dans aucun autre pays de l'Union européenne, l'aménagement du temps de travail n'est aussi flexible que chez nous. Les employés suisses jouissent au travail d'une latitude et d'un soutien social plus étendus que ce n'est le cas pour la plupart des employés de l'UE; ils sont plus souvent associés aux décisions concernant leurs activités et travaillent de manière plus indépendante. De même, ils sont plus nombreux que leurs collègues européens à signaler que leurs supérieurs hiérarchiques les encouragent à participer aux prises de décision importantes. La satisfaction au travail se maintient en Suisse à un niveau élevé, supérieur à ce qu'il est dans la plupart des pays européens. Pas moins de 91% des employés interrogés en Suisse se disent satisfaits ou très satisfaits de leurs conditions de travail: ce taux n'est dépassé que dans cinq pays de l'UE (en tête desquels le Danemark, suivi de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas).

Non seulement les employés suisses travaillent plus sagement et de façon plus autonome que les travailleurs de l'UE, mais leurs employeurs leur offrent aussi davantage d'opportunités en matière de formation continue. Plus de la moitié des personnes interrogées en Suisse disent avoir participé sur les douze derniers mois précédant l'enquête à une mesure de formation continue financée par leur employeur. Dans l'UE, cette proportion ne dépasse pas un tiers en moyenne. Plus d'un quart des employeurs suisses affirment avoir payé de leur poche une mesure de qualification au cours des douze derniers mois. La moyenne est inférieure à 10% dans l'UE. Dans aucun pays de l'UE, la part des personnes actives ayant pris part à une mesure de formation continue (financée par leur employeur ou par elles-mêmes) n'est plus élevée qu'en Suisse.

Dans notre pays, d'un autre côté, le rythme de travail et la pression des délais dépassent la moyenne et on se plaint plus fréquemment qu'ailleurs de mobbing. En Suisse, les cadences (84%), la pression des délais (80%) et les interruptions (47%) constituent les contraintes au travail les plus fréquentes. Entre 2005 et 2010, on constate une progression plus accusée que dans tout autre pays des difficultés «cadences» et «délais». En Suisse, les employés font en moyenne plus souvent état de menaces, de comportement humiliant et de mobbing que leurs collègues européens. Par contre, la précarité de l'emploi a diminué chez nous de

2005 à 2010. Par rapport aux pays de l'UE, c'est très clairement en Suisse que la crainte de perdre son emploi est la plus faible.

Si l'on y signale moins souvent que dans les pays de l'UE des contraintes physiques et des nuisances chimiques, l'on observe en revanche, depuis 2005, une aggravation générale des éléments de pénibilité en Suisse, où les problèmes de santé liés au travail semblent assez largement répandus. Dans notre pays, les désagréments physiques les plus fréquents sont les températures élevées (39%), les positions corporelles douloureuses ou fatigantes (37%), le portage ou le déplacement de charges lourdes (33%), les basses températures (28%) et le bruit (25%). D'une manière générale, les contraintes physiques ont progressé en Suisse, alors qu'à ce chapitre, les moyennes européennes n'ont guère varié. Comme en 2005, la Suisse présente en 2010 des valeurs généralement plus faibles que l'UE, mais elle se rapproche tout de même des moyennes européennes. En matière de contraintes, les pays qui affichent les niveaux les plus faibles sont les Pays-Bas et la Grande-Bretagne. Enfin, de 2005 à 2010, l'exposition à la fumée du tabac au travail a fortement diminué tant en Suisse qu'en Europe.

En Suisse, près de neuf employés sur dix se déclarent en bonne santé: 87% des employés qualifient de bon ou de très bon leur état de santé général. Sur ce plan, la moyenne de l'UE est de 78% et la Suisse occupe le troisième rang. Malgré cette autoévaluation généralement avantageuse, un nombre relativement important d'employés en Suisse disent avoir connu au moins un problème de santé sur les douze mois écoulés. L'étude s'intéresse en particulier aux troubles de la santé pouvant être liés au travail. Les affections les plus souvent citées sont les douleurs musculaires des épaules et de la nuque (55%), les douleurs dorsales (49%), les maux de tête (47%), la fatigue oculaire (47%), les douleurs musculaires des membres inférieurs (31%), les troubles du sommeil (27%) et les maux d'estomac (18%).

En Suisse, près de la moitié des personnes actives de condition dépendante travaillent souvent plus de 10 heures par jour; en moyenne européenne, la proportion correspondante est inférieure à un tiers. Dans notre pays, la part des actifs ayant de longues durées de travail a nettement augmenté entre 2005 et 2010 (soit de 14 points de pourcentage), alors qu'elle a quelque peu diminué dans les pays de l'UE.

En Suisse, les femmes sont nettement moins nombreuses à occuper des postes de cadres dirigeants que dans les pays voisins ou en Europe d'une manière générale. Alors que dans les pays de l'Union européenne, la proportion de personnes actives déclarant avoir un supérieur féminin est passée de 25% à 29% entre 2005 et 2010, cette valeur a stagné en Suisse autour de 20%, ce qui en fait l'une des plus faibles d'Europe. Enfin, l'on rapporte aussi plus souvent chez nous des discriminations en raison de l'âge (6%) ou du sexe (4%) qu'en moyenne européenne et dans les pays voisins.

Dans l'ensemble, la Suisse fait bonne figure par rapport aux pays de l'Union européenne et peut même servir de modèle sur certains plans. Cela ne doit pas nous dissimuler que, chez nous aussi, des progrès restent à faire en matière de conditions de travail. A cet égard, gardons notamment un œil critique sur le fait que les contraintes et tensions liées au travail tendent à augmenter.

1 Introduction

La *Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail* (Eurofound) conduit, depuis 1990, tous les cinq ans une enquête sur les conditions de travail de la population active de l'Union européenne et de quelques autres pays européens - *European Working Conditions Survey* (EWCS). La Suisse a pris pour la première fois part à cette étude en 2005, puis une deuxième fois en 2010 avec le concours d'Eurofound. L'enquête dresse un large panorama des conditions de travail en Suisse, s'attache à les comparer avec celle des autres pays européens et, enfin, éclaire l'évolution des conditions de travail entre 2005 et 2010.

Le présent rapport offre un large aperçu des multiples facettes des conditions de travail. Il rend compte des résultats pour la Suisse, pour l'Union européenne (moyenne des 27 pays de l'UE) et pour les pays limitrophes que sont l'Allemagne, l'Autriche, la France et l'Italie. Lorsque cela paraît judicieux, il est procédé à un étalonnage comparatif avec les trois pays présentant les meilleures valeurs, c'est-à-dire les valeurs les plus hautes ou les plus basses selon la question.

1.1 Objectif et structure du rapport

La présente étude examine les conditions de travail du point de vue des travailleurs. Le terme de «conditions de travail» englobe ici les dimensions du travail pouvant agir sur le bien-être et la satisfaction au travail. L'étude s'intéresse en premier lieu à la santé des travailleurs, mais cherche aussi à savoir si le travail répond à leurs attentes, au-delà de la dimension économique et de la protection de la santé, si son aménagement et son organisation sont socialement compatibles. Elle porte en outre sur les questions d'égalité des chances et de protection contre les discriminations. Ces éléments sont bien sûr étroitement corrélés, mais ils ont ceci de particulier qu'ils mettent l'accent sur différentes composantes des conditions de travail:

Contraintes physiques et psychiques/facteurs d'atténuation et de protection (chapitre 3)

Les conditions de travail, en tant qu'ensemble composé de l'environnement et de l'organisation du travail, des horaires, du contenu de l'activité, constituent un déterminant majeur de la santé. Elles agissent de multiples manières sur le bien-être physique, psychique et social. Aux termes de la loi sur le travail (art. 6 LTr) et de son ordonnance d'application (art. 6 OLT 3) *l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé et de garantir la santé physique et psychique des travailleurs. Il doit veiller en particulier à ce que*

- a) en matière d'ergonomie et d'hygiène, les conditions de travail soient bonnes;*
- b) la santé ne subisse pas d'atteintes dues à des influences physiques, chimiques ou biologiques;*
- c) des efforts excessifs ou trop répétitifs soient évités;*
- d) le travail soit organisé d'une façon appropriée.*

L'enquête couvre la totalité de ces aspects dans la mesure où elle prend en compte les principaux facteurs de risque connus.

État de santé des personnes actives (chapitre 4)

L'OMS définit la santé comme «un état de complet bien-être physique, mental et social». Cette définition souligne l'interdépendance entre les différents niveaux de la santé. On notera que, plutôt que d'absence de maladie, l'OMS parle de bien-être. La définition de l'OMS doit servir de référence en Suisse dans la conception de la protection de la santé au travail. De multiples composantes de la santé entrent ici en jeu et interagissent au niveau physique, psychique et social. En conséquence, les conditions de travail forment un déterminant majeur de la santé et du bien-être. L'étude rend compte de la manière dont les travailleurs évaluent leur état de santé général et leurs problèmes de santé.

Organisation du travail et conduite du personnel (chapitre 5)

Le monde du travail a connu de profondes mutations durant les dernières décennies. Pour un grand nombre de travailleurs, l'arrivée des moyens de communication moderne a superbement modifié leur manière de travailler. On a vu se développer de nouveaux champs professionnels (dans l'informatique par exemple et dans les centres d'appels) tandis que d'autres professions ont disparu, toutes choses qui ne sont pas sans effet sur les conditions de travail.

Les attentes que l'on nourrit envers les conditions de travail ne cessent d'évoluer. Plus que jamais, les individus cherchent à se réaliser dans leur travail, à y développer leurs talents, leurs capacités et leur créativité, à prendre une part active à l'organisation de son environnement et, enfin à y trouver du plaisir. On aspire aujourd'hui à un travail exigeant. Pour l'employeur, le défi consiste à nourrir la motivation et l'implication du travailleur pour les mettre au service de l'entreprise. Quant aux employés, ils souhaitent désormais pouvoir communiquer avec leurs collègues de travail, avec leurs chefs et avec les clients, mais réclament aussi un traitement équitable. Du travail, on attend qu'il assure les moyens d'existence, qu'il procure dans la mesure du possible une certaine aisance matérielle et qu'il contribue au bien-être général. Dans ce sens, la satisfaction au travail joue un rôle de premier plan pour la paix sociale.

Les sciences économiques et du travail ont intensivement examiné les méthodes de travail quant à leur efficacité; elles ont étudié la meilleure manière d'aménager les postes de travail et ausculté les principes de la conduite du personnel. Un management moderne, soucieux de mettre en pratique les derniers acquis scientifiques, mise sur la responsabilité des travailleurs et les encourage à exprimer leurs points de vue. A cet égard, l'enquête se propose d'examiner comment les nouvelles méthodes de gestion font leur chemin dans le monde du travail.

Compatibilité sociale des horaires de travail et formation continue (chapitre 6)

Les conditions de travail, à commencer par la durée du travail et son cadre temporel, exercent une influence indéniable sur les rapports sociaux des actifs. La manière dont ceux-ci parviennent à concilier travail et obligations familiales dépend des plages de temps dévolues à la vie personnelle et à la vie professionnelle ou, pour le dire autrement, de la possibilité d'instaurer un bon équilibre entre les différentes sphères de vie. Cet équilibre, précisément, conditionne la participation de certains groupes sociaux – en particulier les femmes – à la vie active et détermine aussi leurs chances de se forger une carrière intéressante. Les horaires flexibles et le travail à temps partiel sont ici des éléments facilitateurs majeurs. Le travail de nuit ou du dimanche constitue en revanche un obstacle à la vie familiale et sociale, à la vie associative et aux activités politiques.

Le travail, pour être socialement compatible, doit tenir compte des capacités et des besoins de chaque catégorie d'actifs, de sorte à ne discriminer ni exclure personne de la vie professionnelle, ni les jeunes ni les plus âgés, qu'ils soient sans formation ou hautement qualifiés. Une autre dimension à considérer est celle de l'employabilité, c'est-à-dire la capacité d'insertion sur le marché du travail, d'où l'intérêt de l'étude pour les possibilités de perfectionnement professionnel.

Protection de la personnalité et discrimination (chapitre 7)

Dans le présent rapport, le terme de protection de la personnalité se rapporte aux multiples formes de menaces et d'agissements immoraux au travail (p.ex. agressions, mobbing, harcèlement sexuel ou discrimination de certains groupes). Révélatrices d'un problème éthique de société, les menaces pèsent sur la capacité de travail de leurs victimes et contreviennent à la loi sur le travail qui protège l'intégrité personnelle (art. 6 LTr). L'enquête se propose donc d'éclairer la fréquence de ce phénomène et ses caractéristiques dans une série de branches ou secteurs. Sur le principe et dans le droit, l'égalité des chances entre hommes et femmes est aujourd'hui chose acquise. Malgré cela, nombre de femmes sont encore discriminées sur de nombreux plans dans leur vie professionnelle. La présente étude entend donc aussi mettre en évidence certaines formes de discrimination.

1.2 Considérations macro et micro-économiques

Si le rapport décrit les conditions de travail telles qu'elles sont perçues par les travailleurs eux-mêmes et en tenant compte de leurs intérêts, il y a lieu de ne pas négliger l'autre côté aspect des choses. En effet, au-delà des obligations qui relèvent à l'évidence de la responsabilité sociale des employeurs, les entreprises et organisations ont grand intérêt à s'appuyer sur de bonnes conditions de travail. Les atouts et l'attrait d'un employeur tiennent souvent aux conditions de travail qu'il offre à son personnel, celles-ci ayant à leur tour une incidence sur le rendement et la compétitivité:

- Les travailleurs bien portants sont manifestement plus performants et plus motivés que les travailleurs en moins bonne santé. La maladie et les absences pour cause de contraintes au travail engendrent des coûts indirects et une forte rotation du personnel, qui sur la durée, coûtent cher aux entreprises et aux organisations.
- L'aspiration des travailleurs à mettre leurs compétences aux services du processus de travail cadre avec les exigences des systèmes de production moderne. Les systèmes dits *High Performance Work Systems* tablent sur les compétences, la motivation, la responsabilité et la créativité du personnel pour optimiser la productivité, la flexibilité et la capacité novatrice.
- Les horaires flexibles concourent à la satisfaction des travailleurs, et donc à leur motivation, et ont pour autre avantage de permettre aux entreprises de mieux synchroniser le volume de travail et les effectifs, avec à la clé un potentiel d'économies non négligeable.
- Les travailleurs bien formés et donc plus adaptables ont de meilleures chances sur le marché de l'emploi externe et peuvent aussi être affectés de manière flexible dans l'entreprise, pour améliorer ainsi la structure du marché du travail interne.
- Il va sans dire qu'une entreprise ne peut, pour de multiples raisons, tolérer des discriminations ouvertes et encore moins des agressions. Au-delà du souci d'équité, la question de l'égalité des chances dans l'entreprise revêt une dimension supplémentaire quand on sait que la *diversité* au sein des directions ou des équipes améliore les résultats économiques.

L'optimisation des conditions de travail crée donc une situation gagnant-gagnant classique où chacun, travailleur et employeur, trouve son compte. Les intérêts peuvent parfois diverger (sur les modalités de flexibilisation du temps de travail notamment) ou être à l'origine de dilemmes sans issue. On sait par exemple que le travail de nuit est nuisible à la santé, mais il est d'autre part hautement rentable, pour les entreprises à forte composante de capital et surtout indispensable dans de multiples secteurs à caractère social. En tout état de cause, on observe dans l'ensemble une forte convergence des intérêts, d'où l'avantage de chercher ensemble des moyens pour améliorer les conditions de travail et dépasser les difficultés. C'est précisément dans cette optique et pour soutenir cette démarche que le présent rapport fournit une base de données utile sur le thème des conditions de travail.

Les conditions de travail correctes et respectueuses de l'individu profitent à l'économe d'un pays, tant il est vrai qu'elles forment un atout concurrentiel indéniable sur le plan international et évitent de répercuter sur la société certains coûts de l'entreprise. Il faut dire que les atteintes à la santé liées au travail sont largement mises à la charge de la collectivité et constituent en quelque sorte un «raté» dans le système. Or, des conditions de travail dépendent justement les possibilités d'occuper ou de maintenir au travail des personnes atteintes dans leur santé, avec l'effet que l'on sait sur le taux de chômage.

Le rapport livre des résultats pertinents, sans pour autant offrir d'analyses exhaustives ou approfondies. Il a pour première ambition de dresser un panorama des conditions de travail en Suisse, en comparaison avec la moyenne des 27 pays de l'Union européenne (moyenne UE) et avec les pays limitrophes. Le rapport peut servir de fondement à d'autres études détaillées. Seuls seront commentés en général les écarts statistiques significatifs par rapport à la moyenne suisse 2010.

Le lecteur trouvera en annexe des tableaux complets et non annotés reproduisant la totalité du questionnaire. Les fréquences exprimées en pourcentage sont segmentées selon le sexe, l'âge, le degré d'occupation, la formation, la latitude décisionnelle, les branches économiques. (NOGA 2002) et les principales catégories professionnelles. La version française du questionnaire figure aussi en appendice.

2 Indications concernant l'étude

2.1 5e Enquête européenne sur les conditions de travail 2010

L'enquête européenne sur les conditions de travail 2010 a été réalisée auprès de quelque 44'000 travailleurs de 34 pays – les 27 membres de l'Union européenne (UE-27), la Norvège, la Croatie, la Macédoine, la Turquie, l'Albanie, le Monténégro et le Kosovo¹. L'enquête d'une portée géographique inégalée est menée depuis 1990 par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail², sans la participation directe de la Suisse. En 2005³, notre pays mandaté Gallup Europe pour réaliser l'enquête pour la Suisse comme elle l'a fait pour les autres pays européens, alors qu'en 2010, le Secrétariat d'État à l'économie SECO a confié la réalisation de l'enquête à l'institut de sondage LINK. Un contrat de coopération a été conclu avec Eurofound pour l'utilisation du questionnaire.

¹ Rapport européen [URL Etat 11.5.12: <http://www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef1182.htm>]

² Eurofound [URL Etat 15.3.12: <http://www.eurofound.europa.eu/>]

³ Graf et al. 2007 [URL Etat 15.3.12: <http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00008/00022/02035/index.html?lang=de>]

A la différence de l'enquête européenne 2010, les données ont été recueillies chez nous par sondage téléphonique et non pas comme ailleurs, par un entretien personnel au domicile des actifs interrogés (interview face à face). Le coût de l'enquête a sensiblement diminué avec l'abandon des entretiens personnels. Par ailleurs, le SECO a adapté le questionnaire aux exigences des autorités de surveillance de la loi sur le travail, en veillant à garder le plus grand nombre possible de questions européennes. Le questionnaire suisse prend en compte les trois points supplémentaires que voici:

- La répétition de l'enquête du SECO sur le stress de 1999⁴.
- Une analyse plus poussée de la consommation accrue de substances au travail.
- Des questions spécifiques en lien avec la flexibilité des horaires et la saisie des heures de travail.

Le stress, la consommation de substances au travail et les horaires de travail forment trois champs thématiques peu traités sinon totalement ignorés dans l'enquête européenne. Il existe donc un catalogue de questions qui est à la base du présent rapport «5^e enquête européenne sur les conditions de travail» et de deux autres rapports⁵. Ce procédé a permis d'exploiter des synergies et, partant, de réduire les coûts. Certaines questions du catalogue européen ont dû être abandonnées pour garder la durée des interviews dans des limites raisonnables.

2.2 Indications méthodologiques

Echantillon

L'échantillon se compose de 1'006 travailleurs, représentatifs de l'ensemble de la population active occupée de plus de 15 ans. Il a été établi avec une méthode combinant quotas et sélection aléatoire. Dans un premier temps, on tire au hasard des ménages de l'annuaire téléphonique, pour désigner ensuite dans chaque ménage un membre selon les critères de l'âge et du sexe, en vue de l'entretien téléphonique. La stratification est fondée sur la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP 2008) concernant les personnes actives salariées ou indépendantes pour les trois régions linguistiques que sont la Suisse alémanique, la Suisse romande et le Tessin. L'Institut LINK a conduit les entretiens téléphoniques entre le 20 juillet et le 27 août 2010 en français, allemand et italien. Le Tableau 1 présente l'échantillon pondéré et non pondéré ainsi que les facteurs de pondération par sexe, par âge et par région.

⁴ Ramaciotti et Perriard, "Les coûts du stress en Suisse " Publié en français en 2002 et en allemand en 2003 . [URL Etat 11.5.12: <http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00008/00022/01511/index.html?lang=de>]

⁵ Grebner et al. (2011): Etude sur le stress, [URL 15.3.12: <http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00008/00022/04731/index.html?lang=de>]

Dorsemagen et al. (2012): Les horaires de travail flexibles en Suisse, à paraître, 2012 SECO

Tableau 1: Structure de l'échantillon

	non pondéré		pondéré		Facteur de pondération
	Nombre	en %	Nombre	en %	
Total	1'006	100	1'006	100	100
Sexe					
masculin:	535	53.2	569	56.6	1.06
féminin:	471	46.8	437	43.4	0.93
Âge:					
15-30 ans.	244	24.3	282	28.0	1.16
31-50 ans.	510	50.7	501	49.8	0.98
51+ ans	252	25.0	223	22.2	0.88
Région:					
Suisse alémanique	601	59.7	732	72.8	1.22
Suisse romande	302	30.0	231	23.0	0.76
Tessin	103	10.3	42	4.2	0.41

En plus de la stratification sociodémographique susmentionnée, on a veillé aussi à une répartition par branches économiques (NOGA 2002). Comme dans l'enquête européenne de 2005, on a retenu cinq catégories. La statistique des personnes actives 2009 (ETS) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) a servi de référence en pour déterminer les parts respectives.

Tableau 2: Stratification par branches selon NOGA 2002

Code	NOGA	NOGA	Description	Parts 2009	
	Section	Sous-section		indiv.	cumul.
N1	A-B	01-05	Agriculture et sylviculture	3.6%	3,6%
N2	C-F	10-45	Industrie, matières premières, construction	22.9%	22.9%
N3	G	50-52	Commerce, réparations d'automobiles / biens personnels et domestiques	14.7%	21.9%
	H	55	Hôtellerie-restauration	5.6%	
	P	95	Ménages privés	1.6%	
N4	I	60-64	Transports et communications	6.1%	24.2%
	J	65-67	Activités financières et assurances	5.2%	
	K	70-74	Activités immobilières; activités de locations; informatique; recherche et développement	12.9%	
N5	L	75	Administration publique; défense, sécurité sociale obligatoire	4.2%	27.4%
	M	80	Education et enseignement	6.5%	
	N	85	Santé et action sociale	12.0%	
	O	90-93	Autres services collectifs et personnels	4.5%	
	Q	99	Activités extraterritoriales	~0.1%	

La classification NOGA (Nomenclature générale des activités économiques) est un outil de travail fondamental en Suisse pour structurer, analyser et présenter des informations statistiques. Selon l'Office fédéral de la statistique, la classification NOGA 2008 tient compte à la fois des conditions-cadres données par la nomenclature des branches économiques de la Communauté européenne (NACE, rév. 2) et des besoins des différents groupes d'intérêts en Suisse. Dans le présent un rapport, l'évaluation par branche est opérée selon les catégories et titres suivants:

- o N1 (NOGA A, B): agriculture et sylviculture
- o N2 (NOGA C-F): industrie, matières premières et construction
- o N3 (NOGA G, H, P): commerce, réparations, hôtels et restaurants
- o N4 (NOGA I, J, K): autres services privés

- o N5 (NOGA L, M, N, O, P): services publics

Signification statistique

La signification statistique indique dans quelle mesure il est possible d'extrapoler les résultats issus d'un échantillon représentatif (1'006 personnes actives interrogées en Suisse) à la population mère (ensemble fondamental: 4.4 millions de personnes actives en Suisse). Les résultats de l'enquête reposent sur un échantillon aléatoire et à ce titre, ils sont entachés comment tous les échantillons tirés au sort d'une certaine marge d'erreur. Des calculs statistiques permettent de quantifier une fourchette de valeurs (intervalle de confiance) à l'intérieur de laquelle se situe le résultat réel de la population d'intérêt.

Dans la présente étude la signification statistique signifie que la probabilité d'erreur dans l'extrapolation de l'échantillon 2010 à la population mère (ensemble fondamental) est inférieure à 5% ($p < 0.05$), inférieure à 1% ($p < 0.01$) ou inférieure à 0.1% ($p < 0.001$).

Les critères applicables sont les résidus standard d'une distribution normale standard: $z \leq +1.96$ ou $z \geq -1.96$ correspond à $*p < 0.05$, $z \geq +2.58$ ou $z \leq -2.58$ correspond à $**p < 0.01$, $z \geq +3.29$ ou $z \leq -3.29$ correspond à $***p < 0.001$.

Ressortissants étrangers et travail à temps partiel

Comme dans la 4^e enquête sur les conditions de travail en Suisse⁶, les actifs étrangers sont sous-représentés dans l'échantillon. Leur proportion dans l'échantillon présent n'est une fois encore que de 15 %⁷, alors que la statistique suisse de population active fait état de 28 %, d'actifs étrangers. Le rapport renonce à considérer les actifs étrangers comme une catégorie d'enquête à part.

D'une enquête à l'autre, il n'est pas possible d'établir une comparaison fiable de la *proportion* d'actifs à temps partiel, car si l'enquête de 2005 demandait explicitement aux actifs interrogés s'ils étaient occupés à temps partiel, cette question a été abandonnée en 2010. C'est qu'on entendait alors identifier indirectement les temps partiels, en regroupant dans cette catégorie toutes les personnes travaillant moins d'un nombre défini d'heures par semaine. Or, ce procédé ne cadre pas avec celui adopté en 2005, puisque dans la 4^e enquête, certaines personnes occupées plus de 40 heures par semaine avaient qualifié leur activité de «temps partiel». Le volet suisse de l'enquête 2010 englobe dans la catégorie des travailleurs à temps partiel tous les actifs occupés moins de 38 heures par semaine. L'enquête de 2010 permet certes de mettre en lumière une série de caractéristiques du travail à temps partiel, mais pour la comparaison des données de 2005 et 2010, il nous faut nous accommoder de quelques approximations.

Questionnaire et interviews téléphoniques

Comme mentionné plus haut, l'enquête suisse 2010 a été réalisée au moyen d'interviews téléphoniques (CATI⁸), à la différence de l'enquête 2005 fondée sur des entretiens personnels

⁶ Graf et al. 2007

⁷ Office fédéral de la statistique [URL Stand 14.5.12:
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/02/blank/data/01.html>]

⁸ Système «Computer Assisted Telephone Interviewing»

en face à face. La durée moyenne des entretiens standardisés était de 33 minutes environ. Il est scientifiquement prouvé que l'interview téléphonique est généralement perçue comme un exercice plus anonyme qui instaure une plus grande distance, d'où un moindre taux de refus. La méthode n'induit pas d'irrégularités dans les réponses, si ce n'est la tendance à éluder au téléphone les questions délicates (consommation de drogue par exemple)⁹. D'autre part, au téléphone, l'enquêteur a plus de difficulté à détecter les problèmes de compréhension et à corriger le tir, ce qui a causé dans un cas précis un problème concret : plusieurs personnes ont manifestement mal compris la question «Etes-vous principalement indépendant?», en ne la rattachant pas à leur statut de travailleur, mais en la considérant sous l'angle de leur autonomie et responsabilité au travail¹⁰. Une correction statistique a permis ensuite de sortir de la catégorie «indépendants», toutes les personnes qui ne pouvaient logiquement y appartenir au vu de leurs autres réponses. Il en découle inévitablement une certaine imprécision, qui devrait toutefois rester très minime.

Comme nous l'avons brièvement évoqué en introduction, le questionnaire suisse 2010 ne contient pas les mêmes questions que le questionnaire européen 2010. Dans la préparation de l'enquête, on a pris soin de faire concorder au mieux la formulation des questions présentes à la fois dans la version suisse et dans la version européenne. Celles-ci portent les numéros correspondants dans le rapport. Pour deux blocs de questions, il a fallu réduire le nombre de catégories de réponses pour l'interview téléphonique suisse¹¹. Dans le questionnaire suisse 2010, les thèmes lieu de travail (Q26, Q27), travail en équipe (Q53-Q57), mesures de formation continue (Q61) et revenu (EF6) n'ont été que partiellement pris en compte, sinon entièrement écartées. De même a-t-on renoncé à reprendre les questions concernant les salaires et les rapports de travail (EF7-EF9, EF11, EF12), ces sujets étant déjà largement traités dans d'autres études.

Relevons au surplus que le questionnaire européen a été étoffé depuis 2005¹², en particulier pour ce qui est des questions touchant aux problèmes de santé (Question n° Europe Q69, CH 20320). Une question filtre¹³ avait été insérée en 2005 avant les atteintes à la santé, mais elle a été abandonnée dans le questionnaire 2010¹⁴, d'où l'impossibilité de comparer les résultats entre les deux années pour un thème majeur. La suppression de la question filtre s'imposait pour des raisons méthodologiques, car elle avait pour effet d'empêcher la saisie d'un grand nombre de personnes souffrant de problèmes de santé.

⁹ Bortz et al. 2006, page 241

¹⁰ Une série d'affirmations de ces "indépendants" ne pouvaient raisonnablement émaner de "travailleurs à leur compte, notamment des déclarations concernant leur "chef".

¹¹ L'enquête européenne propose sept catégories de réponses alors que l'enquête suisse a regroupé les deux premières catégories plus élevées (1) et les deux dernières catégories (5). Question 10301: *Je vous cite maintenant quelques situations auxquelles on peut être exposé dans son travail. Vibrations d'outils manuels, de machines, etc. / Question 10311: A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre activité principale? Positions douloureuses ou fatigantes, etc.* – Catégories de réponses: (1) tout le temps ou presque tout le temps, (2) environ les trois quarts du temps, (3) environ la moitié du temps, (4) environ le quart du temps, (5) jamais ou presque jamais.

¹² Voir Eurofound pour l'historique de l'élaboration du questionnaire [URL Etat 19.3.2012: <http://www.eurofound.europa.eu/surveys/ewcs/2010/questdevelopment.htm>]

¹³ Q33: Pensez-vous que, à cause de votre travail, votre santé soit menacée? Si oui -> Q33A: Comment votre travail affecte-t-il votre santé? A. Problèmes d'audition, B. Problèmes de peau, etc.

¹⁴ Q 69: Durant les 12 derniers mois, avez-vous souffert de l'un ou plusieurs des problèmes suivants? A. Problèmes d'audition, B. Problèmes de peau, etc.

Auto-évaluation de l'état de santé

L'idée s'impose de plus en plus dans la recherche que l'évaluation de son propre état de santé constitue un indicateur valable des problèmes de santé objectivement mesurés chez la personne¹⁵. A partir d'une étude transversale menée sur 30 ans et portant sur 8'251 hommes et femmes, l'Université de Zurich a pu établir des corrélations significatives entre le mauvais état de santé indiqué par les intéressés et le risque de mortalité¹⁶. Les chercheurs en ont conclu que moyennant un contrôle statistique de l'impact de l'âge, du mode de vie et des facteurs de risques sociodémographiques, l'évaluation d'un mauvais état de santé par les intéressés constitue un puissant prédicteur indépendant d'un risque de mortalité accru.

3 Contraintes physiques et psychiques / facteurs d'atténuation et de protection

3.1 Obligations légales en matière de protection de la santé

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) conçoit la santé en tant que concept général qui ne s'en tient pas à l'absence de maladie, mais la définit comme un «état de complet bien-être physique, mental et social». La question est donc de savoir dans quelle mesure un employeur est responsable de la santé de ses employés. Toute entreprise cherche en premier lieu à rester compétitive sur le marché par rapport à ses concurrents et ne se soucie pas d'emblée du bien-être de ses employés. En conséquence, la loi sur le travail formule la responsabilité de l'employeur en matière de protection de la santé comme suit (art. 6 LTr): *Pour protéger la santé des travailleurs, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise. Il doit en outre prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité personnelle des travailleurs.* La loi, nous le voyons, couvre donc les risques d'atteinte à la santé liée aux conditions de travail.

L'employeur n'est pas censé aménager les conditions de travail idéales, mais il est tenu de prendre des mesures de protection pour minimiser les charges et contraintes chroniques et excessives de nature à porter atteinte à la santé. La définition de l'Organisation mondiale de la santé doit donc servir de phare pour guider l'ensemble des acteurs- employeurs, travailleurs et autorités - dans leurs efforts en faveur de la protection de la santé dans le monde du travail moderne. Si le législateur peut tolérer de légers écarts par rapport à l'état idéal lorsqu'ils sont de courte durée et qu'ils se justifient, il n'en est pas de même des infractions répétées et graves à la protection de la santé. Le travailleur pour sa part est tenu de suivre les directives de l'employeur et participer aux mesures de protection (art. 10 OLT3). Il a en outre l'obligation de signaler les défauts qui compromettent la santé aux responsables de la sécurité ou à son chef.

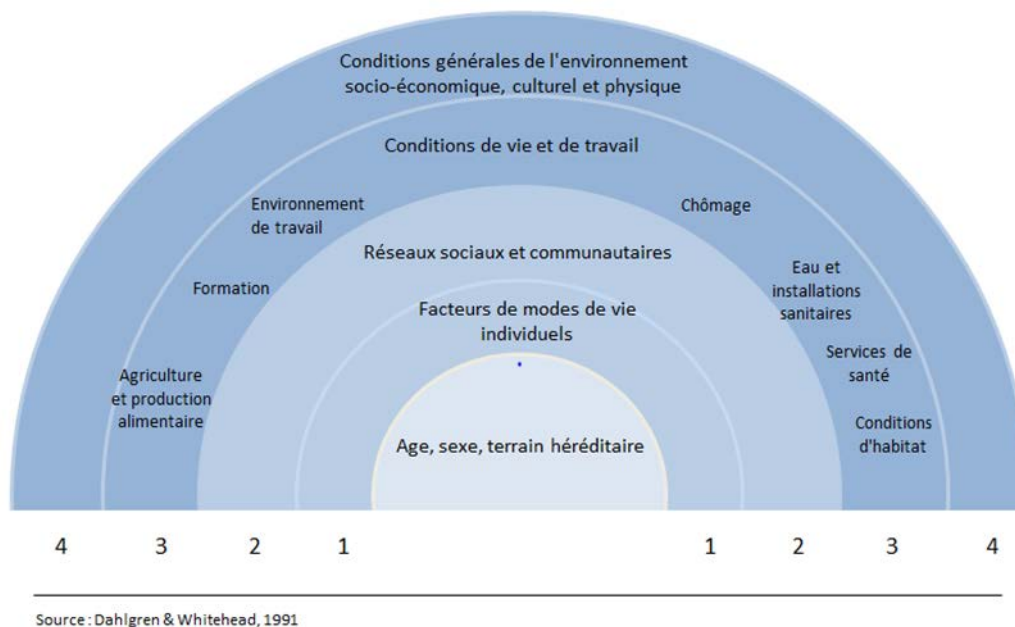
Le législateur ne saurait donc tolérer des conditions de travail qui porte atteinte à la santé. Encore faut-il, dans chaque cas particulier, pouvoir isoler une cause unique parmi les multiples déterminants de la santé, sachant qu'un symptôme déterminé peut être imputable à une pluralité de facteurs. Au niveau individuel (niveau micro), on trouve des déterminants biologiques ou personnels, parmi lesquels l'âge, le sexe et le terrain héréditaire. Puis, au niveau meso, les réseaux sociaux et communaux, les habitudes de vie (alimentation, exercice physique, etc.) ainsi que les conditions de vie et de travail. L'échelon supérieur, c'est-à-dire

¹⁵ Grebner et al. 2011, page 136

¹⁶ Bopp et al. (2012)

le niveau macro, englobe toutes les institutions socio-économiques, politiques et culturelles¹⁷ d'un pays (voir graphique 1)¹⁸.

Graphique 1: Déterminants de la santé



Bien des entreprises ont désormais compris que leur prospérité économique passe aussi par la santé des travailleurs, c'est-à-dire par des conditions de travail comportant peu de contraintes physiques ou de risques psychosociaux¹⁹. Ces entreprises déploient aujourd'hui des mesures qui vont bien au-delà du minimum légal en matière de réduction de risques. Elles cherchent en priorité à influencer favorablement sur la manière dont l'individu appréhende sa santé (promotion de la santé dans l'entreprise). Le législateur s'en félicite tout en attendant des employeurs qu'ils ne s'immiscent pas dans la sphère privée de leurs employés.

Si les systèmes de gestion de la santé sont aujourd'hui monnaie courante, de nombreux employeurs peuvent encore faire beaucoup mieux pour être en conformité avec les exigences légales en la matière, comme le montrent les résultats de l'Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER 2009²⁰). En moyenne européenne, 76% des dirigeants d'entreprises déclarent disposer de consignes internes écrites, d'un système de gestion des risques ou d'un plan d'action en matière de sécurité et de protection de la santé au travail, alors que cette proportion n'est que de 63% en Suisse. En comparaison européenne, la Suisse se place à cet égard dans le dernier quart de la liste des pays. Comme dans les pays de l'UE, les petites entreprises (10-49 employés) helvétiques se dotent moins volontiers d'une «stratégie» pour développer la sécurité et de protection de la

¹⁷ p.ex. formes d'Etat, systèmes de santé, assurances sociales, économie de marché

¹⁸ Dahlgren, Whitehead (1991)

¹⁹ Diverses initiatives sont venues soutenir les efforts systématiques pour la promotion de la santé en milieu de travail: p.ex. lelabel Label Friendly Work Space® [URL Etat 19.3.12: http://www.gesundheitsfoerderung.ch/pages/Betriebliche_Gesundheitsfoerderung/Tipps_Tools/label/unser_anliegen.php]

²⁰ Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail [URL Etat 15.3.12: http://osha.europa.eu/en/publications/reports/esener1_osh_management]

santé au travail que les moyennes entreprises (50-249 employés) ou que les grandes entreprises. Rappelons au passage que deux tiers des actifs suisses sont occupés dans des PME²¹, ce qui souligne parfaitement le rôle de ces dernières dans la sécurité et la santé au travail.

Les études comparatives par pays ont une utilité limitée pour la mise en place de mesures concrètes dans les entreprises, étant entendu que chacune d'elle constitue un cas spécifique qu'il s'agit d'étudier de plus près au moyen d'une analyse de cas approfondie. L'avantage de telles études comparatives tient à ce que les entreprises peuvent se comparer aux valeurs moyennes de la Suisse ou encore à celles de leur branche ou d'une autre catégorie socio-démographique, afin de prendre la mesure des progrès à faire. D'autre part, ces études livrent aux autorités et aux partenaires sociaux des points de repère fondés sur des éléments concrets pour orienter leurs activités d'exécution ou fixer leurs actions prioritaires.

Le présent chapitre s'attache à décrire les fréquences respectives des multiples contraintes physiques et psychiques scientifiquement reconnues ainsi que des facteurs d'atténuation et de protection, mais aussi de broser un tableau de la santé des travailleurs telle qu'ils la perçoivent et de décrire leurs absences. Par souci de lisibilité, il est renoncé à citer les chiffres, ceux-ci figurant dans les tableaux à la fin de chaque chapitre. Les valeurs concernant les contraintes physiques et psychiques se rapportent aux personnes actives ayant déclaré y être exposées au moins le quart du temps.

3.2 Contraintes physiques

Le terme contraintes physiques englobe d'une part les contraintes liées à l'environnement de travail (températures élevées ou basses, bruit, vibrations) les risques chimiques (inhalation de fumée, de vapeurs, de poudre ou de poussières, etc.) et, d'autre part, les charges ergonomiques imposées à l'appareil musculo-squelettique (positions douloureuses ou fatigantes, portage ou déplacement de lourdes charges ou de personnes). Les contraintes physiques retenues sont celles auxquels les travailleurs disent être exposés le quart du temps ou plus.

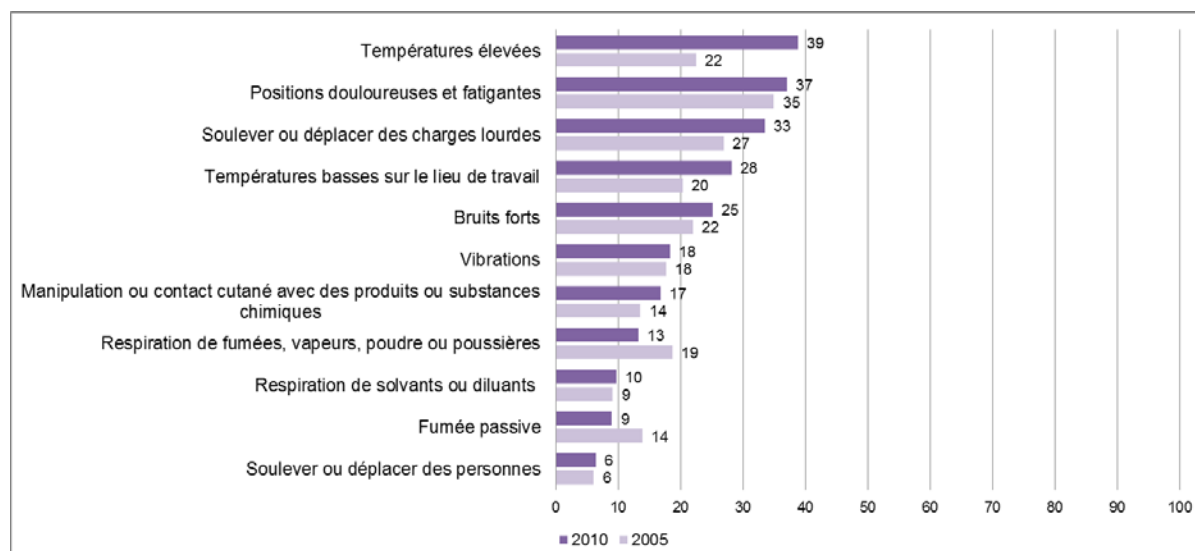
En Suisse, les contraintes physiques les plus fréquentes en 2010 sont les suivantes: températures élevées (39%), positions douloureuses ou fatigantes (37%), lourdes charges (33%), températures basses (28%) et bruit important (25%) (voir Graphique 2 et Tableau 3).

Entre 2005 et 2010, on relève une augmentation du nombre d'actifs ayant déclaré être exposés le quart du temps au moins à des hautes températures (22%-39%), devoir soulever ou déplacer de lourdes charges (27%-33%), travailler par de basses températures (20%-28%), avec des bruits forts (22%-25%) ou encore avoir manipulé ou touché des produits ou substances chimiques (14%-17%). En revanche, la respiration de fumées, vapeurs, poudre ou poussières (19%-13%) ainsi que la fumée passive (14%-9%) s'inscrivent à la baisse.

Les contraintes et charges imposées à l'appareil musculo-squelettique ainsi que les problèmes climatiques restent les risques physiques les plus fréquents en Suisse, à cette précision près que leur ordre de fréquence s'est modifié. En 2005, les températures élevées figuraient au troisième rang derrière les positions douloureuses ou fatigantes et les lourdes charges, ils arrivent en première position en 2010.

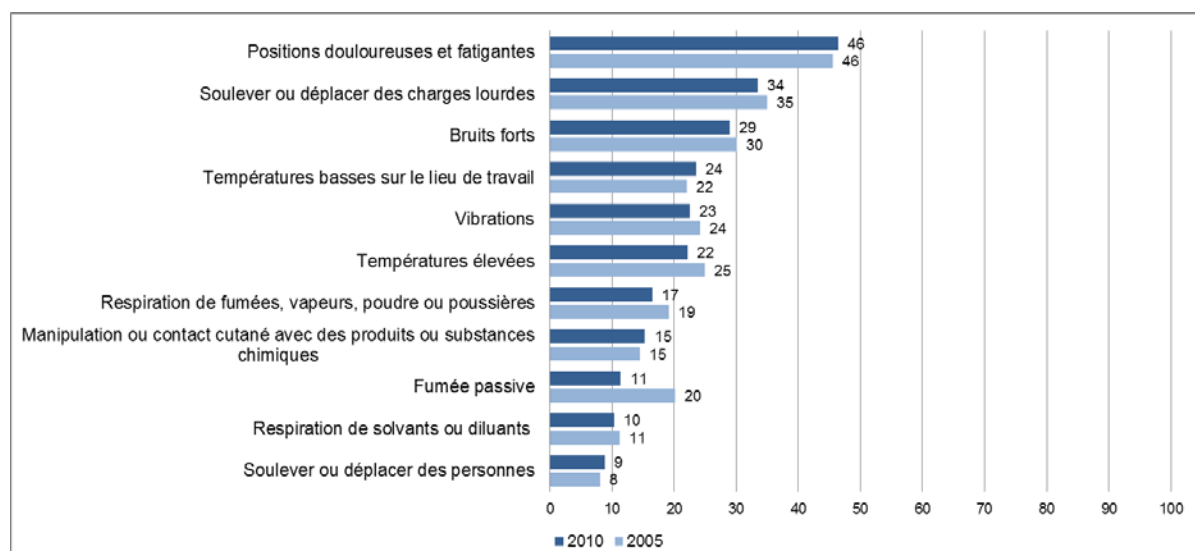
²¹ Office fédéral de la statistique [URL Etat 15.3.12:
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/06/02/blank/key/01/groesse.html>]

Graphique 2: Contraintes physiques en Suisse 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée



Question n° 10301: Dites-moi je vous prie, à chaque fois, à quelle fréquence vous êtes exposé à ces situations dans votre activité principale? Vibrations provoquées par des outils manuels, machines, etc.; des bruits si forts que vous devez élever la voix pour parler aux gens; des températures qui vous font transpirer même si vous ne travaillez pas; des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur; ne pas avoir une vue vers l'extérieur, par exemple en travaillant dans une chambre sans fenêtre; respirer des fumées, des vapeurs telles que des vapeurs de soudure, d'échappement, des poussières telles que la poussière de bois ou la poussière minérale etc.; respirer des vapeurs telles que des solvants et des diluants; être en contact avec ou manipuler des produits ou des substances chimiques; tabagisme passif: inhalation de fumée dégagée par des cigarettes de fumeurs à proximité/ 10311: A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale? Des positions douloureuses ou fatigantes; soulever ou déplacer des personnes; porter ou déplacer des charges lourdes; Catégories de réponses: environ le quart du temps, environ la moitié du temps, environ les trois quarts du temps, tout le temps ou presque tout le temps.

Graphique 3: Contraintes physiques en moyenne de l'UE (EU-27) 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée



Question n° 10301: Dites-moi je vous prie, à chaque fois, à quelle fréquence vous êtes exposé à ces situations dans votre activité principale? Vibrations provoquées par des outils manuels, machines, etc.; des bruits si forts que vous devez élever la voix pour parler aux gens; des températures qui vous font transpirer même si vous ne travaillez pas; des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur; ne pas avoir une vue à l'extérieur, par exemple en travaillant dans une chambre sans fenêtre; respirer des fumées, des vapeurs telles que des vapeurs de soudure, pots d'échappement, des poussières telles que la poussière de bois ou la poussière minérale etc.; respirer des vapeurs telles que des solvants et des diluants; être en contact avec ou manipuler des produits ou des substances chimiques; tabagisme passif: inhalation de fumée dégagée par des cigarettes de fumeurs à proximité/ 10311: A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale? Des positions douloureuses ou fatigantes; soulever ou déplacer des personnes; porter ou déplacer des charges lourdes; catégorie de réponses: environ le quart du temps environ la moitié du temps environ les trois quarts du temps tout le temps ou presque tout le temps.

S'agissant des températures basses ou élevées, les valeurs suisses dépassent la moyenne UE. Contrairement à ses voisins, la Suisse affiche une progression des situations de hautes et, dans une moindre mesure, de basses températures. Les causes ne sont pas simples à identifier et les auteurs attribuent ce phénomène à une conjugaison de facteurs. Ainsi, la nette augmentation des expositions à des températures élevées pourrait s'expliquer, en partie, par la période à laquelle a été menée l'enquête. Celle de 2005 a eu lieu entre le 17 septembre et le 30 novembre alors que celle de 2010 a été réalisée en été, entre le 20 juillet et le 27 août. D'après les relevés de Météo Suisse, c'était une semaine très ensoleillée et de forte chaleur et on peut dès lors supposer que les conditions météorologiques ont influencé les personnes interrogées dans leurs réponses. On peine par contre à trouver une explication à la multiplication des expositions à de basses températures, laquelle contredit au demeurant l'hypothèse avancée ci-dessus pour les températures élevées. Les problèmes climatiques pourraient aussi tenir en partie à la généralisation des bureaux paysagers, une étude du SECO de 2010 ayant en effet montré que ce type de problèmes est plus fréquent dans les grands bureaux que dans les bureaux moins spacieux²². Mais, ici encore, ce fait ne suffit pas à expliquer la hausse prononcée de cette contrainte.

L'exposition à la fumée passive a reculé tant en Suisse, qu'en moyenne européenne et en Allemagne, en France et en Autriche.

Dans son rapport²³ l'Eurofound relève qu'aucun pays ne s'est distingué par de notables améliorations entre 2005 et 2010 pour ce qui est des contraintes physiques au travail. Les valeurs suisses correspondantes ont augmenté pendant la période considérée, si bien que le pays se rapproche aujourd'hui du niveau moyen des pays européens pour une série de contraintes, notamment pour les lourdes charges. En 2010, les actifs des pays de l'UE étaient moins nombreux qu'en 2005 à déclarer devoir soulever ou déplacer de lourdes charges, alors qu'on observe en Suisse une tendance inverse, d'où un rapprochement des niveaux de contraintes. Par ailleurs les positions douloureuses ou fatigantes ainsi que le fait de porter et déplacer des personnes accuse une légère hausse, tant en Suisse qu'en moyenne européenne.

Seule la Suisse a inclus dans son questionnaire de 2010 une question concernant la vue sur l'extérieur : dans notre pays, 15 % des travailleurs ont indiqué ne pas voir la lumière du jour pendant leur travail.

Les Pays-Bas et la Grande-Bretagne présentent en comparaison européenne le plus faible niveau de contraintes. Hormis pour les contraintes climatiques et la manipulation et le contact avec les substances ou produits chimiques, la Suisse se place à chaque fois parmi les 10 premiers pays.

²² Amstutz et al. (2010): Etude SBiB. Enquête suisse dans les bureaux, Berne, Horw

²³ Rapport européen [URL Etat 11.5.12: a

Tableau 3: Contraintes physiques en Suisse, moyenne UE, Allemagne, France, Italie et Autriche, 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée

	Suisse		UE 27		Allemagne		France		Italie		Autriche	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
	n=1040	n=1006	n=25614	n=35372	n=1018	n=2133	n=1083	n=3046	n=1005	n=1500	n=1009	n=1003
A quelle fréquence êtes-vous exposé aux situations suivantes dans votre travail? Au moins le quart du temps:												
Vibrations	17.6	18.2	24.2	22.5	28.8	25.2	21.9	23.5	24.4	21.5	24.3	23.9
Bruit	21.9	25.1	30.1	29.0	32.9	30.4	32.0	33.0	23.9	22.4	24.3	24.2
Températures élevées	22.4	38.8	24.9	22.1	23.7	24.0	26.8	23.6	18.9	15.0	22.9	21.5
Températures basses	20.3	28.1	22.0	23.5	18.3	19.4	23.8	26.8	13.6	15.0	15.8	18.6
Respiration de fumées, vapeurs, poudre ou poussières	18.6	13.2	19.1	16.5	19.3	17.8	19.9	21.1	15.6	15.6	18.7	17.5
Respiration de solvants ou diluants	9.0	9.6	11.2	10.3	13.8	13.0	13.5	14.0	9.1	9.9	11.9	10.2
Manipulation de produits chimiques	13.5	16.7	14.5	15.3	15.5	18.4	16.6	18.8	11.7	14.0	12.6	17.5
Fumée passive	13.8	8.9	20.1	11.4	25.6	13.2	19.9	9.1	9.1	10.8	22.6	17.5
Absence de vue à l'extérieur	n/a	14.6	n/a									
A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale? Au moins le quart du temps:												
Positions douloureuses et fatigantes	34.9	37.0	45.5	46.4	46.4	48.1	52.8	58.5	48.9	52.1	50.1	52.1
Soulever ou déplacer des personnes	6.0	6.3	8.1	8.8	6.9	9.8	10.9	14.4	3.9	6.4	7.1	8.5
Soulever ou déplacer des charges lourdes	26.9	33.4	35.0	33.5	31.8	30.0	39.2	39.6	28.5	29.5	35.9	36.6

Question n°10301: Dites-moi je vous prie, à chaque fois, à quelle fréquence vous êtes exposé à ces situations dans votre activité principale? Vibrations provoquées par des outils manuels, machine, etc.; des bruits si forts que vous devez élever la voix pour parler aux gens; des températures qui vous font transpirer même si vous ne travaillez pas; des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur; ne pas avoir une vue à l'extérieur, par exemple en travaillant dans une chambre sans fenêtre; respirer des fumées, des vapeurs telles que des vapeurs de soudure, pots d'échappement, des poussières telles que la poussière de bois où la poussière minérale etc.; respirer des vapeurs telles que des solvants et des diluants; être en contact avec ou manipuler des produits ou des substances chimiques; tabagisme passif: inhalation de fumée dégagée par des cigarettes de fumeurs à proximité / 10311: A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale? Des positions douloureuses ou fatigantes; soulever ou déplacer des personnes; porter ou déplacer des charges lourdes; catégorie de réponses: environ le quart du temps, environ la moitié du temps, environ les trois quarts du temps, tout le temps où presque tout le temps.

Résumé

De manière générale, les contraintes physiques se sont intensifiées en Suisse entre 2005 et 2010, alors qu'elles sont demeurées stables en moyenne européenne. Comme en 2005, les valeurs de 2010 restent dans notre pays encore bien en dessous de la moyenne de l'UE, mais sous l'effet de contraintes plus fréquentes, la Suisse se rapproche du niveau de l'UE.

Parmi les problèmes les plus fréquemment cités par les actifs en Suisse figurent les contraintes climatiques, les positions douloureuses ou fatigantes ou encore les lourdes charges. Les désagréments d'ordre climatique s'inscrivent en nette hausse, mais c'est là un phénomène limité à la Suisse.

En Suisse comme dans toute l'Europe, l'exposition à la fumée passive a considérablement chuté entre 2005 et 2010.

Contraintes physiques selon les branches économiques

Une analyse des contraintes physiques ventilées selon les branches économiques vient éclairer des schémas de risques distincts (Tableau 4, page 25). Cependant, les catégories économiques retenues sont relativement générales et comportent une multitude d'activités diverses, d'où le risque que les valeurs moyennes relevées dans certaines branches puissent occulter des contraintes importantes dans l'une ou l'autre de ces branches spécifiques. Dès lors, les valeurs par branches doivent tenir lieu de valeurs de référence qu'il importe de compléter ou d'interpréter par des données spécifiques à une branche ou à un type d'entreprise (études de cas, évaluation des risques, identification, etc.).

Dans l'agriculture et la sylviculture, de même que dans la catégorie commerce, réparations, hôtellerie et restauration et dans les autres services privés, les contraintes physiques tendent à augmenter et, inversement, à baisser dans la catégorie industrie, matières premières et construction.

La branche économique agriculture et sylviculture²⁴ se distingue par une série de valeurs record. On y relève par exemple les plus hautes fréquences pour ce qui est des vibrations, des contraintes climatiques, de l'inhalation de substances nocives, de la manipulation de produits chimiques, de positions douloureuses ou fatigantes, ainsi que des lourdes charges. Une attention toute particulière doit être portée ici aux risques multifactoriels, dès qu'il est établi que le cumul des contraintes physiques augmente les risques d'atteintes à la santé²⁵. Dans cette branche, les valeurs s'inscrivent à la hausse par rapport à 2005 pour toutes les contraintes physiques retenues.

Les risques multifactoriels semblent aussi être le fait des travailleurs de la catégorie «industrie, matières premières et construction²⁶». Pour des facteurs similaires à ceux relevés plus haut pour l'agriculture et la sylviculture, cette catégorie se distingue par des valeurs supérieures à la moyenne, mais néanmoins en recul par rapport à 2005 sauf pour les contraintes climatiques. Si les valeurs restent dans la moyenne suisse s'agissant des lourdes charges et des positions douloureuses ou fatigantes, ce n'est de loin pas le cas pour l'exposition au tabagisme passif qui affiche, dans cette catégorie, des valeurs record. Ajoutons encore que l'exposition à la fumée passive s'inscrit à la baisse dans l'ensemble des branches.

En 2010, le niveau des contraintes physiques se situait dans la moyenne dans la catégorie «commerce et réparations, hôtellerie et restauration²⁷», hormis pour le tabagisme passif ou les lourdes charges qui constituent des contraintes très fréquentes pour les actifs de ces branches. De manière générale, les contraintes se sont intensifiées entre 2005 et 2010, en particulier en ce qui concerne les lourdes charges, les positions douloureuses et les contraintes climatiques (températures élevées ou basses), ainsi que pour la manipulation de produits chimiques. Relevons encore la proportion considérable d'actifs travaillant dans des locaux sans fenêtre sur l'extérieur.

Dans le secteur «autres services privés²⁸» les contraintes physiques demeurent relativement faibles. Par rapport à la moyenne suisse, les actifs de cette catégorie subissent plus rarement des vibrations, des bruits importants, ils respirent aussi nettement moins souvent des

²⁴ L'agriculture n'est pas soumise à la loi sur le travail. Voir à ce propos l'article 2 LTr: Exceptions quant aux entreprises

²⁵ Notamment Marquis 2010

²⁶ Codes NOGA C, D, E, F: Industries extractives, industrie manufacturière, approvisionnement en énergie et en eau, construction

²⁷ Codes NOGA G, H, P: Commerce, réparations d'automobiles et d'articles domestiques, hôtellerie et restauration, ménages privés

²⁸ Codes NOGA I, J, K: Transports et communications, activités financières et assurances, activités immobilières, activités de location, informatique, recherche et développement

fumées, vapeurs, poudre, poussières ou solvants, manipulent aussi rarement des produits chimiques ou sont moins exposés à la fumée passive. S'agissant des positions douloureuses ou fatigantes, des lourdes charges à soulever ou transporter, les valeurs se situent dans la moyenne suisse. Par rapport à 2005, la fréquence des contraintes physiques a augmenté dans cette catégorie²⁹, hormis pour la respiration de fumées, vapeurs poudre et poussières et pour le tabagisme passif.

En ce qui concerne les «services publics»³⁰, on est frappé par le nombre d'actifs amenés à porter ou déplacer des personnes. Cette contrainte physique représente un facteur de risque majeur pour le dos. La proportion de personnes devant soulever ou déplacer de lourdes charges y est également très élevée. Les contraintes sollicitant l'appareil musculo-squelettique se sont multipliées entre 2005 et 2010³¹. À l'opposé, les risques physiques et chimiques restent relativement minimes.

Pour le travail par hautes températures, on ne relève guère d'écarts statistiques significatifs entre les branches, même si les valeurs moyennes varient d'une branche à l'autre. Les contraintes climatiques concernent essentiellement les catégories «agriculture et sylviculture», ainsi que «industrie, matières premières et construction*».

²⁹ Vibrations; bruit; températures élevées; basses températures; inhalation de fumée, de vapeurs, de poudre ou poussière; inhalation de solvants ou diluants, manipulation de produits chimiques; fumée passive; absence de vue sur l'extérieur

³⁰ Codes NOGA L-Q: Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire, éducation et enseignement, santé et action sociale, autres services collectifs et personnels, activités extraterritoriales

³¹ Positions douloureuses ou fatigantes, charges lourdes, soulever ou déplacer des personnes

Tableau 4: Contraintes physiques selon les branches économiques (selon la nomenclature NOGA) 2005 et 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée

	Suisse		NOGA A, B:		NOGA C-F		NOGA G, H, P		NOGA I, J, K		NOGA L-Q		NOGA J
			Agriculture/forêt/pêche		Industrie, approvisionnement en matières premières, construction		Commerce et réparations, hôtellerie et restauration		Autres services privés		Services publics		Activités financières et d'assurances
	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2010
	n=1040	n=1006	n=41	n=42	n=234	n=257	n=197	n=214	n=232	n=230	n=334	n=262	n=81
A quelle fréquence êtes-vous exposé aux situations suivantes dans votre travail? Au moins le quart du temps:													
Vibrations	17.6	18.2	36.6	52.4***	38.7	28.4***	16.2	19.2	7.8	9.1***	8.1	10.3**	2.5
Bruit	21.9	25.1	26.8	50.0**	40.2	36.6***	19.8	22.8	15.6	17.0*	14.1	19.1*	13.8
Températures élevées	22.4	38.8	40.5	57.1	29.5	45.7	21.8	35.5	20.3	33.6	17.4	36.4	22.2
Températures basses	20.3	28.1	70.7	82.9***	24.4	35.2*	15.7	23.6	15.5	24.5	17.4	19.8	10.0
Respiration de fumées, vapeurs, poudre ou poussières	18.6	13.2	23.8	45.2***	41.5	22.5***	16.8	14.0	9.9	7.0**	9.0	3.4***	0.0
Respiration de solvants ou diluants	9.0	9.6	0.0	14.0	20.5	14.8**	5.6	11.2	3.0	4.8*	8.4	6.9	0.0
Manipulation de produits chimiques	13.5	16.7	19.0	35.7**	21.8	17.1	9.1	19.5	6.5	4.8***	15.0	21.0	1.2
Fumée passive	13.8	8.9	4.8	14.0	25.6	12.9*	16.8	13.1*	9.1	3.5**	8.1	5.3	1.2
Absence de vue à l'extérieur	n/a	14.6	n/a	11.9	n/a	12.8	n/a	22.4**	n/a	12.6	n/a	12.6	7.4
A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale? Au moins le quart du temps:													
Positions douloureuses et fatigantes	34.9	37.0	61.0	65.1*	36.2	33.2	29.9	39.7	27.7	26.6**	38.3	42.7	21.0
Soulever ou déplacer des personnes	6.0	6.3	0.0	0.0	0.4	1.6**	2.0	4.2	0.9	1.3**	17.1	17.9***	0.0
Soulever ou déplacer des charges lourdes	26.9	33.4	63.4	71.4***	36.6	33.1	34.3	51.4***	13.4	18.3***	21.0	26.3	9.9

Question n° 10301, 10311. La signification statistique a été vérifiée pour 2010. Sont indiqués les écarts significatifs par rapport à la moyenne de tous les branches. *p < .05, ** p < .01, ***p < .001.

NOGA Codes: Nomenclature générale des activités économiques.

A, B: agriculture, sylviculture et pêche

C, D, E, F: industries extractives, industrie manufacturière, approvisionnement en énergie et en eau, construction

G, H, P: Commerce, réparation d'automobiles/biens personnels et domestiques, hôtellerie et restauration, ménages privés

I, J, K: Transports et communications, activités financières, assurances, activités immobilières, activité de location, informatique, recherche et développement L-Q: Administration publique, défense, sécurité sociale obligatoire, éducation et enseignement, santé et action sociale, autres services collectifs et personnels, activités extraterritoriales

Contraintes physiques selon les principaux groupes professionnels

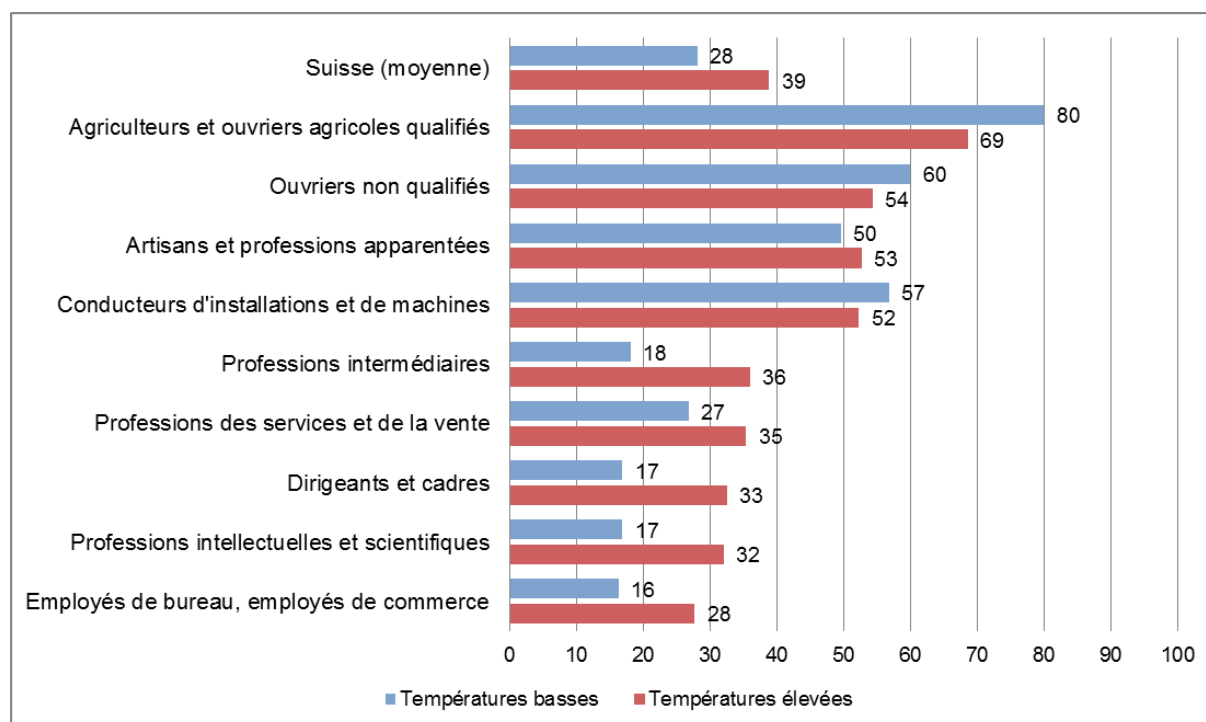
A l'instar de la classification par branches, les groupes professionnels principaux se caractérisent par la forte hétérogénéité des professions qui les composent. La formation de groupes plus restreints ou resserrés serait bien sûr bienvenue pour les branches, - boulanger, personnel soignant ou personnel de vente p.ex. -, mais cette option bute sur la taille de l'échantillon. Les groupes professionnels principaux livrent un premier aperçu de la situation et peuvent servir de point de départ à des études plus détaillées.

En 2010, les agriculteurs et ouvriers agricoles qualifiés, les artisans ou professions apparentées, de même que les conducteurs et assembleurs d'installations et de machines étaient les catégories les plus exposées à diverses contraintes environnementales (Tableau 5), lesquelles ne concernaient en revanche qu'un petit nombre de professions intellectuelles ou scientifiques, de professions intermédiaires ou d'employés de bureau ou de commerce. Les professions des services et de la vente se situent à cet égard dans la moyenne suisse.

De manière générale on observe dans toutes les professions une intensification des contraintes physiques et des risques chimiques. Les artisans et professions apparentées, mais aussi les conducteurs de machines font moins souvent état de vibrations en 2010. Les cadres semblent à cet égard mieux lotis que leurs subordonnés (écarts statistiquement non significatifs). Par ailleurs, presque toutes les contraintes physiques diminuent chez les cadres dirigeants par rapport à 2005, alors qu'on observe une tendance inverse dans le groupe des travailleurs non qualifiés, soumis à de fréquentes contraintes physiques et risques chimiques. La respiration de fumées, vapeurs, poudre et poussières et le tabagisme

passif sont en recul dans tous les groupes de professions (sauf dans l'agriculture pour la fumée passive). Le graphique 4 présente pour les principaux groupes de professions, les chiffres comparatifs de 2005 et 2006 pour les contraintes climatiques.

Graphique 4: Contraintes climatiques (températures basses et élevées, selon les groupes de professions (CITP 88) 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée

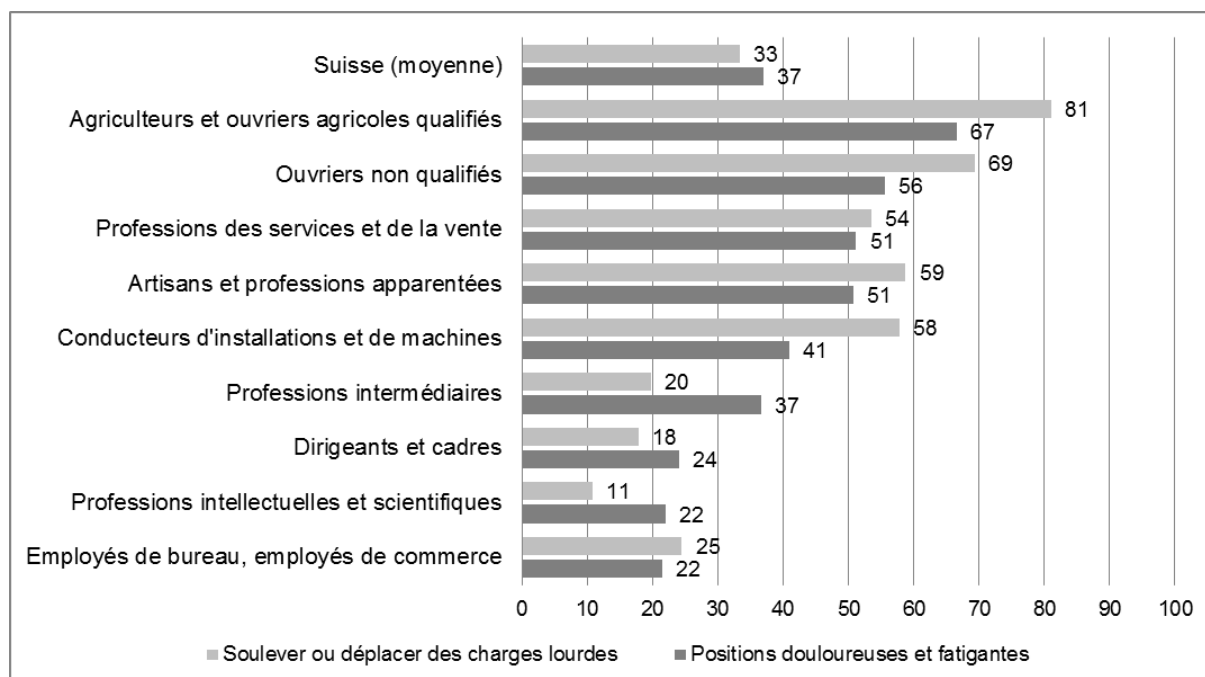


Question n° 10301: Dites-moi je vous prie à chaque fois, à quelle fréquence vous êtes exposé à ces situations dans votre activité principale? Des températures qui vous font transpirer même si vous ne travaillez pas; des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur. Catégories de réponses: environ le quart du temps ou la moitié du temps ou environ les trois quarts du temps ou tout le temps ou jamais ou presque jamais.

S'agissant des risques ergonomiques, on note que les problèmes qui affectent le système musculo-squelettique touchent surtout les agriculteurs et ouvriers agricoles qualifiés et les professions artisanales, de même que les employés du secteur des services et de la vente, les conducteurs d'installations et de machines et enfin, les ouvriers non qualifiés. Le graphique 5 présente les valeurs pour deux contraintes affectant l'appareil locomoteur, à savoir les lourdes charges et les positions douloureuses ou fatigantes (au moins un quart du temps).

On est frappé ici par la sensible augmentation des positions douloureuses ou fatigantes dans le secteur des services et de la vente et, dans une moindre mesure, dans les professions artisanales. Le même phénomène s'observe pour les charges lourdes à soulever ou déplacer aussi bien dans le secteur des services et de la vente, que chez les ouvriers agricoles qualifiés, les artisans, les conducteurs d'installations et le personnel auxiliaire.

Graphique 5: Contraintes lourdes charges et positions douloureuses ou fatigantes, par groupes de professions (ISCO 88) en 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée



Question n° 10301: Dites-moi je vous prie à chaque fois, à quelle fréquence vous êtes exposé à ces situations dans votre activité principale? Porter ou déplacer des personnes; Porter ou transporter des lourdes charges. Catégories de réponses: environ le quart du temps ou environ la moitié du temps ou environ les trois quarts du temps ou tout le temps ou presque tout le temps.

Tableau 5: Contraintes physiques selon les groupes professionnels (ISCO88) 2005 et 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée

			CITP 1		CITP 2		CITP 3		CITP 4		CITP 5		CITP 6		CITP 7		CITP 8		CITP 9	
	Total en Suisses		Dirigeants et cadres		Professions intellectuelles et scientifiques		Professions intermédiaires		Employés de bureau, employés de commerce		Professions des services et de la vente		Agriculteurs et ouvriers agricoles qualifiés		Artisans et professions apparentées		Conducteurs d'installations et de machines		Ouvriers non qualifiés	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
	n=1040	n=1006	n=66	n=83	n=180	n=195	n=215	n=254	n=136	n=94	n=141	n=127	n=48	n=36	n=154	n=131	n=42	n=45	n=57	n=36
A quelle fréquence êtes-vous exposé aux situations suivantes dans votre travail? Au moins le quart du temps:																				
Vibrations	17.6	18.2	16.1	13.3	3.8	8.2***	7.3	9.1***	2.3	4.3**	8.1	12.6	44.1	55.6***	53.9	48.1***	54.3	44.4***	13.2	25.0
Lärm	21.9	25.1	17.2	19.0	9.1	16.4**	13.8	18.1*	5.4	16.1	23.8	16.5	31.0	50.0**	51.6	50.8***	41.4	57.8***	31.1	27.8
Températures élevées	22.4	38.8	18.6	32.5	12.5	32.0	14.5	36.0	8.4	27.7	8.1	35.4	39.6	68.6**	37.7	52.7*	45.5	52.3	26.1	54.3
Températures basses	20.3	28.1	13.0	16.9	5.8	16.9**	10.1	18.1**	15.0	16.3*	8.1	26.8	75.3	80.0***	37.6	49.6***	39.0	56.8***	25.3	60.0
Respiration de fumées, vapeurs, poudre ou poussières	18.6	13.2	13.8	7.2	5.5	2.6***	8.7	3.6***	8.6	3.2**	18.7	4.7**	18.0	43.2***	52.9	46.6***	34.6	31.1***	22.6	28.6**
Respiration de solvants ou diluants	9.0	9.6	10.5	3.6	3.4	1.5	6.8	5.5	2.0	3.2	5.6	7.1	0.0	13.9	25.5	33.6	14.8	15.6	16.5	19.4
Manipulation de produits chimiques	13.5	16.7	10.4	7.1*	10.6	7.2***	12.1	14.2	2.3	4.3**	12.9	25.2*	14.4	44.4***	27.3	27.5**	14.7	17.8	21.1	41.7***
Fumée passive	13.8	8.9	9.7	8.4	5.2	5.1	10.7	3.6	9.6	4.3	18.0	10.2	7.6	10.8	26.8	22.3	27.8	11.1	17.0	20.0
Absence de vue à l'extérieur	n/a	14.6	n/a	7.2	n/a	10.8	n/a	11.0	n/a	18.3	n/a	24.4**	n/a	2.8	n/a	21.4*	n/a	11.1	n/a	22.2
A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale? Au moins le quart du temps:																				
Positions douloureuses et fatigantes	34.9	37.0	26.3	24.1	21.5	22.1***	34.5	36.6	24.0	21.5*	33.8	51.2**	66.6	66.7**	46.7	50.8**	40.2	40.9	54.0	55.6
Soulever ou déplacer des personnes	6.0	6.3	0.0	1.2	6.4	3.1	18.0	9.8	0.0	0.0	3.4	18.9	0.0	0.0	1.7	4.6	8.6	2.2	1.9	0.0
Soulever ou déplacer des charges lourdes	26.9	33.4	17.1	17.9*	6.7	10.8***	18.1	19.8***	8.4	24.5	33.9	53.5***	69.6	81.1***	49.2	58.8***	47.3	57.8**	51.5	69.4***

Question n° 10301: Dites-moi je vous prie à chaque fois, à quelle fréquence vous êtes exposé à ces situations dans votre activité principale? Vibrations d'outils manuels, machines, etc.; des bruits si forts que vous devez élever la voix pour parler aux gens, des températures qui vous font transpirer même si vous ne travaillez pas; des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur; ne pas avoir une vue à l'extérieur, p.ex. en travaillant dans une chambre sans fenêtre; respirer, les vapeurs telles que les vapeurs de soudure, d'échappement, ou de poussière telles que la poussière de bois ou la poussière minérale, etc.; respirer des vapeurs telles que les vapeurs de solvants ou de diluants; être en contact avec ou manipuler des produits ou des substances chimiques; tabagisme passif: inhalation de fumée dégagée par des cigarettes de fumeurs à proximité / 10311: A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale? Positions douloureuses ou fatigantes; porter ou déplacer des personnes; porter ou déplacer de lourdes charges. Catégorie de réponses: environ le quart du temps, environ la moitié du temps, environ les trois quarts du temps tout le temps où presque tout le temps.

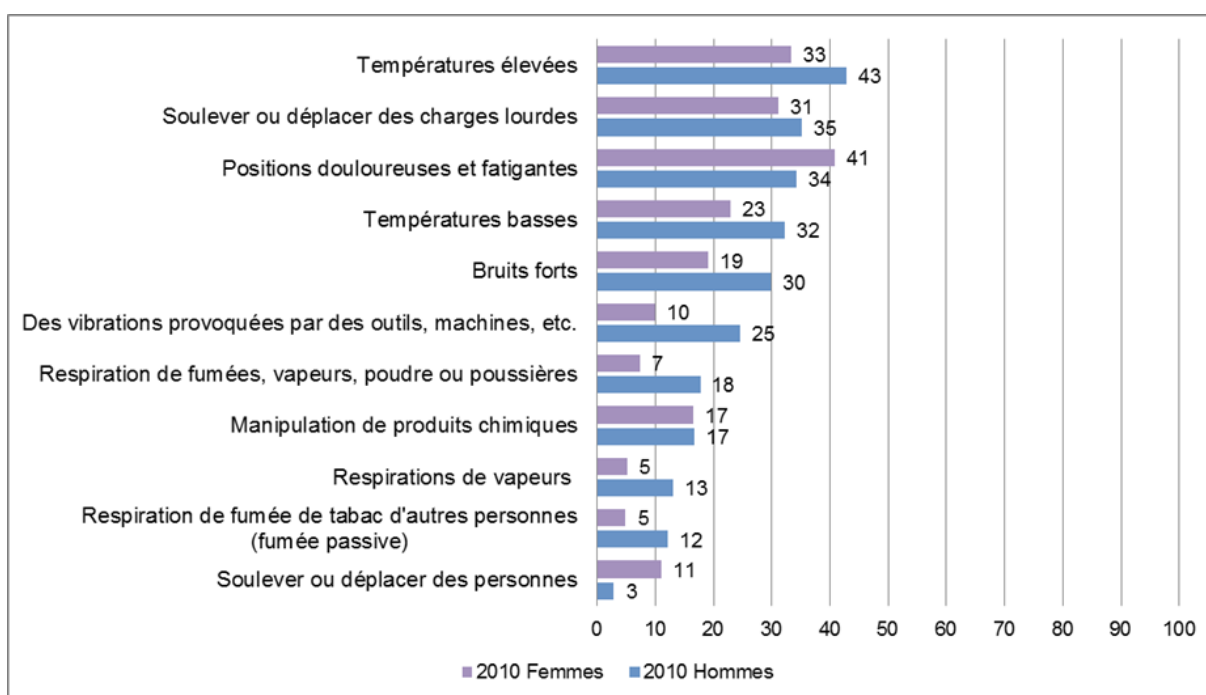
La signification statistique a été vérifiée pour 2010. Sont indiqués les écarts significatifs par rapport à la moyenne de tous les groupes professionnels principaux *p < .05, ** p < .01, p < .001.

Contraintes physiques selon les sexes

En 2010 comme en 2005, les hommes sont en moyenne plus souvent exposés à des contraintes physiques ou des risques chimiques que les femmes. Cela concerne en particulier les contraintes suivantes: vibrations (hommes 25%, femmes 10%), bruit important (30% contre 19%), basses températures (32% contre 23%), respiration de fumées, vapeurs, poudre ou poussières (18% contre 7%) et inhalation de solvants ou diluants (13% contre 5%).

Si les hommes sont plus souvent amenés à porter des lourdes charges que les femmes, ces dernières soulèvent ou déplacent plus souvent des personnes (11% contre 3%). De même, indiquent-elles plus fréquemment (avec un écart toutefois peu significatif) que leur activité implique des positions douloureuses ou fatigantes. Le graphique 6 présente la fréquence des contraintes physiques et des risques chimiques séparément pour les hommes et pour les femmes en 2010 (voir aussi Tableau 6).

Graphique 6: Contraintes physiques selon le sexe en 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée

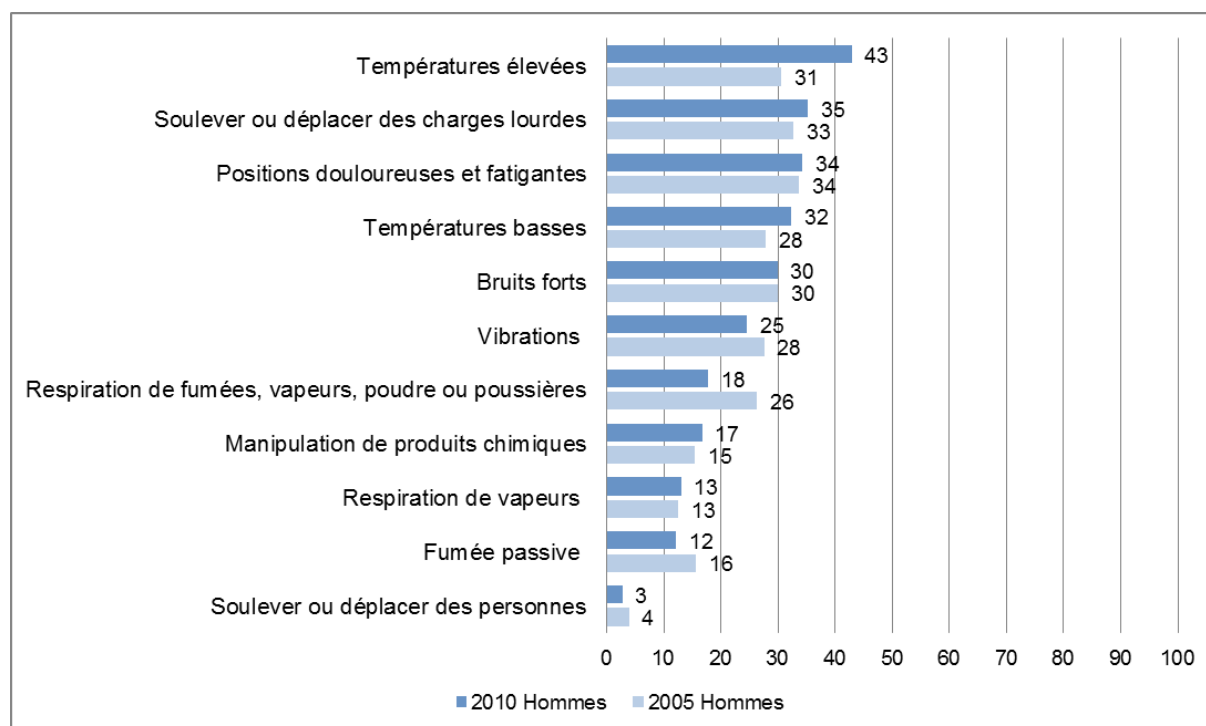


Question n° 10301: Dites-moi je vous prie à chaque fois, à quelle fréquence vous êtes exposé à ces situations dans votre activité principale? Vibrations d'outils manuels, machines, etc.; des bruits si forts que vous devez élever la voix pour parler aux gens; les températures qui vous font transpirer même si vous ne travaillez pas; des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur; ne pas avoir de vue sur l'extérieur, par exemple en travaillant dans une chambre sans fenêtre; respiration de fumée, des vapeurs telles que les vapeurs de soudure, d'échappement ou des poussières telles que la poussière de bois où la poussière minérale, etc.; Respirer les vapeurs telles que des vapeurs solvants ou des diluants; être en contact avec ou manipuler des produits ou des substances chimiques; tabagisme passif: inhalation de fumée dégagée par des fumeurs à proximité / 10311: A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale? Positions douloureuses ou fatigantes; porter ou déplacer des personnes; porter ou déplacer de lourdes charges. Catégories de réponses: environ un quart du temps ou environ la moitié temps ou environ les trois quarts temps ou tout le temps ou presque tout le temps.

Les graphiques 7 et 8 rendent compte des contraintes physiques différenciées selon les sexes pour les années 2005 et 2010. Dans l'ensemble, les écarts se sont resserrés durant cette période, ce qui s'explique en partie par la fulgurante progression des contraintes physiques chez les travailleuses, en particulier pour ce qui est des températures élevées (+ 21 points), les températures basses (+ 12 points), les lourdes charges (+ 11) et le bruit fort (+ 7 points).

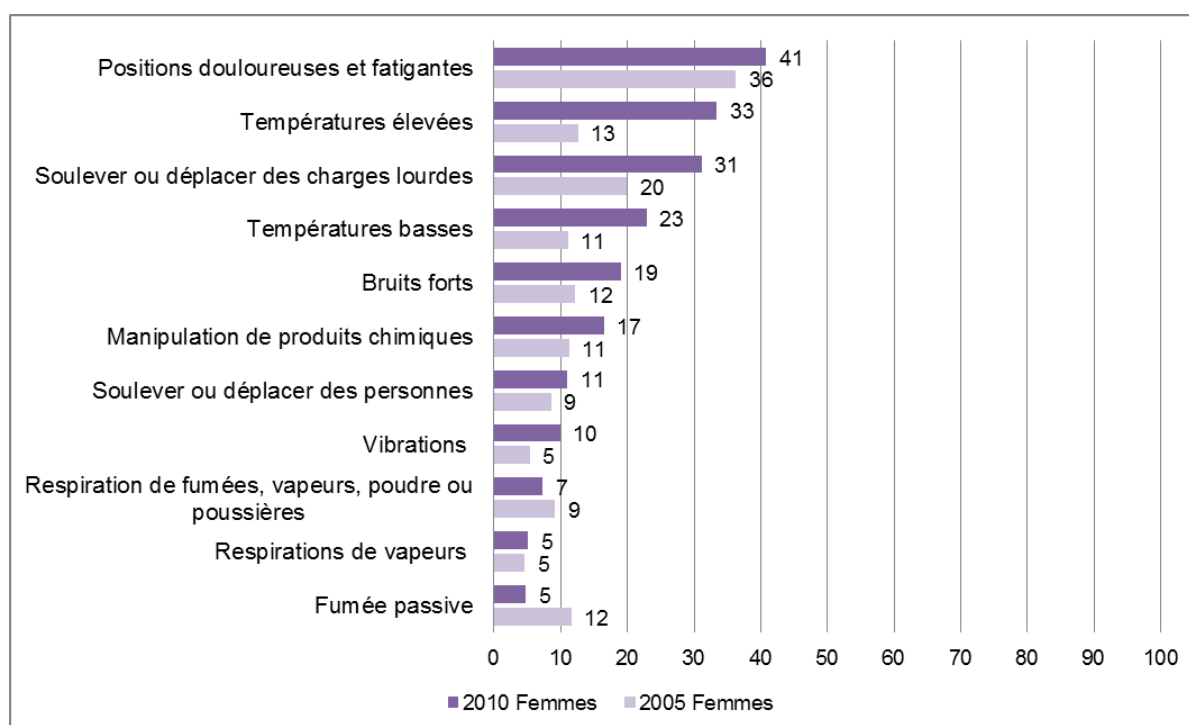
Les disparités entre les sexes au chapitre des contraintes physiques, des risques chimiques, mais aussi pour les sollicitations de l'appareil musculo-squelettique sont sans doute à mettre au compte de la division traditionnelle du monde du travail, où les métiers typiquement féminins ou typiquement masculins présentent des profils d'exigences ou de contraintes distincts. Les professionnels de la santé, par exemple, doivent souvent soulever ou déplacer des personnes tandis que les travailleurs de l'industrie et de la construction portent eux fréquemment des lourdes charges. Dans l'échantillon de 2010, 24% des femmes et 76% des hommes travaillent dans l'industrie, l'approvisionnement en énergie et en eau et dans la construction. Les proportions sont inversées dans les services publics qui comptent 68% de femmes et 32% d'hommes. Ces résultats méritent une analyse plus poussée, à l'aide de dépouillements plus détaillés par branche.

Graphique 7: Contraintes physiques des hommes, 2005 et 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée



Questions n° 10301, 10311.

Graphique 8: Contraintes physiques des femmes, 2005 et 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée



Questions n° 10301, 10311.

Tableau 6: Contraintes physiques selon le sexe 2005 et 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée

	Suisse		Hommes		Femmes	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010
	n=1040	n=1006	n=571	n=569	n=469	n=437
A quelle fréquence êtes-vous exposé aux situations suivantes dans votre travail? Au moins le quart du temps:						
Vibrations	17.6	18.2	27.6	24.5***	5.4	10.1**
Bruit	21.9	25.1	29.9	29.9*	12.2	18.8**
Températures élevées	22.4	38.8	30.6	42.9	12.6	33.4
Températures basses	20.3	28.1	27.9	32.4	11.1	22.7*
Respiration de fumées, vapeurs, poudre ou poussières	18.6	13.2	26.3	17.7**	9.2	7.3***
Respiration de solvants ou diluants	9.0	9.6	12.6	13.0**	4.6	5.3**
Manipulation de produits chimiques	13.5	16.7	15.4	16.8	11.2	16.5
Fumée passive	13.8	8.9	15.6	12.1*	11.6	4.8**
Absence de vue à l'extérieur	n/a	14.6	n/a	14.1	n/a	15.4
A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale? Au moins le quart du temps:						
Positions douloureuses et fatigantes	34.9	37.0	33.7	34.2	36.3	40.7
Soulever ou déplacer des personnes	6.0	6.3	3.9	2.8***	8.5	10.8***
Soulever ou déplacer des charges lourdes	26.9	33.4	32.7	35.2	20.0	31.1

Questions n° 10301, 10311. La signification statistique a été vérifiée pour 2010. Sont indiqués les écarts significatifs par rapport à la moyenne. *p < .05, ** p < .01, ***p < .001.

Contraintes physiques selon l'âge

C'est au début de la vie professionnelle que les contraintes physiques, les sollicitations de l'appareil musculo-squelettique et les risques chimiques sont les plus marqués (voir Tableau 7). Ainsi, le groupe des actifs de 15 à 24 ans présente en 2010 des valeurs bien supérieures à la moyenne suisse en ce qui concerne les vibrations, la fumée passive, l'absence de vue sur l'extérieur, les positions douloureuses ou fatigantes, mais aussi pour les lourdes charges. Dans la classe d'âge suivante des 25 à 34 ans, la respiration de fumées, vapeurs, poudre ou poussières, la fumée passive et les lourdes charges constituent les contraintes physiques les plus fréquentes.

Les personnes encore actives au-delà de leur 65^e année sont plutôt rarement exposées à des contraintes physiques ou des risques chimiques. Le nombre de cas étant relativement restreint, les écarts ne sont toutefois pas significatifs sur le plan statistique.

Un recul généralisé entre 2005 et 2010 n'est observé que pour deux types de contraintes: la respiration de fumées, vapeurs, poudre ou poussières ainsi que le tabagisme passif. C'est dans le groupe des 15-24 ans que le recul de la fumée passive est le plus marqué. Le même groupe affiche aussi une très nette diminution en ce qui concerne l'inhalation de vapeurs (solvants ou diluants p.ex.) et la manipulation de produits ou substances chimiques.

Tableau 7: Contraintes physiques selon les groupes d'âge, 2005 et 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée

	Suisse		15-24 ans.		25-34 ans.		35-44 ans.		45-54 ans.		55-64 ans.		65+	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
	n=1040	n=1006	n=140	n=151	n=210	n=182	n=310	n=242	n=207	n=274	n=149	n=134	n=24	n=22
A quelle fréquence êtes-vous exposé aux situations suivantes dans votre travail? Au moins le quart du temps:														
Vibrations	17.6	18.2	32.3	34.0***	18.9	18.1	16.4	17.8	11.8	14.8	13.4	10.4*	10.3	8.7
Bruit	21.9	25.1	26.9	30.7	27.6	30.8	20.7	24.8	15.1	22.3	22.0	20.7	17.5	8.7
Températures élevées	22.4	38.8	31.6	34.2	27.0	46.2	22.7	42.1	16.8	35.9	15.5	38.1	17.4	13.6
Températures basses	20.3	28.1	26.9	30.4	22.1	33.1	22.3	29.7	12.6	24.9	18.8	23.1	16.8	22.7
Respiration de fumées, vapeurs, poudre ou poussières	18.6	13.2	35.4	17.9	21.0	18.7*	16.8	11.1	9.3	9.9	16.8	13.3	13.6	4.3
Respiration de solvants ou diluants	9.0	9.6	20.3	14.6	9.8	13.3	7.9	9.1	5.1	6.2	5.7	8.9	2.9	4.3
Manipulation de produits chimiques	13.5	16.7	20.8	17.9	13.9	22.5	13.9	15.7	11.4	14.6	9.1	14.8	8.6	8.7
Fumée passive	13.8	8.9	29.7	18.0***	10.0	14.8**	15.0	5.3	10.1	4.8**	7.6	5.2	7.5	8.7
Absence de vue à l'extérieur	n/a	14.6	n/a	23.8**	n/a	17.6	n/a	15.2	n/a	8.8*	n/a	11.2	n/a	13.6
A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale? Au moins le quart du temps:														
Positions douloureuses et fatigantes	34.9	37.0	46.9	48.3**	37.6	40.1	32.0	35.5	33.0	30.1	29.3	36.1	27.6	31.8
Soulever ou déplacer des personnes	6.0	6.3	4.1	7.3	9.1	3.8	6.2	5.4	5.3	7.7	4.1	6.7	4.8	4.5
Soulever ou déplacer des charges lourdes	26.9	33.4	41.7	46.7**	33.5	42.3*	24.7	30.0	21.9	26.7	16.2	28.1	22.9	26.1

Questions n° 10301, 10311. La signification statistique a été vérifiée pour 2010. Sont indiqués les écarts significatifs par rapport à la moyenne de toutes les branches. *p < .05, ** p < .01, ***p < .001.

Contraintes physiques selon le niveau de formation

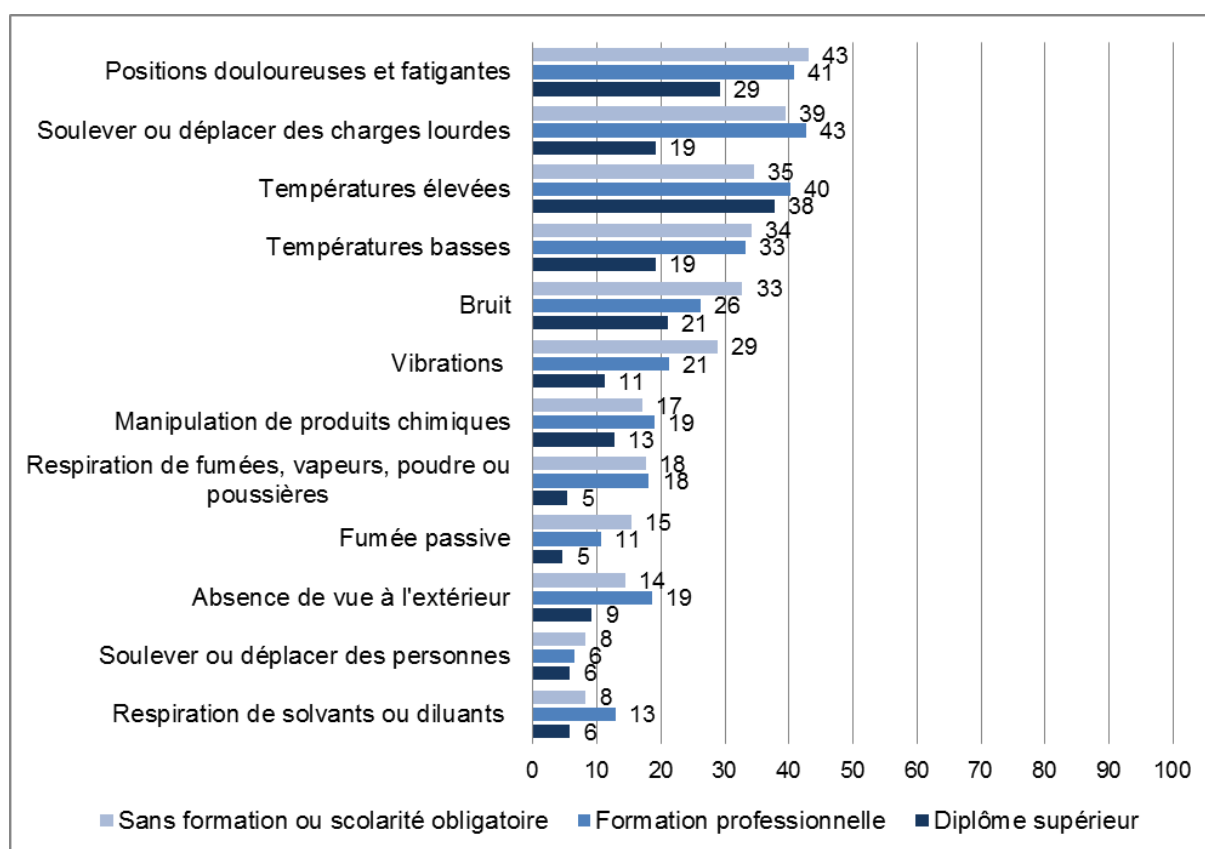
L'évaluation selon le niveau de formation distingue trois catégories: d'abord les actifs sans formation ou ayant terminé simplement leur scolarité obligatoire³², puis les travailleurs au bénéfice d'une formation professionnelle³³ et enfin les titulaires d'un diplôme supérieur³⁴.

³² Ecole primaire, école secondaire, 10^{ème} année de scolarité, cours préparatoire, école du degré diplôme, formation élémentaire

³³ Apprentissage, formation professionnelle, maturité gymnasiale, maturité professionnelle, formation en soins infirmiers, maturité professionnelle après l'apprentissage, maturité gymnasiale pour adultes

En 2010, les contraintes physiques varient en partie considérablement selon le niveau de formation (voir graphique 9). Les titulaires d'un diplôme supérieur subissent nettement moins de contraintes physiques de tous ordres que les actifs qui ont une formation professionnelle ou les actifs non qualifiés ou ayant terminé leur scolarité obligatoire. Un diplôme supérieur implique un faible niveau de contraintes pour huit risques physiques sur douze.³⁵ En revanche, les lourdes charges, les basses températures, la respiration de fumées, vapeurs, poudre et poussières, l'absence de vue sur l'extérieur, l'inhalation de solvants ou de diluants sont des contraintes très fréquemment citées par les titulaires d'un diplôme de formation professionnelle. La catégorie des travailleurs non qualifiés est la plus exposée aux vibrations et à la fumée passive.

Graphique 9: Contraintes physiques selon le niveau de formation 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée



Question 10301, 10311. Par ordre décroissant : actifs sans diplôme ou scolarité obligatoire seulement: école primaire, école secondaire, 10ème année de scolarité, cours préparatoire école de degré diplôme, formation élémentaire/formation professionnelle: apprentissage, formation professionnelle, maturité gymnase via le, maturité professionnelle, formation en soins infirmiers, maturité professionnelle après l'apprentissage, maturité gymnase elle pour adultes)/formation supérieure: école supérieure, diplôme de maîtrise, brevet fédéral, haute école spécialisée, université, école polytechnique, diplôme universitaire post-graduate, doctorat

Il ressort de la comparaison entre 2005 et 2010 que les positions douloureuses ou fatigantes ainsi que les lourdes charges demeurent encore et toujours les contraintes les plus fréquemment imposées aux personnes non qualifiées ou ayant juste terminé la scolarité obliga-

³⁴ Ecole supérieure, diplôme de maîtrise, brevet fédéral, haute école spécialisée, université, école polytechnique, diplôme universitaire post-graduate, doctorat

³⁵ Positions douloureuses ou fatigantes, port ou déplacement de lourdes charges, températures basses, vibrations, respiration de fumées, vapeurs, poudre ou poussières, fumée de tabac, absence de vue sur l'extérieur, inhalation de solvants ou diluants

toire. Pour cette catégorie d'actifs, on relève une diminution des risques au titre de la respiration de fumées, vapeurs, poudre et poussières (-9 points), de l'inhalation de solvants ou de diluants (- 8 points), la fumée passive (- 5 points) et du contact cutané ou manipulation de produits ou substances chimiques.

Contraintes physiques selon l'échelon hiérarchique

Les catégories de travailleurs subordonnés exerçant des tâches d'exécution et celles des employés hautement qualifiés exerçant des fonctions dirigeantes sont déterminées au travers des critères *formation* (99100) et *fonction de supérieur hiérarchique* (10270). La formation de ces catégories n'est pas parfaitement précise, mais elle s'impose au vu des données disponibles pour rendre compte des niveaux hiérarchiques. Les actifs hautement qualifiés ou exerçant des fonctions dirigeantes sont des cadres ou des diplômées d'une haute école. Les autres salariés, sont attribués au groupe des salariés subordonnés exerçant des tâches d'exécution.

Parmi les actifs subordonnés, on trouve une très forte proportion de personnes déclarant ne pas avoir de vue sur l'extérieur dans leur travail ou devoir souvent porter ou soulever de lourdes charges.

Quand bien même on n'observe pas d'autres écarts statistiques significatifs par rapport à la moyenne suisse, les valeurs élevées observées chez les subordonnés indiquent que ces travailleurs sont plus souvent exposés à des contraintes physiques. Ce fait est d'autant plus remarquable que cette catégorie d'actifs ne dispose pas de la même latitude décisionnelle que leurs collègues en haut de la hiérarchie.

Tableau 8: Contraintes physiques selon l'échelon hiérarchique, 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée

	Suisse		Subordonnés exerçant des tâches d'exécution	Employés hautement qualifiés / cadres dirigeants
	n=1040	n=1006	n=436	n=249
	2005	2010	2010	2010
A quelle fréquence êtes-vous exposé aux situations suivantes dans votre travail? Au moins le quart du temps:				
Vibrations	17.6	18.2	20.8	13.5
Bruit	21.9	25.1	26.4	26.4
Températures élevées	22.4	38.8	38.2	43.2
Températures basses	20.3	28.1	30.0	23.1
Respiration de fumées, vapeurs, poudre ou poussières	18.6	13.2	14.6	9.2
Respiration de solvants ou diluants	9.0	9.6	11.7	7.6
Manipulation de produits chimiques	13.5	16.7	17.0	14.4
Fumée passive	13.8	8.9	9.6	6.0
Absence de vue à l'extérieur	n/a	14.6	17.4*	7.2**
A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale? Au moins le quart du temps:				
Positions douloureuses et fatigantes	34.9	37.0	41.0	32.1
Soulever ou déplacer des personnes	6.0	6.3	8.2	3.6
Soulever ou déplacer des charges lourdes	26.9	33.4	36.7*	21.3**

Questions n° 10301, 10311. La signification statistique a été vérifiée pour 2010. Sont indiqués les écarts significatifs par rapport à la moyenne de toutes les branches. *p < .05, ** p < .01, ***p < .001.

Contraintes physiques selon le degré d'occupation et le statut

Il ressort de la comparaison entre employés à plein temps et à temps partiel³⁶ que les seconds subissent moins de contraintes physiques ou risques chimiques que les premiers (Tableau 9). Les valeurs relevées pour les actifs à temps partiel s'écartent sensiblement de la moyenne suisse en ce qui concerne les vibrations, le bruit important, la respiration de fumées, vapeurs, poudre ou poussières. Ainsi, si le travail à temps partiel semble-t-il constituer un certain rempart contre les risques chimiques et physiques, il n'en va pas de même pour les contraintes imposées au système musculo-squelettique. Les actifs à temps partiel doivent plus souvent porter ou déplacer des personnes que leurs collègues à plein temps. Il faut sans doute y voir un effet de la ségrégation sexuée des professions et du temps partiel (le temps partiel étant notamment très répandu dans le secteur des soins, alors qu'il reste rare dans l'industrie ou la construction)

Tableau 9: Contraintes physiques selon le degré d'occupation, 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée

	Suisse		Temps partiel		Temps complet	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010
	n=1040	n=1006	n=348	n=311	n=692	n=676
A quelle fréquence êtes-vous exposé aux situations suivantes dans votre travail? Au moins le quart du temps:						
Vibrations	17.6	18.2	6.9	12.5*	22.9	21.0
Bruit	21.9	25.1	12.2	19.6*	26.8	27.7
Températures élevées	22.4	38.8	12.8	35.9	27.3	40.6
Températures basses	20.3	28.1	11.3	24.2	24.8	30.0
Respiration de fumées, vapeurs, poudre ou poussières	18.6	13.2	7.7	8.0*	24.1	15.4
Respiration de solvants ou diluants	9.0	9.6	3.6	7.1	11.7	11.1
Manipulation de produits chimiques	13.5	16.7	10.9	16.1	14.8	17.0
Fumée passive	13.8	8.9	8.1	5.8	16.6	10.4
Absence de vue à l'extérieur	n/a	14.6	n/a	15.8	n/a	14.1
A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale? Au moins le quart du temps:						
Positions douloureuses et fatigantes	34.9	37.0	30.5	42.4	37.0	34.7
Soulever ou déplacer des personnes	6.0	6.3	7.2	11.3***	5.4	4.0*
Soulever ou déplacer des charges lourdes	26.9	33.4	19.2	30.5	30.8	34.4

Questions n° 10301, 10311. La signification statistique a été vérifiée pour 2010. Sont indiqués les écarts significatifs par rapport à la moyenne de toutes les branches. *p < .05, ** p < .01, ***p < .001.

3.3 Contraintes psychiques

L'étude du SECO «Le stress chez les personnes actives occupées» analyse rigoureusement les facteurs de tension psychiques³⁷. Comme évoqué en introduction, le présent rapport met l'accent sur la comparaison entre les années 2005 et 2010, entre la Suisse et l'Europe ou les pays limitrophes. Les facteurs de tensions psychiques sont des éléments caractéristiques du travail, qui se rapportent à la nature des tâches, à l'organisation du travail et aux rapports

³⁶ Dans la présente étude le temps partiel s'entend comme l'exercice d'une activité rémunérée pendant moins de 38 heures par semaine.

³⁷ Grebner et al. 2011 [URL Etat 17.4.12: <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/24101.pdf> Chapitre 4 Facteurs de stress

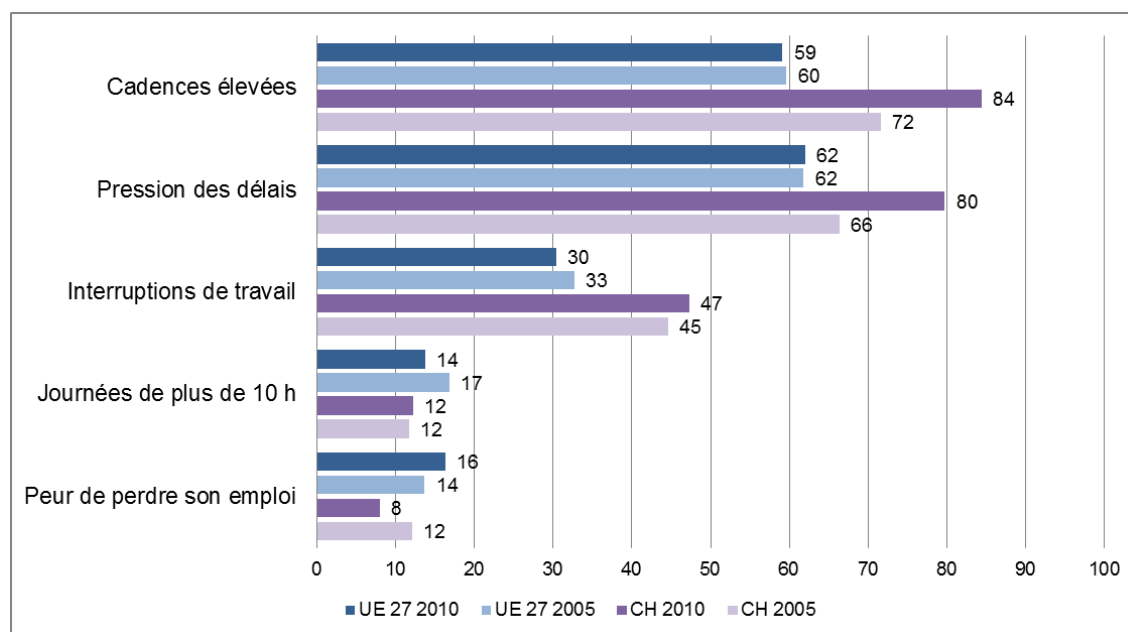
sociaux. Elles peuvent entraîner des réactions psychiques de courte durée ou altérer la santé sur le long terme.³⁸

En 2010, 34% des actifs en Suisse disent avoir vécu souvent (23%) ou très souvent (11%) des situations de stress au travail au cours des 12 derniers mois, tandis que 52% se sont sentis parfois et 13% jamais stressé au travail. Ces résultats ne peuvent se comparer avec ceux de 2005, car la formulation des questions n'était pas identique d'une enquête à l'autre. Cependant, la mise en parallèle avec la première étude sur le stress du SECO indique un accroissement du nombre de personnes concernées par ce problème entre 1999 et 2010.³⁹

Les paragraphes suivants prennent sous la loupe les contraintes psychiques telles qu'elles ont été relevées en 2005 et 2010 dans l'Enquête européenne sur les conditions de travail au moyen de questions identiques (Tableau 10): cadences élevées, pression des délais, interruptions du travail, longues journées de travail et insécurité de l'emploi. Les questions se rapportant au travail effectué sur le temps libre, aux restructurations et aux tâches en contradiction avec ses propres valeurs ont été introduites dans l'enquête en 2010 seulement.

En Suisse, les cadences élevées et la pression des délais se sont accentuées entre 2005 et 2010 (graphique 10), au contraire de l'insécurité face à l'emploi qui a fléchi pendant la même période. Ainsi, 8% des salariés (contre 12% en 2005) adhèrent à l'affirmation «Je risque de perdre mon travail principal au cours des 6 prochains mois, 6% étant d'accord et 2% tout à fait d'accord. La situation demeure inchangée pour les interruptions de travail fréquentes ou très fréquentes et pour les longues journées de travail (12% des travailleurs accomplissant au moins 6 fois par mois des journées de plus de 10 heures).

Graphique 10: Contraintes psychiques en 2005 et 2010 (Suisse, UE-27), en pourcentage de la population active occupée



Questions: 10910, 10911: Et à quelle fréquence votre activité vous oblige-t-elle à travailler A: avec des cadences très élevées, B: à selon des délais très stricts et très courts. Réponses: Très souvent ou assez souvent. / Actifs salariés uniquement 10503: Et combien de fois par mois effectuez-vous des journées de plus de 10 heures? Réponses >= 6 jours. / Actifs salariés uniquement 20821: A quel point êtes-vous d'accord ou pas avec les affirmations suivantes décrivant certains aspects de votre travail? A: Je risque de perdre mon travail principal au cours des six prochains mois. Réponses: tout à fait d'accord ou d'accord.

³⁸ Grebner et al. 2011, page 29

³⁹ Ramaciotti et al. 2003, Grebner et al. 2011

En comparaison européenne les salariés suisses travaillent souvent sur leur temps libre, 20% d'entre eux ont déclaré en 2010 déborder une à deux fois par semaine ou plus sur leurs temps libre pour répondre aux exigences de leur travail.

La Suisse ne fait pas très bonne figure dans le paysage européen en ce qui concerne les tensions physiques, les cadences élevées, la pression des délais et les interruptions du travail, tant en 2005 qu'en 2010. Parmi les pays européens, seule la France a enregistré durant cette période une intensification des cadences élevées et de la pression des délais, mais elle reste encore bien en deçà du niveau de la Suisse.

En 2010, les salariés suisses ont vécu plus fréquemment des restructurations ou réorganisations que la moyenne européenne ou que les salariés d'Allemagne ou d'Italie, mais ils craignent en revanche moins pour leur emploi. De même, se retrouvent-ils moins souvent que leurs voisins français, italiens et autrichiens en conflit avec leurs valeurs personnelles dans l'exercice de leur activité.

Parmi les pays européens qui affichent les plus fortes contraintes psychiques, la Suisse arrive en tête en ce qui concerne le rythme de travail élevé et de la pression des délais, et en troisième position pour les interruptions de travail. A l'opposé, elle présente les valeurs les plus faibles au chapitre de l'insécurité de l'emploi, devant le Luxembourg et le Danemark.

Tableau 10: Contraintes psychiques en 2005 et 2010 (Suisse, UE-27), en pourcentage de la population active occupée

	Suisse		UE 27		Allemagne		France		Italie		Autriche	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
	n=1040	n=1006	n=25614	n=35372	n=1018	n=2133	n=1083	n=3046	n=1005	n=1500	n=1009	n=1003
Je dirais que je travaille												
au moins le quart du temps de cadences de travail élevées	71.6	84.4	59.6	59.1	72.2	72.6	49.7	58.6	66.6	66.2	72.4	72.1
au moins le quart du temps sous la pression des délais	66.3	79.7	61.8	62.0	70.9	72.6	54.3	62.0	59.2	56.9	68.5	68.7
Je dois très souvent/souvent interrompre une tâche pour effectuer une autre tâche imprévue	44.6	47.3	32.7	30.4	23.7	22.3	37.8	39.1	30.3	24.1	32.4	26.2
Je risque de perdre mon travail au cours des 6 prochains mois.	12.1	8.0	13.7	16.3	12.7	11.5	7.8	11.9	8.9	13.9	8.9	10.6
Nombre de journées de plus de 10 heures par mois												
Aucun	66.0	51.8	63.7	67.7	65.3	65.7	69.3	68.3	64.2	76.5	56.8	68.2
1-5 jours	22.3	36.0	19.4	18.5	21.8	22.4	16.8	19.0	20.4	16.2	23.1	19.1
6-10 jours	4.9	5.4	7.6	5.9	8.0	6.6	6.9	6.1	9.5	4.9	10.0	5.9
11-20 jours	4.3	3.0	6.2	6.2	4.2	4.7	4.9	5.0	3.9	1.7	6.8	5.1
plus de 20 jours	2.5	3.9	3.1	1.6	0.6	0.7	2.1	1.6	2.1	0.7	3.2	1.7

Questions n°: 10910, 10911, 10920, 10503, 20820, 10860, 10205, 10860, 11051_5

Les paragraphes suivants éclairent l'évolution des contraintes psychiques et nerveuses entre 2005 et 2010 pour des groupes à risque spécifiques. A la différence de l'étude «Le stress chez les personnes actives occupées» de Grebner et al., le présent rapport n'explore pas les facteurs de stress chroniques présents pendant les trois quarts du temps ou plus. Pour assurer la comparabilité avec les pays voisins, l'accent sera mis ci-après sur les contraintes psychiques telles qu'elles sont définies par Eurofound, c'est-à-dire les contraintes qui affectent les travailleurs pendant un quart du temps au moins, ainsi que sur l'évolution entre 2005 et 2010. Le rapport procède aussi à découpage des branches économiques différent de celui de l'étude de Grebner et al. L'administration publique, par exemple, ne forme plus une caté-

gorie à part entière, mais est désormais incorporée dans la catégorie services publics⁴⁰. Par ailleurs, le secteur des services privés a été divisé en deux catégories: commerce, réparations et hôtellerie-restauration⁴¹ et autres services privés⁴² (voir Indications méthodologiques, page 13).

Résumé

Comparée à la moyenne européenne et à ses voisins, la Suisse se distingue par un niveau élevé de contraintes et de tensions psychiques. Celles-ci ont considérablement augmenté dans notre pays entre 2005 et 2010, hormis pour le facteur insécurité de l'emploi qui reste relativement faible en Suisse.

Contraintes psychiques selon les branches économiques

Pour les branches économiques, l'unique écart statistique significatif observé par rapport à la moyenne suisse concerne l'insécurité de l'emploi dans les branches industrie, matières premières et la construction⁴³. On peut en conclure que les charges psychiques étudiées surviennent indépendamment de la branche économique. Le Tableau 12 à la page 40 présente une ventilation des contraintes psychiques par branche économique pour 2005 et 2010.

Pour la période considérée, on constate une augmentation ou un recul par rapport à la moyenne suisse en ce qui concerne le rythme de travail dans l'agriculture et la sylviculture⁴⁴ (+17 points) ainsi que dans les services publics⁴⁵ (+20 points). La pression des délais s'est considérablement intensifiée entre 2005 et 2010 dans l'industrie, les matières premières et la construction (+ 16 points), ainsi que dans l'administration publique (+19 points). Les interruptions de travail se sont faites aussi plus fréquentes dans l'agriculture et sylviculture (+11 points) et plus rares dans les services privés⁴⁶ (-11 points). L'insécurité face à l'emploi a reculé entre 2005 et 2010 dans la branche commerce et réparations, hôtellerie et restauration⁴⁷ (-11 points).

Contraintes psychiques selon les groupes de professions

Le Tableau 13 à la page 41 livre un aperçu de la répartition des facteurs de tensions psychiques selon les groupes de professions pour 2005 et 2010. L'analyse par groupes de professions ne fait pas apparaître d'écarts significatifs par rapport à la moyenne suisse.

⁴⁰ Codes NOGA L-Q: Administration publique, défense, sécurité sociale obligatoire, éducation et enseignement, santé et action sociale, autres services collectifs et personnels, activités extraterritoriales

⁴¹ Codes NOGA G, H, P: Commerce, réparations d'automobiles/biens personnels et domestiques, hôtellerie et restauration, ménages

⁴² Codes NOGA I, J, K: Transports et communications, activités financières et assurances, activités immobilières, activités de location, informatique, recherche et développement

⁴³ Codes NOGA C, D, E, F: industries extractives, industrie manufacturière, approvisionnement en énergie et en eau, construction

⁴⁴ Codes NOGA A, B: Agriculture et sylviculture, pêche

⁴⁵ Codes NOGA L-Q: Administration publique, défense, sécurité sociale obligatoire, éducation et enseignement, santé et action sociale, autres services collectifs et personnels, activités extraterritoriales

⁴⁶ Codes NOGA I, J, K: Transports et communications, activités financières, assurances, activités immobilières, activités de location, informatique, recherche et développement

⁴⁷ Codes NOGAG, H, P: Commerce, réparations d'automobiles/biens personnels et domestiques, hôtellerie et restauration, ménages privés

Les cadences de travail élevées ont augmenté entre 2005 et 2010, particulièrement pour les employés non qualifiés (+35 points), les agriculteurs et ouvriers agricoles qualifiés (+28 points), les employés de bureau et de commerce (+17 points), ainsi que dans les professions intermédiaires (+15 points). Les personnes interrogées dont en outre état d'une accentuation de la pression des délais entre 2005 et 2010, à la fois chez les cadres supérieurs (+26 points), les agriculteurs et ouvriers agricoles qualifiés (+24 points), les conducteurs d'installations et de machines (+25 points) ainsi que chez les ouvriers et employés non qualifiés (+17 points). Les interruptions pour cause de tâches imprévues affectent souvent les conducteurs d'installations et de machines, les agriculteurs et ouvriers agricoles qualifiés, les artisans et ouvriers qualifiés (+ 5 points pour chaque catégorie), ainsi que les employés de bureau et de commerce (+ 6 points et les travailleurs non qualifiés (+17 points), alors que leur fréquence a baissé dans les professions intellectuelles et scientifiques (-6 points) et parmi le personnel des services et de la vente (-2 points). Au chapitre de l'insécurité de l'emploi, seuls les cadres supérieurs (+10 points) et les agriculteurs et ouvriers agricoles qualifiés (+2 points) sont plus inquiets pour leur emploi en 2010 qu'en 2005.

Contraintes psychiques selon le sexe

En 2010, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à effectuer au moins six fois par mois des journées de plus de 10 heures, mais leur nombre a tout de même doublé depuis 2005.

Les cadences élevées ainsi que la pression des délais ont augmenté dans la période considérée pour les actifs des deux sexes, avec une hausse légèrement plus marquée pour les femmes (Tableau 11). Les interruptions de travail pour cause de tâches imprévues touchent davantage les hommes, alors que leur niveau est resté stable pour les femmes. On ne relève aucune différence entre hommes et femmes en ce qui concerne l'insécurité de l'emploi.

Tableau 11: Contraintes psychiques selon le sexe, 2005 et 2010 (Suisse, EU-27), en pourcentage de la population active occupée

	Suisse		Hommes		Femmes	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010
	n=1040	n=1006	n=571	n=569	n=469	n=437
Je dirais que je travaille						
au moins le quart du temps de cadences de travail élevées	71.6	84.4	77.3	86.9	64.7	81.1
au moins le quart du temps sous la pression des délais	66.3	79.7	72.4	84.7	58.8	73.0
Je dois très souvent/souvent interrompre une tâche pour effectuer une autre tâche imprévue	44.6	47.3	43.9	48.5	45.4	45.9
Tout à fait d'accord / d'accord avec les propositions suivantes:						
Je risque de perdre mon travail au cours des 6 prochains mois.	12.1	8.0	11.6	8.5	12.7	7.3
Nombre de journées de plus de 10 heures par mois						
jusqu'à 5 fois par mois	88.3	87.8	82.2	84.7	95.7	91.6
jusqu'à 6 fois par mois	11.7	12.2	17.8	15.3	4.3	8.4*

Questions n° 10910, 10911, 10920, 20820, 10503. La signification statistique a été vérifiée pour 2010. Sont indiqués les écarts significatifs par rapport à la moyenne. *p < .05, ** p < .01, ***p < .001.

Tableau 12: Contraintes psychiques par branche, en 2005 et 2010 (Suisse, moyenne UE), en pourcentage de la population active occupée

	Suisse		NOGA A, B:		NOGA C-F		NOGA G, H, P		NOGA I, J, K		NOGA L-Q	
			Agriculture et sylviculture		Industrie, approvisionnement en matières premières, construction		Commerce et réparations, hôtellerie et restauration		Autres services privés		Services publics	
	2005 n=1040	2010 n=1006	2005 n=41	2010 n=42	2005 n=234	2010 n=257	2005 n=197	2010 n=214	2005 n=232	2010 n=230	2005 n=334	2010 n=262
Je dirais que je travaille												
au moins le quart du temps avec des cadences de travail élevées	71.6	84.4	75.6	92.9	78.2	89.0	74.6	85.0	78.6	82.9	60.0	79.5
au moins le quart du temps sous la pression des délais	66.3	79.7	70.7	73.8	73.1	89.5	62.1	72.8	75.8	81.2	56.8	75.5
Je dois très souvent/souvent interrompre une tâche pour effectuer une autre tâche imprévue	44.6	47.3	29.3	40.5	37.8	47.1	42.9	46.5	56.0	44.8	44.3	51.5
Tout à fait d'accord / d'accord avec les propositions suivantes:												
Je risque de perdre mon travail au cours des 6 prochains mois.	12.1	8.0	0.0	0.0	11.3	12.7	17.5	6.2	4.4	7.0	7.8	5.8
Nombre de journées de plus de 10 heures par mois												
jusqu'à 5 fois par mois	88.3	88.0	44.3	78.9	87.8	85.9	78.2	91.7	82.7	91.3	74.3	85.4
au moins 6 fois par mois	11.7	12.0	55.7	21.1	12.2	14.1	21.8	8.3	17.3	8.7	25.7	14.6

Questions n° 10910, 10911, 10920, 20820, 10503. La signification statistique a été vérifiée pour 2010. Sont indiqués les écarts significatifs par rapport à la moyenne. *p < .05, ** p < .01, ***p < .001

Codes NOGA: Nomenclature générale des activités économiques.

A, B: Agriculture et sylviculture, pêche

C, D, E, F: Industries extractives, industrie manufacturière, approvisionnement en énergie et en eau, construction

G, H, P: Commerce, réparations d'automobiles/biens personnels et domestiques, hôtellerie et restauration, ménages privés

I, J, K: Transports et communications, activités financières, assurances, activités immobilières, activités de location, informatique, recherche et développement

L-Q: Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire, éducation et enseignement, santé et action sociale, autres services collectifs et personnels, activités extraterritoriales

Tableau 13: Contraintes psychiques selon les principaux groupes professionnels 2005 et 2010 (Suisse, moyenne UE), en pourcentage de la population active occupée

			CITP 1		CITP 2		CITP 3		CITP 4		CITP 5		CITP 6		CITP 7		CITP 8		CITP 9	
	Total en Suisse		Dirigeants et cadres		Professions intellectuelles et scientifiques		Professions intermédiaires		Employés de bureau, employés de commerce		Professions des services et de la vente		Agriculteurs et ouvriers agricoles qualifiés		Artisans et professions apparentées		Conducteurs d'installations et de machines		Travailleurs non qualifiés	
	n=1040	n=1006	n=66	n=83	n=180	n=195	n=215	n=254	n=136	n=94	n=141	n=127	n=48	n=36	n=154	n=131	n=42	n=45	n=57	n=36
	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
Je dirais que je travaille																				
au moins le quart du temps de cadences de travail élevées	71.6	84.4	81.1	91.3	72.4	83.1	66.3	81.7	66.3	83.0	76.9	82.7	66.8	94.4	83.0	90.8	83.7	81.8	42.4	77.8
au moins le quart du temps sous la pression des délais	66.3	79.7	65.6	91.5	81.6	84.5	65.0	78.7	60.2	72.3	59.4	68.0	59.8	83.8	74.2	86.3	58.8	84.1	44.3	61.1
Je dois très souvent/souvent interrompre une tâche pour effectuer une autre tâche imprévue	44.6	47.3	68.8	71.1	58.2	52.3	53.6	52.2	41.3	46.8	44.1	41.7	25.2	30.6	32.7	37.4	22.1	26.7	13.3	30.6
Tout à fait d'accord / d'accord avec les propositions suivantes:																				
Je risque de perdre mon travail au cours des 6 prochains mois.	12.1	8.0	4.0	13.6	11.3	6.3	9.0	8.0	14.8	7.8	18.2	7.6	3.3	5.6	11.4	5.7	14.7	11.1	21.1	12.0
Nombre de journées de plus de 10 heures par mois																				
jusqu'à 5 fois par mois	88.3	87.8	77.3	69.5	80.5	79.8	95.7	92.7	100.0	93.7	83.3	91.3	54.0	64.7	91.2	95.6	95.6	83.3	98.1	92.0
au moins à 6 fois par mois	11.7	12.3	22.7	30.5***	19.5	20.2*	4.3	7.3*	0.0	6.3	16.7	8.7	46.0	35.3**	8.8	4.4*	4.4	16.7	1.9	8.0

Questions n° 10910, 10911, 10920, 20820, 10503. La signification statistique a été vérifiée pour 2010. Sont indiqués les écarts significatifs par rapport à la moyenne. *p < .05, ** p < .01, ***p < .001

Contraintes psychiques selon l'âge

Le Tableau 14 présente les multiples facteurs de tensions psychiques, différenciés par groupes d'âge.

C'est dans la catégorie des 15-24 ans que la pression accrue des délais se ressent avec le plus d'intensité. En revanche, ce même groupe d'âge effectue moins souvent que les autres des journées de plus de 10 heures, sans doute parce que la loi fixe la durée maximale de travail à 9 heures par jour pour les jeunes travailleurs jusqu'à 18 ans.

En 2010, le groupe des 35-44 ans affiche des valeurs nettement supérieures à la moyenne suisse au chapitre des interruptions de travail. Par ailleurs, le rythme de travail s'est particulièrement accéléré depuis 2005 dans cette classe d'âge. L'insécurité de l'emploi y est la plus faible et de surcôt en fort recul depuis 2005.

Dans la catégorie des 45-54 ans, la pression des délais s'est considérablement intensifiée entre les deux enquêtes. Cette classe d'âge ne présente pour le reste aucune caractéristique particulière.

Les cadences augmentent depuis 2005 dans le groupe des 55-64 ans, lesquels, à l'encontre de la tendance générale, déclarent plus souvent craindre pour leur emploi.

En raison d'un nombre de cas restreint (n=22), les données des plus de 65 ans ont une représentativité limitée.

Tableau 14: Contraintes psychiques selon les catégories d'âge 2005 et 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée

	Suisse		15-24 ans.		25-34 ans.		35-44 ans.		45-54 ans.		55-64 ans.		65+	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
	n=1040	n=1006	n=140	n=151	n=210	n=182	n=310	n=242	n=207	n=274	n=149	n=134	n=24	n=22
Je dirais que je travaille														
au moins le quart du temps de cadences de travail élevées	71.6	84.4	74.7	81.5	76.5	88.5	72.4	89.7	74.3	83.4	61.2	76.7	41.3	69.6
au moins le quart du temps sous la pression des délais	66.3	79.7	54.6	72.0	70.8	83.0	73.3	86.7	64.5	80.4	63.4	72.4	37.3	63.6
Je dois très souvent/souvent interrompre une tâche pour effectuer une autre tâche imprévue	44.6	47.3	54.2	37.1	48.2	48.9	45.3	56.0*	39.9	48.4	38.0	40.3	29.0	34.8
Tout à fait d'accord / d'accord avec les propositions suivantes:														
Je risque de perdre mon travail au cours des 6 prochains mois.	12.1	8.0	7.4	9.1	18.5	10.3	13.4	3.4	12.3	9.1	5.7	9.9	0.0	0.0
Nombre de journées de plus de 10 heures par mois														
jusqu'à 5 fois par mois	88.3	88.0	95.6	95.0	84.8	86.6	85.6	87.7	91.9	83.2	86.6	94.0	91.1	60.0
au moins à 6 fois par mois	11.7	12.0	4.4	5.0*	15.2	13.4	14.4	12.3	8.1	16.8	13.4	6.0	8.9	40.0

Questions n° 10910, 10911, 10920, 20820, 10503. La signification statistique a été vérifiée pour 2010. Sont indiqués les écarts significatifs par rapport à la moyenne. *p < .05, ** p < .01, ***p < .001.

Contraintes psychiques selon le niveau de formation

Le Tableau 15 renseigne sur les contraintes psychiques en 2005 et 2010 selon le niveau de formation.

En 2010, les détenteurs d'un diplôme supérieur⁴⁸ font état de fréquentes ou très fréquentes interruptions de travail par rapport à la moyenne suisse et accomplissent aussi fréquemment des journées de plus de 10 heures (au moins six fois par mois).

Les actifs au bénéfice d'une formation professionnelle travaillent moins souvent plus de 10 heures par jour que la moyenne suisse.

Les actifs non qualifiés sont nettement indiquent nettement moins d'interruptions de travail que les autres groupes professionnels.

Entre 2005 et 2010, la pression des délais s'est accrue davantage chez les détenteurs d'un diplôme supérieur (+14 points) ou d'un diplôme de formation professionnelle. (+11 points) que chez les actifs sans diplôme (+4 points). Durant la même période, les cadences se sont accélérées à tous les échelons de qualification. L'insécurité de l'emploi semble avoir fléchi pour les personnes sans diplôme, mais la différence reste non significative en 2010.

Tableau 15: Contraintes psychiques en 2005 et 2010 selon le niveau de formation (Suisse), en pourcentage de la population active occupée

	Suisse		Sans formation ou scolarité obligatoire		Formation professionnelle		Diplôme supérieur	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
	n=1040	n=1006	n=183	n=111	n=555	n=519	n=302	n=369
Je dirais que je travaille								
au moins le quart du temps de cadences de travail élevées	71.6	84.4	68.0	83.5	73.1	83.9	71.1	85.7
au moins le quart du temps sous la pression des délais	66.3	79.7	59.5	62.7	64.3	77.7	73.9	87.5
Je dois très souvent/souvent interrompre une tâche pour effectuer une autre tâche imprévue	44.6	47.3	34.6	30.9*	42.3	43.4	54.8	57.6
Tout à fait d'accord / d'accord avec les propositions suivantes:								
Je risque de perdre mon travail au cours des 6 prochains mois.	12.1	8.0	10.7	3.8	14.4	10.0	8.6	6.5
Nombre de journées de plus de 10 heures par mois								
jusqu'à 5 fois par mois	88.3	87.7	94.7	95.1	90.3	92.8	80.8	78.2
au moins 'à 6 fois par mois	11.7	12.3	5.3	4.9	9.7	7.2**	19.2	21.8***

Questions n° 10910, 10911, 10920, 20820, 10503. La signification statistique a été vérifiée pour 2010. Sont indiqués les écarts significatifs par rapport à la moyenne. *p < .05, ** p < .01, ***p < .001.

Travailleurs sans diplôme ou ayant terminé leur scolarité obligatoire: école primaire, école secondaire, 10^{ème} année de scolarité, cours préparatoire école de degrés diplôme, formation élémentaire/formation professionnelle: apprentissage, formation professionnelle, maturité gymnase via le, maturité professionnelle, formation en soins infirmiers, maturité professionnelle après l'apprentissage, maturité gymnase elle pour adultes/formation supérieure: école supérieure, diplôme de maîtrise, brevet fédéral, haute école spécialisée, université, école polytechnique, diplôme universitaire post-grade, doctorat

⁴⁸ Haute école spécialisée, diplôme de maîtrise, brevet fédéral, haute école spécialisée, université, école polytechnique, diplôme universitaire postgrade, doctorat

Contraintes psychiques selon l'échelon hiérarchique

A la différence des contraintes physiques, qui affectent généralement les employés subordonnés affectés à des tâches d'exécution, les contraintes psychiques concernent plus fréquemment les travailleurs hautement qualifiés. Ceux-ci se distinguent par des valeurs très élevées pour les facteurs de tensions psychiques que sont les interruptions de travail, le travail sur le temps libre (critère introduit en 2010 seulement) et les journées de plus de 10 heures. Dans la mesure où ces employés disposent (généralement) d'une (grande) latitude décisionnelle, ils ont la possibilité d'amortir ou de minimiser en partie ces tensions psychiques.

Tableau 16: Contraintes psychiques selon le niveau hiérarchique, 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée

	Suisse		Subordonnés exerçant des tâches d'exécution	Employés hautement qualifiés / cadres dirigeants
	2005	2010	2005	2005
	n=1040	n=1006	n=183	n=555
Je dirais que je travaille				
au moins le quart du temps de cadences de travail élevées	71.6	84.4	82.4	93.1
au moins le quart du temps sous la pression des délais	66.3	79.7	74.8	92.0
Je dois très souvent/souvent interrompre une tâche pour effectuer une autre tâche imprévue	44.6	47.3	43.4	61.0
Tout à fait d'accord / d'accord avec les propositions suivantes:				
Je risque de perdre mon travail au cours des 6 prochains mois.	12.1	8.0	7.7	8.9
Nombre de journées de plus de 10 heures par mois				
jusqu'à 5 fois par mois	88.3	87.7	95.4	74.2
au moins 6 fois par mois	11.7	12.3	4.6	25.8

Questions n° 10910, 10911, 10920, 20820, 10503. La signification statistique a été vérifiée pour 2010. Sont indiqués les écarts significatifs par rapport à la moyenne. *p < .05, ** p < .01, ***p < .001.

3.4 Facteurs d'atténuation et de protection

Les facteurs d'atténuation ou de protection sont des ressources dont il est scientifiquement établi qu'elles permettent de mieux faire face aux exigences du travail et amoindrissent ou préviennent les contraintes physiques ou psychiques. Une absence (généralisée) de facteurs de protection peut être cause de stress et entraîner sur la durée des atteintes à la santé. L'enquête de 2010 comme celle de 2005⁴⁹ incluait des questions portant sur dix facteurs de ce type et a cherché à évaluer la marge de liberté dont disposent les actifs dans la gestion de leurs horaires, l'organisation de leurs tâches, mais le soutien dont ils bénéficient dans leur travail (fréquence 2010 entre parenthèses):

⁴⁹ Pour une analyse détaillée des facteurs de protection selon les différentes catégories et situations, voire l'étude du SECO «Le stress chez les personnes actives (Grebner et al. 2011)

Gestion des horaires:

- Horaires de travail se conciliant bien ou très bien avec les obligations familiales et les engagements sociaux en dehors du travail (87%)
- Possibilité de choisir ou de modifier la cadence ou vitesse de travail (79%)
- Actifs salariés: possibilité de prendre des pauses à son gré (62%)

Latitude décisionnelle:

- Liberté de résoudre par soi-même des problèmes imprévus (94%)
- Possibilité de choisir ou de modifier l'approche ou la méthode de travail (82%)
- Possibilité de déterminer ou de modifier l'ordre des tâches (79%)
- Actifs salariés: influence sur le choix des collègues de travail (33%)

Soutien social:

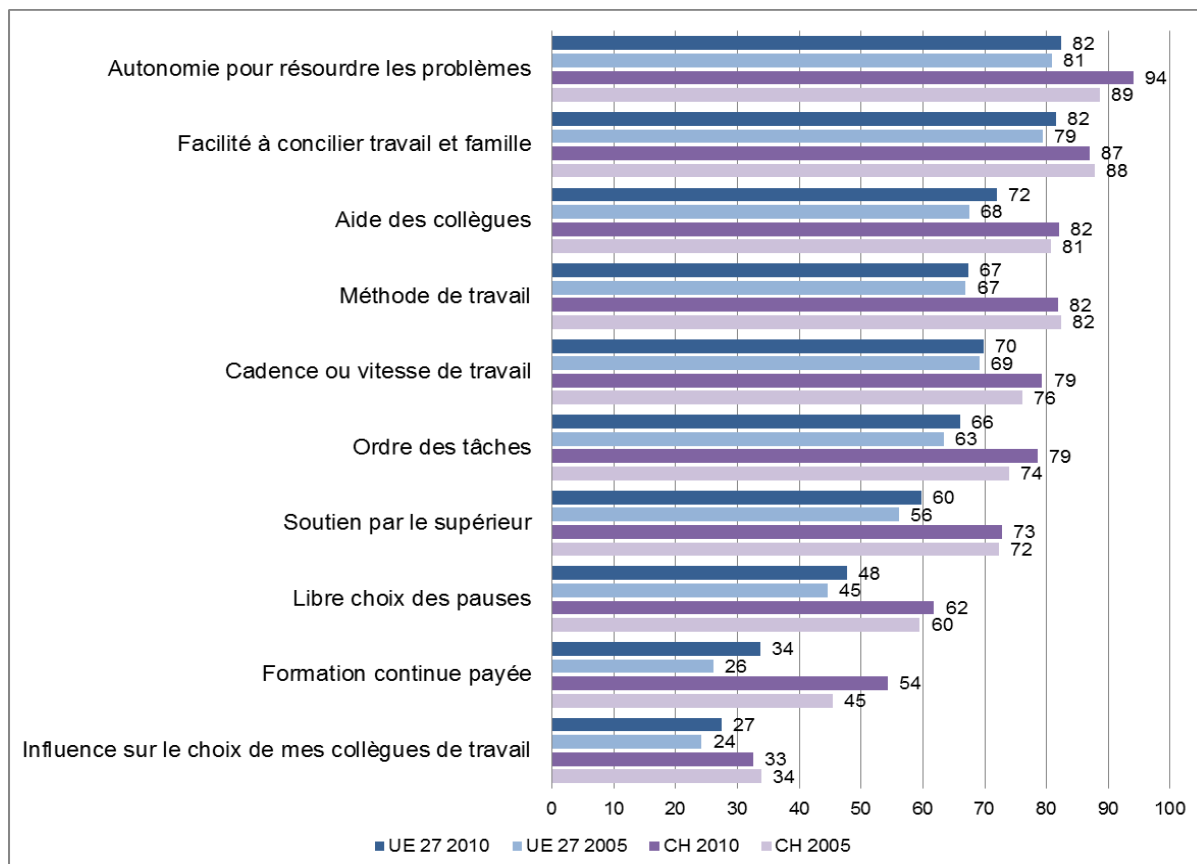
- Actifs salariés: aide des collègues (82%)
- Actifs salariés: aide du chef ou du manager (73%)
- Mesure de perfectionnement payée par l'employeur au cours des 12 derniers mois (en cas d'activité indépendante, formation à la charge du travailleur) (54%)

Le Tableau 17 regroupe les facteurs de protection en Suisse, en moyenne de l'UE et dans les pays limitrophes pour 2005 et 2010⁵⁰.

La comparaison Suisse - moyenne UE pour 2010 révèle que les actifs disposent en Suisse d'un assez grand nombre de facteurs de protection. Ceux-ci sont nombreux à affirmer pouvoir bien ou très bien concilier leurs horaires avec leurs obligations familiales et sociales, recevoir de l'aide de leurs collègues ou de leur chef, pouvoir choisir leur méthode de travail ou déterminer leur rythme de travail ou leurs cadences, changer l'ordre de leurs tâches, prendre leurs pauses à leur gré et avoir de l'influence sur le choix de leurs collègues. Par ailleurs, la Suisse a réussi à maintenir son avance pour ce qui est de la formation continue payée par l'employeur.

⁵⁰ Le chapitre 5.1 considère les facteurs d'atténuation ou de protection sous l'angle de l'organisation du travail (autonomie, participation, coopération). Certaines redondances sont délibérément acceptées.

Graphique 11: Facteurs de protection, en Suisse et en moyenne UE 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée



Question n° 10930: Généralement, le principal travail rémunéré implique-t-il ou non les tâches suivantes? De résoudre vous-même des problèmes imprévus. 10931: Avez-vous ou non la possibilité de choisir ou de modifier les choses suivantes? 1_L'ordre de vos tâches? 2_Vos méthodes de travail? 3_Votre cadence de vitesse de travail? – Réponse -oui. / Salariés uniquement 11051: 1_Vos collègues vous aident et vous soutiennent. 2_Votre manager/supérieur hiérarchique vous aide et vous soutient. 3_Vous avez une influence sur le choix de vos collègues de travail. 4_Vous pouvez faire une pause quand vous le souhaitez. Réponses – Toujours ou presque toujours. 10850: En général, votre horaire de travail s'accorde-t-il très bien, assez bien, pas très bien ou pas bien du tout avec vos engagements sociaux et familiaux en dehors de votre travail? 11110_1: Formation payée ou assurée par votre employeur ou par vous-même si vous êtes indépendant

L'enquête 2010 a interrogé pour la première fois les actifs sur deux facteurs de protection essentiels relativement répandus en Suisse au moyen des questions que voici: «L'entreprise pour laquelle je travaille me motive donner ma meilleure performance professionnelle» (Suisse: 73%, moyenne UE: 62%) et «En pensant au revenu mensuel total de mon ménage, mon foyer est en mesure de joindre facilement ou très facilement les deux bouts. En ce qui concerne l'appréciation du revenu, seuls le Danemark, la Suède et Luxembourg se placent mieux que la Suisse.

Résumé

En regard de la moyenne européenne, les actifs suisses disposent d'une plus grande latitude dans l'organisation de leur temps et de leurs tâches et peuvent plus facilement compter sur l'aide de leurs collègues ou de leur chef dans leur travail. Ces marges de liberté ont valeur de facteurs d'atténuation ou de protection contre des conditions de travail désavantageuses. Entre 2005 et 2010, la Suisse a réussi à se maintenir sur ce plan à un niveau élevé.

Tableau 17: Facteurs d'atténuation ou de protection 2005 et 2010, Suisse, moyenne UE et pays limitrophes, travailleurs salariés

	Suisse		UE 27		Allemagne		France		Italie		Autriche	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
	n=1040	n=1006	n=25614	n=35372	n=1018	n=2133	n=1083	n=3046	n=1005	n=1500	n=1009	n=1003
Mon travail principal englobe généralement les éléments suivants :												
La résolution par moi-même des problèmes imprévus	88.6	94.0	80.8	82.3	77.4	84.6	86.0	81.3	79.6	74.0	83.0	81.8
J'ai la possibilité de choisir ou de modifier les choses suivantes:												
L'ordre de mes tâches	73.9	78.6	63.4	66.0	52.4	57.1	72.0	68.1	60.4	69.2	65.4	69.1
Méthode de travail	82.4	81.9	66.9	67.3	70.6	70.0	67.8	63.7	75.5	72.8	63.2	62.8
Cadence ou vitesse de travail	76.1	79.3	69.2	69.8	62.2	64.6	70.1	64.2	78.8	79.2	72.8	58.1
Les affirmations suivantes s'appliquent presque toujours / souvent à mon activité: (actifs salariés uniquement)												
Mes collègues m'aident et me soutiennent	80.7	82.0	67.5	72.0	64.9	70.5	50.7	67.6	50.7	51.4	72.8	78.1
Mon chef /supérieur hiérarchique m'aide et me soutient	72.3	72.8	56.1	59.7	58.3	46.7	36.8	58.4	33.6	41.7	65.0	57.1
J'ai de l'influence sur le choix de mes collègues de travail	33.9	32.5	24.2	27.4	17.9	24.9	23.5	19.8	20.3	23.0	29.0	22.0
Je peux faire une pause quand je le souhaite.	59.5	61.8	44.6	47.7	26.6	48.0	52.2	51.1	47.8	47.7	50.7	44.9
Tout à fait d'accord / d'accord avec les propositions suivantes:												
Mon entreprise/organisation me motive à donner le meilleur de moi au travail.	n/a	73.0	n/a	62.2	n/a	61.3	n/a	57.4	n/a	56.1	n/a	61.7
Grande ou très grande facilité à concilier le travail et les obligations familiales et sociales	87.8	87.0	79.4	81.5	85.5	82.5	80.9	78.7	73.0	74.9	88.0	86.9
Formation payée ou assurée par l'employeur - ou par moi-même parce que je suis indépendant	45.4	54.3	26.1	33.7	25.3	36.7	24.4	25.1	16.9	26.1	37.5	40.9
En pensant au revenu mensuel total de mon ménage, mon foyer est en mesure de joindre les deux bouts..	n/a	57.5	n/a	31.5	n/a	35.3	n/a	26.1	n/a	24.8	n/a	37.6

Question n° 10930: Généralement, le principal travail rémunéré implique-t-il ou non les tâches suivantes? De résoudre vous-même des problèmes imprévus. 10931: Avez-vous ou non la possibilité de choisir ou de modifier les choses suivantes? 1_l'ordre de vos tâches? 2_vos méthodes de travail? 3_votre cadence de vitesse de travail? –11051: Salariés uniquement _ Veuillez choisir ce qui s'applique le mieux à votre travail ou votre domaine: 1_Vos collègues vous aident et vous soutiennent. 2_Votre manager/supérieur hiérarchique vous aide et vous soutient. 3_Vous avez une influence sur le choix de vos collègues de travail. 4_Vous pouvez faire une pause quand vous le souhaitez. 10850: En général, votre horaire de travail s'accorde-t-ils très bien, assez bien avec vos engagements sociaux et familiaux en dehors de votre travail? 11110_1: Au cours des 12 derniers mois, avez-vous bénéficié d'une ou de plusieurs des mesures de perfectionnement suivantes pour l'amélioration de vos aptitudes: Formation payée ou assurée par votre employeur ou par vous-même si vous êtes indépendant. 20820: Adhésion forte ou très forte à l'affirmation suivante: L'organisation pour laquelle je travaille me motive à donner ma meilleure performance professionnelle. 99600: Adhésion à l'affirmation suivante: En pensant au revenu mensuel total de mon ménage, mon foyer est en mesure de joindre facilement ou très facilement les deux bouts.

4 Etat de santé des personnes occupées

En réponse à une question, les actifs ont évalué leur état de santé général. On leur a demandé ensuite si le travail constituait un risque pour leur sécurité ou leur santé et dans quelle mesure il a sur elle une influence positive, négative ou neutre. La question du risque pour la sécurité et la santé a été posée en 2005, les deux autres questions sont nouvelles.

4.1 Etat de santé général

En 2010, près de neuf actifs sur dix en Suisse se sentent en bonne santé: 87% d'entre eux qualifient leur état de santé général de bon ou très bon, 11% le jugent moyen et 2% le qualifient de mauvais ou très mauvais.

Par rapport à la moyenne de l'UE et des pays voisins, les actifs suisses sont plus nombreux à estimer que leur état de santé est bon ou très bon: moyenne de l'UE: 78%, Allemagne 80%, Italie et Autriche 77%, France 76%. Dans la comparaison, la Suisse occupe le 3e rang, derrière l'Irlande et la Grèce.

En 2007, 93% des actifs jugeaient leur état de santé bon ou très bon (voir Krieger et al. 2011), mais cette diminution doit être interprétée avec prudence après trois ans car la question était posée dans un autre contexte (Enquête suisse sur la santé 2007).

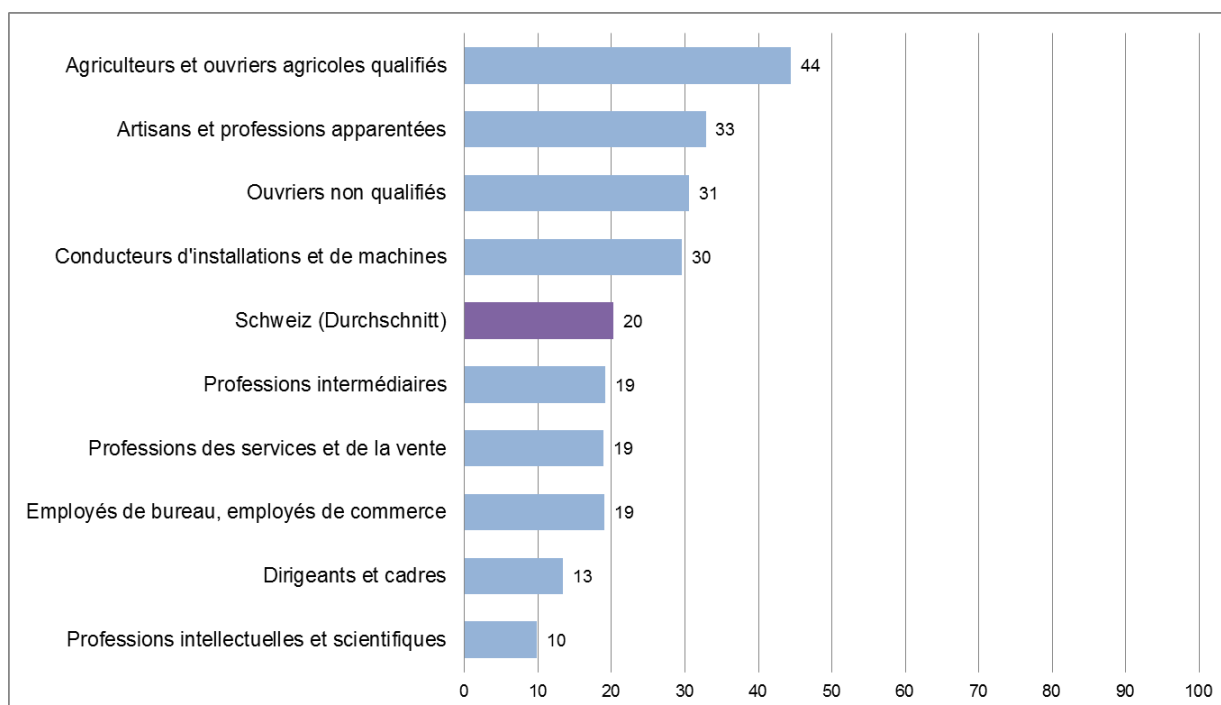
4.2 Perception de la mise en danger de la santé au travail

En 2010, 20% des actifs en Suisse affirment que leur sécurité ou leur santé est mise en danger au travail. Ils étaient 22% en 2005. Le ressenti d'une atteinte à la sécurité ou à la santé est plus élevé en France (25%) en 2010, de même qu'en moyenne de l'UE (24%), mais plus faible en Italie (17%). La Suisse pointe au 8^{ème} rang des pays où les risques pour la sécurité ou la santé sont ressentis comme les plus faibles, tandis que le Danemark, les Pays-Bas et l'Irlande occupent les trois premières places.

Selon les différentes classifications, les travailleurs de l'agriculture et sylviculture⁵¹ (41%, $p < 0.01$), les agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture (44%, $p < 0.01$) ainsi que les artisans et ouvriers (33%, $p < 0.01$) font le plus souvent état d'un risque pour leur sécurité ou leur santé. Cela concerne plus rarement le groupe des professions intellectuelles et scientifiques (10%, $p < 0.01$). Ces chiffres reposent sur les estimations des personnes actives. Ils reflètent l'opinion du milieu pratique ou un vécu subjectif de la situation au travail.

⁵¹ Codes NOGA C, D, E, F: Industries extractives, industrie manufacturière, approvisionnement énergétique, construction

Graphique 12: Evaluation du danger au travail par groupe professionnel en matière de sécurité ou de santé, 2010, en pourcentage de la population active occupée



Question n° 20300: Pensez-vous que votre santé ou votre sécurité sont mises en danger par votre travail, et donc par votre environnement de travail, vos collègues ou les activités que vous exercez? Réponse: oui. Ouvriers qualifiés de l'agriculture (44%, $p < 0.01$), Artisans et professions apparentées (33%, $p < 0.01$), professions intellectuelles et scientifiques (10%, $p < 0.01$).

4.3 Perception de l'influence du travail sur la santé

En Suisse, 21% des actifs affirment que le travail a une influence principalement négative sur leur santé. L'UE, en moyenne, ainsi que l'Autriche et la France ont des chiffres plus élevés (25%, 30% et 26%). C'est en Irlande, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas que les actifs sont les moins nombreux à voir dans le travail un facteur négatif (la Suisse se situe au 8^{ème} rang). D'un autre côté, 27% des actifs de Suisse considèrent en 2010 que le travail a un effet avant tout positif sur la santé et 52% qu'il n'a sur elle aucune influence (1,5% ne savent pas, 1% ne donnent pas de réponse). Selon le critère de l'influence positive, la Suisse arrive au 3^{ème} rang, derrière la Finlande et la Suède.

Les 25 à 34 ans dénoncent le plus fréquemment une influence négative (31%, $p < 0.01$). De manière prépondérante, les actifs de plus de 65 ans croient au contraire à l'effet généralement positif du travail sur leur santé (59%, $p < 0.01$). Du fait que les salariés qui continuent à travailler après l'âge de la retraite demeurent sans doute actifs par choix sur le marché du travail, il s'agit là du résultat d'une sélection positive. Le chiffre doit être en tout cas interprété avec prudence, puisque l'âge avançant, on observe aussi un "survivor effect"⁵².

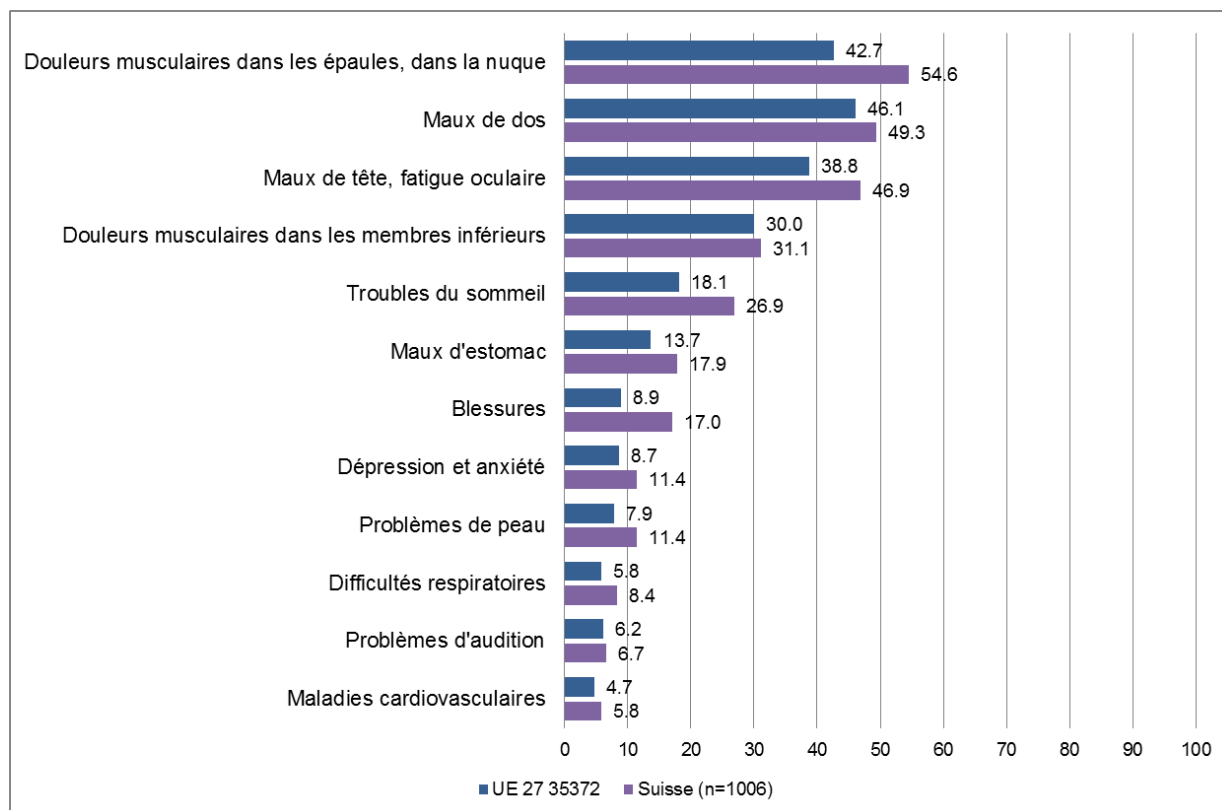
Plus fréquemment que la moyenne, les salariés des services publics affirment en 2010 qu'ils voient un effet positif du travail sur la santé (34%, $p < 0.05$, moyenne suisse: 27%). Au contraire, les actifs pratiquant un métier manuel ou apparenté estiment assez souvent que le travail a une influence principalement négative sur leur santé (32%, $p < 0.01$).

⁵² Les personnes qui ont des problèmes de santé ne sont plus en activité et n'ont donc pas été prises en compte dans l'enquête.

4.4 Problèmes de santé spécifiques

En Suisse, d'une manière générale, les personnes actives estiment être en bonne santé. Ce constat contraste toutefois avec les réponses données sur les divers problèmes de santé pris isolément (Graphique 13). A la question de savoir si, sur les douze derniers mois, elles ont connu l'un ou l'autre des douze problèmes de santé qui leur étaient présentés dans une liste, 12% d'entre elles ont répondu par la négative, 14% en ont cité un, 18% deux, 21% plus de trois et 34% ont mentionné entre quatre et douze problèmes différents. Pour 2010, les troubles musculo-squelettiques (douleurs musculaires, douleurs dorsales) arrivent en tête, avec les maux de tête et le surmenage visuel.

Graphique 13: Problème de santé en 2010, Suisse et moyenne de l'UE; en pourcentage de la population active occupée



Question n° 20320: Durant les 12 derniers mois, avez-vous souffert de l'un ou plusieurs des problèmes de santé suivants? Réponse: oui. Fréquence des problèmes de santé en Suisse, par ordre décroissant.

L'enquête de 2005 qui cernait les problèmes de santé à l'aide d'une question filtre (cf. chapitre 2.2), avait mis en évidence un ordre de fréquence des problèmes de santé similaire à celui de 2010: maux de dos, stress, douleurs musculaires, épuisement général, irritabilité, maux de tête, troubles du sommeil, blessures, anxiété, troubles de la vision, allergies, problèmes d'audition, problèmes de peau, troubles respiratoires, maux d'estomac, maladies cardiaques⁵³.

Les actifs suisses apparaissent plus souvent affectés qu'en moyenne européenne par neuf⁵⁴ des douze problèmes de santé énumérés (Tableau 18). Pour les trois restants: douleurs musculaires des membres inférieurs, troubles de l'audition et maladies cardiovasculaires, les fréquences sont les mêmes que dans l'UE. Sur la quasi-totalité des problèmes de santé, les

⁵³ Voir Graf et al 2007.

⁵⁴ Douleurs musculaires dans les épaules, la nuque ou les membres supérieurs; douleurs dorsales; maux de tête, fatigue oculaire; troubles du sommeil; maux d'estomac; blessures; problèmes de peau; dépressions ou anxiété; difficultés respiratoires.

pays voisins font mieux que nous, avec moins d'actifs qu'en Suisse disant souffrir de ces problèmes. Les exceptions (prévalences plus élevées qu'en Suisse) sont les dépressions ou l'anxiété, les troubles du sommeil et les douleurs musculaires des membres inférieurs en France, les douleurs dorsales en Italie, les maladies cardiovasculaires en Autriche.

Les résultats dans l'ensemble décevants relevés en 2010 tranchent avec les résultats de 2005⁵⁵, quand la Suisse faisait plutôt bonne figure en comparaison européenne, le nombre d'actifs subissant des atteintes à leur santé y étant plus faible que dans les Etats voisins.

Dans les comparaisons de 2010, la Suisse obtient son meilleur résultat (6^{ème} rang) au titre des douleurs musculaires des membres inférieurs et le pire à celui des blessures. On observe en outre qu'elle fait partie des huit pays de plus forte prévalence aux chapitres suivants: troubles du sommeil et douleurs musculaires des épaules, maux d'estomac, troubles respiratoires, problèmes de peau et maux de tête. Pour aucun problème de santé, cependant, la Suisse ne se retrouve parmi les dix pays présentant les valeurs les plus basses.

Tableau 18: Problèmes de santé en 2010 Suisse, moyenne UE, Allemagne, France, Italie et Autriche, en pourcentage de la population active occupée

	Suisse	UE 27	Allemagne	France	Italie	Autriche
	n=1006	n=35372	n=2133	n=3046	n=1500	n=1003
Durant les 12 derniers mois, avez-vous souffert de l'un ou plusieurs des problèmes de santé suivants:						
Douleurs musculaires dans les épaules, la nuque ou dans les membres supérieurs	54.6	42.7	41.5	49.0	49.7	42.3
Maux de dos	49.3	46.1	49.8	51.6	53.8	45.2
Maux de tête, fatigue oculaire	46.9	38.8	42.7	44.9	38.4	35.2
Douleurs musculaires dans les membres inférieurs	31.1	30.0	22.2	34.2	33.8	23.3
Troubles du sommeil	26.9	18.1	17.8	31.2	15.2	12.1
Maux d'estomac	17.9	13.7	12.7	17.5	19.7	11.4
Blessures	17.0	8.9	9.9	13.3	8.1	8.6
Problèmes de peau	11.4	7.9	8.5	9.1	8.1	9.4
Dépression et anxiété	11.4	8.7	3.8	15.0	9.3	4.1
Difficultés respiratoires	8.4	5.8	3.9	7.5	5.2	4.6
Problèmes d'audition	6.7	6.2	5.1	7.7	6.8	6.0
Maladies cardiovasculaires	5.8	4.7	4.1	3.8	3.8	8.7

Question n° 20320. Problèmes de santé, par ordre de fréquence décroissante en Suisse

Résumé

Comparativement à la moyenne européenne et aux pays limitrophes, les actifs étaient nombreux en Suisse à déclarer souffrir de problèmes de santé en 2010. Malgré cela, beaucoup d'actifs qualifient de bon ou de très bon leur état de santé général bon.

⁵⁵ Voir Graf et al. 2007

4.4.1 Problèmes de santé selon les branches économiques

L'agriculture et la sylviculture⁵⁶ comptent une forte proportion de travailleurs jugeant que leur travail met en danger leur santé et leur sécurité (41%, $p < 0.01$, moyenne suisse: 20%) et qu'il est en même temps bénéfique pour leur santé (40%, statistiquement non significatif, moyenne suisse: 27%). On retrouve ces mêmes appréciations chez les employés des services publics⁵⁷ (34%, $p < 0.05$).

L'analyse par branches éclaire trois faits intéressants et statistiquement significatifs pour 2010: d'abord la proportion importante de blessures dans l'agriculture et sylviculture (33%, $p < 0.01$), ainsi que la fréquence relativement élevée des difficultés respiratoires (3%, $p < 0.05$) et des maladies cardiovasculaires (9%, $p < 0.05$) dans les services publics.

4.4.2 Problèmes de santé selon les principaux groupes de professions

Le Tableau 20 résume les problèmes de santé en fonction des groupes de professions.

Les personnes exerçant une profession intellectuelle ou scientifique se disent rarement menacées dans leur santé et leur sécurité dans leur activité (10%, $p < 0.01$) et souffrent plus rarement de douleurs musculaires des membres inférieurs que la moyenne suisse. (23%, $p < 0.05$).

La fréquence des blessures est également inférieure à la moyenne dans les professions intermédiaires (12%, $p < 0.05$).

Le personnel des services et de la vente se plaint en revanche relativement souvent de douleurs musculaires des membres inférieurs (47%, $p < 0.01$) et de blessures (27%, $p < 0.01$).

Nombreux sont aussi les ouvriers qualifiés de l'agriculture qui estiment que leur activité peut menacer leur santé et leur sécurité (44%, $p < 0.01$). Le taux de blessures est aussi élevé dans cette catégorie (39%, $p < 0.01$), laquelle semble en revanche totalement épargnée par la dépression et l'anxiété (0%, $p < 0.05$).

Les actifs exerçant une profession artisanale ou apparentée souffrent moins souvent que la moyenne de maux de tête ou de fatigue oculaire (34%, $p < 0.01$), et sont aussi moins sujets aux insomnies ou à d'autres troubles de sommeil (17%, $p < 0.05$), en revanche ils affichent un taux de blessures important (24%, $p < 0.05$).

⁵⁶ Codes NOGA C, D, E, F: Industries extractives, industrie manufacturière, approvisionnement en énergie et en eau, construction

⁵⁷ Codes NOGA L-Q: Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire, éducation et enseignement, santé et action sociale, autres services collectifs et personnels, activités extraterritoriales

Tableau 19: Problèmes de santé selon les branches économiques en 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée

		NOGA A, B	NOGA C-F	NOGA G, H, P	NOGA I, J, K	NOGA L-Q
	Suisse	Agriculture et sylviculture	Industrie, approvisionnement en matières premières, construction	Commerce et réparations, hôtellerie et restauration	Autres services privés	Services publics
	n=1006	n=40	n=244	n=213	n=222	n=287
Durant les 12 derniers mois, avez-vous souffert de l'un ou plusieurs des problèmes de santé suivants?						
Douleurs musculaires dans les épaules, la nuque ou dans les membres supérieurs	54.6	54.8	48.8	58.9	54.3	56.9
Maux de dos	49.3	67.4	44.0	53.3	48.7	49.2
Maux de tête, fatigue oculaire	46.9	30.2	42.2	50.5	51.9	46.6
Douleurs musculaires dans les membres inférieurs	31.1	35.7	31.1	37.1	23.9	31.7
Insomnie et troubles du sommeil	26.9	30.2	21.0	22.4	30.9	32.4
Maux d'estomac	17.9	14.0	14.0	21.6	19.1	18.4
Blessures	17.0	33.3**	15.9	18.3	14.3	16.8
Problèmes de peau	11.4	11.9	11.3	11.3	12.2	11.1
Dépression et anxiété	11.4	4.9	9.3	12.6	11.3	13.0
Difficultés respiratoires	8.4	9.5	6.2	7.9	5.7	12.6*
Problèmes d'audition	6.7	9.3	5.8	7.5	7.0	6.1
Maladies cardiovasculaires nouveau 2010 Maladies cardiovasculaires	5.8	0.0	5.8	5.6	3.5	8.8*

Question n° 20320: Durant les 12 derniers mois, avez-vous souffert de l'un ou plusieurs des problèmes de santé suivants? Réponse: oui. La signification statistique a été vérifiée pour 2010.

Sont indiqués les écarts significatifs par rapport à la moyenne de toutes les branches. *p < .05, ** p < .0, p < .001.

NOGA Codes: Nomenclature générale des activités économiques.

A, B: Agriculture et sylviculture, pêche

C, D, E, F: Industries extractives, industrie manufacturière, approvisionnement en énergie et en eau, construction

G, H, P: Commerce, réparations d'automobiles/biens personnels et domestiques, hôtellerie et restauration, ménages privés

I, J, K: Transports et communications, activités financières, assurances, activités immobilières, activités de location, informatique, recherche et développement

L-Q: Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire, éducation et enseignement, santé et action sociale, autres services collectifs et personnels, activités extraterritoriales

Tableau 20: Problèmes de santé selon les groupes de professions 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée

		CITP 1	CITP 2	CITP 3	CITP 4	CITP 5	CITP 6	CITP 7	CITP 8	CITP 9
	Suisse	Dirigeants et cadres	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de bureau, employés de commerce	Professions des services et de la vente	Agriculteurs et ouvriers agricoles qualifiés	Artisans et professions apparentées	Conducteurs d'installations et de machines	Travailleurs non qualifiés
	n=1006	n=83	n=195	n=254	n=94	n=127	n=36	n=131	n=45	n=36
Durant les 12 derniers mois, avez-vous souffert de l'un ou plusieurs des problèmes de santé suivants:										
Douleurs musculaires dans les épaules, dans la nuque	54.6	56.6	54.4	50.6	61.3	55.1	63.9	55.7	53.3	47.2
Maux de dos	49.3	38.1	46.2	50.8	49.5	53.5	63.9	52.7	48.9	44.4
Maux de tête, fatigue oculaire	46.9	48.2	52.8	50.0	55.9	44.1	25.0	34.1**	51.1	38.9
Douleurs musculaires dans les membres inférieurs	31.1	20.5	22.6*	27.6	30.1	47.2**	38.9	35.1	40.0	41.7
Troubles du sommeil	26.9	37.3	26.0	28.1	36.6	27.6	22.2	16.9*	15.6	30.6
Maux d'estomac	17.9	25.3	14.9	19.7	17.2	18.9	5.6	17.7	17.8	16.7
Blessures	17.0	18.1	11.3	11.8*	14.9	26.8**	38.9**	24.2*	8.9	16.7
Problèmes de peau	11.4	8.4	11.3	13.4	9.7	10.2	8.3	9.9	17.8	11.1
Dépression et anxiété	11.4	14.3	9.7	11.4	12.0	16.5	0.0*	7.6	11.1	19.4
Difficultés respiratoires	8.4	3.6	10.8	9.1	4.3	8.7	8.3	8.4	11.1	5.7
Problèmes d'audition	6.7	9.5	5.6	8.3	4.3	3.9	2.8	9.2	4.4	11.1
Maladies cardiovasculaires	5.8	9.6	4.6	4.7	4.3	9.4	0.0	6.1	4.5	5.7

Question n° 20320: Durant les 12 derniers mois, avez-vous souffert de l'un ou plusieurs des problèmes de santé suivants? Réponse: oui. La signification statistique a été vérifiée pour 2010.

Sont indiqués les écarts significatifs par rapport à la moyenne de toutes les branches *p < .05, ** p < .0, p < .001.

4.4.3 Problèmes de santé selon le sexe et l'âge

Les femmes souffrent plus souvent que les hommes de maux de tête ou de fatigue oculaire (femmes 55%, $p < 0.05$; hommes 41%, $p < 0.05$) et le même schéma se retrouve pour les dépressions ou l'anxiété (15%, $p < 0.05$ contre. 8%, $p < 0.05$). Par ailleurs, les femmes indiquent aussi plus souvent des douleurs musculaires dans les épaules, dans la nuque et dans les membres supérieurs (62%, $p < 0.05$. moyenne suisse: 55%).

L'analyse par groupes d'âge montre que les actifs de 55 – 64 ans souffrent très fréquemment de difficultés respiratoires (14%, $p < 0.05$). La fréquence des problèmes d'audition et des maladies cardiovasculaires augmente avec l'âge.

Les maux de tête ou la fatigue oculaire sont des atteintes à la santé plus marquées (25 – 34 ans: 65%, $p < 0.001$) au début du parcours professionnel qu'en fin de carrière (55 – 64 ans: 31%, $p < 0.01$; 65+: 14%, $p < 0.05$). S'agissant des blessures, c'est la plus jeune classe d'âge (15-24 ans) qui affiche les valeurs les plus élevées (30%, $p < 0.001$) et le groupe des 45- 54 ans les valeurs les plus faibles (11%, $p < 0.01$). Les jeunes travailleurs souffrent aussi fréquemment de douleurs musculaires dans les membres inférieurs (44%, $p < 0.01$).

Chez les 25-34 ans, les douleurs musculaires dans les épaules, dans la nuque et dans les membres supérieurs sont relativement fréquentes (68%, $p < 0.05$), alors qu'elles sont plus rares chez les 55 – 64 ans (41%, $p < 0.05$).

Tableau 21: Problèmes de santé par groupes d'âge, en 2010 (Suisse), en pourcentage de la population active occupée

	Suisse	15-24 ans.	25-34 ans.	35-44 ans.	45-54 ans.	55-64 ans.	65+
	n=1006	n=151	n=182	n=242	n=274	n=134	n=22
Durant les 12 derniers mois, avez-vous souffert de l'un ou plusieurs des problèmes de santé suivants:							
Douleurs musculaires dans les épaules, dans la nuque	54.6	61.6	67.6*	51.0	52.9	40.7*	43.5
Maux de dos	49.3	57.6	54.9	46.5	46.7	41.5	56.5
Maux de tête, fatigue oculaire	46.9	53.0	65.2***	48.8	40.1	31.3**	13.6*
Douleurs musculaires dans les membres inférieurs	31.1	43.7**	29.7	24.7	28.5	36.6	26.1
Troubles du sommeil	26.9	20.0	26.9	27.7	26.0	34.8	26.1
Maux d'estomac	17.9	22.5	21.0	16.9	15.4	17.3	4.5
Blessures	17.0	29.8***	15.4	18.1	10.6**	17.2	9.1
Problèmes de peau	11.4	15.9	14.4	10.7	8.8	9.7	4.5
Dépression et anxiété	11.4	13.2	12.7	9.9	10.6	12.7	4.5
Difficultés respiratoires	8.4	7.3	7.7	7.8	7.0	14.2*	8.7
Problèmes d'audition	6.7	3.3	3.8	6.6	5.1	13.4**	31.8***
Maladies cardiovasculaires	5.8	4.6	2.2*	4.5	5.5	14.9***	9.1

Question n° 20320: Durant les 12 derniers mois, avez-vous souffert de l'un ou plusieurs des problèmes de santé suivants? Réponse: oui. La signification statistique a été vérifiée pour 2010. Sont indiqués les écarts significatifs par rapport à la moyenne de toutes les branches * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

4.4.4 Problèmes de santé selon le niveau de formation et le taux d'occupation

L'analyse selon le niveau de formation ne met aucune différence significative en évidence en ce qui concerne les problèmes de santé, sauf quelques exceptions : une proportion impor-

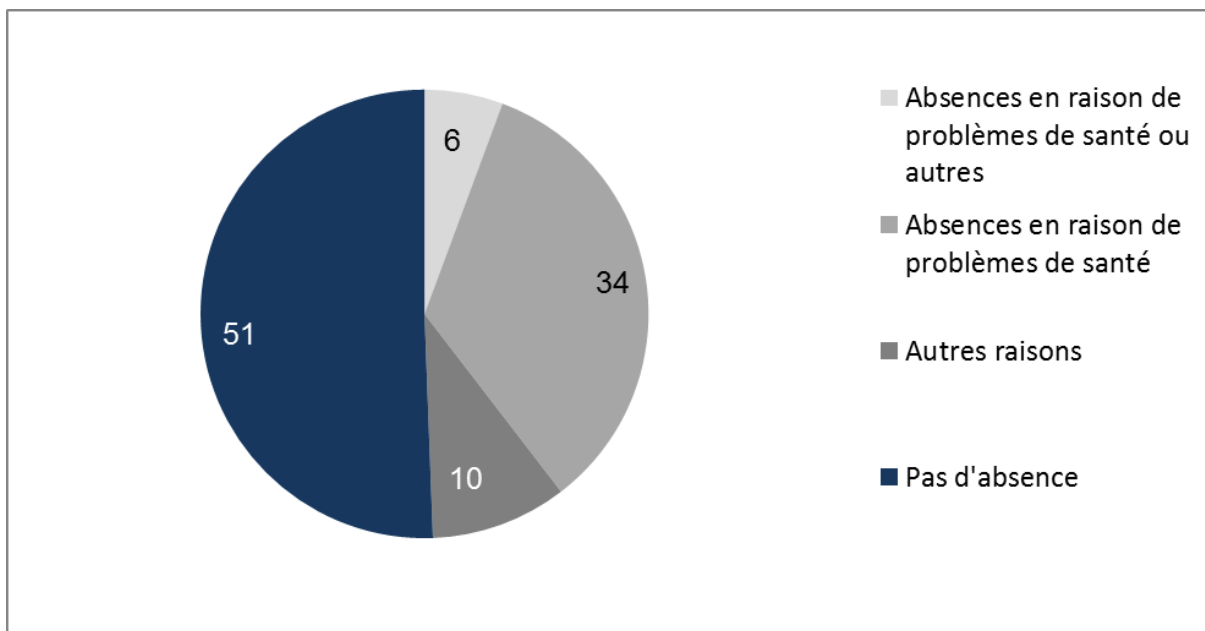
tante de travailleurs non qualifiés⁵⁸ éprouvant des douleurs musculaires dans les membres inférieurs (43%, $p < 0.05$) et, du côté des détenteurs d'un diplôme supérieur⁵⁹, une très faible fréquence pour les blessures et douleurs dans les membres inférieurs (13%, $p < 0.05$ et 24%, $p < 0.01$ respectivement).

Les atteintes à la santé de diffèrent pas significativement selon le taux d'occupation.

4.5 Absences

Une moitié environ des travailleurs indique avoir manqué au travail durant les 12 derniers mois, principalement pour des raisons de santé et plus rarement pour d'autres motifs. L'un dans l'autre, un bon tiers des actifs suisses déclare avoir été absent du travail pour des raisons de santé.

Graphique 14: Absences pour cause de maladie ou autres en 2010, en pourcentage de la population active occupée



Question n° 20400: dans votre principal travail rémunéré, au cours des 12 derniers mois, avez-vous déjà été absent pour des raisons suivantes? 1_ problèmes de santé, 2_ autres

5 Organisation du travail et conduite du personnel

Le *Job Characteristics Modell* de Hackman et Oldham (1975) est un modèle éprouvé pour synthétiser les besoins des travailleurs et résumer leurs attentes envers ce qu'on peut appeler un «bon» travail. Il énonce la formule que voici⁶⁰:

$(\text{Variété des tâches (V)} + \text{Intégralité des tâches (I)} + \text{Signification des tâches (S)}) \times \text{feedback (f)} \times \text{Autonomie (A)}$

⁵⁸ Personnes sans diplôme ou ayant terminé la scolarité obligatoire: ⁵⁸ Ecole primaire, école secondaire, 10^{ème} année scolaire, cours préparatoire, école du degré diplôme, formation élémentaire

⁵⁹ Formation supérieure: école supérieure, diplôme de maîtrise, brevet fédéral, haute école spécialisée, université, école polytechnique, diplôme universitaire post-grade, doctorat

⁶⁰ Cette formule et la suivante ne se comprennent pas comme des formules mathématiques, mais constitue un moyen de schématiser et illustrer des corrélations complexes.

Les individus aspirent donc à accomplir un travail exigeant, dont ils peuvent valoriser les résultats; ils souhaitent obtenir un feed-back autorisé sur leur travail et jouir d'une grande latitude décisionnelle dans la planification et l'organisation de leurs activités.

La vision économique de la performance des travailleurs porte toujours plus l'empreinte des études sur le *High Performance Work Systems*, qui s'attachent à étudier les corrélations entre la motivation au travail et la prospérité de l'entreprise. Les principaux résultats de ces études peuvent être à leur tour réduits à une formule (Boxall/Purcel 2003):

Performance = f (Ability, Motivation, Opportunity)

Selon cette formule, la performance des travailleurs est fonction de leurs capacités (savoir), de leur motivation (vouloir) et de la possibilité de mettre leurs savoirs et leur motivation au service du processus de production (*pouvoir*). Ce dernier élément, précisément, englobe les dimensions suivantes :

- *autonomie* / responsabilité décentralisée (grande indépendance dans le travail)
- *participation* (les savoirs des travailleurs sont entièrement mis à profit)
- *coopération* (organisation des tâches globale et responsabilité en l'équipe, exploitation du potentiel de la collaboration).

Les formules, bien que procédant de perspectives distinctes (travail humain et travail efficace), mettent en avant les points de vue fort similaires. Dans les faits, ce que l'on nomme un «bon» travail désigne une situation gagnant-gagnant, une situation où les intérêts économiques et individuels convergent. Cette orientation s'écarte de la vision tayloriste classique et du paradigme de production qui ont dominé l'organisation du travail et le management du personnel au siècle dernier (voir pour de plus amples voir. Pekruhl 2001).

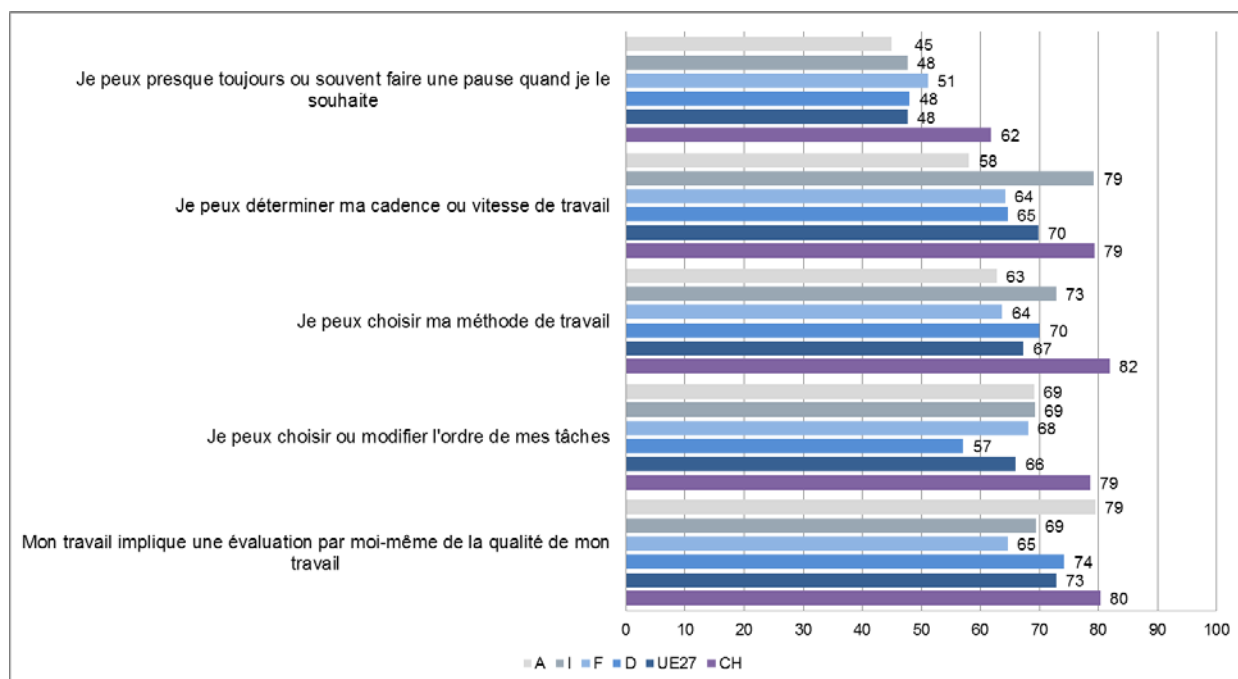
Quand bien même l'EWCS se concentre principalement sur les contraintes et les risques auxquels sont exposés les travailleurs, elle renferme une série d'items permettant d'apprécier dans quelle mesure le travail est conforme aux critères énoncés dans les formules susmentionnées, ou plutôt dans quelle direction s'oriente aujourd'hui l'aménagement du travail. Précisons encore que les modèles de la performance ou la formule de Hackman/Oldham-Formel n'ont pas été systématiquement intégrés dans la construction du questionnaire, si bien que l'on ne peut qu'en dégager quelques indicateurs isolés en lien avec l'organisation du travail et le style de conduite.

Il ne fait manifestement pas de sens d'analyser les dimensions autonomie, participation et conduite du personnel pour les travailleurs indépendants. Ainsi, sauf indication contraire, les données du prochain paragraphe se rapportent exclusivement aux travailleurs salariés.

5.1 Organisation du travail: autonomie, participation, coopération

La graphique 15 regroupe les items fournissant des indications sur l'*autonomie* au travail; portant sur les processus de travail, les questions cherchent par exemple à savoir dans quelle mesure les actifs peuvent décider de leurs pauses, de leur rythme ou méthode de travail. Or, sur presque tous ces plans, la Suisse sort nettement du lot par rapport à la moyenne de l'UE et ses voisins.

Graphique 15: Autonomie au travail en Suisse, de l'UE et les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée

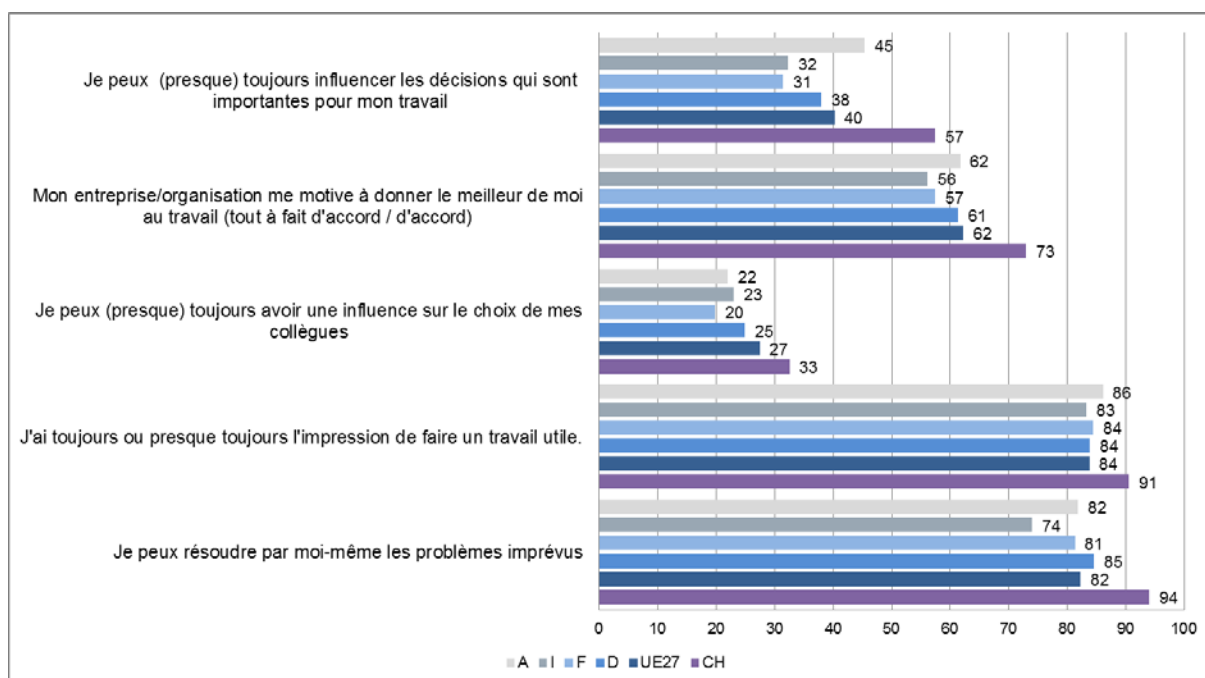


Questions n° 11051_4, 10931_3, 10931_2, 10931_1, 10930_1

La Suisse fait aussi assez bonne figure par rapport à ses voisins et à la moyenne de tous les pays européens si l'on considère les *possibilités de participation* (graphique 16).

Plus de la moitié des actifs suisses déclarent en effet pouvoir influencer sur les décisions importantes pour leur travail et un tiers a le droit de se prononcer sur le choix des collègues de travail (contre un quart pour l'UE). Plus de 90% d'entre eux peuvent résoudre eux-mêmes les problèmes. Sur ce point, les pays de l'UE affichent aussi des valeurs élevées, mais n'atteignent pas le niveau de la Suisse. Le graphique 16 retient encore deux éléments sans lien direct avec la participation puisqu'ils portent plutôt sur la motivation des travailleurs par l'employeur et sur le sentiment d'utilité au travail, toutes choses qui représentent en quelque sorte des conditions (en même temps que des effets) de la gestion participative. Sur ce plan, les employeurs suisses font (bien) mieux que leurs homologues européens.

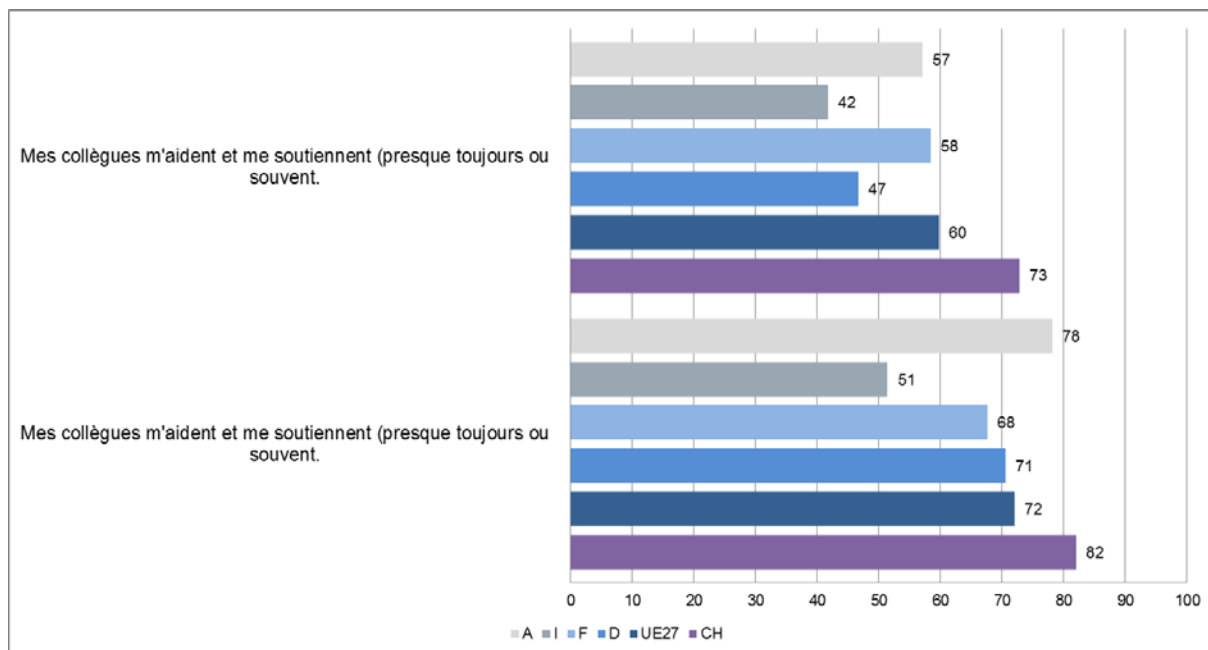
Graphique 16: Possibilités de participation au travail, en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée



Questions n° 11051_7, 20820_3, 11051_3, 11051_5, 10930_2

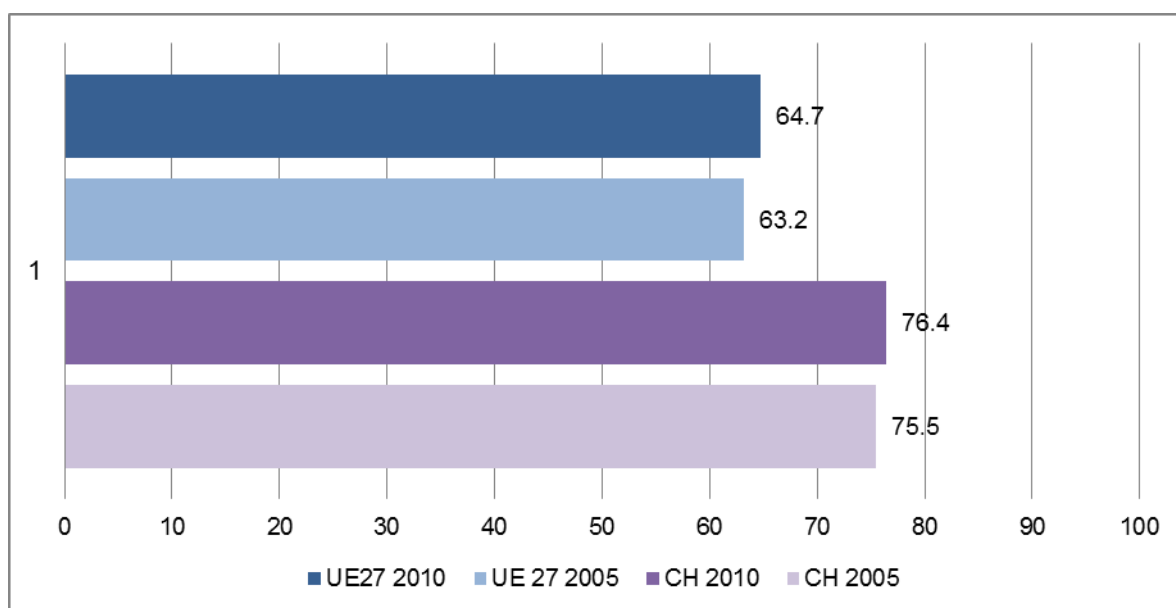
L'enquête ne s'est hélas guère intéressée à la collaboration sur le lieu de travail, si bien qu'il nous faut nous rabattre ici sur deux indicateurs indirects, à savoir l'aide que les travailleurs estiment obtenir premièrement de leur supérieur et deuxièmement de leurs collègues de travail (figure 17). Dans un cas comme dans l'autre, le degré de soutien est élevé en Suisse et dépasse la moyenne européenne.

Graphique 17: Soutien social au travail en Suisse, dans l'UE et les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée



Questions n° 11051_2, 11051_1

Graphique 18: Indice groupé «autonomie au travail » en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes en 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée



Questions n° 11051_4, 10931_3, 10931_2, 10931_1, 10930_1

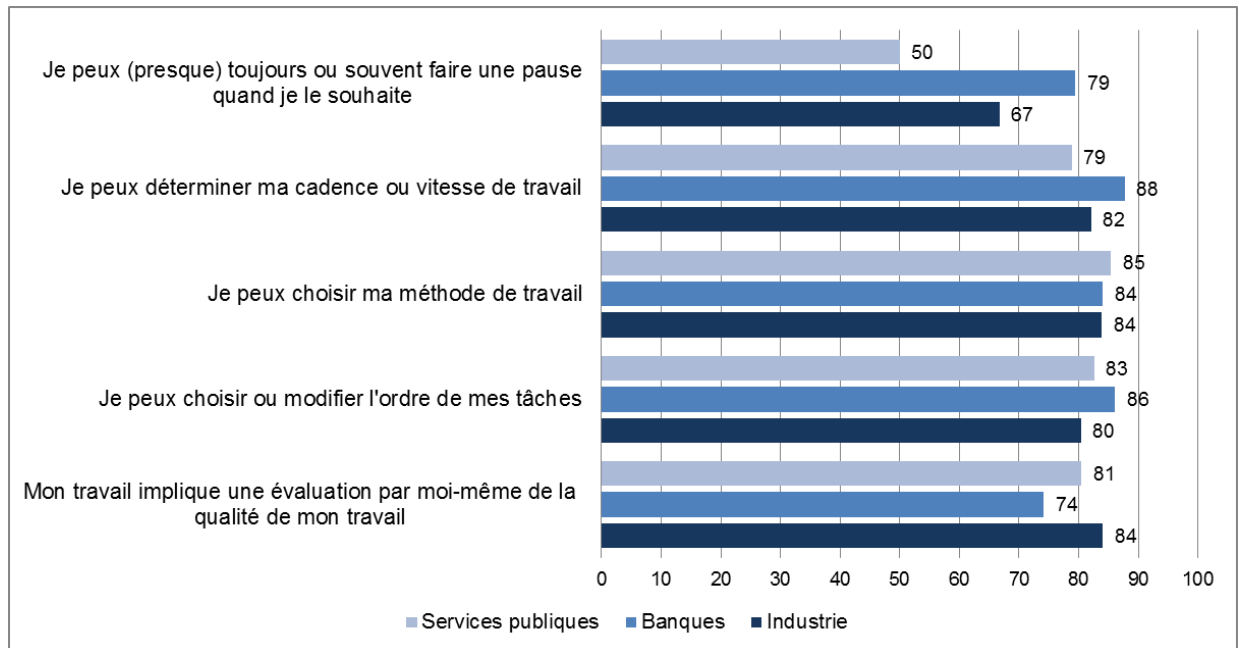
Pour mesurer l'évolution intervenue entre 2005 et 2010, nous nous limiterons à la dimension „autonomie“⁶¹ et avons formé à cet effet un indice regroupant l'ensemble des variables du tableau „autonomie“ (graphique 18).

⁶¹ Les items ayant trait à la „participation“ et à la „coopération“ ont été introduits en partie en 2010 seulement dans la EWCS.

On s'aperçoit que le degré d'autonomie au travail a légèrement progressé tant en Suisse qu'en Europe, l'écart entre les deux étant demeuré stable.

La Suisse se place dans le peloton de tête pour les dimensions autonomie, participation et coopération, la plupart du temps au coude à coude avec les pays scandinaves, les Pays-Bas et Malte⁶². En Suisse, les actifs adhèrent plus volontiers à l'affirmation «Je peux influencer les décisions qui sont importantes pour mon travail» que ce n'est le cas dans tous les autres pays de l'UE. Dans ce domaine, la Suisse est suivie de peu par la Finlande et le Danemark.

Graphique 19: Autonomie au travail dans différentes branches en Suisse, en pourcentage de la population active occupée



Questions n° 11051_4, 10931_3, 10931_2, 10931_1, 10930_1

La graphique 19 livre un tableau du degré d'autonomie au travail dans des branches sélectionnées⁶³. On note d'emblée que les actifs jouissent de manière générale d'une autonomie très poussée en Suisse. Seul le droit de fixer librement ses pauses semble limité dans les services publics (par attachement peut-être à la réglementation traditionnelle des pauses?). Sur ce point, l'industrie arrive loin derrière les banques, sans doute en raison des impératifs techniques et d'organisation propres à la production industrielle. Pour le reste, on ne relève pas d'éléments notables, si ce n'est qu'à l'encontre des idées reçues, les employeurs publics accordent à bien des égards plus d'autonomie à leurs employés que les entreprises privées.

⁶² Voir le tableau comparatif avec l'UE qui figure en annexe du présent rapport.

⁶³ Les résultats pour le domaine agriculture et sylviculture ne sont pas présentés ici en raison du très faible nombre de personnes interrogées (n=48); il est renoncé aux autres secteurs des services (commerce, réparations, hôtellerie et restauration, autres services privés), car du fait de l'hétérogénéité de leur structure, les résultats obtenus n'apportent pas de nouveaux éléments pertinents. Les données relatives à cette question figurent néanmoins en annexe au présent rapport.

Sexe et âge

Les femmes sont un peu moins souvent associées aux décisions et jouissent d'une moindre latitude dans le travail que les hommes. Avec un indice groupé *participation* (valeur moyenne de tous les items), la valeur moyenne s'établit à 71.7, pour les hommes et à 66.6 pour les femmes. L'écart s'explique pour l'essentiel par les différences relevées dans les réponses portant sur la possibilité d'influencer les décisions importantes pour son propre travail: 63% des hommes disent pouvoir influencer sur ces décisions, contre 50.0% des femmes seulement ($p < .001$). L'écart de l'indice groupé se creuse encore pour l'indicateur *autonomie*, soit 79.4 en moyenne pour les hommes et 72,9 pour les femmes. Dans ce dernier cas, aucune question n'a fait pencher véritablement la balance, le degré d'autonomie des femmes étant légèrement inférieur dans l'ensemble des domaines considérés dans l'enquête.

Le degré de participation et d'autonomie est un peu plus important chez les actifs de plus de 55 ans, pour qui l'indice groupé *participation* s'établit à 73.4 (moyenne 69.5), et l'indice *autonomie* à 80.3 (moyenne 76.4).

Les actifs suisses sont bien plus souvent associés aux décisions qui concernent leur activité et sont bien plus autonomes dans leur travail que la moyenne des travailleurs européens. La consultation des travailleurs constitue un facteur de satisfaction au travail en même temps qu'elle ouvre des perspectives d'épanouissement par le travail. Elle permet aux entreprises qui la pratique de tirer le meilleur parti du potentiel productif de leurs salariés.

5.2 Conduite du personnel et satisfaction au travail

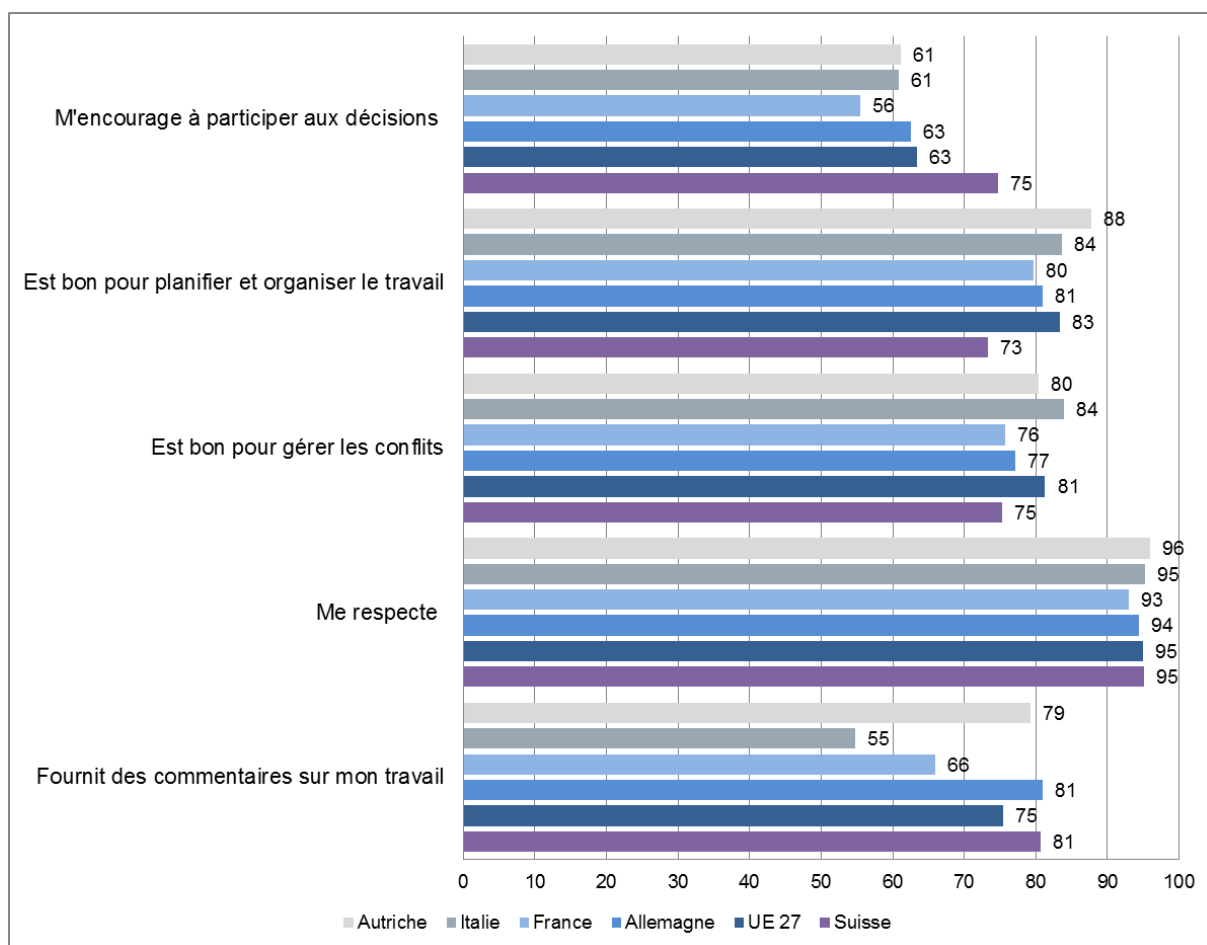
Si le mode d'organisation du travail impose un cadre, c'est le style de conduite des supérieurs hiérarchiques qui détermine en définitive la manière dont les salariés exploitent leur marge d'action et partant, leur satisfaction au travail.

Si l'on compare le comportement des chefs dans les différents pays, on s'aperçoit que les possibilités de participation dont disposent les salariés suisses (voir plus haut) se reflètent aussi dans le comportement des supérieurs hiérarchiques (fig. 20). Ainsi les travailleurs suisses sont très nombreux à déclarer que leur chef encourage ses collaborateurs à participer aux décisions importantes et qu'il leur donne un feedback.

Les salariés suisses sont nettement plus critiques envers leurs chefs au chapitre de la capacité d'organisation et de planification et de la gestion des conflits. Sur ces deux critères précis, la Suisse se place dans les derniers rangs, seuls deux pays ferment la marche pour le premier critère et quatre pour le second.

A l'échelle européenne, la plupart des travailleurs se sentent respectés (valeurs supérieures à 90% dans l'ensemble des pays).

Graphique 20: Perception du comportement du chef, en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée



Questions n° 10903_5, 10903_4, 10903_3, 10903_2, 10903_1

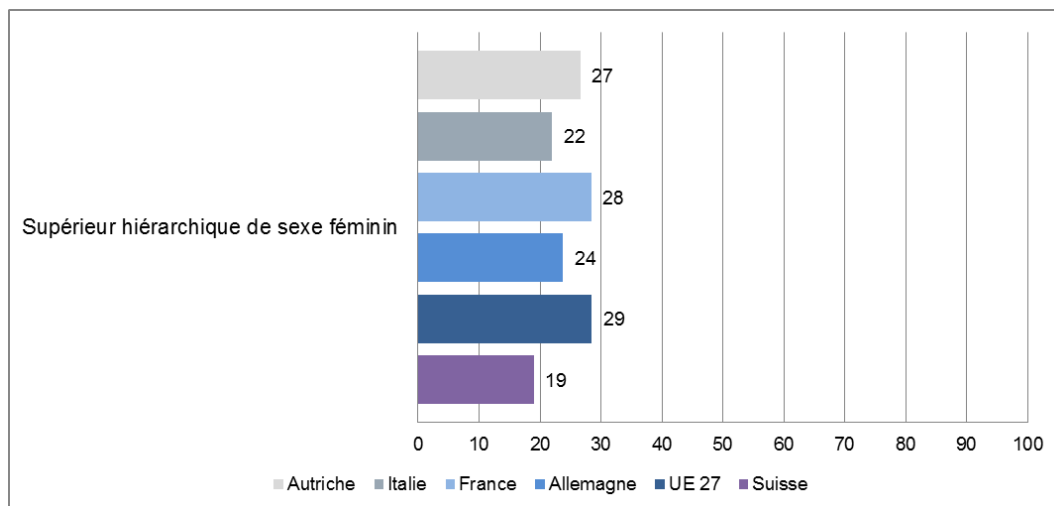
Sexe et âge

Les femmes portent à peu de choses près un jugement identique sur le comportement et les compétences de leur chef, hormis pour ce qui est de «l'encouragement à participer aux décisions importantes» que 78% des hommes contre 70% des femmes disent recevoir de leurs supérieurs ($p < .05$). Ces chiffres cadrent avec les résultats exposés précédemment et indiquant que les femmes sont généralement moins souvent associées aux décisions que les hommes.

Les travailleurs plus âgés (plus de 55 ans) reçoivent plus rarement que la moyenne un feedback de leur travail (69% contre 81% en moyenne suisse, $p < .05$), mais c'est là le seul point relatif au comportement du chef où ils s'écartent de la moyenne.

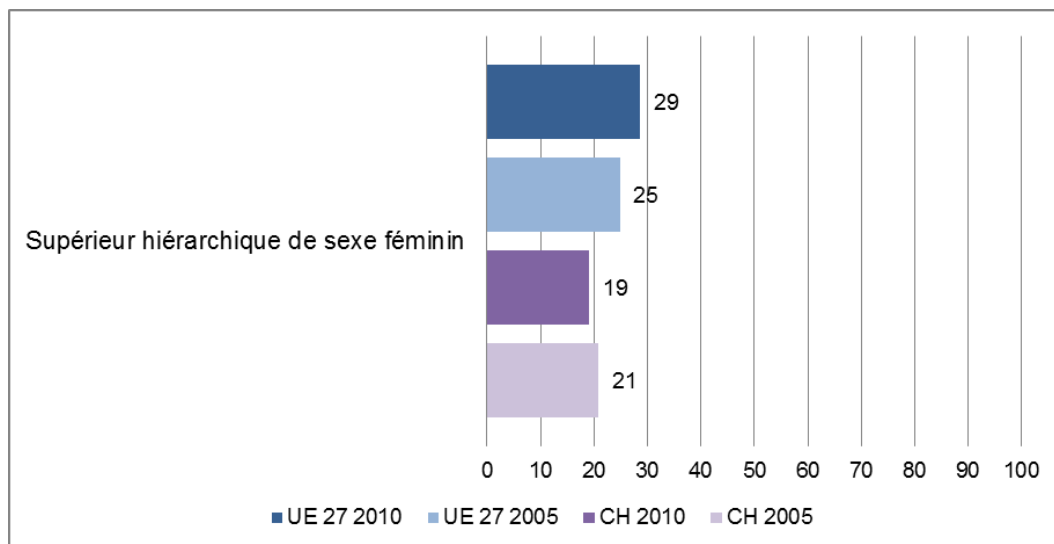
Les femmes cadres sont nettement plus rares en Suisse qu'ailleurs en Europe (graphique 21). Dans les pays de l'Union européenne, un quart des salariés ont une femme pour chef, alors que ce n'est le cas que pour un cinquième des actifs suisses. Et alors que les femmes sont en Europe toujours plus nombreuses à accéder à des postes hiérarchiques (près de 4% en plus entre 2005 et 2010), aucune tendance similaire ne se dessine en Suisse, au contraire la proportion de femmes y a même reculé passant de 21% à 19.0% (n.s.) (fig. 22). Seuls deux pays de l'Union européenne font moins bien que la Suisse dans ce domaine et les meilleurs élèves sont l'Estonie, la Suède et la Grande-Bretagne.

Graphique 21: Sexe du supérieur hiérarchique en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée



Question n° 10904

Graphique 22: Sexe du supérieur hiérarchique en Suisse et dans l'UE, en 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée



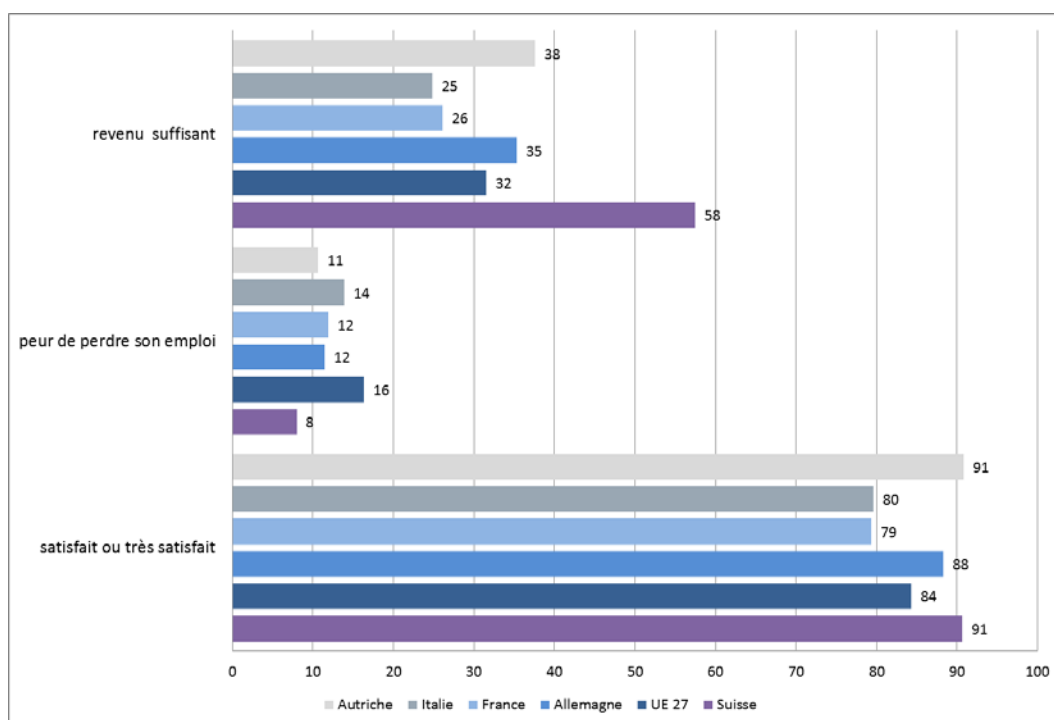
Question n° 10904

Satisfaction au travail

Dans l'ensemble, les travailleurs suisses - comme d'ailleurs la majorité des actifs de l'UE - se déclarent satisfaits, voire très satisfaits, de leurs conditions de travail (fig. 23), avec un petit avantage pour la Suisse. L'écart est relativement important par rapport à l'Italie et la France, et pratiquement inexistant par rapport à l'Allemagne et l'Autriche. En matière de satisfaction de travail, la Suisse n'occupe «que» le sixième rang parmi les nations européennes, mais à faible distance seulement du trio gagnant que forment le Danemark, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas.

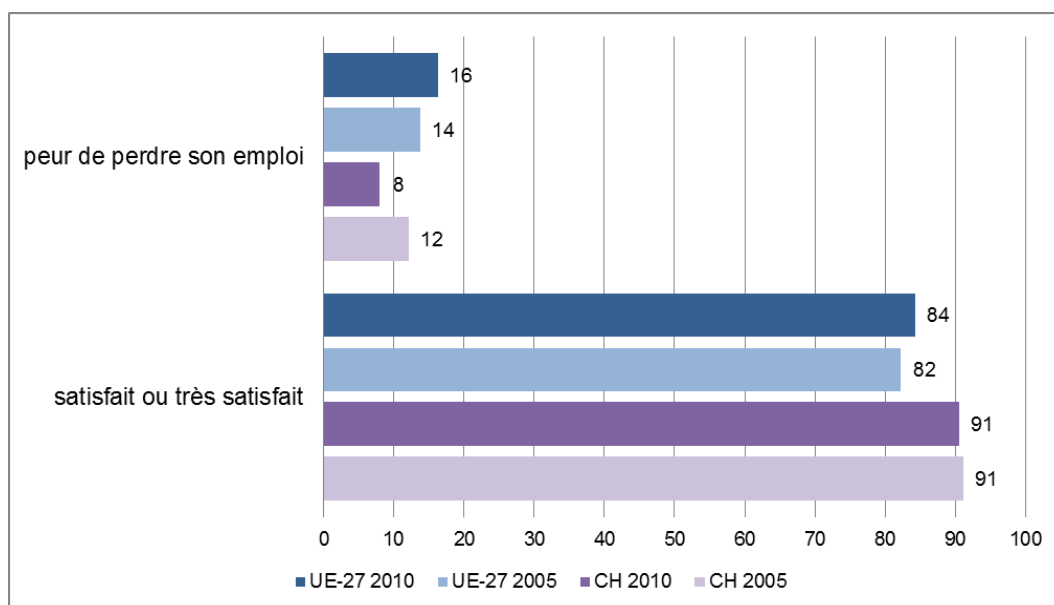
Si le degré de satisfaction au travail est demeuré inchangé en Suisse, il a légèrement progressé dans les pays de l'UE (fig. 24), sans doute sous l'effet de la lente amélioration des conditions de travail dans les nouveaux pays de l'Union européenne.

Graphique 23: Conditions générales de travail et degré de satisfaction à leur égard, en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée



Questions n° 99600, 20820_1, 20700

Graphique 24: Conditions générales de l'activité professionnelle et satisfaction au travail, en Suisse et dans l'UE, en 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée



Questions n° 20820_1, 20700

Le degré de satisfaction à l'égard des conditions de travail est manifestement grandement indépendant des conditions générales de l'activité professionnelle. Si l'on prend en compte deux grands paramètres desdites conditions, à savoir la peur de perdre son emploi et la satisfaction quant à la rémunération - la Suisse a une bonne longueur d'avance sur les pays de l'Union européenne.

Dans notre pays en effet, plus de la moitié (58%) des salariés se déclarent d'accord avec l'affirmation «En pensant au revenu mensuel total de mon ménage, mon foyer est en mesure de joindre les deux bouts facilement / très facilement», alors qu'ils sont moins d'un tiers (32%) en moyenne UE, et moins encore en France et en Italie.

La peur de perdre son emploi dans les six mois à venir est moins marquée en Suisse qu'ailleurs, cette crainte étant formulée par 8.0% des interrogés en Suisse contre 16 % en moyenne européenne. Les pays limitrophes affichent ici des valeurs inférieures à la moyenne de l'UE. La bonne santé économique de la Suisse ces dernières années n'est sans doute pas étrangère à ce résultat, puisque la proportion des personnes qui craignent pour leur emploi a chuté entre 2005 et 2010 de 12 % à 8 %, soit le meilleur résultat à l'échelle européenne. Dans l'UE, cette proportion est passée de 14 % à 16 % en moyenne.

Sexe et âge

La satisfaction générale envers les conditions de travail ne varie ni en fonction du sexe ni en fonction de l'âge.

Les cadres suisses encouragent plus volontiers leurs collaborateurs à participer aux décisions importantes que leurs homologues européens. Cet encouragement concourt à la satisfaction au travail, laquelle est un peu plus marquée en Suisse que dans la plupart des autres pays européens.

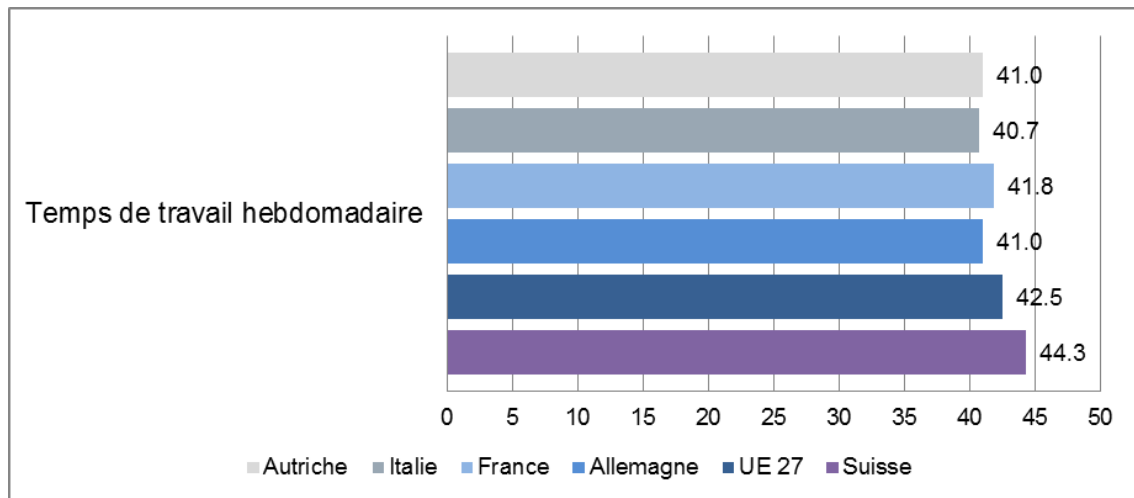
La part des salariés ayant une femme pour chef est nettement plus faible en Suisse que chez nos voisins, et de manière générale en Europe. Tandis que la proportion de femmes cadres a bondi dans l'UE entre 2005 et 2010, elle stagne, voire recule légèrement en Suisse.

6 Compatibilité sociale des horaires de travail et formation continue

6.1 Durée et répartition du temps de travail

Depuis le milieu du XIXe siècle, la durée du travail, journalière ou hebdomadaire, est l'objet de mesures politiques, de négociations et de confrontations dans les pays industrialisés d'Europe. Si la protection de la santé constituait au départ la préoccupation majeure, un autre souci s'est peu à peu fait jour, à savoir l'équilibre entre travail et temps libre. En somme, les gains de productivité réalisés dans les entreprises ne devaient pas se traduire par une hausse des revenus seulement, mais entraîner aussi une réduction de la durée du travail au profit des loisirs. Depuis les débuts de l'industrialisation, on assiste en Europe à un déplacement des temps de vie, la part du temps que l'on consacre à sa famille, ses loisirs, ses engagements sociaux ou au repos n'a cessé de s'étendre. Aujourd'hui, cette tendance semble toucher à sa fin – du moins provisoirement – comme en témoignent les données de l'EWCS.

Graphique 25: Temps de travail hebdomadaire en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, salariés à plein temps, en heures



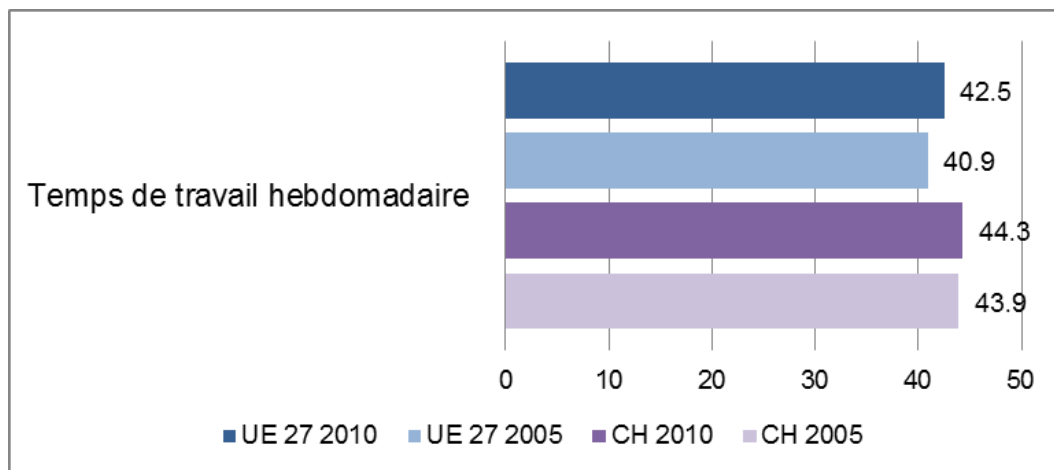
Question n° 10280

Les salariés suisses travaillent en moyenne nettement plus longtemps que leurs collègues des pays de l'UE. La durée hebdomadaire de travail des actifs à plein temps (heures supplémentaires rémunérées et non rémunérées comprises) se montait en 2010 en Suisse à 44.3 heures, la moyenne européenne étant de 42.5 heures et celle des pays limitrophes inférieure encore (fig. 25). Cette longue durée de travail s'explique en premier lieu par les réglementations contractuelles qui aujourd'hui encore fixent souvent la durée hebdomadaire de travail à 42 heures ou plus, cependant que dans de nombreux pays de l'UE les conventions collectives limitent cette durée à 40 heures, sinon moins. La France, par exemple, a inscrit la semaine de 35 heures (sans heures supplémentaires) dans la loi.

Toutefois, la comparaison entre 2005 et 2010 indique que la durée hebdomadaire de travail tend à s'allonger dans l'Union européenne, alors que l'augmentation demeure minime (statistiquement non significative) en Suisse (fig. 26). En 2005, on travaillait en Suisse 3 heures de plus en moyenne que dans l'UE, contre 1,8 heure en 2010. L'évolution observée dans l'UE pourrait tenir à ce que la flexibilité requise dans les entreprises passe de plus en plus par une multiplication des heures supplémentaires et non plus par de nouvelles embauches. À quoi s'ajoute que les dispositions légales ont été considérablement assouplies en France sous le gouvernement Sarkozy, si bien qu'entre 2005 et 2010 la durée de travail hebdomadaire y est passée pour les salariés de 36,7 heures à 41,8 heures.

En Suisse, il y a sur ce plan peu de différences d'une branche à l'autre : à l'exception de l'agriculture et de la sylviculture qui affichent des valeurs nettement supérieures à la moyenne nationale (47,6).

Graphique 26: Durée hebdomadaire de travail des salariés à temps en complet en Suisse, et dans l'UE 2005 et 2010, exprimées en heures

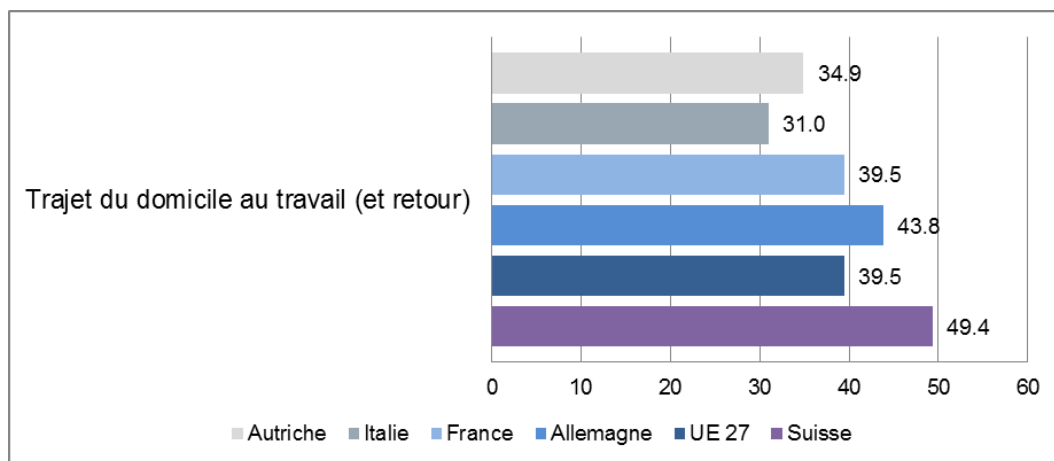


Question n° 10280

Si les salariés suisses travaillent en moyenne plus longtemps que leurs collègues européens ils passent aussi plus de temps dans les trajets de leur domicile à leur travail. Ils mettent en moyenne près de 10 minutes de plus que les actifs européens pour se rendre au travail (39.6' contre 49.5'). Le rapport était inversé en 2005 c'est-à-dire que les trajets étaient plus courts en Suisse. Entre-temps ils ont raccourci de quatre minutes dans les pays de l'Union européenne et augmenté de près de 13 minutes en Suisse.

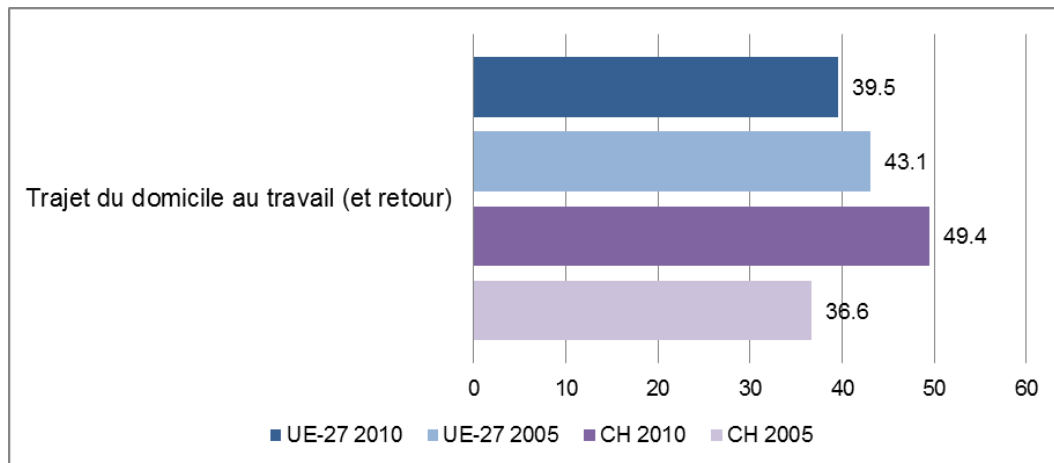
En Suisse, les travailleurs du secteur agriculture et sylviculture ont les trajets les plus courts (15.1' en moyenne) et on trouve à l'autre bout de l'échelle les employés des banques et assurances (64.6').

Graphique 27: Trajet moyen du domicile au lieu de travail des salariés, en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en minutes



Question n° 10400

Graphique 28: Trajet moyen du domicile au lieu de travail en Suisse et dans l'UE, en 2005 et 2010, en minutes



Question n° 10400

Sexe et âge de nos

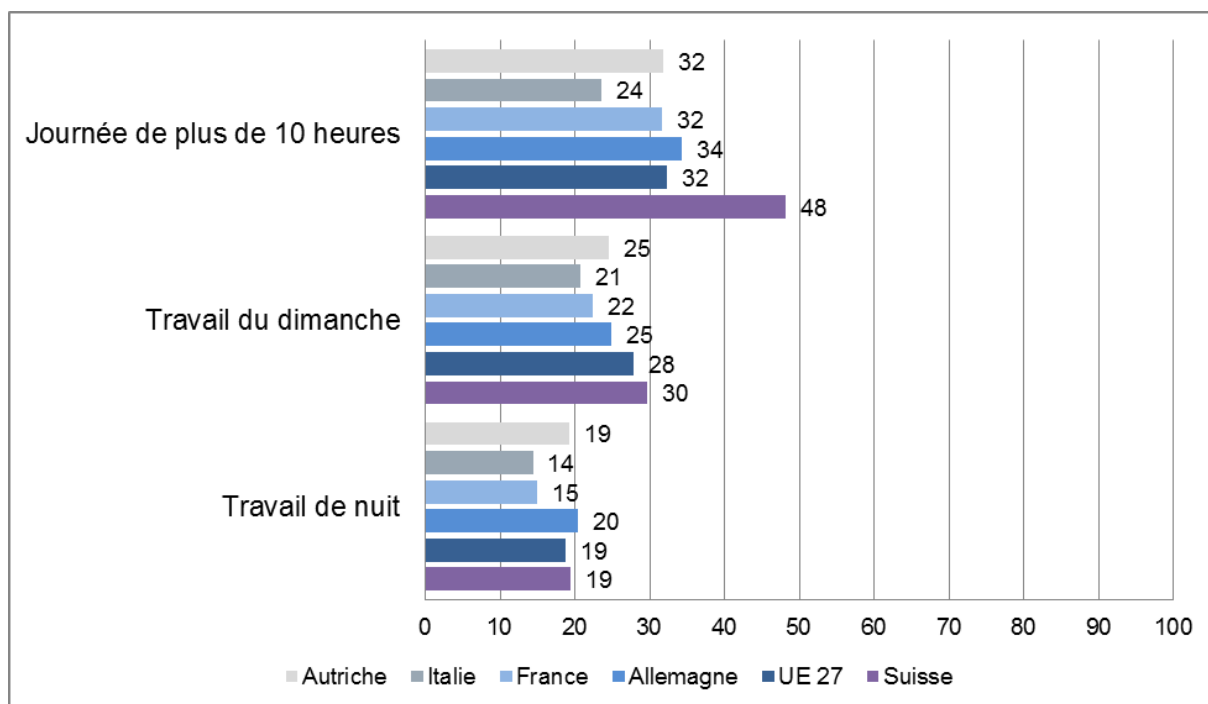
Les trajets sont en moyenne identiques les deux sexes.

Les actifs plus âgés travaillent aussi longtemps que la moyenne des salariés à plein temps, mais ont des trajets un peu plus courts (49.4 contre 42.8 minutes).

Les conditions de travail des actifs dépendent à la fois de la durée du travail et de la distribution des heures de travail:

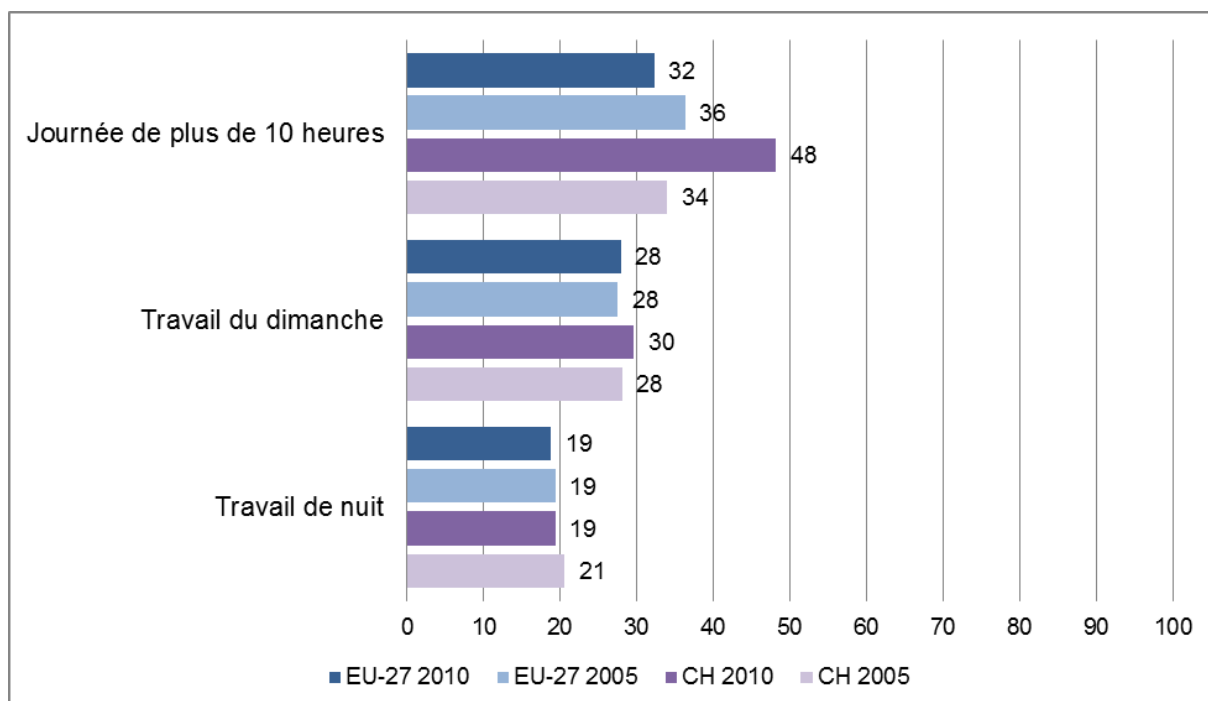
- les horaires de travail excessifs (plus de 10 heures par jour) représentent une charge particulière;
- le travail du dimanche limite la "disponibilité sociale" des intéressés, puisqu'ils ne peuvent consacrer ce jour en principe non ouvré à leur famille, leurs amis et aux activités de loisirs;
- Il en va de même pour le travail de nuit, qui sur la durée, nuit de surcroît à la santé.

Graphique 29: Durée et répartition du temps de travail en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée



Questions n° 10503, 10502, 10500

Graphique 30: Durée et répartition du temps de travail en Suisse et dans l'UE, 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée

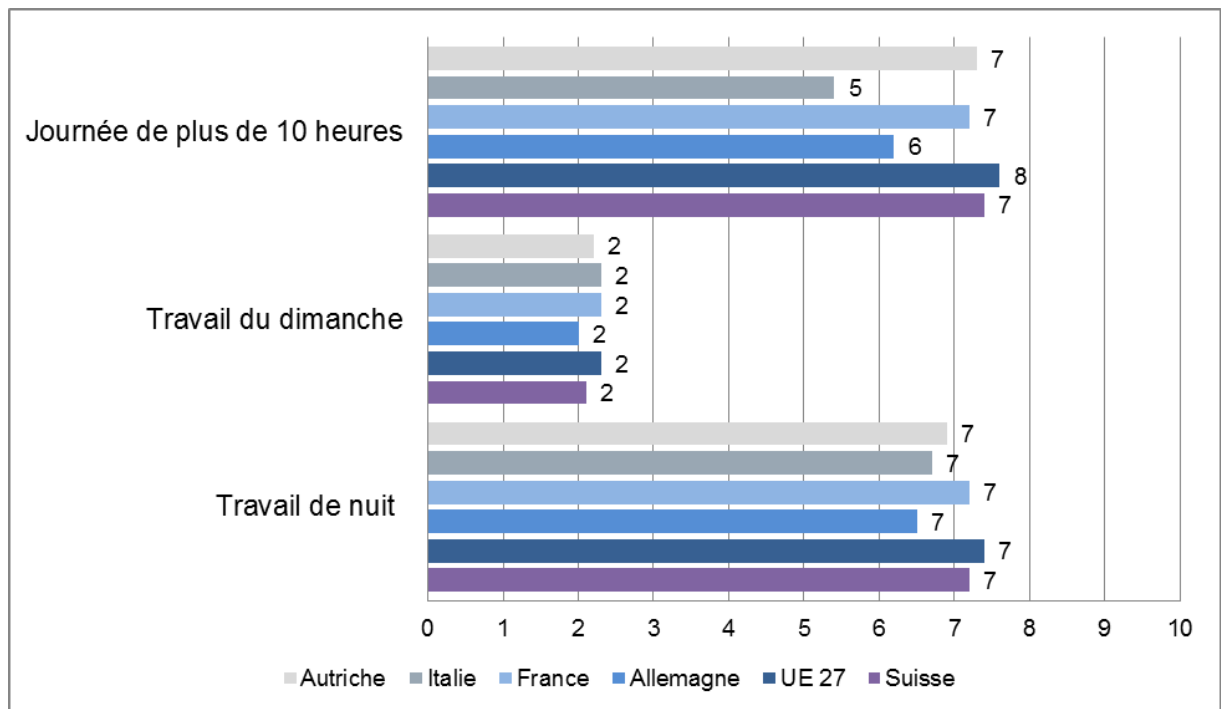


Questions n° 10503, 10502, 10500

Au chapitre du travail de nuit et du dimanche, la Suisse est largement dans la moyenne européenne, le travail du dimanche y étant légèrement plus répandu que dans les pays voisins. La comparaison 2005-2010 indique des valeurs pratiquement inchangées sur ce point (graphiques 29 et 30), le nombre de nuits ou de dimanches travaillés par mois reste également stable pour les actifs concernés (fig. 31 et 32).

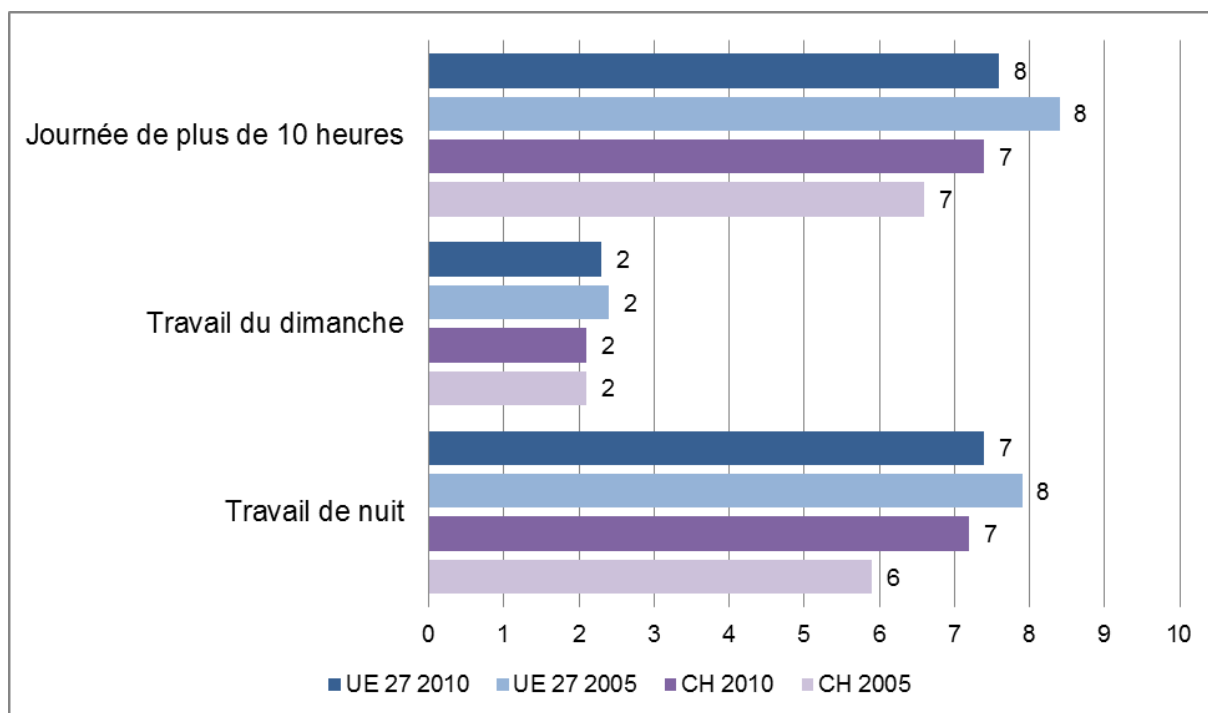
La situation est toute autre pour les longues journées de travail: en Suisse, près de la moitié des salariés sont amenés à effectuer de temps à autre des journées de 10 heures ou plus, alors que ce n'est en moyenne le cas que pour un tiers des travailleurs actifs européens. La part des salariés effectuant de très longues journées de travail a sensiblement augmenté entre 2005 et 2010 en Suisse (+ 14 points), mais légèrement diminué dans les pays de l'Union européenne. Si l'on considère le nombre moyen de journées de plus de 10 heures par mois, la Suisse affiche un léger accroissement contrairement aux pays de l'UE où ce nombre a quelque peu reculé. Ces écarts sensibles tiennent pour l'essentiel à la plus longue durée de travail contractuelle en Suisse. Avec un horaire journalier normal de 8,5 heures, le salarié en régime flexible a tôt fait de dépasser 10 heures par jour lorsqu'il accomplit des heures supplémentaires. Dans les pays qui connaissent un socle contractuel inférieur, la flexibilité peut se réaliser plus facilement dans le cadre d'une journée de 10 heures.

Graphique 31: Durée et répartition du temps de travail en Suisse, dans l'UE et les pays limitrophes, nombre de jours par semaine ou par mois (valeurs moyennes)



Questions n° 10503, 10502, 10500

Graphique 32: Durée et répartition du temps de travail en Suisse et dans l'UE 2005 et 2010, nombre de jours par semaine, ou par mois (valeurs moyennes)



Questions n° 10503, 10502, 10500

C'est dans le secteur des banques et des assurances que le travail de nuit est le moins répandu en Suisse (7%), alors que sa fréquence et maximale dans l'agriculture et la sylviculture (40%). Si le travail du dimanche reste peu connu aussi dans le secteur bancaire et celui des assurances (6%), c'est dans les services publics (45%) qu'il est le plus répandu. Ce fait ne surprend guère lorsqu'on songe aux grands secteurs de la santé et des transports qui forment le gros de cette catégorie. Les journées de plus de 10 heures sont monnaie courante dans l'agriculture et la sylviculture (74%) de même que dans l'industrie (66%), alors que les autres branches se situent à peu près dans la moyenne suisse.

Sexe et âge

On n'observe pour le travail du dimanche aucune différence entre les salariés masculins et féminins, mais les femmes travaillent un peu moins souvent la nuit (26%, hommes 32%, $p < .1$) et accomplissent nettement plus rarement des journées de plus de 10 heures (37% contre 58%, $p < .001$).

Les travailleurs plus âgés (55+) travaillent autant la nuit que la moyenne des actifs, en revanche, mais un peu moins la nuit et le dimanche (environ 5 points pour chaque critère).

La durée de travail hebdomadaire des actifs à temps complet demeure élevée en Suisse et tend même à augmenter. Les journées de plus de 10 heures se multiplient et les trajets du domicile au travail s'allongent. De manière générale on peut affirmer qu'en Suisse comme dans les autres pays européens, le temps de travail tend à déborder sur le temps libre.

6.2 Flexibilité et équilibre entre vie privée et professionnelle⁶⁴

La flexibilisation des horaires de travail est aujourd'hui un maître mot de l'activité de l'entreprise et rejoint aussi les aspirations des salariés.

Les entreprises sont confrontées à de nouvelles exigences: les consommateurs souhaitent trouver leurs produits et services non plus dans des tranches horaires limitées, mais si possible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'administration publique a aussi découvert que les citoyens sont des clients. Pour un certain nombre de produits et de services, la demande est de plus en plus imprévisible et évolue sur des périodes toujours plus courtes; les cycles d'innovation des produits sont de plus en plus rapprochés. Les fabricants de voitures et de machine attendent des sous-traitants qu'ils apportent leurs produits *juste à temps* aux chaînes de montage; l'ordre de construire une voiture ou une machine n'est donné qu'à partir du moment où le client a passé commande. De plus, il apparaît de plus en plus évident que les collaborateurs à qui on laisse l'entière responsabilité d'aménager leur travail - et leur temps de travail - s'organisent mieux et sont plus productifs. On note par ailleurs une constante augmentation de la pression sur les coûts: les entreprises peuvent de moins en moins se permettre de financer des "temps morts", c'est-à-dire de garder des employés à leur service quand il n'y a pas d'activité rentable à leur confier.

D'un autre côté, les centres d'intérêt des travailleurs évoluent: le temps libre et les activités de loisirs gagnent en importance, tout comme la possibilité de planifier sagement ces loisirs. Les femmes sont de plus en plus présentes dans le monde travail, d'où la nécessité grandissante d'ajuster les besoins des familles aux exigences du travail. On accorde aussi de plus en plus d'attention aux jeunes pères ayant d'importantes occupations familiales. Les demandes de postes à temps partiel qui sont souvent liées à cette situation offrent à leur tour de larges perspectives supplémentaires en matière de flexibilité. De nombreux employés souhaiteraient assumer dans l'entreprise des responsabilités, au nombre desquelles figure la planification personnelle, flexible et responsable du temps de travail. Les entreprises pratiquant des horaires rigides sont de moins en moins attrayantes sur le marché de l'emploi.

Les données de l'EWCS montrent clairement que les salariés suisses bénéficient d'horaires nettement plus souples ceux de l'Union européenne et de nos pays voisins (graphique 33). En effet, moins d'un tiers d'entre eux (32%) déclarent en 2010 que leurs horaires sont fixés par l'entreprise, alors les horaires imposés sont le fait de près de 70% des travailleurs en moyenne européenne! En Suisse, quelque 44% d'actifs ont des horaires dits mobiles ou travaillent selon des modèles similaires (UE 17%) et 17% d'entre eux sont même entièrement libres de déterminer leurs horaires (UE 5%). Ainsi, pas moins de 60% des actifs travaillent avec une souplesse d'horaires en Suisse, contre 22% seulement dans l'UE. Dans les pays voisins, en Allemagne et en Autriche notamment, la proportion des travailleurs en régime flexible est aussi supérieure à la moyenne européenne, mais ces deux pays se placent encore loin derrière les valeurs helvétiques. La Suisse a connu entre 2005 et 2010 une véritable poussée de flexibilisation (la part des emplois à horaires flexibles est passée alors de 48% à 60%), alors que peu de choses ont bougé dans ce sens dans les entreprises de l'UE.

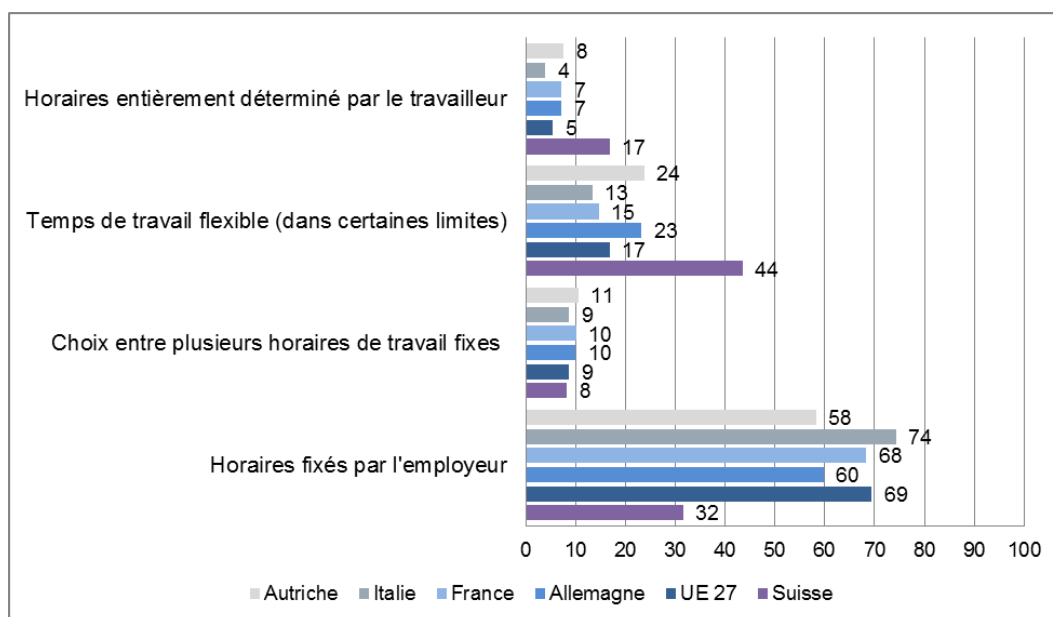
En comparaison européenne, la Suisse sort nettement du lot en matière de flexibilité du temps de travail. Aucun autre pays en Europe n'a introduit des régimes flexibles à aussi large échelle. Elle est suivie de près sur ce plan par la Suède et les Pays-Bas.

⁶⁴ Tout bien considéré, le terme fréquemment usité de „Work-Life-Balance“ (équilibre travail – vie personnelle) prête à confusion, dans la mesure où il crée une opposition apparente entre le travail et la vie personnelle. Au lieu de quoi, il faut considérer le travail comme l'un des domaines de vie qu'il s'agit de concilier avec les autres sphères que sont la famille, les loisirs ou l'engagement bénévole. Dans cette optique, il faut privilégier la notion de Life Domain Balance (Ulich & Wiese, 2011).

Sachant que les postes à temps partiel offrent un énorme potentiel de flexibilité, on serait tenté d'établir une corrélation entre la flexibilité étendue et la forte proportion d'emplois à temps partiel. L'hypothèse, toutefois, ne se confirme pas, puisque le nombre des travailleurs en régime flexible et plus élevé (63%) dans la catégorie des salariés à plein temps que dans celles des actifs à temps partiel (56%).

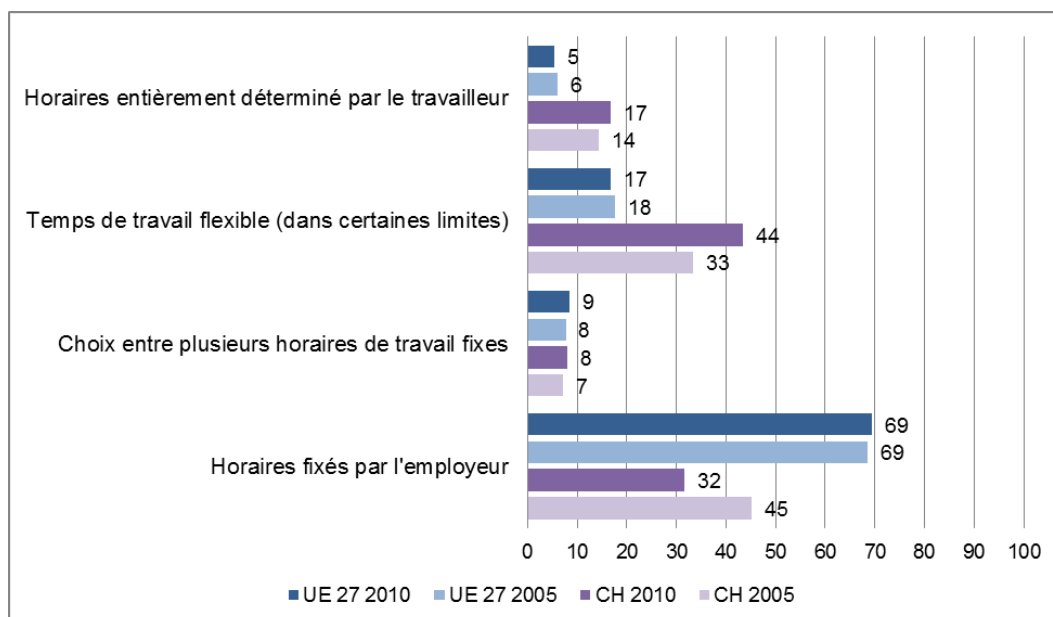
La branche de la banque et les assurances est la championne des horaires souples avec 86 % d'employés en régime flexible, dont 65% peuvent adapter leurs horaires de travail dans une certaine limite et 21% sont entièrement libres dans l'aménagement de leurs horaires. Les services publics affichent un moindre degré de flexibilité; mais on y trouve tout de même 54 % d'employés travaillant selon des horaires souples. La plus forte rigidité s'observe dans les services publics, ce qu'il faut sans doute mettre au compte du travail par roulement qui caractérise certains secteurs comme les soins infirmiers ou les transports.

Graphique 33: Types d'aménagement du temps de travail en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée



Questions n° 10800_4, 10800_3, 10800_2, 10800_1

Graphique 34: Types d'aménagement du temps de travail en Suisse, dans l'UE en 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée



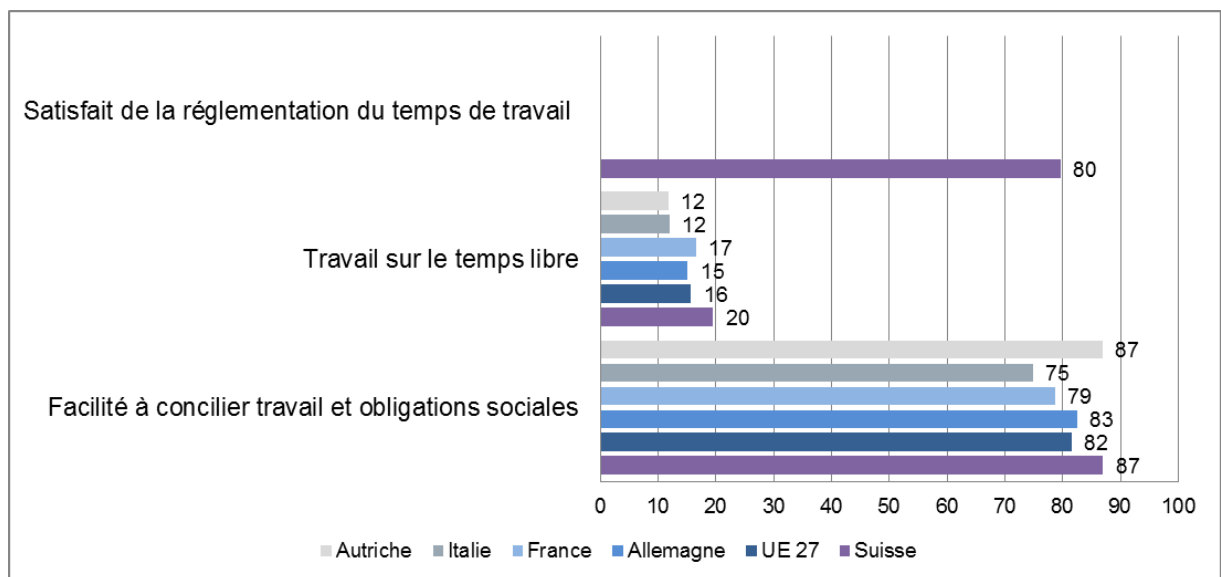
Questions n° 10800_4, 10800_3, 10800_2, 10800_1

Si les actifs de l'UE travaillent selon des horaires de travail bien moins flexibles qu'en Suisse, ils estiment néanmoins pour la plupart pouvoir concilier facilement ou très facilement leurs horaires avec leurs obligations familiales et sociales, mais ici encore la Suisse a une petite longueur d'avance sur ses voisins de même que par rapport à la moyenne UE (graphique 35).

Cependant, la Suisse dépasse aussi légèrement les pays de l'UE au chapitre des heures supplémentaires. A la question de savoir s'ils avaient eu à travailler plusieurs fois sur leur temps libre durant l'année écoulée pour répondre aux exigences de leur travail, 20 % des travailleurs suisses ont répondu par l'affirmative contre 16% en moyenne européenne.

Dans l'ensemble, près de 80 % des salariés en Suisse se disent satisfaits ou très satisfaits de leur horaire de travail (cette question est absente dans le questionnaire de l'UE).

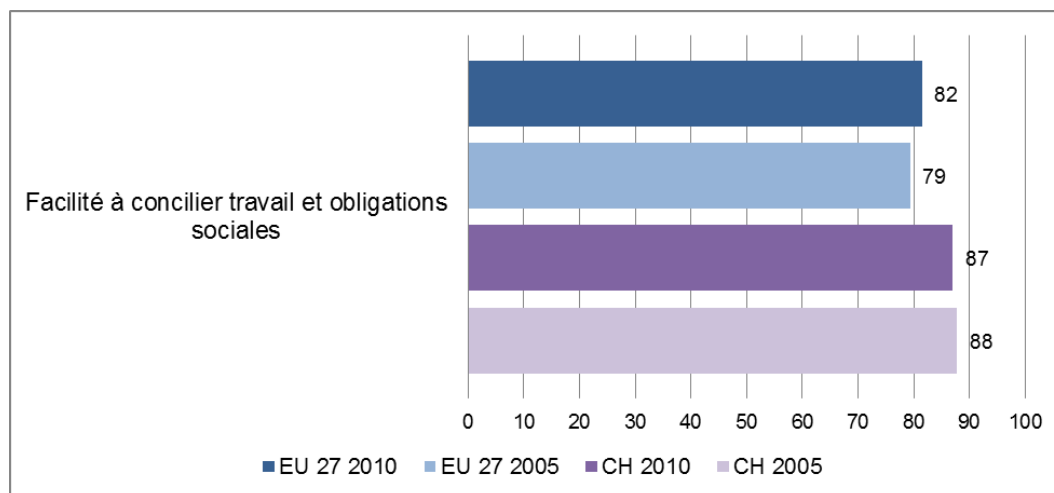
Graphique 35: Types d'aménagement du temps de travail en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée



Questions n° 10870, 10860, 10805

La compatibilité des obligations professionnelles et personnelles n'a pas varié entre 2005 et 2010 tant dans l'UE qu'en Suisse (graphique 36, légers écarts statistiquement non significatifs) et se maintient à un niveau élevé.

Graphique 36: Equilibre vie professionnelle-vie privée (Life domain balance) en Suisse et dans l'UE 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée



Question n° 10805

Sexe et âge

S'agissant de la flexibilité des horaires, l'analyse différenciée selon les sexes et les classes d'âge ne révèle pas d'écarts significatifs. Il en va de même pour l'appréciation de la compatibilité de la vie professionnelle et personnelle. Néanmoins, si 83.0% des hommes s'estiment très satisfaits de la réglementation de leur temps de travail, ce n'est le cas que pour 75 % des femmes ($p < .05$). Il est permis de supposer ici qu'en raison du rôle traditionnel dévolu aux femmes dans les tâches ménagères et éducatives, celles-ci se trouvent plus souvent en difficulté que les hommes pour organiser leur quotidien et qu'elles pâtissent davantage des points faibles de l'aménagement du temps de travail.

Les horaires de travail sont bien plus flexibles en Suisse que dans la moyenne des pays européens. Si on observe dans l'UE une légère progression des régimes flexibles entre 2005 et 2010 la Suisse a accompli à cet égard un formidable bond durant la même période. Les travailleurs apprécient grandement cette flexibilité, ce qui laisse supposer qu'elle répond à la fois aux intérêts des entreprises et aux aspirations des travailleurs. On peut légitimement se demander ici si une flexibilisation des horaires de travail (conjuguée à la mobilité spatiale du lieu de travail) ne va pas créer des défis personnels et sociétaux d'un genre nouveau pour l'organisation des temps sociaux.

6.3 Formation continue

Le concept d'employabilité offre un bon moyen pour décrire l'utilité du perfectionnement professionnel pour les employeurs et les travailleurs. L'employabilité se comprend d'abord comme la capacité d'insertion professionnelle d'un individu sur le marché du travail, déterminée par l'interaction entre ses caractéristiques et compétences personnelles, et désigne ensuite la polyvalence et la flexibilité des travailleurs en ce qui concerne leur affectation dans l'entreprise. Les deux parties tirent profit, directement et sur la durée, des investissements opérés dans la formation continue des travailleurs. Il est permis de parler ici d'une flexibilisation qualitative des rapports de travail, dans la perspective des salariés et des entreprises.

Les bénéfices de l'employabilité pour les travailleurs peuvent se résumer comme suit:

- meilleures chances de carrière sur le marché du travail interne et externe;
- appréciation réaliste et actuelle de ses propres compétences;
- meilleure appréciation des compétences requises dans le futur;
- développement de l'estime de soi et de la responsabilité individuelle;
- possibilité de diriger et façonner son avenir professionnel;
- perception d'une moindre dépendance à l'égard de l'employeur, du fait de rapports égaux où chacun se voit comme le partenaire de l'autre.

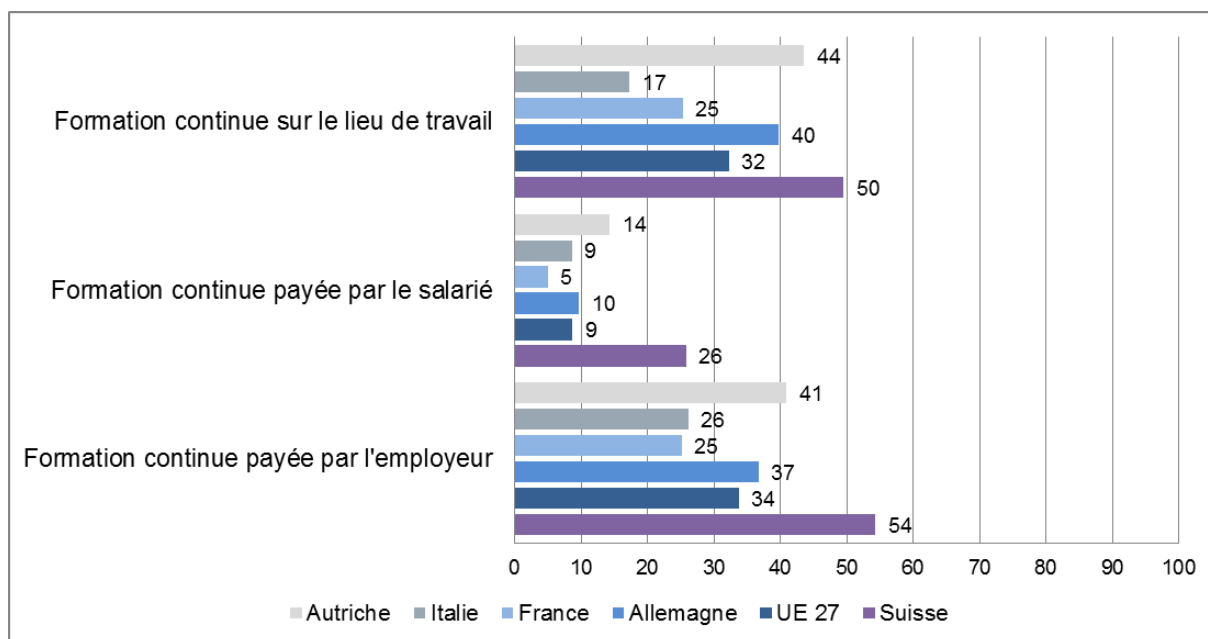
Bénéfice pour l'entreprise:

- capacité d'innovation grâce à l'acquisition de connaissances et de compétences essentielles au succès
- plus grande souplesse dans l'affectation des travailleurs (raccourcissement du temps d'initiation, moindres résistances au changement des contenus, des conditions et des lieux de travail)
- attrait accru de l'employeur
- facilitation des processus de redimensionnement ou de réduction des effectifs grâce à une flexibilité accrue dans l'affectation des travailleurs et de meilleures chances de placement des personnes licenciées
- la flexibilisation qualitative des effectifs permet de réduire les frais de personnel en période de vaches maigres,

Ces avantages conjugués sont bénéfiques à l'économie dans son ensemble: les travailleurs restent flexibles et ont de ce fait une meilleure capacité d'adaptation aux changements que les innovations et les mutations structurelles entraînent sur le marché de l'emploi. Les individus mieux formés contribuent à la capacité novatrice des entreprises, prennent des décisions éclairées en faveur de l'entreprise et renforcent ainsi la place économique suisse.

Les chiffres de l'EWCS (graphique 37) indiquent que les entreprises accordent une place de choix à la formation continue et que celle-ci est aussi l'affaire des salariés. Plus de la moitié des personnes interrogées ont pris part à une mesure de formation continue financée par l'employeur dans les 12 derniers mois précédant l'enquête, contre un tiers des actifs en moyenne européenne. Parmi nos voisins, seule l'Autriche fait mieux que la moyenne de l'UE (mais reste encore à bonne distance des valeurs suisses), alors que les autres pays limitrophes sont pour certains en dessous de cette moyenne. L'enquête ne renseigne pas sur la nature et le volume des offres de formation continue. Ce terme peut donc recouvrir aussi bien des études de MBA qu'un séminaire d'une journée. Les valeurs suisses n'en demeurent pas moins remarquables.

Graphique 37: Participation à une formation continue en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée



Questions n° 11110_3, 11110_2, 11110_1

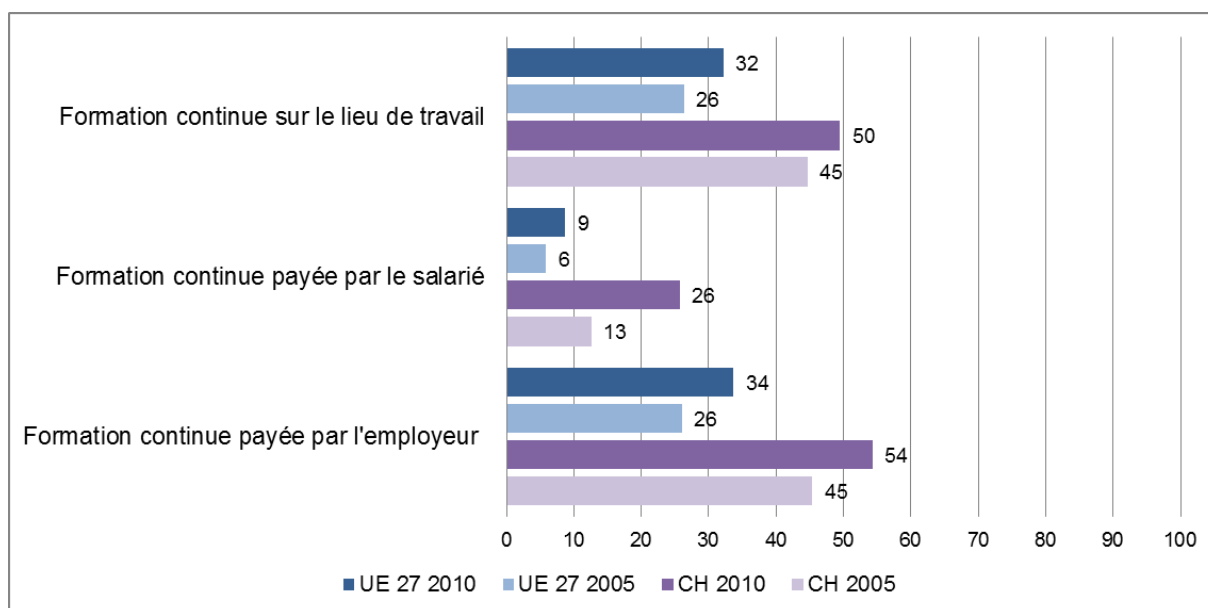
La longueur d'avance de la Suisse est encore plus évidente si l'on considère la formation continue payée par les salariés. Plus d'un quart des actifs occupés indiquent en effet avoir financé de leur poche une mesure de perfectionnement dans les 12 derniers mois, alors qu'ils sont moins de 10% en moyenne européenne et encore moins chez certains de nos voisins.

L'item „perfectionnement sur le terrain“, par quoi il faut entendre la formation dispensée par les chefs ou les collègues, reste un peu vague tant il est malaisé de tracer une nette séparation entre le perfectionnement professionnel et ce qui relève de la pure et simple mise au courant ou instruction. On est fondé à penser ici que la question a été interprétée avec le même flou dans tous les pays ayant participé à l'EWCS, si bien que les valeurs élevées enregistrées en Suisse témoignent véritablement du rôle majeur que celle-ci reconnaît à la formation continue.

Comparée à tous les pays de l'UE, la Suisse est aussi championne de la formation continue. S'agissant du perfectionnement à la charge de l'employeur, seuls la Finlande et les Pays-Bas se rapprochent des valeurs suisses, tandis que pour la formation financée par les salariés, c'est l'Espagne et l'Autriche qui se placent - loin derrière- en deuxième et troisième position.

La graphique 40 rend compte de la nette progression des activités de formation continue, tant dans les pays de l'UE et en Suisse entre 2005 et 2010.

Graphique 38: Participation à la formation continue en Suisse et dans l'UE en 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée

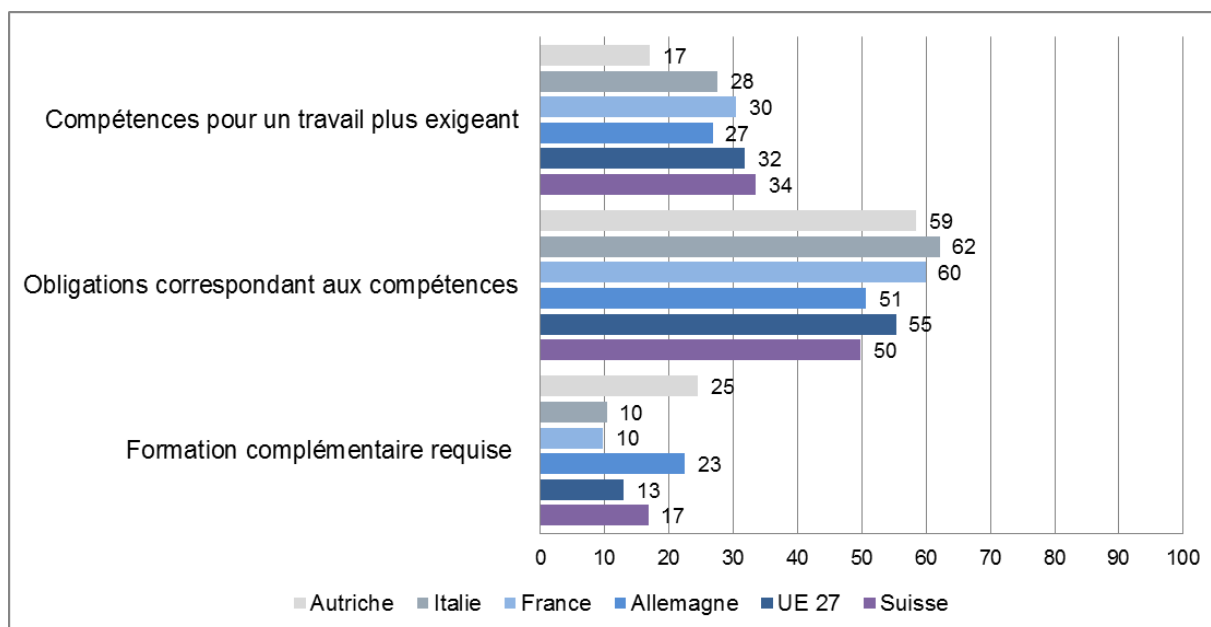


Questions n° 11110_3, 11110_2, 11110_1

On relèvera ici surtout que la proportion de travailleurs qui se paient eux-mêmes une formation continue a doublé en Suisse en l'espace de cinq ans, non pas à cause d'un désengagement des employeurs dans ce domaine, mais bien parallèlement à un accroissement de leur soutien financier au perfectionnement professionnel.

La graphique 39 nous apprend que le besoin immédiat de formation (*formation complémentaire pour faire face aux obligations du travail*) n'est guère plus élevé en Suisse qu'en moyenne européenne, mais reste tout de même plus faible qu'en Allemagne et en Autriche. La forte propension à la formation continue pourrait tenir au souci des travailleurs de considérer leur emploi dans une perspective à long terme et de se ménager des possibilités de carrière. Ce fait peut créer des tensions dans l'entreprise, étant donné qu'en Suisse comme dans l'UE, un tiers des travailleurs déclarent être employés en dessous de leurs capacités ou estiment avoir les compétences nécessaires pour assumer des tâches plus exigeantes.

Graphique 39: Besoins de formation immédiats en Suisse, dans l'UE et dans les pays voisins, en pourcentage des personnes actives occupées



Question n° 11060_3 „J'ai les compétences nécessaires pour faire face à des obligations plus exigeantes“, 11060_2 „Mes obligations correspondent assez bien à mes compétences actuelles“, 11060_1 „J'ai besoin d'une formation complémentaire pour me permettre de faire face à mes obligations “.

Sexe et âge

La formation continue financée par l'employeur est légèrement moins accessible aux femmes qu'aux hommes (53% contre 56%, n.s.), mais les femmes compensent cet écart en participant un peu plus souvent à des formations payées de leur poche (28.0% contre 24%, n.s.). Si les résultats pour ces deux comparaisons restent statistiquement non significatifs, ils permettent néanmoins d'esquisser des tendances.

A l'encontre de bien des idées reçues, les employeurs investissent aussi dans la formation de leurs salariés plus âgés. Ainsi, la part des plus de 55 ans ayant pu bénéficier de formations continues à la charge de l'entreprise se situe-t-elle exactement dans la moyenne suisse. Dans cette classe d'âge, on trouve autant de personnes qui financent elles-mêmes leur perfectionnement que parmi les autres actifs.

En Suisse, les entreprises n'hésitent pas à investir dans le capital humain et les travailleurs misent eux aussi beaucoup sur la formation continue. Leur engagement sur ce terrain est nettement plus marqué que dans la moyenne des entreprises dans l'UE. Ce faisant, les salariés préservent leur capacité de travail tandis que les entreprises augmentent la valeur et la productivité de leur capital humain et développent leur flexibilité.

7 Protection de la personnalité et discrimination

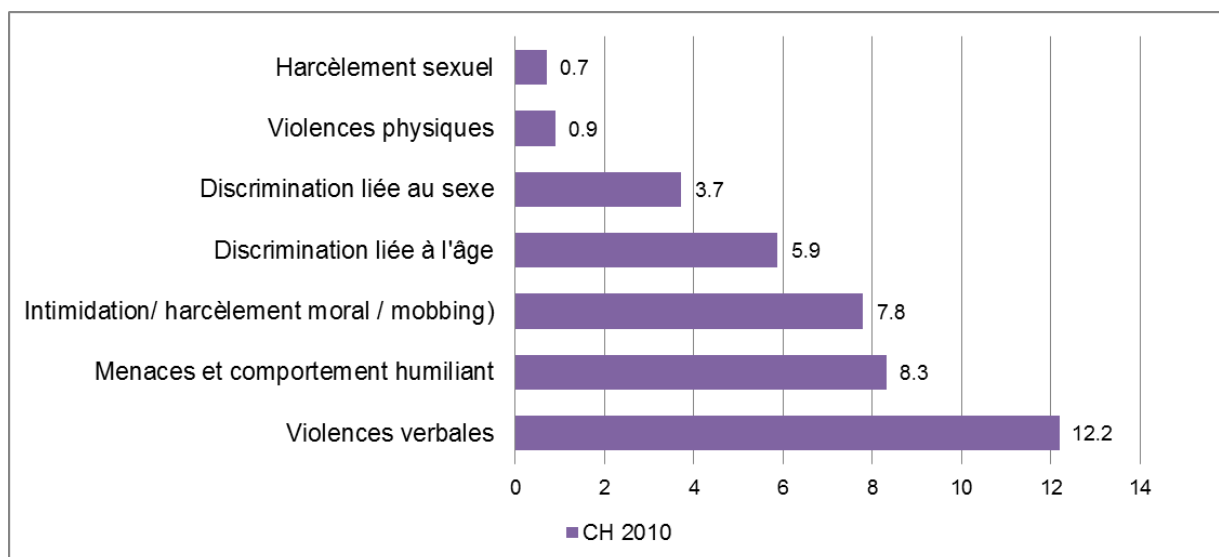
La discrimination au travail est une composante d'un indicateur de l'OIT (Organisation internationale du travail) qui vise à mesurer le degré de dignité humaine au travail (concept du travail décent). La discrimination consiste à ne pas reconnaître aux individus ou à des groupes sociaux des chances égales ou un traitement égal et se définit comme suit selon

l'OIT⁶⁵: toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances de traitement en matière d'emploi ou de profession. Selon la loi sur le travail, la protection de la personnalité s'entend aussi comme une protection contre les actes immoraux ou humiliants, tels que le harcèlement sexuel ou le mobbing, qui sont une forme de discrimination et constitue un risque d'atteinte à la santé.

La présente étude mesure la discrimination sur la base de sept items censés représenter chacun différentes formes de discrimination. Certaines de ces questions sont trop peu différenciées pour rendre une image exhaustive de ces thèmes complexes. Il faudrait pour cela s'enquérir des situations au moyen de questions concrètes portant sur des agissements propres aux comportements discriminatoires ou pouvant les entraîner. Une autre difficulté que pose la saisie des comportements discriminatoires tient aux différences linguistiques, et en partie aussi aux différences culturelles qui en résultent. Pour certains items en rapport avec la discrimination, il est du coup difficile ou carrément impossible de comparer les pays entre eux, si bien que les résultats doivent être interprétés avec prudence. Ces problèmes concernent avant tout le harcèlement sexuel et le mobbing, sur lesquels nous reviendrons plus loin.

Le graphique 40 ans présente les items correspondants et la fréquence de leur survenance. Il montre que les violences verbales sont les situations les plus fréquentes (12.2%), suivies par les menaces et comportements humiliants (8.3%), l'intimidation/harcèlement moral/mobbing (7.8%), la discrimination liée à l'âge (5.9%), la discrimination liée au sexe (3.7%), les violences physiques (0.9%) et le harcèlement sexuel (0.7%).

Graphique 40: Discrimination en Suisse, en pourcentage des personnes actives occupées



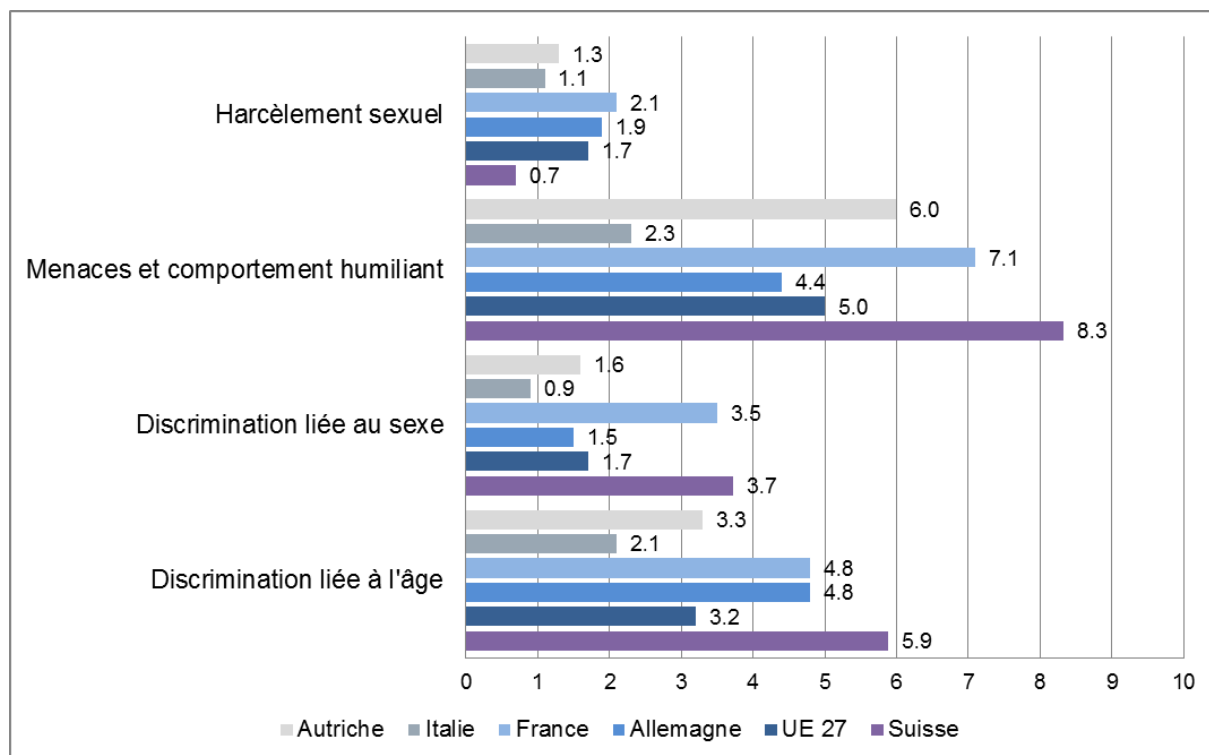
Question n° 11210. «Au cours des douze derniers mois, avez-vous, au travail, fait l'objet des comportements suivants ...».

Nous ne pouvons hélas établir beaucoup de comparaisons entre 2005 et 2010, d'abord parce que certains items ont été introduits dans l'enquête en 2010 seulement et ensuite parce que la formulation même des questions a changé entre 2005 et 2010. La mise en regard ne fonctionne ainsi que pour deux items seulement: la discrimination fondée sur l'âge et le harcèlement sexuel.

⁶⁵ Ghai, D., 2003

Le graphique 41 présente une comparaison par pays concernant quelques formes de discrimination qui seront décrites dans les paragraphes suivants.

Graphique 41: Discrimination en Suisse, dans l'UE et dans les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée



Question n° 11210 «Au cours des douze derniers mois, avez-vous, au travail, fait l'objet des comportements suivants ...»

7.1 Harcèlement sexuel

En Suisse, les situations de „*harcèlement sexuel*“ au travail sont rares comparativement aux pays voisins. C'est en France que les actifs interrogés disent le plus souvent avoir fait l'objet de tels comportements ($p < 0.1$). L'Allemagne se distingue aussi par des valeurs supérieures à la moyenne européenne, alors que ce n'est le cas ni pour l'Autriche ni pour l'Italie. De 2005 à 2010, le pourcentage de survenance du „*harcèlement sexuel*“ est resté stable (2005: 1.1%; 2010: 0.7%; non significatif).

On relèvera ici que les questions directes sur le „*harcèlement sexuel*“ ne peuvent réellement rendre compte de la fréquence de ces situations. En effet, si l'on demande aux personnes si elles ont fait l'objet de courriels déplacés, de blagues insultantes ou ont vécu des discussions malvenues à caractère sexuel, toutes situations qui constituent des composantes du harcèlement sexuel, il apparaît que ce type de comportement n'est malheureusement pas très rare sur le lieu de travail⁶⁶. Une certaine prudence est donc de mise dans l'interprétation des résultats du présent rapport.

En Suisse, les actifs de nationalité étrangère signalent plus souvent que les ressortissants suisses des situations de *harcèlement sexuel* (2.6% contre 0.4% ($p < 0.01$)). Les employés des services publics sont aussi plus souvent victimes de discriminations (2.1%; $p < 0.1$) que les

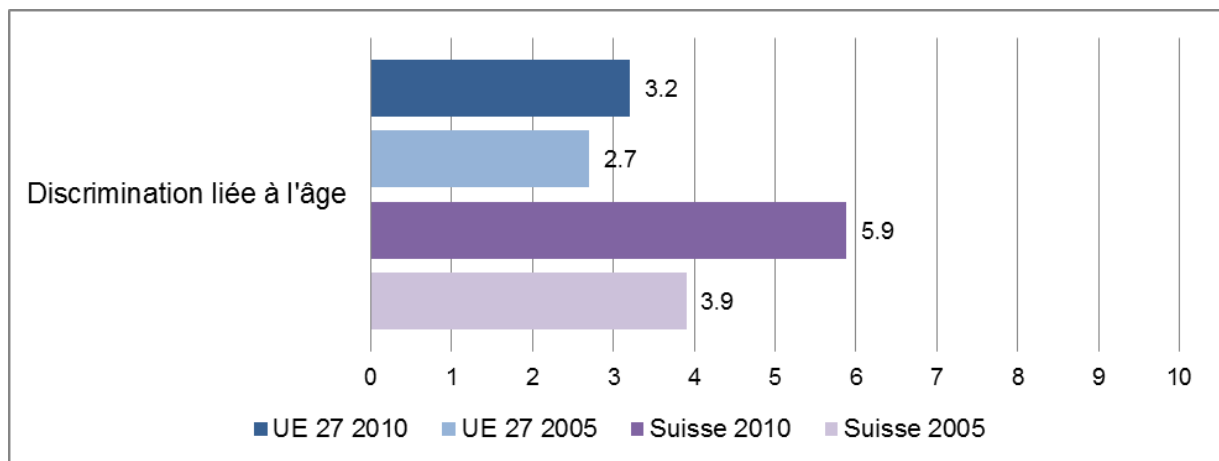
⁶⁶ L'étude „Le harcèlement sexuel sur le lieu de travail“ 2008, réalisée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et SECO indique que 1% des personnes interrogées répondent par l'affirmative à la question, dont 30% disent avoir été confrontées dans les douze derniers mois au moins à un des comportements potentiellement importuns présentés.

actifs des autres branches. Enfin le „*harcèlement sexuel*“ semble plus fréquent dans les grandes entreprises de plus de 250 employés (1.8%; $p<0.05$).

7.2 Discrimination fondée sur l'âge et sur le sexe

Selon les actifs interrogés, la discrimination fondée sur l'âge a progressé de 2% entre 2005 et 2010 (3.9 contre 5.9%). La perception de la *discrimination fondée sur l'âge* (fig. 43) a augmenté aussi dans l'UE durant la même période, mais dans des proportions qui restent minimales (0.5 points). En comparaison avec les pays limitrophes et la moyenne UE, la Suisse affiche sur ce plan les valeurs les plus élevées avec 5.9% (EU27 3.2%, D 4.8%, F 4.8%, I 2.1% et AT 3.3%, fig. 44). Dans la comparaison par pays de l'UE, la Suisse fait figure de plus mauvais élève en ce qui concerne la discrimination liée à l'âge.

Graphique 42: Discrimination fondée sur l'âge en Suisse et dans l'UE, en 2005 et 2010, en pourcentage de la population active occupée

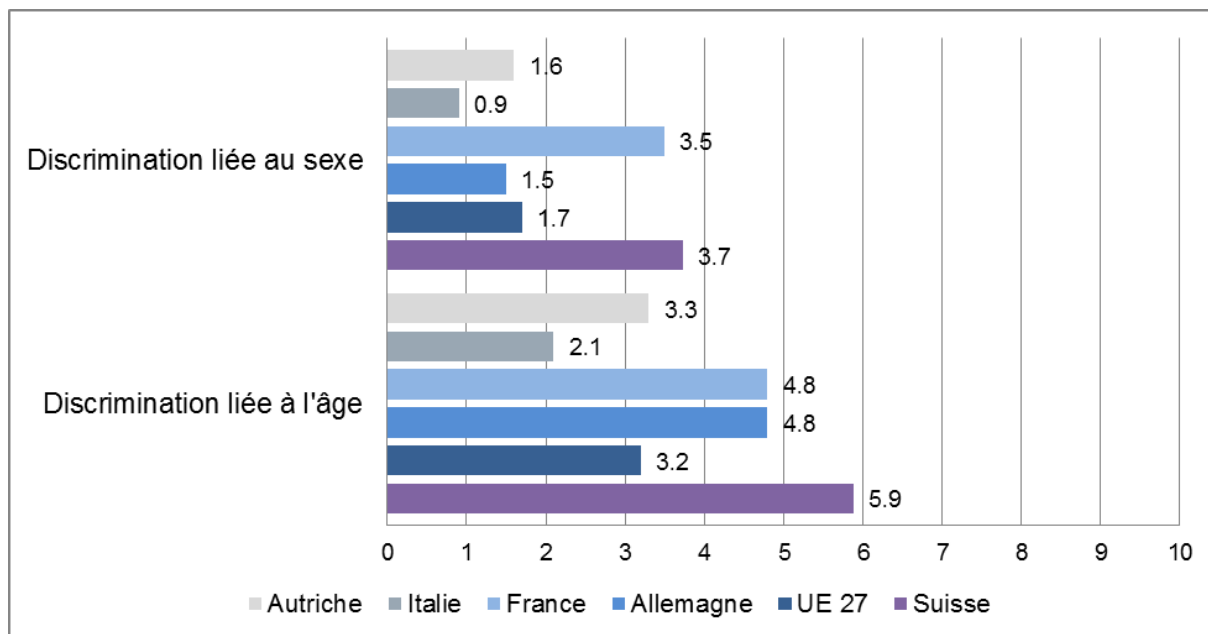


Question n° 11210

La discrimination liée à l'âge est particulièrement élevée chez les personnes sans formation professionnelle avec 14.5% (titulaires d'un diplôme professionnel: 5.4%; diplôme supérieur: 4.1%; $p<.01$). La perception de la discrimination fondée sur l'âge est deux fois plus importante chez les actifs à plein temps (7.3%) que chez les travailleurs à temps partiel (3.2%; $p<.05$). C'est dans le groupe des 15-24 ans que cette forme de discrimination est la plus fréquente (15.2%) ($p<.05$). L'analyse par branches ou par groupes de profession ne révèle aucune disparité notable.

S'agissant de la *discrimination fondée sur le sexe*, la Suisse et la France affichent les plus hautes valeurs avec respectivement 3.7% et 3.5%. La valeur moyenne de l'UE 27 s'établit à 1.7%. L'Allemagne et l'Autriche se situe dans cette fourchette (1.5%; 1.6%), alors que l'Italie affiche les valeurs les plus faibles avec 0.9%.

Graphique 43: Discrimination fondée sur le sexe et l'âge en Suisse, dans l'UE et les pays limitrophes, en pourcentage de la population active occupée



Question n° 11210

Les femmes sont plus souvent victimes de discriminations fondées sur le sexe que les hommes (resp. 5.8% et 2.1%; $p < .05$). Les personnes non qualifiées (7.3%), mais aussi celles au bénéfice d'une formation supérieure se disent plus volontiers discriminées en raison de leur sexe (5.4%; $p < .05$). Les indépendants ainsi que les employés hautement qualifiés et les cadres (6.7% et 4.0% resp.) signalent plus souvent ce type de problèmes que les salariés (2.5%) et les travailleurs subordonnés (1.8%; pour les deux segments $p < .05$). En outre, la discrimination fondée sur le sexe semble plus répandue ou plus fréquemment perçue dans les professions intellectuelles et scientifiques (7.2%) que dans les autres groupes de professions ($p < .1$). Avec 7.3 %, les services publics semblent aussi plus touchés que les autres branches ($p < .05$).

7.3 Violences verbales, menaces et comportement humiliant, mobbing et violences

Etant donné qu'il ne fait guère de sens de tracer une nette ligne de partage entre les violences physiques ou verbales, le mobbing ou harcèlement moral, les menaces et les comportements humiliants, ces thèmes seront traités dans un seul bloc. Nous savons par exemple que les violences verbales, les menaces ou comportements humiliants sont de possibles composantes du mobbing. Néanmoins, chacun de ces aspects figure séparément dans le questionnaire et n'a donc pas été rattaché directement au mobbing. Utiliser directement cette notion pour interroger les travailleurs représente un exercice délicat, surtout parce que le terme est utilisé dans le langage courant pour désigner toutes sortes de conflits. Pour les spécialistes, il n'y a mobbing qu'à partir du moment où le comportement offensant se répète régulièrement sur une période de six mois au moins. Pour cette raison, les résultats de la présente étude doivent être comparés avec la plus grande prudence avec les autres études consacrées au sujet⁶⁷.

⁶⁷ L'étude réalisée par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO, 2003) a entrepris de comparer la déclaration spontanée avec les modes de comportement scientifiquement définis. 4,4% des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative à la question „Est-ce que vous vous considérez comme une victime de mobbing?“.

De même, ne peut-on comparer sans autres la fréquence du „mobbing“ en Suisse avec les fréquences relevées dans les autres pays, car les questions qui se rapportent à ce sujet ne sont pas partout identiques et que le terme recouvre des réalités différentes selon les pays. Dans une série d'entre eux, la question porte directement sur le *harcèlement moral*⁶⁸, alors que dans d'autres, on utilise le terme de „harassment“, qui signifie à la fois mobbing et harcèlement. Dans le questionnaire suisse de 2010, ces deux motions (mobbing et harcèlement moral) ont été regroupées dans le même item. Comme la presse de toutes les régions de suisse recourt au terme anglais de⁶⁸ „mobbing“, nous avons opté pour celui-ci erme plutôt que de le traduire comme l'on fait les pays voisins.

Au total, 7.8% des interrogés affirment avoir dû faire face dans les 12 derniers mois à une situation de *„mobbing ou harcèlement moral“*.

S'agissant de perception des violences verbales, les femmes (14.7%) s'en disent plus souvent victimes que les hommes (*CH total: 12.2%*). On observe ici des écarts significatifs entre les branches, les employés des services publics se distinguant par les valeurs les plus élevées (16.3%; $p < 0.05$). Par ailleurs, aucune différence notable n'est à noter à cet égard selon le degré d'occupation, le degré de formation ou le statut (salarié ou indépendant).

En ce qui concerne les menaces et les comportements humiliants, la Suisse arrive en tête avec 8.3%, suivie par la France avec 7.1% et l'Autriche avec 6%. L'Allemagne et l'Italie sont en dessous de la moyenne européenne de 5.0% (D 4.4%; I 2.3%; $p < .05$). En Suisse comme chez nos voisins et dans les autres pays européens, les menaces et les comportements humiliants arrivent en première et deuxième position parmi l'ensemble des indicateurs de la discrimination (sauf en Allemagne, où ils occupent le troisième rang).

Les femmes signalent plus souvent des situations caractérisées par des menaces et des comportements humiliants (11.5%; $p < .01$). Dans une analyse par branches, ce sont les employés des services publics qui ont le plus souvent affaire à ce type de discriminations (11.1%, $p < .05$). Les travailleurs non qualifiés ainsi que les travailleurs occupés dans le secteur des services ou de la vente sont plus souvent confrontés à ce type d'agissements (22.2% resp. 13.4%; $p < .05$) que les autres groupes professionnels.

Les employés des services publics sont plus souvent confrontés aux violences physiques (3.4%; $p < .01$). Dans les professions des services et de la vente, 3.9% des actifs disent subir de telles violences (*total CH: 0.9%*), et 2.8% ($p < .05$) parmi les actifs non qualifiés.

⁶⁸ Le terme de „mobbing“ a été créé par le chercheur suédois (1993, mobbing: Psychoterror at the Workplace). Il renvoie au verbe anglais „to mob“, avec cette précision que ce verbe n'est pas utilisé dans ce sens dans les régions ou pays anglophones. Ainsi dans la version anglaise du questionnaire EWCS, le terme est rendu en anglais par „harassment“. La définition de Leyman englobe non seulement les intimidations, mais aussi l'exclusion ou d'autres comportements blessants et offensants. Pour plus de détails voir SECO, 2003.

Résumé

En ce qui concerne les discriminations liées à l'âge et au sexe, la Suisse fait moins bien que ses voisins et que la moyenne des pays de l'UE. Ces formes de discriminations touchent en premier lieu les femmes et les jeunes.

Les travailleurs suisses se disent moins souvent confrontés à des situations de harcèlement sexuel que ce n'est le cas dans les pays limitrophes et en moyenne européenne, mais ils sont nettement plus exposés à des menaces et des comportements humiliants. S'agissant du mobbing, la comparaison internationale se heurte à des difficultés méthodologiques dues à la multiplicité des définitions.

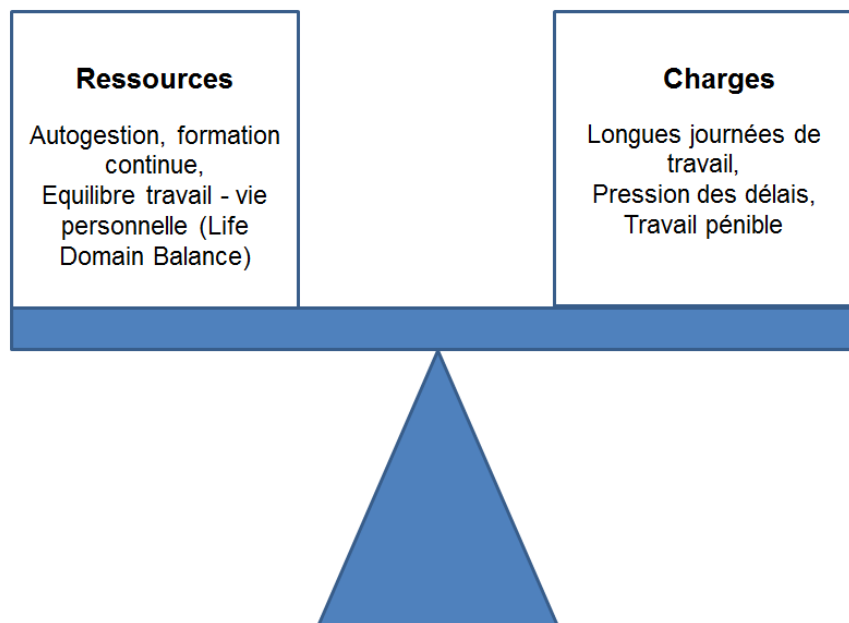
Les groupes de personnes plus vulnérables semblent être les employés des services publics, lesquels subissent fréquemment différentes formes de discrimination.

8 Remarques conclusives

Adoptée en 1989, la directive-cadre sur la santé et la sécurité des travailleurs (Directive 89/391/CEE) forme la base de la législation européenne relative à la sécurité et à la protection de la santé. Elle impose des obligations minimales en même temps qu'elle énonce une série de principes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des risques dans les entreprises comptant plus de 10 employés, ou encore pour ce qui touche au recours à des spécialistes ou au champ de la prévention (risques physiques et psychiques). L'étude EWCS se propose, entre autres objectifs, d'évaluer à l'échelle européenne, l'efficacité de la prévention dans les domaines de la sécurité du travail et de la protection de la santé. La législation suisse se distingue à plusieurs égards des multiples législations européennes⁶⁹. Si la directive UE ne s'applique pas à la Suisse, l'étude EWCS n'en offre pas moins une occasion d'examiner les effets concrets de la législation suisse et de dresser un état des lieux en comparaison avec les pays voisins.

Le chapitre 3 du présent rapport a présenté les déterminants multifactoriels de la santé et souligné l'importance d'un équilibre entre contraintes et ressources. Les résultats montrent que les ressources ne manquent pas en Suisse et qu'en dépit d'une série de contraintes relativement fréquentes et répandues, l'équilibre est maintenu pour la majorité des travailleurs (graphique 44). La plupart des actifs se sentent en bonne santé et se disent satisfaits de leurs conditions de travail. En tout état de cause, on constate que les tensions et les contraintes ont augmenté à de nombreux égards dans les cinq dernières années, d'où la nécessité de suivre attentivement les développements en cours.

Graphique 44: Les contraintes et les ressources sont (encore) largement équilibrées en Suisse



⁶⁹ Pour une description détaillée, voir Pärli et al., 2009.

L'étude montre qu'une série de composantes des conditions de travail non réglementées par loi, dont l'offre de formation continue et la latitude décisionnelle au travail, sont plutôt bien répandues en Suisse au regard de l'Europe et n'appellent pas de mesures spécifiques. Si l'on considère l'accentuation des risques psychosociaux, la situation est loin d'être optimale en Suisse. Ces risques sont sans doute à mettre en lien avec les horaires de travail. La législation actuelle suffit à régler ces problèmes et la stratégie du SECO se propose de porter une attention redoublée aux risques psychosociaux. S'agissant des contraintes physiques, beaucoup reste encore à faire au niveau de l'application des lois, notamment au titre de la prévention des risques musculo-squelettiques, où les pays voisins font mieux que nous. Au cours des dernières années, les services d'inspection ont concentré leur attention sur les branches les plus directement concernées par ces problèmes et y ont engagé des programmes de prévention.

9 Bibliographie

Amstutz, S., Kündig S., Monn Chr. (2010): Etude SBiB-Enquête suisse dans les bureaux. Berne, Horw.

Bopp, M., Braun, J., Gutzwiller, F., Faeh, D.; Swiss National Cohort Study Group (2012): Health Risk or Resource? Gradual and Independent Association between Self-Rated Health and Mortality Persists Over 30 Years. PLoS ONE 7(2): e30795.
doi:10.1371/journal.pone.003079.

Bortz, J. und Döring, N., (2006): Forschungsmethoden und Evaluation für Human- und Sozialwissenschaftler. 4. überarbeitete Auflage. Springer Medizin Verlag, Heidelberg.

Boxall, P. und Purcell, J. (2003): Strategy and Human Resource Management. New York: Palgrave Macmillan.

Office fédéral de la statistique [URL Etat 14.5.12:
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/02/blank/data/01.html>]

Office fédéral de la statistique [URL Etat 15.3.12:
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/06/02/blank/key/01/groesse.html>]

Dahlgren, G. und Whitehead, M. (1991): Policies and strategies to promote social equity in health. Background document to WHO – Strategy paper for Europe. Stockholm: Institute for Futures Studies.

Dorsemagen, C., Krause, A., Lehmann, M. und Pekruhl, U. (2012): Les horaires de travail flexibles en Suisse. Secrétariat d'Etat à l'économie.

EU-OSHA (2010): Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents. Gestion de la santé et sécurité au travail. Bilbao.

Eurofound (2012): 5e Enquête européenne sur les conditions de travail – 2010. Dublin.

Ghai, D. (2003): Decent Work – Concept and Indicators. *International Labour Review*, 142, 113-145.

Graf, M., Pekruhl U., Korn K., Krieger R., Mücke A., Zölch M. (2007): 4ème enquête sur les conditions de travail en 2005, Berne, SECO.

Grebner, S., Berlowitz, I., Alvarado, V. und Cassina, M., (2011): Stress-Studie 2010. Stress bei Suisseer Erwerbstätigen. Zusammenhänge zwischen Arbeitsbedingungen, Personenmerkmalen, Befinden und Gesundheit. Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Berne. Résumé disponible en français: Le stress chez les personnes actives occupées en Suisse. Liens entre conditions de travail, caractéristiques personnelles, bien-être et santé

Hackman, J. und Oldham, G., (1975): Development of the Job Diagnostic Survey. *Journal of Applied Psychology*, Vol 60(2), Apr 1975, 159-170.

Kiener, A., Graf, M., Schiffer, J., von Holzen Beusch, E. und Fahrni, M. (2002): mobbing et autres tensions psychosociales sur le lieu de travail en Suisse. Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Berne.

Marquis, J-F., (2010): Conditions de travail, chômage et santé. La situation en Suisse à la lumière de l'Enquête suisse sur la santé 2007. Editions Page deux, Lausanne.

Pekruhl, U. (2001): Partizipatives Management – Konzepte und Kulturen. München & Meiring: Hampp Verlag.

Pärli, K., Steiger-Sackmann, S. und Stöckle, I. (2009): Die Verantwortung der Arbeitgebenden für den Gesundheitsschutz Gemeinschaftsrechtliche Rahmenbedingungen und Vollzug in ausgewählten Staaten der EU. Etude préliminaire mandatée par le SECO (en allemand seulement). [URL Stand 14.6.12: http://www.sml.zhaw.ch/fileadmin/user_upload/management/fsr/forschung/pdf/Rechtsgutarten_Secotext.pdf]

Ramaciotti D., Perriard J. (2003): Les coûts du stress en Suisse, Berne, SECO.

Ulich, E. und Wiese, B. S. (2011): Life-Domain-Balance – Konzepte zur Verbesserung der Lebensqualität. Heidelberg: Springer.

10 Tableaux

Les pages ci-après présentent des récapitulations comportant les segmentations suivantes:

- la Suisse comparée à l'UE-27 et aux pays voisins,
- la Suisse subdivisée en fonction de l'âge et du sexe,
- la Suisse subdivisée en fonction des groupes de professions (ISCO),
- la Suisse subdivisée en fonction de la qualification, du taux d'occupation (temps partiel et temps complet), du statut d'activité (salariés ou indépendants) et selon qu'il s'agit de subordonnés affectés à des tâches d'exécution ou d'employés hautement qualifiés et de cadres
- la Suisse subdivisée en fonction des branches

En outre, un étalon comparatif a été calculé pour certaines questions. Il s'agit de la moyenne des trois pays en tête de classement. Ces derniers apparaissent dans la colonne « 3 pays en tête de classement », classés du meilleur à celui qui occupe la 3^e position. La colonne « Position de la Suisse » indique la place de la Suisse dans le classement global pour la question concernée.

L'étalon comparatif n'a pas été calculé lorsque les réponses ne pouvaient être considérées comme caractérisant indubitablement de manière positive ou négative les conditions de travail ou encore lorsque la liste des trois pays en tête de classement et la valeur prise par l'étalon comparatif dépendaient du contexte.

N° de la question	Question	Suisse		UE 27		Allemagne		France		Italie		Autriche	
		n=1040	n=1006	n=25614	n=35372	n=1018	n=2133	n=1083	n=3046	n=1005	n=1500	n=1009	n=1003
		2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
00300	Sexe												
	Femmes	45.1	43.4	44.5	45.8	45.4	46.2	47.3	47.5	39.5	40.1	45.6	46.4
	Hommes	54.9	56.6	55.5	55.8	54.6	53.8	52.7	52.5	60.5	59.9	54.4	53.6
00400	Age												
	15-24 ans	13.5	15.0	11.8	9.6	12.3	11.0	9.7	9.1	10.3	5.9	12.4	13.3
	25-34 ans	20.2	18.1	22.6	22.8	18.5	18.8	23.7	22.5	23.4	23.9	25.5	20.1
	35-44 ans	29.8	24.1	28.3	27.4	30.2	26.6	29.6	30.1	30.0	28.9	30.8	25.3
	45-54 ans	19.9	27.2	24.5	25.6	26.5	27.8	28.3	26.1	20.7	28.1	22.5	30.1
	55-64 ans	14.3	13.4	11.0	12.8	12.4	14.8	8.2	11.3	10.3	12.0	8.0	9.3
	65 ans et plus	2.3	2.2	1.7	1.7	0.1	1.1	0.6	0.9	5.2	1.1	0.8	1.9
00600	Nationalité des personnes actives												
	Indigènes	85.4	88.5	96.8	87.4	96.6	87.9	98.3	82.1	99.1	90.6	96.3	83.9
	Etrangers	14.6	11.5	3.2	12.6	3.4	12.1	1.7	17.9	0.9	9.4	3.7	16.1
99100	Plus haut niveau d'études ou de formation												
	Aucune formation ou seulement l'école obligatoire (école primaire / secondaire / 10 ^e année / cycle d'orientation / Ecole supérieure de diplôme / préapprentissage)	17.6	11.1	35.4		32.2		28.5		32.7		91.5	
	Formation professionnelle (apprentissage / formation professionnelle / Maturité gymnasiale / professionnelle / Formation soins infirmiers / maturité professionnelle après l'apprentissage / maturité gymnasiale pour adultes)	53.3	51.9	51.4	n/a	54.3	n/a	63.9	n/a	48.7	n/a	8.5	n/a
	Diplôme supérieur (Haute école spécialisée/diplôme de maîtrise/dipl.féd. technique / Haute école technique, université/ école polytechnique, diplôme universitaire postgrade / doctorat)	29.1	37.0	13.2		13.5		7.6		18.6		0.0	
10250	Dans quel secteur travaillez-vous ?												
10250_1	Secteur privé	70.5	65.9	68.2	70.8	69.2	75.7	69.5	69.5	75.7	74.1	71.4	68.5
10250_2	Secteur public	24.0	22.7	24.5	22.1	19.9	15.7	25.7	24.1	20.3	21.4	19.0	19.4
10250_3	Organisation ou entreprise mixte public - privé	3.2	8.7	4.3	3.9	7.7	5.4	2.9	2.7	2.6	2.6	6.5	6.6
10250_4	Secteur a but non lucratif ou associatif, organisations non gouvernementales	1.9	2.5	1.2	1.5	1.5	2.7	0.7	1.7	0.2	0.4	1.3	2.5
10260	Combien de personnes travaillent dans la succursale ou l'entreprise au sein de laquelle vous travaillez ?												
	1 (la personne travaille seule)	8.0	7.8	10.4	11.4	2.6	6.7	8.2	13.0	19.4	13.4	10.9	7.3
	2 à 4 personnes	15.6	9.8	14.7	14.7	12.0	11.5	11.5	14.9	20.4	19.4	16.0	13.4
	5 à 9 personnes	14.1	10.4	12.8	15.7	15.9	23.3	12.6	14.2	10.9	15.8	15.4	15.9
	10 à 49 personnes	27.2	28.7	27.7	27.6	32.6	27.8	25.4	24.3	23.3	25.9	27.6	28.4
	50 à 99 personnes	12.1	10.8	10.2	9.8	13.1	9.7	10.0	10.5	8.7	9.5	7.9	10.4
	100 à 249 personnes	11.6	11.7	9.2	8.7	8.9	9.2	11.7	9.1	7.2	5.7	6.1	9.1
	250 à 499 personnes	4.8	7.9	5.4	4.6	5.0	5.4	6.1	6.2	3.5	3.9	6.5	5.1
	500 personnes et plus	6.7	13.1	9.6	7.5	9.8	6.5	14.5	7.8	6.7	6.5	9.5	10.4
10210	Depuis combien d'années êtes-vous dans votre société ou organisation ?												
	Valeur moyenne	9.6	9.7	10.5	9.8	10.4	10.5	11.0	10.1	12.4	11.4	10.5	10.7
	Médiane	10.2	6.0	2.2	9.6	9.9	9.2	12.3	9.5	13.3	9.8	10.6	10.0
10205	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :												
	Au cours des trois dernières années, une restructuration ou réorganisation importante touchant mon environnement de travail immédiat a été opérée à mon lieu de travail actuel.	n/a	34.5	n/a	31.4	n/a	31.1	n/a	34.8	n/a	23.5	n/a	32.3

N° de la question	Questions	Suisse		UE 27		Allemagne		France		Italie		Autriche		
		n=1040	n=1006	n=25614	n=35372	n=1018	n=2133	n=1083	n=3046	n=1005	n=1500	n=1009	n=1003	
		2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	
10230	J'ai un... (seulement pour les personnes salariées)													
	contrat à durée indéterminée	86.1	83.3	77.5	79.7	85.9	82.2	84.5	82.9	77.1	80.1	80.9	84.7	
	contrat à durée déterminée	7.5	8.3	11.9	12	7.5	10.4	7.2	12.1	11.9	11.9	5.8	6.5	
	contrat d'une agence de travail temporaire	0.5	1.2	1.8	1.3	0.9	0.7	2.6	1.8	0.6	0.9	1.6	1.4	
	apprentissage ou tout autre programme de formation / formation continue	2.9	5.2	1.3	1.1	1.9	3.1	0.8	0.7	2.8	1.2	1.6	1.9	
	Je n'ai pas de contrat	2.8	1.9	6.9	4.7	3.8	3.4	3.9	1.4	6.2	3.4	9.1	5.2	
	Autres	0.2	.1	0.6	1.2	0.1	0.2	0.9	1.1	1.5	2.4	0.9	0.2	
10281	Votre temps de travail est-il déterminé par votre contrat (seulement pour les personnes salariées) ?													
	Oui, sur une base hebdomadaire	n/a	52.9	n/a										
	Oui, sur une base annuelle		21.6											
	Oui, temps de travail basé sur la confiance		7.8											
	Non		15.7											
10280	Combien d'heures travaillez-vous d'habitude, par semaine, dans votre principal travail rémunéré ?													
	Valeur moyenne	n/a	38.5	n/a										
	Ecart type		13.3											
10282	Combien d'heures par semaine devez-vous travailler selon votre contrat ?													
	Valeur moyenne	n/a	37.2	n/a										
	Médiane		41.0											
10283	Combien d'heures par an devez-vous travailler d'après votre contrat ?													
	Valeur moyenne	n/a	1694	n/a										
	Médiane		1910											
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :													
10284	Si je considère mon temps de travail sur l'ensemble de l'année, j'ai travaillé plus que ce qui était convenu dans mon contrat.	n/a	65.5	n/a										
10285_1	Ces heures supplémentaires sont comptées		65.3											
10285_2	Ces heures supplémentaires sont payées		32.5											
10285_3	Ces heures supplémentaires sont compensées, par exemple par des congés		71.8											
10301	A quelle fréquence êtes-vous exposé(e) à ces situations dans votre activité ?Au moins le quart du temps :													
	Des vibrations provoquées par des outils manuels, machines, etc.	17.6	18.2	24.2	22.5	28.8	25.2	21.9	23.5	24.4	21.5	24.3	23.9	
	Des bruits si forts que vous devez élever la voix pour parler aux gens	21.9	25.1	30.1	29.0	32.9	30.4	32.0	33.0	23.9	22.4	24.3	24.2	
	Des températures qui vous font transpirer même si vous ne travaillez pas	22.4	38.8	24.9	22.1	23.7	24.0	26.8	23.6	18.9	15.0	22.9	21.5	
	Des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur	20.3	28.1	22.0	23.5	18.3	19.4	23.8	26.8	13.6	15.0	15.8	18.6	
	Respirer de la fumée, des vapeurs telles que des vapeurs de soudure ou d'échappement, de poussière, comme la poussière de bois, la poussière minérale etc.	18.6	13.2	19.1	16.5	19.3	17.8	19.9	21.1	15.6	15.6	18.7	17.5	
	Respirer des vapeurs telles que des dissolvants et des diluants	9.0	9.6	11.2	10.3	13.8	13.0	13.5	14.0	9.1	9.9	11.9	10.2	
	Etre en contact avec ou manipuler des produits ou des substances chimique	13.5	16.7	14.5	15.3	15.5	18.4	16.6	18.8	11.7	14.0	12.6	17.5	
	Tabagisme passif : inhalation de fumée dégagée par des cigarettes de fumeurs à proximité	13.8	8.9	20.1	11.4	25.6	13.2	19.9	9.1	9.1	10.8	22.6	17.5	
	Ne pas avoir une vue à l'extérieur, p.ex. en travaillant dans une chambre sans fenêtres	n/a	14.6	n/a										
10311	A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale ? Au moins le quart du temps:													
	Des positions douloureuses ou fatigantes	34.9	37.0	45.5	46.4	46.4	48.1	52.8	58.5	48.9	52.1	50.1	52.1	
	De soulever ou de déplacer des personnes	6.0	6.3	8.1	8.8	6.9	9.8	10.9	14.4	3.9	6.4	7.1	8.5	
	De porter ou déplacer des charges lourdes	26.9	33.4	35.0	33.5	31.8	30.0	39.2	39.6	28.5	29.5	35.9	36.6	

N° de la question	Question	Suisse		UE 27		Allemagne		France		Italie		Autriche	
		n=1040	n=1006	n=25614	n=35372	n=1018	n=2133	n=1083	n=3046	n=1005	n=1500	n=1009	n=1003
		2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
	De rester debout (<i>au moins le trois quart du temps</i>)	n/a	34.3	n/a	47.3	n/a	39.6	n/a	52.4	n/a	53.1	n/a	50.9
	D'être en contact direct avec des gens qui ne sont pas des salariés dans votre lieu travail tels que clients, passagers, élèves, patients, etc.	68.3	76.0	62.4	67.1	60.8	69.9	70.0	74.6	68.8	61.6	66.2	70.4
	De travailler avec des ordinateurs : PC, réseau, unité centrale	58.5	72.3	45.5	51.9	53.5	55.5	53.3	55.8	41.7	44.7	50.5	59.5
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation:												
10320	Je suis très bien/bien informé(e) sur les risques pour la santé et la sécurité liés à l'exécution de mon travail.	91.8	91.2	85.3	90.0	91.3	91.2	75.0	80.9	80.6	85.6	87.3	90.3
10400	Minutes par jours pour aller de la maison au lieu de travail, aller-retour compris :												
	moins de 20 minutes	30.6	22.3	23.1	27.1	11.7	15.4	23.5	29.3	30.6	35.4	34.6	33.6
	20-39 minutes	30.0	26.9	32.4	29.5	32.3	33.9	34.9	24.9	34.9	33.4	31.3	29.6
	40-60 minutes	26.2	30.3	29.9	29.9	40.2	35.7	31.1	31.0	24.1	24.8	26.1	24.5
	plus de 60 minutes	13.2	19.5	14.7	13.5	15.9	15.0	10.5	14.8	10.4	6.4	8.0	12.3
	Valeur moyenne	36.6	49.4	43.1	39.5	46.0	43.8	38.2	39.5	34.7	31.0	33.9	34.9
	Médiane	30	40	30	30	40	40	30	30	30	25	30	25
10500	Jours de travail de nuit par mois (au moins 2 heures entre 22 et 5 heures)												
	Aucun	79.4	80.6	80.6	81.2	82.3	79.6	83.5	85.1	84.6	85.6	81.3	80.7
	1-5 jours	13.7	12.6	9.5	9.2	10.7	11.2	7.2	8.0	8.4	7.7	7.8	10.1
	6-10 jours	3.7	4.0	5.8	5.1	4.6	5.6	4.4	2.9	4.8	3.1	7.0	6.2
	11-20 jours	2.5	2.8	2.9	4.5	2.1	3.6	4.1	4.0	0.7	3.2	3.1	2.9
	Plus de 20 jours	0.7	0.3	1.2	0.1	0.3	0.0	0.8	0.0	1.5	0.4	0.8	0.1
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins un jour de travail de nuit par mois)	5.9	7.2	7.9	7.4	6.5	6.5	8.7	7.2	7.0	6.7	8.2	6.9
10501	Jours de travail le soir par mois (au moins 2 heures entre 18 et 22 heures)												
	Aucun	50.8	44.3	55.0	56.3	60.0	52.9	62.5	65.8	51.0	62.3	56.0	52.4
	1-5 jours	27.4	31.4	17.1	18.8	15.8	22.5	14.8	16.3	16.3	15.9	20.1	24.1
	6-10 jours	10.5	12.5	13.6	12.1	14.9	14.0	12.2	8.8	14.8	9.1	12.4	12.4
	11-20 jours	9.7	5.6	10.2	9.4	8.4	9.1	7.6	7.1	11.8	8.8	6.9	7.9
	plus de 20 jours	1.6	6.2	4.1	3.4	0.8	1.6	2.9	2.0	6.1	4.0	4.5	3.1
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins un jour de travail le soir par mois)	7.5	8.1	9.9	9.3	8.5	7.9	9.4	8.6	10.9	10.0	9.1	8.3
10502	Jours de travail le dimanche par mois												
	Aucun	71.9	70.4	72.5	72.1	81.9	75.1	79.8	77.6	78.2	79.2	71.5	75.4
	1 jour	11.0	11.8	7.5	7.6	4.9	8.1	6.8	6.1	7.3	5.6	7.5	7.1
	2 jours	9.5	8.3	9.5	10.6	8.7	11.7	7.2	9.3	6.7	8.6	8.6	10.3
	3 jours	2.3	3.7	2.8	2.6	2.1	2.2	1.8	2.3	2.3	1.9	2.5	1.6
	4 ou 5 jours	5.3	5.8	7.7	7.1	2.4	2.9	4.3	4.8	5.5	4.7	9.9	5.6
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins un jour de travail le dimanche par mois)	2.1	2.13	2.4	2.3	2.1	2.0	2.2	2.3	2.3	2.3	2.5	2.2
10503	Journées de plus de 10 heures par mois												
	Aucune	66.0	51.8	63.7	67.7	65.3	65.7	69.3	68.3	64.2	76.5	56.8	68.2
	1-5 jours	22.3	36.0	19.4	18.5	21.8	22.4	16.8	19.0	20.4	16.2	23.1	19.1
	6-10 jours	4.9	5.4	7.6	5.9	8.0	6.6	6.9	6.1	9.5	4.9	10.0	5.9
	11-20 jours	4.3	3.0	6.2	6.2	4.2	4.7	4.9	5.0	3.9	1.7	6.8	5.1
	plus de 20 jours	2.5	3.9	3.1	1.6	0.6	0.7	2.1	1.6	2.1	0.7	3.2	1.7
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins une journée de plus de 10 heures par mois)	6.6	7.4	8.4	7.6	6.5	6.2	7.8	7.2	7.1	5.4	8.3	7.3

		Suisse		UE 27		Allemagne		France		Italie		Autriche	
N° de la question	Question	n=1040	n=1006	n=25614	n=35372	n=1018	n=2133	n=1083	n=3046	n=1005	n=1500	n=1009	n=1003
		2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
10700	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :												
10700_1	Je travaille le même nombre d'heures chaque jours.	47.0	38.1	58.4	57.7	57.4	49.7	56.4	54.8	60.9	67.1	45.5	45.6
10700_2	J'ai des horaires de travail fixes.	52.4	42.9	60.7	61.8	65.9	65.0	61.5	65.9	51.5	77.5	52.3	60.3
10700_3	Je travaille par roulement.	12.9	12.2	17.3	17.0	15.7	16.7	14.9	18.9	18.1	15.1	13.2	12.4
10701	Règlement de l'horaire de travail pour les personnes travaillant par roulement												
	Je travaille en horaire fractionné, avec une coupure de 4 heures au moins	14.1	7.2	6.8	7.6	3.6	5.9	7.8	16.7	14.0	7.6	2.2	2.4
	Je travaille en roulement permanent: matin, après-midi ou nuit	34.6	35.7	37.7	37.9	25.2	34.6	43.1	44.0	45.9	48.2	44.7	34.7
	Je travaille en alternance/roulement tournant.	49.3	51.8	50.4	50.3	70.2	56.1	39.5	32.6	32.4	40.6	49.9	60.5
	Autre	2.0	5.3	5.1	4.2	1.0	3.4	9.6	6.8	7.7	3.6	3.2	2.4
10800	De quelle manière sont fixés vos horaires ? (seul. pour les employés)												
	Ils sont fixés par l'entreprise, sans possibilités de changements.	37.7	31.5	56.3	59.2	57.5	54.7	53.8	61.3	49.0	59.4	48.2	52.7
	Le choix m'est donné entre plusieurs horaires de travail fixes, déterminés par l'entreprise.	5.9	8.1	8.9	7.6	12.8	9.6	10.6	8.8	7.1	7.3	9.9	9.4
	Je peux adapter mes horaires de travail dans une certaine limite (p.ex. horaire mobile).	30.8	43.5	17.0	15.8	19.4	21.6	18.7	14.1	15.7	12.1	21.7	21.6
	Mes horaires de travail sont entièrement déterminés par moi-même.	25.6	16.8	17.8	17.3	10.4	14.0	16.9	15.8	28.1	21.2	20.2	16.2
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation : (seul. pour les employés)												
10802	Il y a une horloge de timbrage / un système technique ou électronique de saisie du temps de travail	n/a	43.7	n/a									
10803	Les temps de travail sont enregistrés par mes supérieurs		33.7										
10804	Est-ce que vous notez votre temps de travail vous-même ? (seul. pour les employés)												
	Oui, volontairement	n/a	15.6	n/a									
	Oui, j'y suis tenu(e)		39.1										
	Non		45.3										
10805	Votre supérieur contrôle-t-il vos relevés d'heures ? (seul. pour les employés)												
	Oui, régulièrement	n/a	47.8	n/a									
	Oui, de temps à autre		22.6										
	Non		29.6										
10806	N'y a-t-il aucun enregistrement de vos temps de travail ? (seul. les personnes qui ont répondu « non » à la question 10804)												
	C'est vrai	n/a	86.5	n/a									
	Si, il y a une possibilité d'enregistrement		13.5										
	Les affirmations suivantes s'appliquent / s'appliquent entièrement à ma situation : (seul. pour les employés qui peuvent fixer eux-mêmes leur temps de travail, en partie ou complètement)												
108110	Je peux sans problème rentrer plus tôt à la maison ou venir Travailler plus tard, ou encore reprendre des heures supplémentaires, sans avoir à craindre que ce soit interprété négativement.	n/a	73.3	n/a									
108140	Je peux pleinement utiliser la marge de manœuvre prévue dans l'organisation de mon temps de travail.		76.5										
	De quoi dépend beaucoup / énormément la durée de votre temps de travail ? (seul. pour les employés, qui peuvent fixer eux-mêmes leur temps de travail, en partie ou complètement)												
10831	De mon supérieur	n/a	17.6	n/a									
10832	De mes tâches ou de mes objectifs		74.1										
10833	D'autres choses, p.ex. des collègues, des autres départements, des clients, des heures d'ouverture		39.0										
10840	Y'a t-il régulièrement des changements dans vos horaires de travail ? Combien de temps à l'avance en êtes-vous informé(e) ? (seul. pour les employés qui peuvent fixer eux-mêmes leur temps de travail, en partie ou complètement)												
	Non.	n/a	75.8	69.2	64.8	57.4	50.6	64.5	59.5	82.6	79.7	75.5	69.2
10841_1	Oui, le jour même.		5.1	8.1	8.4	8.1	10.5	10.0	9.7	2.4	4.1	6.8	7.7
10841_2	Oui, la veille.		3.4	8.6	8.9	12.9	14.0	8.4	9.2	6.2	3.9	6.2	6.8

		Suisse		UE 27		Allemagne		France		Italie		Autriche	
N° de la question	Question	n=1040	n=1006	n=25614	n=35372	n=1018	n=2133	n=1083	n=3046	n=1005	n=1500	n=1009	n=1003
		2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
10841_3	Oui, plusieurs jours à l'avance.	n/a	4.9	10.6	12.9	17.4	19.2	14.8	17.9	6.6	8.8	7.5	10.2
10841_4	Oui, plusieurs semaines à l'avance.		1.9	3.6	4.1	4.2	4.9	2.3	3.4	2.2	2.6	4.0	3.0
Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :													
10850	L'horaire de travail s'accorde très bien / bien avec les engagements sociaux et familiaux en dehors du travail.	87.8	87.0	79.4	81.5	85.5	82.5	80.9	78.7	73.0	74.9	88.0	86.9
10860	Au cours des 12 derniers mois, il m'est arrivé au moins une à deux fois par semaine de travailler sur mon temps libre afin de répondre aux exigences de mon travail (seul. pour les employés)	n/a	19.5	n/a	15.7	n/a	15.1	n/a	16.5	n/a	12.0	n/a	11.8
10870	Je suis satisfait(e) / très satisfait(e) de la manière dont mon temps de travail est réglé dans mon entreprise/organisation (seul. pour les employés)		79.6	n/a									
10880	Je conviens avec mon chef d'objectifs impératifs que je dois atteindre dans un certain délai (seul. pour les employés)		68.1										
10881	Si vous pensez à la dernière année...												
	vous n'avez pas atteint vos objectifs	n/a	1.8	n/a									
	vous avez partiellement atteint vos objectifs		14.1										
	vous avez atteint vos objectifs		62.8										
	vous avez dépassé vos objectifs		21.4										
Ces affirmations s'appliquent / s'appliquent entièrement à ma situation : (seul. pour les employés)													
10901	Mon chef adapte mon volume de travail de telle sorte que je puisse le faire dans le temps de travail convenu contractuellement.	n/a	65.2	n/a									
10902	La seule chose qui intéresse mon chef est que le travail soit fait; il se moque de savoir combien de temps cela me prend et quand je le fais.		49.4										
10903	De manière générale : mon responsable / superviseur immédiat... (seul. pour les employés)												
10903_1	me fournit des commentaires sur mon travail	n/a	80.7	n/a	75.4	n/a	80.9	n/a	65.9	n/a	54.8	n/a	79.3
10903_2	me respecte en tant que personne		95.1		94.9		94.4		93.0		95.3		95.9
10903_3	est bon pour la résolution de conflits		75.3		81.3		77.1		75.7		83.9		80.4
10903_4	est bon pour planifier et organiser le travail		73.3		83.3		81.0		79.7		83.7		87.7
10903_5	m'encourage à participer aux décisions importantes		74.7		63.4		62.5		55.5		60.9		61.1
Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation : (seul. pour les employés)													
10904	Mon chef direct est une femme	20.7	19.0	24.8	28.5	18.2	23.8	25.7	28.4	18.0	22.0	23.1	26.6
10905	Sur votre lieu de travail, il y a un salarié agissant en tant que représentant du personnel	n/a	44.7	n/a	45.3	n/a	40.7	n/a	50.7	n/a	41.1	n/a	47.1
Les affirmations suivantes s'applique à ma situation au cours des douze derniers mois de mon activité principale : (seul. employés)													
10906	J'ai été sujet à une évaluation formelle de ma performance au travail	n/a	66.7	n/a	42.0	n/a	37.7	n/a	36.3	n/a	24.8	n/a	37.2
10907	J'ai discuté de problèmes liés au travail avec mon chef/patron	73.5	75.0	58.1	n/a	48.4	n/a	55.5	n/a	57.6	n/a	53.1	n/a
10908	J'ai discuté de problèmes liés au travail avec un représentant des employés	n/a	25.4	n/a	18.8	n/a	12.2	n/a	18.9	n/a	9.9	n/a	18.1
Mon travail comporte :													
10910	Des cadences de travail élevées au moins un quart du temps	71.6	84.4	59.6	59.1	72.2	72.6	49.7	58.6	66.6	66.2	72.4	72.1
10911	Des délais très stricts et très courts au moins un quart du temps	66.3	79.7	61.8	62.0	70.9	72.6	54.3	62.0	59.2	56.9	68.5	68.7
10920	Je dois interrompre une tâche que je suis en train de faire pour en effectuer une autre non prévue	44.6	47.3	32.7	30.4	23.7	22.3	37.8	39.1	30.3	24.1	32.4	26.2
10921	Pour votre travail, ces interruptions sont :												
	perturbantes	34.5	45.2	33.2	34.2	36.8	48.7	35.9	36.4	20.2	15.5	37.4	31.6
	sans conséquences	55.1	44.2	56.4	57.2	59.0	45.8	57.2	58.7	71.2	79.5	57.7	65.9

N° de la question	Question	Suisse		UE 27		Allemagne		France		Italie		Autriche	
		n=1040	n=1006	n=25614	n=35372	n=1018	n=2133	n=1083	n=3046	n=1005	n=1500	n=1009	n=1003
		2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
	positives	10.4	9.5	10.4	8.6	4.2	5.5	6.8	4.9	8.6	4.9	4.9	2.4
10930	Généralement mon principal travail rémunéré implique :												
10930_1	une évaluation par vous-même de la qualité de votre travail personnel	85.5	80.3	71.8	72.8	64.8	74.2	83.0	64.6	77.0	69.4	78.5	79.5
10930_2	de résoudre vous-même des problèmes imprévus	88.6	94.0	80.8	82.3	77.4	84.6	86.0	81.3	79.6	74.0	83.0	81.8
10930_3	des tâches monotones	22.9	29.4	42.9	44.8	28.5	31.3	40.8	48.0	39.5	42.0	26.4	27.5
10931	Au travail, j'ai la possibilité de choisir ou de modifier :												
10931_1	l'ordre de mes tâches	73.9	78.6	63.4	66.0	52.4	57.1	72.0	68.1	60.4	69.2	65.4	69.1
10931_2	mes méthodes de travail	82.4	81.9	66.9	67.3	70.6	70.0	67.8	63.7	75.5	72.8	63.2	62.8
10931_3	ma cadence ou ma vitesse de travail	76.1	79.3	69.2	69.8	62.2	64.6	70.1	64.2	78.8	79.2	72.8	58.1
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :												
11010	Le salaire, la reconnaissance et les gratifications que je reçois ne sont pas en rapport avec les efforts que je fournis.	n/a	31.1	n/a									
11020	Souvent / très souvent je reçois des instructions qui ne sont pas claires (seul. pour les employés).		13.0										
11030	Dans mon travail, je ne dispose pas souvent des informations, matériaux et outils de travail nécessaires ou ils ne fonctionnent pas comme ils devraient (seul. pour les employés).		15.7										
11040	L'affirmation suivante s'applique à ma situation : (seul. pour les employés)												
	Dans mon travail, il arrive très souvent (plusieurs fois par heures) / souvent (plusieurs fois par jour) que je doive manifester des sentiments qui ne coïncident pas avec ceux que j'éprouve véritablement.	n/a	12.3	n/a									
11051	Les affirmations suivantes s'appliquent presque toujours / toujours à ma situation : (seul. pour les employés)												
11051_1	Mes collègues m'aident et me soutiennent si je le leur demande.	80.7	82.0	67.5	72.0	64.9	70.5	50.7	67.6	50.7	51.4	72.8	78.1
11051_2	Mon manager / supérieur hiérarchique m'aide et me soutient si je le lui demande.	72.3	72.8	56.1	59.7	58.3	46.7	36.8	58.4	33.6	41.7	65.0	57.1
11051_3	J'ai une influence sur le choix de mes collègues de travail.	33.9	32.5	24.2	27.4	17.9	24.9	23.5	19.8	20.3	23.0	29.0	22.0
11051_4	Je peux faire des pauses quand je le souhaite.	59.5	61.8	44.6	47.7	26.6	48.0	52.2	51.1	47.8	47.7	50.7	44.9
11051_5	J'ai le sentiment de faire un travail utile.	92.7	90.5	80.7	83.8	79.3	83.9	84.1	84.4	81.3	83.3	84.6	86.1
11051_6	Mon travail implique des tâches qui sont en contradiction avec mes valeurs personnelles.	n/a	7.8	n/a	9.2	n/a	9.4	n/a	10.8	n/a	10.4	n/a	10.0
11051_7	Je peux influencer les décisions qui sont importantes pour mon travail.	n/a	57.4	n/a	40.2	n/a	38.0	n/a	31.4	n/a	32.3	n/a	45.4
11055	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation : (seul. pour les employés)												
11055_1	Si je fais des erreurs dans mon travail, cela engendre toujours / la plupart du temps à des dommages physiques à d'autres personnes.	n/a	12.9	n/a	17.9	n/a	16.8	n/a	21.5	n/a	12.9	n/a	25.2
11055_2	Si je fais des erreurs dans mon travail, cela engendre toujours / la plupart du temps une perte financière pour mon entreprise.	n/a	34.0	n/a	35.3	n/a	37.1	n/a	37.2	n/a	27.2	n/a	43.2
11060	Les affirmations suivantes concernant mes compétences s'appliquent à ma situation :												
	J'ai besoin d'une formation complémentaire pour me permettre de faire face à mes obligations.	19.5	16.8	13.1	13.0	21.8	22.5	10.5	9.7	14.3	10.3	28.9	24.5
	Mes obligations correspondent à mes compétences actuelles.	49.4	49.8	52.3	55.3	50.6	50.7	43.9	59.9	57.9	62.1	46.8	58.5
	J'ai les compétences nécessaires pour faire face à des obligations plus exigeantes.	31.0	33.5	34.6	31.8	27.7	26.8	45.6	30.4	27.8	27.5	24.4	17.0
11110	Au cours des 12 derniers mois, pour améliorer vos compétences, vous avez participé à :												
11110_1	une formation payée ou assurée par votre employeur ou par vous-même si vous êtes indépendant(e)	45.4	54.3	26.1	33.7	25.3	36.7	24.4	25.1	16.9	26.1	37.5	40.9
11110_2	à une formation payée par vous-même	12.6	25.8	5.9	8.7	4.9	9.7	2.3	5.0	8.2	8.6	10.2	14.3
11110_3	à une formation sur le terrain (collègues, superviseurs, etc.)	44.7	49.5	26.3	32.2	28.4	39.7	23.6	25.3	14.1	17.3	34.2	43.5

		Suisse		UE 27		Allemagne		France		Italie		Autriche	
N° de la question	Question	n=1040	n=1006	n=25614	n=35372	n=1018	n=2133	n=1083	n=3046	n=1005	n=1500	n=1009	n=1003
		2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
11210_1	Au cours des douze derniers mois, j'ai été confronté(e) aux situations suivantes :												
11210_1	Discrimination liée à mon âge	3.9	5.9	2.7	3.2	2.9	4.8	2.4	4.8	2.6	2.1	3.2	3.3
11210_2	Discrimination liée à mon sexe	n/a	3.7	n/a	1.7	n/a	1.5	n/a	3.5	n/a	0.9	n/a	1.6
11210_3	Violences verbales		12.2		n/a		n/a		n/a				
11210_4	Menaces et comportement humiliant		8.3		5.0		4.4		7.1		2.3		6.0
11210_5	Violences physiques		0.9		n/a		n/a		n/a		n/a		n/a
11210_6	Intimidations/ harcèlement moral/mobbing		7.8		4.1		4.6		9.5		0.9		7.2
11210_7	Harcèlement sexuel	1.1	0.7	1.8	1.7	1.1	1.9	1.5	2.1	0.9	1.1	1.8	1.3
20000	Au cours des 12 derniers mois, je me suis senti(e) très souvent / souvent... stressé(e).	n/a	33.4	n/a									
20100	L'affirmation suivante est plutôt vraie / entièrement vraie :												
	Dans mon travail, j'ai de plus en plus souvent le sentiment d'être vidé émotionnellement.	n/a	25.0	n/a									
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation : (seul. pour les personnes qui se sentent stressées)												
20120	Je me sens assez bien / complètement en état de maîtriser mon stress.	n/a	92.9	n/a									
20210	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :												
	Mon état de santé général est très bon / bon.	n/a	86.8	n/a	78.3	n/a	79.6	n/a	76.2	n/a	76.8	n/a	76.7
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation:												
20300	Je pense que ma santé ou ma sécurité sont mises en danger par mon travail.	22.4	20.4	28.6	24.2	18.0	19.1	23.1	24.6	28.4	17.4	23.2	22.0
20310	Je pense que mon travail a une influence plutôt positive sur ma santé.	n/a	26.7	n/a	7.3	n/a	4.4	n/a	6.8	n/a	2.9	n/a	4.4
	Je pense que mon travail a une influence plutôt négative sur ma santé.		20.9		25.0		21.9		25.5		20.6		30.1
	Je ne pense pas que mon travail influence ma santé.		52.3		67.7		73.7		67.7		76.5		65.5
20320	Durant les 12 derniers mois, avez-vous souffert de l'un ou plusieurs des problèmes de santé suivants ?												
20320_1	Problèmes d'audition	n/a	6.7	n/a	6.2	n/a	5.1	n/a	7.7	n/a	6.8	n/a	6.0
20320_2	Problèmes de peau		11.4		7.9		8.5		9.1		8.1		9.4
20320_3	Maux de dos		49.3		46.1		49.8		51.6		53.8		45.2
20320_4	Maux de tête, fatigue oculaire		46.9		38.8		42.7		44.9		38.4		35.2
20320_5	Douleurs d'estomac		17.9		13.7		12.7		17.5		19.7		11.4
20320_6	Difficultés respiratoires		8.4		5.8		3.9		7.5		5.2		4.6
20320_7	Maladies cardio-vasculaires		5.8		4.7		4.1		3.8		3.8		8.7
20320_8	Blessure(s)		17.0		8.9		9.9		13.3		8.1		8.6
20320_9	Dépression ou anxiété		11.4		8.7		3.8		15.0		9.3		4.1
20320_10	Problèmes d'insomnie ou difficultés à dormir		26.9		18.1		17.8		31.2		15.2		12.1
20320_11	Douleurs musculaires dans les épaules, le cou ou dans les membres supérieurs		54.6		42.7		41.5		49.0		49.7		42.3
20320_12	Douleurs musculaires dans les membres inférieurs: hanches, jambes, genoux, pieds		31.1		30.0		22.2		34.2		33.8		23.3
20400	Dans mon principal travail rémunéré, au cours des douze derniers mois, j'ai déjà été absent pour :												
20400_1	des problèmes de santé	n/a	39.6	n/a									
20400_2	autres raisons		15.5										
20410	Sur les 12 derniers mois, nombre total de jours d'absence du travail pour des raisons de santé (base : personnes ayant manqué le travail pour des raisons de santé)												
	jamais	n/a	2.0	n/a									
	entre 1 et 5 jours		58.5										
	entre 6 et 15 jours		23.2										

		Suisse		UE 27		Allemagne		France		Italie		Autriche		
N° de la question	Question	n=1040	n=1006	n=25614	n=35372	n=1018	n=2133	n=1083	n=3046	n=1005	n=1500	n=1009	n=1003	
		2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	
	entre 16 et 30 jours	n/a	6.9	n/a										
	entre 31 et 60 jours		5.8											
	plus de 60 jours		3.7											
	Valeur moyenne		14.3											
	Médiane		5											
20421	...dont jours d'absence dus à un accident de travail													
	aucun	n/a	91.1	n/a	89.7	n/a	90.1	n/a	82.5	n/a	87.4	n/a	89.0	
	entre 1 et 5 jours		5.4		4.7		4.7		7.2		8.2		4.1	
	entre 6 et 15 jours		2.1		3.5		4.3		6.0		2.0		3.5	
	entre 16 et 30 jours		0.4		1.1		0.9		2.0		1.1		2.4	
	entre 31 et 60 jours		0.5		0.6		0.2		1.1		1.3		0.6	
	plus de 60 jours		0.5		0.5		0.0		1.1		0.0		0.4	
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison d'un accident de travail)		24.5		17.0		8.4		20.2		10.4		17.8	
	Médiane (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison d'un accident de travail)		3.0		7.0		6.0		7.1		3.0		8.5	
20422	...dont jours d'absence en raison de problèmes de santé causés par le travail													
	aucun	n/a	85.9	n/a										
	entre 1 et 5 jours		7.2											
	entre 6 et 15 jours		3.2											
	entre 16 et 30 jours		2.0											
	entre 31 et 60 jours		1.3											
	plus de 60 jours		0.5											
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison de problèmes causés par le travail)		16.2											
	Mediane (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison de problèmes causés par le travail)		5											
20500	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous travaillé alors que vous étiez malade ?													
	Oui	n/a	46.7	n/a	36.4	n/a	38.7	n/a	44.2	n/a	21.2	n/a	32.3	
	Non		44.9		56.4		61.2		48		69.1		61.2	
	Je n'étais pas malade		8.3		7.2		0.1		7.9		9.7		6.6	
20521	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :													
20521_1	Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) bien et de bonne humeur la plupart du temps / tout le temps.	n/a	82.9	n/a	61.4	n/a	69.1	n/a	62.9	n/a	47.2	n/a	71.3	
20521_2	Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) calme et tranquille la plupart du temps / tout le temps.		67.3		53.4		56.3		56.6		37.9		58.0	
20521_3	Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) plein(e) d'énergie et vigoureux/se la plupart du temps / tout le temps.		53.0		53.5		52.5		52.1		49.4		46.4	
20521_4	Au cours des deux dernières semaines, ma vie quotidienne a été remplie de choses intéressantes la plupart du temps / tout le temps.		64.4		55.2		58.5		53.8		45		58.0	
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :													
20600	Je pense que je pourrai faire le même travail qu'actuellement lorsque j'aurai 60 ans (seul. si la personne a moins de 60 ans).	68.1	68.6	58.3	58.7	73.6	72.0	48.6	45.7	59.9	59.3	59.9	56.7	
20700	D'une façon générale, je suis très satisfait(e) / satisfait(e) des conditions de travail de mon principal emploi rémunéré	91.2	90.6	82.3	84.3	89.2	88.3	82.1	79.3	76.2	79.6	89.6	90.8	

		Suisse		UE 27		Allemagne		France		Italie		Autriche	
N° de la question	Question	n=1040	n=1006	n=25614	n=35372	n=1018	n=2133	n=1083	n=3046	n=1005	n=1500	n=1009	n=1003
		2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
20800	J'ai changé d'employeur au cours des douze derniers mois parce que mon travail me pesait trop.	n/a	22.0	n/a									
20810	La probabilité que je change d'employeur au cours de l'année qui vient parce que mon travail me pèse trop est assez grande / très grande.	n/a	7.9										
20820	Les affirmations suivantes s'appliquent beaucoup / énormément à ma situation :												
20820_1	Je risque de perdre mon travail principal au cours des 6 prochains mois.	12.1	8.0	13.7	16.3	12.7	11.5	7.8	11.9	8.9	13.9	8.9	10.6
20820_2	Si je devais perdre ou quitter mon emploi actuel, il serait facile pour moi de trouver un emploi avec un salaire similaire.	n/a	43.7	n/a	31.9	n/a	24.0	n/a	40.1	n/a	29.5	n/a	30.9
20820_3	L'organisation pour laquelle je travaille me motive à donner ma meilleure performance professionnelle.		73.0		62.2		61.3		57.4		56.1		61.7
21010	Connaissez-vous personnellement dans votre environnement de travail une personne, par ex. un collègue de travail qui, bien qu'en bonne santé, prend à cause du travail des médicaments ou d'autres substances, par ex. des drogues légales ou illégales ?												
	Oui, une personne	n/a	10.9	n/a									
	Oui, plusieurs personnes		13.4										
	Non, personne		75.7										
21020	Quelqu'un m'a déjà recommandé une fois des médicaments ou des substances pour améliorer mes performances ou mon humeur.		5.2										
21021	De qui est provenue cette recommandation ?												
	De mon employeur	n/a	2.4	n/a									
	D'un collègue de travail		44.6										
	D'autres personnes : notamment médias, pharmacien, famille, amis et connaissances en dehors du travail		57.8										
21030	Au cours des douze derniers mois, j'ai pris pris des médicaments ou d'autres substances p.e. drogues légales ou illégales pour...												
21030_1	augmenter mes performances intellectuelles ou améliorer mon humeur au travail.	n/a	3.9	n/a									
21030_2	augmenter mes performances physiques au travail.		3.5										
21030_3	pouvoir travailler malgré des douleurs.		25.0										
21030_4	pouvoir déconnecter après le travail ou dormir et être en forme le lendemain pour reprendre le travail.		10.2										
21031	À quelle fréquence avez-vous pris, ou prenez-vous, des médicaments ou d'autres substances ?												
	Exceptionnellement	n/a	53.2	n/a									
	Plus que 3 fois dans les 12 derniers mois		23.7										
	Régulièrement		23.1										
21035	Quelles seraient pour vous, personnellement, les raisons valables qui justifieraient la prise de médicaments ou d'autres substances pour être en forme au le travail ?												
21035_01	Améliorer la mémoire et la concentration	n/a	15.3	n/a									
21035_02	Atténuer la fatigue pendant le travail		12.6										
21035_03	Troubles du sommeil		36.5										
21035_04	Pression des délais		9.9										
21035_05	Situations énervantes et stress		7.8										
21035_06	Conflits		2.7										
21035_07	Forte concurrence		6.7										
21035_08	Mauvaise humeur		20.1										
21035_09	Nervosité, angoisse		67.0										
21035_10	Douleurs		.4										
21035_12	Dépression et maladies psychiques		1.0										
21035_13	Maladies en général		1.6										
21035_14	Grippe, refroidissement, fièvre		.6										

		Suisse		UE 27		Allemagne		France		Italie		Autriche	
N° de la question	Question	n=1040	n=1006	n=25614	n=35372	n=1018	n=2133	n=1083	n=3046	n=1005	n=1500	n=1009	n=1003
		2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
21035_15	Exceptionnellement, en cas d'urgence	n/a	.6	n/a									
21035_16	Sur conseil médical		.4										
21035_90	Autre		.8										
21035_97	Hors de question		20.4										
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :												
21040	Je connais quelqu'un dans mon environnement de travail qui boit pendant les heures de travail (excepté en cas d'événement festifs).	n/a	16.3	n/a									
21041	J'ai bu de l'alcool durant mes heures de travail au cours des douze derniers mois (excepté en cas d'événement festifs).		8.2										
99300	Au moins une à deux fois par semaine, je prends part aux activités suivantes en dehors du travail :												
99300_1	Activité bénévole ou caritative	15.6	16.9	6.2	7.1	5.7	10.6	7.6	7.8	5.0	6.0	11.5	10.7
99300_2	Garde et éducation de mes enfants, petits-enfants	36.9	42.4	39.2	49.6	28.6	40.5	43.9	47.0	36.2	61.6	39.9	42.3
99300_3	Cuisiner et s'occuper de tâches ménagères	84.3	88.9	71.4	77.6	69.7	79.2	79.1	80.0	58.1	60.0	64.1	73.7
99300_4	S'occuper de personnes âgées ou handicapées de mon entourage	8.9	13.1	11.2	13.6	9.0	11.8	7.7	10.5	18.1	21.7	6.2	5.8
99300_5	Activités sportives, culturelles ou de loisirs hors de chez moi	60.7	65.1	44.0	41.4	41.3	45.6	51.8	46.2	52.6	42.1	37.1	39.5
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :												
99500	Mon salaire dépend de mon rendement au travail (seul. pour les employés).	n/a	26.4	n/a									
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :												
99600	En pensant au revenu mensuel total de mon ménage, mon foyer est en mesure de joindre les deux bouts facilement / assez facilement.	n/a	57.5	n/a	31.5	n/a	35.3	n/a	26.1	n/a	24.8	n/a	37.6

		Suisse		Hommes		Femmes		15-24 ans		25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans		65+	
		n=1040	n=1006	n=571	n=569	n=469	n=437	n=140	n=151	n=210	n=182	n=310	n=242	n=207	n=274	n=149	n=134	n=24	n=22
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
00300	Sexe																		
	Femmes	45.1	43.4	0.0	0.0	100.0	100.0	48.7	47.7	43.3	49.2	45.1	38.8	48.1	44.3	43.2	41.0	27.3	21.7
	Hommes	54.9	56.6	100.0	100.0	0.0	0.0	51.3	52.3	56.7	50.8	54.9	61.2	51.9	55.7	56.8	59.0	72.7	78.3
00400	Age																		
	15-24 ans	13.5	15.0	12.6	13.9	14.6	16.5	100.0	100.0	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	
	25-34 ans	20.2	18.1	20.9	16.3	19.4	20.6	0.0		100.0	100.0	0.0		0.0		0.0		0.0	
	35-44 ans	29.8	24.1	29.8	26.0	29.8	21.5	0.0		0.0		100.0	100.0	0.0		0.0		0.0	
	45-54 ans	19.9	27.2	18.8	26.7	21.2	27.7	0.0		0.0		0.0		100.0	100.0	0.0		0.0	
	55-64 ans	14.3	13.4	14.8	13.9	13.7	12.6	0.0		0.0		0.0		0.0		100.0	100.0	0.0	
	65 ans et plus	2.3	2.2	3.1	3.2	1.4	1.1	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		100.0	100.0
00600	Nationalité des personnes actives																		
	Indigènes	85.4	88.5	84.2	87.0	87.0	90.4	77.9	88.1	79.2	79.7	84.6	86.0	93.1	93.1	92.1	97.0	87.6	86.4
	Etrangers	14.6	11.5	15.8	13.0	13.0	9.6	22.1	11.9	20.8	20.3	15.4	14.0	6.9	6.9	7.9	3.0	12.4	13.6
99100	Plus haut niveau d'études ou de formation																		
	Aucune formation ou seulement l'école obligatoire (école primaire / secondaire / 10 ^e année / cycle d'orientation / Ecole supérieure de diplôme / préapprentissage)	17.6	11.1	17.0	11.0	18.3	11.1	51.9	41.1	14.1	4.9	9.3	4.2	11.1	6.9	15.1	8.4	25.5	0.0
	Formation professionnelle (apprentissage / formation professionnelle / Maturité gymnasiale / professionnelle / Formation soins infirmiers / maturité professionnelle après l'apprentissage / maturité gymnasiale pour adultes)	53.3	51.9	47.4	47.3	60.5	58.2	44.5	53.0	53.7	53.3	57.7	50.8	55.4	53.6	52.3	48.1	35.0	45.5
	Diplôme supérieur (Haute école spécialisée/diplôme de maîtrise/dipl.féd. technique / Haute école technique, université/ école polytechnique, diplôme universitaire postgrade / doctorat)	29.1	37.0	35.6	41.8	21.1	30.7	3.7	6.0	32.2	41.8	33.0	45.0	33.5	39.4	32.6	43.5	39.5	54.5
	Groupe de professions (CITP)																		
	Dirigeants, cadres supérieurs	6.3	8.3	8.4	9.0	3.6	7.3	2.1	0.7	2.9	9.3	6.8	10.2	7.7	8.8	11.3	11.1	12.0	9.1
	Professions intellectuelles et scientifiques	17.3	19.4	24.4	20.4	8.7	18.1	2.1	8.1	16.7	20.9	19.7	19.3	21.7	20.4	22.0	23.7	16.0	45.5
	Professions intermédiaires	20.7	25.2	13.5	23.1	29.6	28.2	28.4	33.1	23.3	17.0	18.4	26.6	20.3	28.1	18.0	20.7	4.0	13.6
	Employés de type administratif	13.1	9.3	2.3	4.6	26.2	15.4	11.3	12.2	10.0	8.8	15.5	7.4	17.9	9.1	9.3	11.9	0.0	4.5
	Personnel des services et de la vente	13.5	12.6	10.9	8.3	16.8	18.3	19.9	18.2	18.1	15.4	11.6	12.3	11.1	9.9	9.3	10.4	12.0	4.5
	Agriculteurs	4.7	3.6	6.3	4.0	2.8	3.0	4.3	4.1	6.7	3.3	3.2	5.3	2.4	2.6	6.7	3.0	16.0	0.0
	Artisans et ouvriers qualifiés	14.8	13.0	25.4	20.1	1.9	3.9	22.7	20.9	13.3	12.6	13.5	12.3	12.1	11.7	13.3	8.1	28.0	13.6
	Conducteurs et assembleurs	4.1	4.5	6.8	6.5	0.6	1.8	2.1	2.0	5.2	4.9	5.2	2.9	2.9	5.8	2.7	7.4	4.0	4.5
	Ouvriers et employés non qualifiés	5.5	3.5	1.9	3.3	9.8	3.7	7.1	0.7	3.8	6.0	6.1	3.3	3.9	3.6	7.3	3.7	8.0	4.5
10250	Dans quel secteur travaillez-vous ?																		
10250_1	Secteur privé	70.5	65.9	74.7	71.5	65.1	58.3	74.8	65.5	73.6	73.2	68.6	69.0	61.8	60.3	74.3	59.2	91.7	81.8
10250_2	Secteur public	24.0	22.7	21.1	17.3	27.8	29.6	20.1	24.1	23.6	19.7	24.3	19.0	31.4	26.8	20.3	26.2	4.2	4.5
10250_3	Organisation ou entreprise mixte public - privé	3.2	8.7	2.8	9.2	3.6	8.1	2.9	9.0	1.4	6.0	4.2	8.3	3.9	10.7	3.4	9.2	0.0	13.6
10250_4	Secteur à but non lucratif ou associatif, organisations non gouvernementales	1.9	2.5	1.1	1.8	3.0	3.5	2.2	0.7	1.4	1.1	2.3	3.3	1.9	2.2	2.0	5.4	0.0	0.0
10260	Combien de personnes travaillent dans la succursale ou l'entreprise au sein de laquelle vous																		
	1 (la personne travaille seule)	8.0	7.8	7.7	7.9	8.5	7.1	0.0	2.0	6.5	2.2	5.4	7.9	9.0	7.0	15.5	15.3	45.5	50
	2 à 4 personnes	15.6	9.8	14.2	8.3	17.2	11.8	9.4	7.3	16.4	7.8	15.4	10.5	17.4	10.7	14.2	13.0	36.4	4.5
	5 à 9 personnes	14.1	10.4	11.6	9.0	17.2	12.2	30.4	18.0	10.4	8.9	12.7	8.8	13.4	8.8	9.5	7.6	4.5	22.7
	10 à 49 personnes	27.2	28.7	29.4	29.0	24.6	28.5	35.5	36.7	24.9	30.0	29.1	28.9	26.9	24.6	20.9	27.5	13.6	18.2
	50 à 99 personnes	12.1	10.8	11.4	11.2	13.0	10.4	15.2	10.0	12.9	12.8	11.7	10.9	9.0	11.8	15.5	8.4	0.0	4.5
	100 à 249 personnes	11.6	11.7	12.5	11.8	10.5	11.5	5.8	10.7	16.4	14.4	11.0	10.0	12.4	14.3	12.8	7.6	0.0	0.0
	250 à 499 personnes	4.8	7.9	5.5	8.8	3.8	6.8	3.6	6.0	4.5	9.4	5.0	7.9	4.5	9.6	6.8	6.1	0.0	0.0
	500 personnes et plus	6.7	13.1	7.8	14.1	5.1	11.8	0.0	9.3	8.0	14.4	9.7	15.1	7.5	13.2	4.7	14.5	0.0	0.0
10210	Depuis combien d'années êtes-vous dans votre société ou organisation ?																		
	Valeur moyenne	9.6	9.7	10.5	10.5	8.7	8.5	2.7	2.1	4.7	4.8	8.8	8.8	12.7	12.1	18.4	19.2	23.7	22.1
	Médiane	10	6	6	6	5	5	1	2	4	3	7	8	12	9	19	20	21	20
10205	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :																		
	Au cours des trois dernières années, une restructuration ou réorganisation importante touchant mon environnement de travail immédiat a été opérée à mon lieu de travail actuel.	n/a	34.5	n/a	35.9	n/a	32.9	n/a	25.9	n/a	29.5	n/a	33.8	n/a	42.1	n/a	38.8	n/a	18.2
10230	J'ai un... (seulement pour les personnes salariées)																		
	contrat à durée indéterminée	86.1	83.3	85.8	83.0	86.6	83.5	50.8	43.5	90.1	84.7	95.9	94.2	92.8	93.7	89.0	91.5	20.0	60.0
	contrat à durée déterminée	7.5	8.3	8.5	9.6	6.3	6.6	28.9	22.6	5.5	11.3	2.6	3.5	3.6	4.2	3.7	2.4	20.0	20.0
	contrat d'une agence de travail temporaire	0.5	1.2	0.9	1.0	0.0	1.3	0.0	1.7	2.2	2.0	0.0	1.2	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
	apprentissage ou tout autre programme de formation / formation continue	2.9	5.2	1.3	5.1	5.1	5.4	19.5	31.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
	Je n'ai pas de contrat	2.8	1.9	3.3	1.3	2.0	2.8	0.8	0.9	2.2	2.0	1.5	1.2	2.4	0.5	7.3	6.1	60.0	20.0
	Autres	0.2	.1	0.2	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0

		Suisse		Hommes		Femmes		15-24 ans		25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans		65+	
		n=1040	n=1006	n=571	n=569	n=469	n=437	n=140	n=151	n=210	n=182	n=310	n=242	n=207	n=274	n=149	n=134	n=24	n=22
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
10281	Votre temps de travail est-il déterminé par votre contrat (seulement pour les personnes salariées) ?																		
	Oui, sur une base hebdomadaire		52.9		56.5		51.9		67.5		57.3		52.3		51.9		45.0		20.0
	Oui, sur une base annuelle		21.6		23.0		20.1		11.4		16.7		25.9		24.3		30.0		0.0
	Oui, temps de travail basé sur la confiance	n/a	7.8	n/a	8.6	n/a	6.6	n/a	5.3	n/a	12.0	n/a	6.3	n/a	6.9	n/a	7.5	n/a	20.0
	Non		15.7		11.9		21.4		15.8		14.0		15.5		16.9		17.5		60.0
10280	Combien d'heures travaillez-vous d'habitude, par semaine, dans votre principal travail rémunéré ?																		
	Valeur moyenne	n/a	38.5	n/a	43.5	n/a	31.9	n/a	37.6	n/a	39.2	n/a	39.6	n/a	38.5	n/a	37.1	n/a	33.1
	Ecart type		13.3		10.9		12.4		11.1		11.0		14.3		13.4		15.4		17.2
10282	Combien d'heures par semaine devez-vous travailler selon votre contrat ?																		
	Valeur moyenne	n/a	37.2	n/a	40.6	n/a	32.6	n/a	38.0	n/a	39.0	n/a	36.8	n/a	36.9	n/a	33.7	n/a	25.0
	Médiane		41		42		38		42		42		40		41		40		25
10283	Combien d'heures par semaine devez-vous travailler selon votre contrat ?																		
	Valeur moyenne	n/a	1694	n/a	1922	n/a	1286	n/a	1113	n/a	1604	n/a	1805	n/a	1651	n/a	1800	n/a	n/a
	Médiane		1910		2012		1488		1129		1862		2012		1872		1838		n/a
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :																		
10284	Si je considère mon temps de travail sur l'ensemble de l'année, j'ai travaillé plus que ce qui était convenu dans mon contrat.		65.5		69.4		59.8		52.2		68.5		70.4		65.4		65.7		100
10285_1	Ces heures supplémentaires sont comptées.	n/a	65.3	n/a	63.8	n/a	67.8	n/a	66.0	n/a	60.0	n/a	71.0	n/a	60.8	n/a	70.5	n/a	100
10285_2	Ces heures supplémentaires sont payées.		32.5		33.2		31.7		40.4		29.4		34.3		31.7		27.9		50.0
10285_3	Ces heures supplémentaires sont compensées, par exemple par des congés.		71.8		70.9		72.9		68.1		69.4		74.7		79.2		58.1		50.0
10301	A quelle fréquence êtes-vous exposé(e) à ces situations dans votre activité ? Au moins le quart du temps :																		
	Des vibrations provoquées par des outils manuels, machines, etc.	17.6	18.2	27.6	24.5	5.4	10.1	32.3	34.0	18.9	18.1	16.4	17.8	11.8	14.6	13.4	10.4	10.3	8.7
	Des bruits si forts que vous devez élever la voix pour parler aux gens	21.9	25.1	29.9	29.9	12.2	18.8	26.9	30.7	27.6	30.8	20.7	24.8	15.1	22.3	22.0	20.7	17.5	8.7
	Des températures qui vous font transpirer même si vous ne travaillez pas	22.4	38.8	30.6	42.9	12.6	33.4	31.6	34.2	27.0	46.2	22.7	42.1	16.8	35.9	15.5	38.1	17.4	13.6
	Des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur	20.3	28.1	27.9	32.4	11.1	22.7	26.9	30.4	22.1	33.1	22.3	29.7	12.6	24.9	18.8	23.1	16.8	22.7
	Respirer de la fumée, des vapeurs telles que des vapeurs de soudure ou d'échappement, de poussière,	18.6	13.2	26.3	17.7	9.2	7.3	35.4	17.9	21.0	18.7	16.8	11.1	9.3	9.9	16.8	13.3	13.6	4.3
	Respirer des vapeurs telles que des dissolvants et des diluants	9.0	9.6	12.6	13.0	4.6	5.3	20.3	14.6	9.8	13.3	7.9	9.1	5.1	6.2	5.7	8.9	2.9	4.3
	Etre en contact avec ou manipuler des produits ou des substances chimique	13.5	16.7	15.4	16.8	11.2	16.5	20.8	17.9	13.9	22.5	13.9	15.7	11.4	14.6	9.1	14.8	8.6	8.7
	Tabagisme passif : inhalation de fumée dégagée par des cigarettes de fumeurs à proximité	13.8	8.9	15.6	12.1	11.6	4.8	29.7	18.0	10.0	14.8	15.0	5.3	10.1	4.8	7.6	5.2	7.5	8.7
	Ne pas avoir une vue à l'extérieur, p.ex. en travaillant dans une chambre sans fenêtres	n/a	14.6	n/a	14.1	n/a	15.4	n/a	23.8	n/a	17.6	n/a	15.2	n/a	8.8	n/a	11.2	n/a	13.6
10311	A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale ?																		
	Des positions douloureuses ou fatigantes	34.9	37.0	33.7	34.2	36.3	40.7	46.9	48.3	37.6	40.1	32.0	35.5	33.0	30.1	29.3	36.1	27.6	31.8
	De soulever ou de déplacer des personnes	6.0	6.3	3.9	2.8	8.5	10.8	4.1	7.3	9.1	3.8	6.2	5.4	5.3	7.7	4.1	6.7	4.8	4.5
	De porter ou déplacer des charges lourdes	26.9	33.4	32.7	35.2	20.0	31.1	41.7	46.7	33.5	42.3	24.7	30.0	21.9	26.7	16.2	28.1	22.9	26.1
	De rester debout (au moins le trois quart du temps)	n/a	34.3	n/a	30.1	n/a	39.8	n/a	50.0	n/a	36.8	n/a	27.6	n/a	33.9	n/a	28.4	n/a	21.7
	D'être en contact direct avec des gens qui ne sont pas des salariés dans votre lieu travail tels que clients, passagers, élèves, patients, etc.	68.3	76.0	68.2	73.6	68.4	79.2	72.8	72.8	65.1	75.3	66.5	78.1	69.5	76.9	70.5	73.9	67.4	82.6
	De travailler avec des ordinateurs : PC, réseau, unité centrale	58.5	72.3	56.3	71.2	61.1	73.7	33.7	61.6	63.2	72.0	63.4	78.9	67.0	75.2	58.4	68.9	28.5	60.9
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation:																		
10320	Je suis très bien/informé(e) sur les risques pour la santé et la sécurité liés à l'exécution de mon travail.	91.8	91.2	92.3	91.6	91.1	92.6	86.8	90.0	87.3	89.9	93.1	94.2	94.3	93.0	95.3	91.7	100.0	95.0
10400	Minutes par jours pour aller de la maison au lieu de travail, aller-retour compris :																		
	moins de 20 minutes	30.6	22.3	27.2	21.9	34.6	22.7	27.1	15.2	29.6	19.0	30.7	22.9	29.6	20.9	29.7	32.3	74.1	50.0
	20-39 minutes	30.0	26.9	30.0	25.6	30.0	28.3	34.8	24.5	27.4	28.5	29.8	27.9	32.1	28.6	28.6	21.1	17.1	25.0
	40-60 minutes	26.2	30.3	27.8	30.6	24.3	29.7	21.8	31.8	29.7	29.6	27.8	30.4	26.1	32.2	25.5	27.8	5.5	10.0
	plus de 60 minutes	13.2	19.5	14.9	21.9	11.2	19.3	16.2	28.5	13.4	22.9	11.8	18.8	12.1	18.3	16.1	18.8	3.3	15.0
	Valeur moyenne	36.6	49.4	39.2	48.2	33.4	51.1	37.4	62.25	39.0	58.41	35.8	44.40	35.2	45.81	39.0	42.80	16.7	26.69
	Médiane	30	40	30	40	25	30	30	49	30	40	30	30	30	40	30	30	10	18
10500	Jours de travail de nuit par mois (au moins 2 heures entre 22 et 5 heures)																		
	Aucun	79.4	80.6	74.1	77.7	85.9	83.9	86.3	90.7	71.0	82.3	79.8	77.3	79.0	78.5	82.9	80.6	89.1	54.5
	1-5 jours	13.7	12.6	18.1	15.1	8.4	9.2	5.2	7.3	18.6	11.6	13.0	15.3	16.6	13.1	13.3	11.9	8.1	18.2
	6-10 jours	3.7	4.0	4.2	3.5	3.2	4.6	4.9	0.7	5.5	5.5	3.9	4.1	2.3	4.7	2.4	3.0	0.0	13.6
	11-20 jours	2.5	2.8	3.0	2.5	1.8	1.6	1.9	0.7	4.9	0.6	2.4	2.5	1.6	1.8	1.3	3.7	0.0	9.1
	Plus de 20 jours	0.7	0.3	0.6	1.2	0.7	0.7	1.6	0.7	0.0	0.0	0.9	0.8	0.6	1.8	0.0	0.7	2.7	4.5
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins un jour de travail de nuit par mois)	5.86	7.22	5.5	5.88	6.7	6.17	10.2	3.97	5.6	4.51	6.0	6.09	5.0	6.51	4.0	5.85	7.3	10.12

		Suisse		Hommes		Femmes		15-24 ans		25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans		65+	
		n=1040	n=1006	n=571	n=569	n=469	n=437	n=140	n=151	n=210	n=182	n=310	n=242	n=207	n=274	n=149	n=134	n=24	n=22
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
10501	Jours de travail le soir par mois (au moins 2 heures entre 18 et 22 heures)																		
	Aucun	50.8	44.3	45.2	40.0	57.6	49.7	65.8	55.6	42.1	40.1	48.8	39.9	50.8	44.2	52.1	46.3	57.1	34.8
	1-5 jours	27.4	31.4	29.6	34.7	24.7	26.8	23.4	30.5	29.1	29.1	26.6	35.4	30.4	32.8	26.9	28.4	21.1	4.3
	6-10 jours	10.5	12.5	11.1	12.1	9.8	12.8	1.8	4.6	14.8	17.6	13.7	12.8	8.8	10.6	9.3	14.2	5.6	34.8
	11-20 jours	9.7	5.6	12.1	8.8	6.8	8.2	7.3	7.3	13.0	12.1	9.6	6.6	8.4	7.7	9.2	8.2	11.0	21.7
	plus de 20 jours	1.6	6.2	2.0	4.4	1.1	2.5	1.6	2.0	1.0	1.1	1.2	5.3	1.6	4.7	2.5	3.0	5.3	4.3
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins un jour de travail le soir par mois)	7.54	8.13	8.1	7.48	6.7	7.42	8.0	6.27	7.6	7.29	7.5	7.22	7.1	7.81	7.6	7.60	9.5	11.84
10502	Jours de travail le dimanche par mois																		
	Aucun	71.9	70.4	72.1	70.1	71.6	69.7	79.9	84.1	66.8	73.6	74.6	66.5	67.7	66.7	70.3	65.9	81.0	45.5
	1 jour	11.0	11.8	10.8	14.6	11.2	8.0	7.7	7.3	12.0	9.9	11.6	12.8	11.8	13.2	11.6	13.3	2.7	18.2
	2 jours	9.5	8.3	9.6	7.2	9.4	9.4	8.6	2.0	14.7	9.9	6.8	9.5	11.7	8.1	6.7	11.1	3.3	4.5
	3 jours	2.3	3.7	1.4	2.6	3.3	5.0	0.6	2.6	2.1	2.7	2.0	5.0	3.7	4.0	2.5	3.0	2.7	4.5
	4 ou 5 jours	5.3	5.8	6.1	5.4	4.5	7.8	3.2	4.0	4.4	3.8	5.0	6.2	5.0	8.1	8.9	6.7	10.3	27.3
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins un jour de travail le dimanche par mois)	2.07	2.13	2.1	1.93	2.0	2.39	2.0	2.23	2.0	2.02	2.0	2.07	2.1	2.21	2.3	2.07	3.1	2.49
10503	Journées de plus de 10 heures par mois																		
	Aucune	66.0	51.8	51.1	42.2	84.1	62.6	81.7	67.5	58.9	45.0	62.7	44.8	63.1	50.3	69.7	56.0	80.8	40.0
	1-5 jours	22.3	36.0	31.2	41.7	11.6	28.2	13.9	24.4	25.9	41.6	22.9	41.4	28.8	32.5	16.9	38.1	10.3	20.0
	6-10 jours	4.9	5.4	6.6	6.0	2.8	4.3	0.0	2.4	8.8	5.4	5.5	4.0	2.3	7.9	5.9	4.8	6.4	20.0
	11-20 jours	4.3	3.0	7.3	7.7	0.6	2.5	2.3	1.6	5.4	6.7	6.1	5.7	2.2	7.9	4.5	0.0	0.0	20.0
	plus de 20 jours	2.5	3.9	3.8	2.5	0.9	2.5	2.1	4.1	1.0	1.3	2.8	4.0	3.6	1.6	3.0	1.2	2.6	0.0
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins une journée de plus de 10 heures par mois)	6.60	7.39	7.0	5.68	5.0	5.04	5.8	4.64	6.1	5.29	7.1	5.54	5.7	6.45	8.4	3.80	7.1	6.94
10700	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :																		
10700_1	Je travaille le même nombre d'heures chaque jours.	47.0	38.1	46.0	40.8	48.3	34.6	61.8	49.0	44.0	32.4	48.1	39.7	40.8	36.6	47.1	37.8	26.4	9.1
10700_2	J'ai des horaires de travail fixes.	52.4	42.9	49.0	40.1	56.5	46.6	73.2	55.0	52.5	43.1	51.6	39.0	42.7	42.1	50.1	40.7	36.4	27.3
10700_3	Je travaille par roulement.	12.9	12.2	12.6	8.4	13.4	17.2	12.5	12.1	21.6	11.5	9.8	12.0	13.6	13.2	8.7	11.9	0.0	9.1
10701	Règlement de l'horaire de travail pour les personnes travaillant par roulement																		
	Je travaille en horaire fractionné, avec une coupure de 4 heures au moins.	14.1	7.2	9.4	6.4	19.5	8.2	43.2	11.8	15.8	0.0	9.0	6.9	3.4	5.6	4.3	17.6	0.0	0.0
	Je travaille en roulement permanent: matin, après-midi ou nuit.	34.6	35.7	38.6	34.0	30.0	37.0	4.8	29.4	47.6	30.0	22.1	44.8	42.5	41.7	42.1	17.6	0.0	50.0
	Je travaille en alternance/roulement tournant.	49.3	51.8	51.1	53.2	47.2	50.7	52.1	58.8	34.9	65.0	64.4	41.4	54.1	47.2	49.4	58.8	0.0	0.0
	Autre.	2.0	5.3	0.9	6.4	3.3	4.1	0.0	0.0	1.7	5.0	4.5	6.9	0.0	5.6	4.2	5.9	0.0	50.0
10800	De quelle manière sont fixés vos horaires ? (seul. pour les employés)																		
	Ils sont fixés par l'entreprise, sans possibilités de changements.	37.7	31.5	38.2	32.6	37.0	30.1	65.7	37.5	40.3	28.9	34.1	29.7	29.2	29.6	31.7	36.9	5.9	20.0
	Le choix m'est donné entre plusieurs horaires de travail fixes, déterminés par l'entreprise.	5.9	8.1	3.9	6.0	8.3	10.6	4.9	6.7	5.5	8.7	4.0	9.7	9.5	7.9	7.2	6.0	0.0	0.0
	Je peux adapter mes horaires de travail dans une certaine limite (p.ex. horaire mobile).	30.8	43.5	31.1	43.1	30.6	44.4	23.2	49.2	32.7	48.3	34.7	41.7	32.6	38.6	27.3	42.9	15.9	40.0
	Mes horaires de travail sont entièrement déterminés par moi-même.	25.6	16.8	26.8	18.3	24.1	14.9	6.2	6.7	21.5	14.1	27.2	18.9	28.7	23.8	33.8	14.3	78.2	40.0
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation : (seul. pour les employés)																		
10802	Il y a une horloge de timbrage / un système technique ou électronique de saisie du temps de travail.	n/a	43.7	n/a	44.2	n/a	43.2	n/a	42.3	n/a	47.3	n/a	43.7	n/a	37.2	n/a	56.0	n/a	20.0
10803	Les temps de travail sont enregistrés par mes supérieurs.		33.7		33.0		34.6		44.3		36.0		28.6		27.0		41.0		20.0
10804	Est-ce-que vous notez votre temps de travail vous-même ? (seul. pour les employés)																		
	Oui, volontairement		15.6		16.1		14.8		15.4		15.3		17.8		14.7		14.3		20.0
	Oui, j'y suis tenu(e)	n/a	39.1	n/a	38.0	n/a	40.6	n/a	43.9	n/a	36.7	n/a	40.2	n/a	36.6	n/a	39.3	n/a	40.0
	Non		45.3		45.9		44.6		40.7		48.0		42.0		48.7		46.4		40.0
10805	Votre supérieur contrôle-t-il vos relevés d'heures ? (seul. pour les employés)																		
	Oui, régulièrement		47.8		51.5		43.7		52.1		48.6		50.5		40.4		48.8		33.3
	Oui, de temps à autre	n/a	22.6	n/a	23.3	n/a	21.8	n/a	25.4	n/a	20.3	n/a	14.1	n/a	31.9	n/a	22.0	n/a	33.3
	Non		29.6		25.2		34.5		22.5		31.1		35.4		27.7		29.3		33.3
10806	N'y a-t-il aucun enregistrement de vos temps de travail ? (seul. les personnes qui ont répondu « non » à la question 10804)																		
	C'est vrai	n/a	86.5	n/a	84.3	n/a	89.8	n/a	93.8	n/a	88.9	n/a	88.6	n/a	76.7	n/a	92.3	n/a	100.0
	Si, il y a une possibilité d'enregistrement		13.5		15.7		10.2		6.3		11.1		11.4		23.3		7.7		0.0
	Les affirmations suivantes s'appliquent / s'appliquent entièrement à ma situation : (seul. pour les employés qui peuvent fixer eux-mêmes leur temps de travail, en partie ou complètement)																		
108110	Je peux sans problème rentrer plus tôt à la maison ou venir Travailler plus tard, ou encore reprendre des heures supplémentaires, sans avoir à craindre que ce soit interprété négativement.	n/a	73.3	n/a	77.0	n/a	68.2	n/a	63.2	n/a	71.0	n/a	75.2	n/a	80.5	n/a	68.8	n/a	100.0
108140	Je peux pleinement utiliser la marge de manœuvre prévue dans l'organisation de mon temps de travail.		76.5		78.0		74.6		68.7		77.4		74.5		76.1		89.6		100.0

		Suisse		Hommes		Femmes		15-24 ans		25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans		65+	
		n=1040	n=1006	n=571	n=569	n=469	n=437	n=140	n=151	n=210	n=182	n=310	n=242	n=207	n=274	n=149	n=134	n=24	n=22
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
	De quoi dépend beaucoup / énormément la durée de votre temps de travail ? (seul. pour les employés, qui peuvent fixer eux-mêmes leur temps de travail, en partie ou complètement)																		
10831	De mon supérieur		17.6		13.9		22.6		19.1		23.9		19.2		11.4		14.9		0.0
10832	De mes tâches ou de mes objectifs	n/a	74.1	n/a	78.0	n/a	68.7	n/a	55.4	n/a	78.3	n/a	80.0	n/a	77.4	n/a	68.1	n/a	100.0
10833	D'autres choses, p.ex. des collègues, des autres départements, des clients, des heures d'ouverture		39.0		34.8		44.7		39.1		45.7		43.4		37.0		24.5		25.0
10840	Y'a-t-il régulièrement des changements dans vos horaires de travail ? Combien de temps à l'avance en êtes-vous informé(e) ? (seul. pour les employés qui peuvent fixer eux-mêmes leur temps de travail, en partie ou complètement)																		
	Non.		75.8		75.2		76.4		76.0		76.4		76.0		75.9		76.2		40.0
10841_1	Oui, le jour même.		5.1		43.2		21.5		16.0		30.0		36.8		45.2		26.7		66.7
10841_2	Oui, la veille.	n/a	3.4	n/a	19.3	n/a	26.2	n/a	40.0	n/a	16.7	n/a	18.4	n/a	9.5	n/a	40.0	n/a	33.3
10841_3	Oui, plusieurs jours à l'avance.		4.9		26.1		40.0		20.0		43.3		31.6		35.7		26.7		0.0
10841_4	Oui, plusieurs semaines à l'avance.		1.9		11.4		12.3		24.0		10.0		13.2		9.5		6.7		0.0
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :																		
10850	L'horaire de travail s'accorde très bien / bien avec les engagements sociaux et familiaux en dehors du travail.	87.8	87.0	87.2	86.6	88.5	87.4	87.3	90.1	83.0	83.4	87.6	85.1	89.5	87.2	91.4	90.4	97.5	90.9
10860	Au cours des 12 derniers mois, il m'est arrivé au moins une à deux fois par semaine de travailler sur mon temps libre afin de répondre aux exigences de mon travail (seul. pour les employés).		19.5		20.8		18.1		11.3		25.0		18.7		21.6		17.3		25.0
10870	Je suis satisfait(e) / très satisfait(e) de la manière dont mon temps de travail est réglé dans mon entreprise/organisation (seul. pour les employés).	n/a	79.6	n/a	83.0	n/a	75.4	n/a	80.3	n/a	72.0	n/a	81.0	n/a	80.7	n/a	85.5	n/a	100.0
10880	Je conviens avec mon chef d'objectifs impératifs que je dois atteindre dans un certain délai (seul. pour les employés).		68.1		73.7		61.3		58.0		71.2		71.8		71.7		65.9		n/a
10881	Si vous pensez à la dernière année...																		
	vous n'avez pas atteint vos objectifs		1.8		2.5		1.1		0.0		2.9		0.8		2.2		3.8		
	vous avez partiellement atteint vos objectifs	n/a	14.1	n/a	14.7	n/a	13.2	n/a	10.8	n/a	19.6	n/a	14.8	n/a	9.6	n/a	17.3	n/a	
	vous avez atteint vos objectifs		62.8		62.5		62.6		72.3		60.8		54.1		67.4		63.5		n/a
	vous avez dépassé vos objectifs		21.4		20.4		23.2		16.9		16.7		30.3		20.7		15.4		
	Ces affirmations s'appliquent / s'appliquent entièrement à ma situation : (seul. pour les employés)																		
10901	Mon chef adapte mon volume de travail de telle sorte que je puisse le faire dans le temps de travail convenu contractuellement.	n/a	65.2	n/a	62.9	n/a	68.0	n/a	80.3	n/a	62.8	n/a	60.0	n/a	62.4	n/a	62.8	n/a	80.0
10902	La seule chose qui intéresse mon chef est que le travail soit fait; il se moque de savoir combien de temps cela me prend et quand je le fais.		49.4		51.5		46.9		31.9		50.3		52.6		54.5		53.7		100.0
10903	De manière générale : mon responsable / superviseur immédiat... (seul. pour les employés)																		
10903_1	me fournit des commentaires sur mon travail		80.7		81.3		79.9		89.3		81.1		80.0		80.1		69.1		80.0
10903_2	me respecte en tant que personne		95.1		96.0		93.8		93.4		97.3		95.4		94.1		95.2		100.0
10903_3	est bon pour la résolution de conflits	n/a	75.3	n/a	75.8	n/a	74.6	n/a	81.5	n/a	76.1	n/a	77.6	n/a	68.9	n/a	74.3	n/a	100.0
10903_4	est bon pour planifier et organiser le travail		73.3		74.3		72.1		81.3		66.0		76.8		70.4		71.6		100.0
10903_5	m'encourage à participer aux décisions importantes		74.7		78.4		70.1		65.3		76.0		77.7		76.6		72.0		100.0
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation : (seul. pour les employés)																		
10904	Mon chef direct est une femme	20.7	19.0	5.7	6.5	37.7	34.6	31.5	16.3	15.7	18.8	17.3	13.7	23.3	22.1	19.6	25.9	37.3	20.0
10905	Sur votre lieu de travail, il y a un salarié agissant en tant que représentant du personnel	n/a	44.7	n/a	47.9	n/a	40.4	n/a	43.1	n/a	41.2	n/a	46.7	n/a	47.1	n/a	42.0	n/a	60.0
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation au cours des douze derniers mois de mon activité :																		
10906	J'ai été sujet à une évaluation formelle de ma performance au travail	n/a	66.7	n/a	69.2	n/a	63.6	n/a	62.7	n/a	65.1	n/a	69.7	n/a	66.1	n/a	69.9	n/a	60.0
10907	J'ai discuté de problèmes liés au travail avec mon chef/patron	73.5	75.0	78.2	77.1	68.0	72.5	65.1	60.0	75.9	74.5	77.7	75.9	73.1	81.7	70.9	78.3	45.5	100.0
10908	J'ai discuté de problèmes liés au travail avec un représentant des employés	n/a	25.4	n/a	28.1	n/a	21.6	n/a	17.9	n/a	30.2	n/a	27.1	n/a	22.2	n/a	29.4	n/a	100.0
	Mon travail comporte :																		
10910	Des cadences de travail élevées au moins un quart du temps	71.6	84.4	77.3	86.9	64.7	81.1	74.7	81.5	76.5	88.5	72.4	89.7	74.3	83.4	61.2	76.7	41.3	69.6
10911	Des délais très stricts et très courts au moins un quart du temps	66.3	79.7	72.4	84.7	58.8	73.0	54.6	72.0	70.8	83.0	73.3	86.7	64.5	80.4	63.4	72.4	37.3	63.6
10920	Je dois interrompre une tâche que je suis en train de faire pour en effectuer une autre non prévue	44.6	47.3	43.9	48.5	45.4	45.9	54.2	37.1	48.2	48.9	45.3	56.0	39.9	48.4	38.0	40.3	29.0	34.8
10921	Pour votre travail, ces interruptions sont :																		
	perturbantes	34.5	45.2	36.7	48.8	31.7	41.2	38.6	39.1	29.1	44.7	33.1	48.9	40.8	44.8	34.8	53.3	11.6	29.4
	sans conséquences	55.1	44.2	52.8	41.6	58.1	49.2	50.2	50.8	60.6	44.7	57.2	42.2	49.5	44.8	53.0	40.2	77.5	64.7
	positives	10.4	9.5	10.5	9.6	10.2	9.6	11.2	10.2	10.2	10.7	9.7	9.0	9.7	10.5	12.2	6.5	10.9	5.9
10930	Généralement mon principal travail rémunéré implique :																		
10930_1	une évaluation par vous-même de la qualité de votre travail personnel	85.5	80.3	89.3	83.5	80.9	76.3	73.6	71.1	85.4	75.3	86.1	81.7	88.5	84.2	90.2	87.1	94.8	86.4
10930_2	de résoudre vous-même des problèmes imprévus	88.6	94.0	93.4	95.3	82.8	92.4	75.8	90.7	91.5	91.8	87.7	94.2	93.7	97.4	91.2	91.9	92.4	100.0
10930_3	des tâches monotones	22.9	29.4	21.3	27.3	24.8	32.1	23.8	37.7	22.1	34.6	23.7	28.9	27.6	27.1	17.1	21.6	10.1	13.0

		Suisse		Hommes		Femmes		15-24 ans		25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans		65+	
		n=1040	n=1006	n=571	n=569	n=469	n=437	n=140	n=151	n=210	n=182	n=310	n=242	n=207	n=274	n=149	n=134	n=24	n=22
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
10931	Au travail, j'ai la possibilité de choisir ou de modifier :																		
10931_1	l'ordre de mes tâches	73.9	78.6	75.1	81.4	72.5	74.8	65.5	71.6	75.0	78.6	73.5	82.5	75.4	78.7	75.3	79.1	97.7	77.3
10931_2	mes méthodes de travail	82.4	81.9	83.1	83.6	81.6	79.7	75.0	76.2	76.5	75.8	83.5	84.2	87.2	82.4	86.1	91.1	100.0	86.4
10931_3	ma cadence ou ma vitesse de travail	76.1	79.3	76.3	82.2	75.9	75.6	65.1	76.2	73.3	78.0	77.6	81.6	76.6	78.0	82.9	81.8	100.0	86.4
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :																		
11010	Le salaire, la reconnaissance et les gratifications que je reçois ne sont pas en rapport avec les efforts que je fournis.	n/a	31.1	n/a	31.0	n/a	31.1	n/a	29.5	n/a	29.0	n/a	31.3	n/a	30.6	n/a	39.4	n/a	10.0
11020	Souvent / très souvent je reçois des instructions qui ne sont pas claires (seul. pour les employés)		13.0		15.0		10.6		11.6		12.8		12.6		14.3		14.6		20.0
11030	Dans mon travail, je ne dispose pas souvent des informations, matériaux et outils de travail nécessaires ou ils ne fonctionnent pas comme ils devraient (seul. pour les employés).		15.7		16.4		14.6		10.7		15.3		9.2		21.6		24.1		0.0
11040	L'affirmation suivante s'applique à ma situation : (seul. pour les employés)																		
	Dans mon travail, il arrive très souvent (plusieurs fois par heures) / souvent (plusieurs fois par jour) que je doive manifester des sentiments qui ne coïncident pas avec ceux que j'éprouve véritablement	n/a	12.3	n/a	8.4	n/a	17.1	n/a	13.9	n/a	12.7	n/a	10.3	n/a	16.8	n/a	4.8	n/a	0.0
11051	Les affirmations suivantes s'appliquent presque toujours / toujours à ma situation : (seul. pour les																		
11051_1	Mes collègues m'aident et me soutiennent si je le leur demande.	80.7	82.0	80.5	79.9	80.9	84.4	89.7	87.5	88.2	81.2	79.3	78.8	74.7	81.5	73.3	82.7	60.7	100.0
11051_2	Mon manager / supérieur hiérarchique m'aide et me soutient si je le lui demande.	72.3	72.8	70.7	72.1	74.1	73.9	85.4	81.3	78.1	70.5	70.4	75.1	66.8	66.1	64.7	73.2	21.6	100.0
11051_3	J'ai une influence sur le choix de mes collègues de travail.	33.9	32.5	35.7	36.5	31.6	27.4	19.0	15.0	37.6	32.0	31.6	37.2	41.9	38.0	32.6	36.3	68.3	40.0
11051_4	Je peux faire des pauses quand je le souhaite.	59.5	61.8	58.4	65.6	60.7	57.1	36.8	53.7	58.4	59.3	63.9	62.4	64.6	69.3	59.8	59.5	97.3	60.0
11051_5	J'ai le sentiment de faire un travail utile.	92.7	90.5	94.4	90.2	90.7	90.8	94.7	86.2	92.4	86.7	90.6	93.6	93.0	91.1	94.5	94.0	97.8	100.0
11051_6	Mon travail implique des tâches qui sont en contradiction avec mes valeurs personnelles.	n/a	7.8	n/a	8.0	n/a	7.7	n/a	10.7	n/a	12.0	n/a	5.2	n/a	5.8	n/a	7.1	n/a	0.0
11051_7	Je peux influencer les décisions qui sont importantes pour mon travail.		57.4		63.2		50.0		43.9		58.0		58.4		62.4		60.5		100.0
11055	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation : (seul. pour les employés)																		
11055_1	Si je fais des erreurs dans mon travail, cela engendre toujours / la plupart du temps à des dommages physiques à d'autres personnes.	n/a	12.9	n/a	13.4	n/a	12.3	n/a	15.4	n/a	13.3	n/a	14.3	n/a	10.4	n/a	10.7	n/a	40.0
11055_2	Si je fais des erreurs dans mon travail, cela engendre toujours / la plupart du temps une perte financière pour mon entreprise.		34.0		42.6		23.1		37.2		42.6		35.8		30.2		19.3		20.0
11060	Les affirmations suivantes concernant mes compétences s'appliquent à ma situation :																		
	J'ai besoin d'une formation complémentaire pour me permettre de faire face à mes obligations.	19.5	16.8	21.9	17.3	16.6	16.4	33.3	22.0	17.8	18.2	16.1	12.7	19.8	13.7	17.3	22.9	7.7	20.0
	Mes obligations correspondent à mes compétences actuelles.	49.4	49.8	49.6	48.7	49.3	50.9	40.1	46.6	51.3	45.9	49.2	54.9	50.2	51.1	52.8	48.2	64.5	40.0
	J'ai les compétences nécessaires pour faire face à des obligations plus exigeantes.	31.0	33.5	28.5	34.0	34.1	32.7	26.6	31.4	31.0	35.8	34.7	32.4	29.9	35.3	29.9	28.9	27.8	40.0
11110	Au cours des 12 derniers mois, pour améliorer vos compétences, vous avez participé à :																		
11110_1	une formation payée ou assurée par votre employeur ou par vous-même si vous êtes indépendant(e)	45.4	54.3	49.9	55.6	39.9	52.5	38.4	49.7	48.9	52.7	46.8	58.8	48.0	55.7	44.3	54.5	20.4	30.4
11110_2	à une formation payée par vous-même	12.6	25.8	11.3	24.1	14.2	28.0	5.4	20.5	15.5	33.0	15.1	28.0	13.6	22.4	10.1	25.4	4.8	26.1
11110_3	à une formation sur le terrain (collègues, superviseurs, etc.)	44.7	49.5	47.6	49.9	41.3	48.8	52.3	45.3	43.7	54.9	46.4	52.1	45.6	50.6	39.6	44.3	13.1	26.1
11210_1	Au cours des douze derniers mois, j'ai été confronté(e) aux situations suivantes :																		
11210_1	Discrimination liée à mon âge	3.9	5.9	2.9	6.2	5.1	5.5	9.8	15.2	4.8	4.4	0.8	2.5	3.9	3.7	4.0	9.7	0.0	0.0
11210_2	Discrimination liée à mon sexe	1.6	3.7	0.1	2.1	3.5	5.8	1.9	4.7	3.5	3.8	0.4	2.5	1.1	3.7	2.3	4.5	0.0	0.0
11210_3	Violences verbales		12.2		10.2		14.7		12.7		12.6		10.7		13.3		12.6		0.0
11210_4	Menaces et comportement humiliant	n/a	8.3	n/a	6.0	n/a	11.5	n/a	10.0	n/a	9.9	n/a	7.0	n/a	8.0	n/a	9.0	n/a	0.0
11210_5	Violences physiques		0.9		0.5		1.4		0.0		0.5		1.2		1.8		0.0		0.0
11210_6	Intimidations/ harcèlement moral/mobbing	7.1	7.8	5.9	6.5	8.5	9.4	9.3	10.0	9.6	7.7	6.8	6.2	6.4	7.4	4.0	10.5	0.0	0.0
11210_7	Harcèlement sexuel	1.1	0.7	0.4	0.4	2.0	1.1	1.0	0.7	3.3	1.1	0.8	0.4	0.0	1.1	0.4	0.0	0.0	0.0
20000	Au cours des 12 derniers mois, je me suis senti(e) très souvent / souvent...																		
	stressé(e).	n/a	33.4	n/a	32.5	n/a	34.6	n/a	39.6	n/a	44.0	n/a	31.4	n/a	33.2	n/a	20.7	n/a	8.7
20100	L'affirmation suivante est plutôt vraie / entièrement vraie :																		
	Dans mon travail, j'ai de plus en plus souvent le sentiment d'être vidé émotionnellement.	n/a	25.0	n/a	22.8	n/a	27.8	n/a	21.2	n/a	28.9	n/a	24.9	n/a	25.2	n/a	25.6	n/a	13.6
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation : (seul. pour les personnes qui se sentent stressées)																		
20120	Je me sens assez bien / complètement en état de maîtriser mon stress.	n/a	92.9	n/a	94.1	n/a	91.2	n/a	89.6	n/a	94.0	n/a	93.1	n/a	95.8	n/a	86.8	n/a	93.8
20210	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :																		
	Mon état de santé général est très bon / bon.	n/a	86.8	n/a	89.5	n/a	83.4	n/a	89.4	n/a	86.8	n/a	85.5	n/a	88.6	n/a	81.3	n/a	95.5
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation:																		
20300	Je pense que ma santé ou ma sécurité sont mises en danger par mon travail.	22.4	20.4	27.2	19.7	16.6	21.2	31.0	24.7	23.7	25.7	21.0	18.3	24.3	17.7	16.1	20.3	2.5	0.0

		Suisse		Hommes		Femmes		15-24 ans		25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans		65+	
		n=1040	n=1006	n=571	n=569	n=469	n=437	n=140	n=151	n=210	n=182	n=310	n=242	n=207	n=274	n=149	n=134	n=24	n=22
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
20310	Je pense que mon travail a une influence plutôt positive sur ma santé.		26.7		26.8		26.9		19.6		19.4		30.3		29.6		26.4		59.1
	Je pense que mon travail a une influence plutôt négative sur ma santé.	n/a	20.9	n/a	20.8	n/a	21.0	n/a	23.0	n/a	30.9	n/a	17.2	n/a	22.5	n/a	12.4	n/a	0.0
	Je ne pense pas que mon travail influence ma santé.		52.3		52.4		52.1		57.4		49.7		52.5		47.9		61.2		40.9
20320	Durant les 12 derniers mois, avez-vous souffert de l'un ou plusieurs des problèmes de santé suivants ?																		
20320_1	Problèmes d'audition		6.7		8.6		4.3		3.3		3.8		6.6		5.1		13.4		31.8
20320_2	Problèmes de peau		11.4		11.2		11.7		15.9		14.4		10.7		8.8		9.7		4.5
20320_3	Maux de dos	n/a	49.3	n/a	45.5	n/a	54.4	n/a	57.6	n/a	54.9	n/a	46.5	n/a	46.7	n/a	41.5	n/a	56.5
20320_4	Maux de tête, fatigue oculaire		46.9		40.8		54.9		53.0		65.2		48.8		40.1		31.3		13.6
20320_5	Douleurs d'estomac		17.9		15.0		21.8		22.5		21.0		16.9		15.4		17.3		4.5
20320_6	Difficultés respiratoires		8.4		7.9		8.9		7.3		7.7		7.8		7.0		14.2		8.7
20320_7	Maladies cardio-vasculaires		5.8		5.6		6.2		4.6		2.2		4.5		5.5		14.9		9.1
20320_8	Blessure(s)		17.0		19.7		13.5		29.8		15.4		18.1		10.6		17.2		9.1
20320_9	Dépression ou anxiété	n/a	11.4	n/a	8.4	n/a	15.4	n/a	13.2	n/a	12.7	n/a	9.9	n/a	10.6	n/a	12.7	n/a	4.5
20320_10	Problèmes d'insomnie ou difficultés à dormir		26.9		23.8		30.9		20.0		26.9		27.7		26.0		34.8		26.1
20320_11	Douleurs musculaires dans les épaules, le cou ou dans les membres supérieurs		54.6		49.0		61.9		61.6		67.6		51.0		52.9		40.7		43.5
20320_12	Douleurs musculaires dans les membres inférieurs: hanches, jambes, genoux, pieds		31.1		28.3		34.8		43.7		29.7		24.7		28.5		36.6		26.1
20400	Dans mon principal travail rémunéré, au cours des douze derniers mois, j'ai déjà été absent pour :																		
20400_1	des problèmes de santé	n/a	39.6	n/a	39.2	n/a	40.1	n/a	57.0	n/a	39.0	n/a	37.2	n/a	37.4	n/a	34.3	n/a	9.1
20400_2	autres raisons		15.5		15.3		15.8		23.2		24.2		16.5		10.6		4.4		8.7
20410	Sur les 12 derniers mois, nombre total de jours d'absence du travail pour des raisons de santé (base : personnes ayant manqué le travail pour des raisons de santé)																		
	jamais		2.0		2.3		1.7		0.0		2.8		3.3		1.0		4.4		0.0
	entre 1 et 5 jours		58.5		59.3		57.7		65.1		56.3		60.0		62.7		37.8		50.0
	entre 6 et 15 jours		23.2		21.7		25.1		25.6		22.5		21.1		25.5		15.6		50.0
	entre 16 et 30 jours	n/a	6.9	n/a	9.0	n/a	4.0	n/a	7.0	n/a	4.2	n/a	6.7	n/a	4.9	n/a	17.8	n/a	0.0
	entre 31 et 60 jours		5.8		5.0		6.3		1.2		9.9		7.8		1.0		13.3		0.0
	plus de 60 jours		3.7		2.7		5.1		1.2		4.2		1.1		4.9		11.1		0.0
	Valeur moyenne		14.3		12.4		16.6		10.6		13.1		11.8		12.2		33.7		6.7
	Médiane		5		5.0		5.0		4.0		4.0		5.0		4.8		14.6		7.0
20421	...dont jours d'absence dus à un accident de travail																		
	aucun		91.1		88.0		94.7		81.4		97.0		90.7		96.9		88.1		100.0
	entre 1 et 5 jours		5.4		7.7		3.0		11.6		3.0		4.7		2.1		7.1		0.0
	entre 6 et 15 jours		2.1		2.9		1.2		5.8		0.0		2.3		1.0		0.0		0.0
	entre 16 et 30 jours	n/a	0.4	n/a	0.5	n/a	0.0	n/a	0.0	n/a	0.0	n/a	0.0	n/a	0.0	n/a	2.4	n/a	0.0
	entre 31 et 60 jours		0.5		1.0		0.0		0.0		0.0		2.3		0.0		0.0		0.0
	plus de 60 jours		0.5		0.0		1.2		1.2		0.0		0.0		0.0		2.4		0.0
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison d'un accident de travail)		24.5		8.39		67.73		22.3		1.0		15.9		5.5		69.2		0.0
	Médiane (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison d'un accident de travail)		3.0		3.0		4.6		3.0		1		6.3		3		9.1		0.0
20422	...dont jours d'absence en raison de problèmes de santé causés par le travail																		
	aucun		85.9		89.4		81.2		89.4		83.3		85.9		87.4		81.0		100.0
	entre 1 et 5 jours		7.2		6.3		8.2		7.1		6.1		5.9		9.5		7.1		0.0
	entre 6 et 15 jours		3.2		1.9		4.7		2.4		6.1		3.5		1.1		2.4		0.0
	entre 16 et 30 jours		2.0		1.4		2.9		1.2		3.0		0.0		2.1		4.8		0.0
	entre 31 et 60 jours	n/a	1.3	n/a	1.0	n/a	1.8	n/a	0.0	n/a	1.5	n/a	2.4	n/a	0.0	n/a	4.8	n/a	0.0
	plus de 60 jours		0.5		0.0		1.2		0.0		0.0		2.4		0.0		0.0		0.0
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison de problèmes causés par le travail)		16.2		11.4		19.8		7.25		12.67		34.12		7.61		18.53		0.0
	Médiane (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison de problèmes causés par le travail)		5		3.5		7.0		3.0		7.8		7.0		3.6		21.4		0.0
20500	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous travaillé alors que vous étiez malade ?																		
	Oui		46.7		44.3		49.8		55.0		56.0		42.8		44.7		40.0		22.7
	Non	n/a	44.9	n/a	47.4	n/a	42.0	n/a	38.9	n/a	40.1	n/a	51.0	n/a	44.3	n/a	49.6	n/a	40.9
	Je n'étais pas malade		8.3		8.3		8.3		6.0		3.8		6.2		11.0		10.4		36.4

		Suisse		Hommes		Femmes		15-24 ans		25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans		65+	
		n=1040	n=1006	n=571	n=569	n=469	n=437	n=140	n=151	n=210	n=182	n=310	n=242	n=207	n=274	n=149	n=134	n=24	n=22
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
20521	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :																		
20521_1	Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) bien et de bonne humeur la plupart du temps / tout le temps.	n/a	82.9	n/a	80.2	n/a	86.4	n/a	84.0	n/a	79.6	n/a	82.7	n/a	84.4	n/a	82.0	n/a	95.5
20521_2	Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) calme et tranquille la plupart du temps / tout le temps.		67.3		66.6		68		68.5		61.5		64.7		70.1		68.7		90.9
20521_3	Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) plein(e) d'énergie et vigoureux/se la plupart du temps / tout le temps.		53.0		50.5		56.2		47.7		52.5		50.8		53.9		58.6		73.9
20521_4	Au cours des deux dernières semaines, ma vie quotidienne a été remplie de choses intéressantes la plupart du temps / tout le temps.		64.4		64.8		64		58.0		59.7		63.0		66.3		74.2		85.7
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :																		
20600	Je pense que je pourrai faire le même travail qu'actuellement lorsque j'aurai 60 ans (seul. si la personne a moins de 60 ans).	68.1	68.6	67.7	71.4	68.7	65.2	50.7	44.2	52.9	53.7	70.6	74.7	81.2	79.3	93.0	97.1	0.0	n/a
20700	D'une façon générale, je suis très satisfait(e) / satisfait(e) des conditions de travail de mon principal emploi rémunéré.	91.2	90.6	91.2	90.8	91.1	90.1	83.8	90.1	87.5	86.8	93.7	89.7	92.2	92.3	95.9	91.8	94.8	100.0
20800	J'ai changé d'employeur au cours des douze derniers mois parce que mon travail me pesait trop.	n/a	22.0	n/a	14.7	n/a	27.3	n/a	8.0	n/a	19.0	n/a	53.8	n/a	28.6	n/a	0.0	n/a	0.0
20810	La probabilité que je change d'employeur au cours de l'année qui vient parce que mon travail me pèse trop est assez grande / très grande.		7.9		8.3		7.9		10.8		13.4		5.8		4.7		6.0		0.0
20820	Les affirmations suivantes s'appliquent beaucoup / énormément à ma situation :																		
20820_1	Je risque de perdre mon travail principal au cours des 6 prochains mois.	12.1	8.0	11.6	8.5	12.7	7.3	7.4	9.1	18.5	10.3	13.4	3.4	12.3	9.1	5.7	9.9	0.0	0.0
20820_2	Si je devais perdre ou quitter mon emploi actuel, il serait facile pour moi de trouver un emploi avec un salaire similaire.	n/a	43.7	n/a	45.2	n/a	41.9	n/a	54.5	n/a	56.8	n/a	44.8	n/a	34.9	n/a	22.5	n/a	20.0
20820_3	L'organisation pour laquelle je travaille me motive à donner ma meilleure performance professionnelle.		73.0		73.3		72.5		71		69.8		71		72.5		84		100.0
21010	Connaissez-vous personnellement dans votre environnement de travail une personne, par ex. un collègue de travail qui, bien qu'en bonne santé, prend à cause du travail des médicaments ou d'autres substances, par ex. des drogues légales ou illégales ?																		
	Oui, une personne		10.9		11.4		10.4		13.9		11.0		10.4		11.5		7.6		9.5
	Oui, plusieurs personnes	n/a	13.4	n/a	14.1	n/a	12.4	n/a	19.2	n/a	19.9	n/a	12.1	n/a	11.2	n/a	6.1	n/a	4.8
	Non, personne		75.7		74.5		77.2		66.9		69.1		77.5		77.3		86.4		85.7
21020	Quelqu'un m'a déjà recommandé une fois des médicaments ou des substances pour améliorer mes performances ou mon humeur		5.2		4.9		5.7		8.6		2.8		8.6		3.3		3.7		4.3
21021	De qui est provenue cette recommandation ?																		
	De mon employeur.		2.4		3.7		0.0		0.0		0.0		0.0		12.5		0.0		0.0
	D'un collègue de travail.	n/a	44.6	n/a	44.4	n/a	44.0	n/a	46.2	n/a	80.0	n/a	42.9	n/a	33.3	n/a	40.0	n/a	0.0
	D'autres personnes : notamment médias, pharmacien, famille, amis et connaissances en dehors du travail		57.8		53.6		64.0		53.8		20.0		66.7		50.0		80.0		100.0
21030	Au cours des douze derniers mois, j'ai pris pris des médicaments ou d'autres substances p.e. drogues légales ou illégales pour...																		
21030_1	augmenter mes performances intellectuelles ou améliorer mon humeur au travail.		3.9		3.0		5.0		4.0		4.9		5.8		3.3		0.7		0.0
21030_2	augmenter mes performances physiques au travail.		3.5		1.9		5.5		4.0		4.4		3.3		4.4		0.7		4.5
21030_3	pouvoir travailler malgré des douleurs.	n/a	25.0	n/a	19.3	n/a	32.3	n/a	27.8	n/a	32.0	n/a	24.0	n/a	21.9	n/a	20.7	n/a	21.7
21030_4	pouvoir déconnecter après le travail ou dormir et être en forme le lendemain pour reprendre le travail.		10.2		10.5		9.6		9.3		14.4		8.7		10.3		6.7		13.6
21031	À quelle fréquence avez-vous pris, ou prenez-vous, des médicaments ou d'autres substances ?																		
	Exceptionnellement		53.2		58.3		48.5		53.6		58.3		49.4		47.5		56.3		85.7
	Plus que 3 fois dans les 12 derniers mois	n/a	23.7	n/a	22.4	n/a	24.6	n/a	21.4	n/a	20.8	n/a	27.3	n/a	27.5	n/a	21.9	n/a	0.0
	Régulièrement		23.1		19.2		26.9		25.0		20.8		23.4		25.0		21.9		14.3
21035	Quelles seraient pour vous, personnellement, les raisons valables qui justifieraient la prise de médicaments ou d'autres substances pour être en forme au le travail ?																		
21035_01	Améliorer la mémoire et la concentration		15.3		13.2		18.1		19.2		15.4		15.2		15.8		10.4		13.6
21035_02	Atténuer la fatigue pendant le travail		12.6		11.6		14.0		27.2		13.7		9.5		9.5		7.5		8.7
21035_03	Troubles du sommeil		36.5		31.5		43.1		40.4		42.9		32.2		33.3		39.3		26.1
21035_04	Pression des délais		9.9		8.8		11.2		16.6		10.4		8.3		9.5		5.2		9.1
21035_05	Situations épuisantes et stress		7.8		6.7		9.2		9.9		7.1		8.2		6.2		9.0		9.1
21035_06	Conflits		2.7		2.3		3.2		4.0		0.5		1.6		4.4		3.0		0.0
21035_07	Forte concurrence		6.7		5.6		8.2		13.9		5.5		6.6		3.3		5.2		13.6
21035_08	Mauvaise humeur		20.1		16.0		25.4		23.2		29.1		20.7		14.6		16.3		9.1
21035_09	Nervosité, angoisse	n/a	67.0	n/a	61.0	n/a	74.8	n/a	71.5	n/a	72.5	n/a	66.9	n/a	63.5	n/a	64.4	n/a	50.0
21035_10	Douleurs		.4		0.2		0.7		0.0		0.0		0.8		0.4		0.0		4.3
21035_12	Dépression et maladies psychiques		1.0		0.5		1.8		1.3		1.6		0.4		1.1		0.7		0.0
21035_13	Maladies en général		1.6		0.7		2.7		0.7		1.1		4.1		0.7		0.0		0.0

		Suisse		Hommes		Femmes		15-24 ans		25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans		65+	
		n=1040	n=1006	n=571	n=569	n=469	n=437	n=140	n=151	n=210	n=182	n=310	n=242	n=207	n=274	n=149	n=134	n=24	n=22
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
21035_14	Grippe, refroidissement, fièvre		.6		0.4		0.7		0.0		0.0		1.2		0.0		0.7		4.5
21035_15	Exceptionnellement, en cas d'urgence		.6		0.7		0.5		0.7		0.0		1.6		0.0		0.7		0.0
21035_16	Sur conseil médical		.4		0.4		0.2		0.0		0.0		0.8		0.0		0.7		0.0
21035_90	Autre		.8		0.4		1.4		0.7		0.5		0.4		1.1		0.7		0.0
21035_97	Hors de question		20.4		24.6		14.9		13.9		17.0		24.0		21.9		21.6		27.3
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :																		
21040	Je connais quelqu'un dans mon environnement de travail qui boit pendant les heures de travail (excepté en cas d'événement festifs).	n/a	16.3	n/a	19.5	n/a	12.2	n/a	12.0	n/a	17.9	n/a	19.8	n/a	15.0	n/a	14.8	n/a	13.6
21041	J'ai bu de l'alcool durant mes heures de travail au cours des douze derniers mois (excepté en cas d'événement festifs).		8.2		12.0		3.4		9.3		8.3		9.5		5.5		9.7		9.1
99300	Au moins une à deux fois par semaine, je prends part aux activités suivantes en dehors du travail :																		
99300_1	Activité bénévole ou caritative	15.6	16.9	15.2	19.7	16.4	13.1	9.3	10.6	15.7	12.6	17.7	19.0	16.9	17.6	15.5	21.6	15.4	42.9
99300_2	Garde et éducation de mes enfants, petits-enfants	36.9	42.4	34.3	41.6	39.9	43.3	6.4	17.9	38.8	40.9	62.1	65.1	39.4	46.7	12.1	25.4	8.0	22.7
99300_3	Cuisiner et s'occuper de tâches ménagères	84.3	88.9	73.3	82.5	97.6	97.2	74.1	79.9	89.0	91.7	87.7	90.1	84.0	93.8	83.2	82.8	73.9	95.5
99300_4	S'occuper de personnes âgées ou handicapées de mon entourage	8.9	13.1	6.1	10.6	12.2	16.4	3.5	7.9	4.8	7.7	6.4	8.7	14.0	19.2	18.2	23.0	4.2	9.1
99300_5	Activités sportives, culturelles ou de loisirs hors de chez moi	60.7	65.1	61.7	63.9	59.5	66.6	63.8	76.7	65.7	60.2	57.9	61.8	60.1	68.0	59.7	60.4	41.7	54.5
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :																		
99500	Mon salaire dépend de mon rendement au travail (seul. pour les employés)	n/a	26.4	n/a	30.8	n/a	20.8	n/a	18.7	n/a	25.5	n/a	26.7	n/a	31.9	n/a	25.0	n/a	50.0
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :																		
99600	En pensant au revenu mensuel total de mon ménage, mon foyer est en mesure de joindre les deux bouts facilement / assez facilement.	n/a	57.5	n/a	60.5	n/a	53.6	n/a	58.2	n/a	56.7	n/a	56.2	n/a	57.2	n/a	58.2	n/a	71.4

N° de la question	Question	Total en Suisse		ISCO 1		ISCO 2		ISCO 3		ISCO 4		ISCO 5		ISCO 6		ISCO 7		ISCO 8		ISCO 9	
		n=1040	n=1006	n=66	n=83	n=180	n=195	n=215	n=254	n=136	n=94	n=141	n=127	n=48	n=36	n=154	n=131	n=42	n=45	n=57	n=36
		2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
00300	Sexe																				
	Femmes	45.1	43.4	26.5	38.6	22.8	40.5	54.4	48.4	90.4	72.0	56.2	63.0	25.9	36.1	5.7	13.0	7.0	17.8	80.4	45.7
	Hommes	54.9	56.6	73.5	61.4	77.2	59.5	35.6	51.6	9.6	28.0	43.8	37.0	74.1	63.9	94.3	87.0	93.0	82.2	19.6	54.3
00400	Age																				
	15-24 ans	13.5	15.0	5.2	1.2	1.4	6.2	18.6	19.4	12.1	19.1	19.5	21.3	11.8	16.7	20.6	23.8	8.1	6.5	16.8	2.8
	25-34 ans	20.2	18.1	8.6	20.2	19.6	19.5	22.8	12.3	15.2	17.0	26.9	22.0	28.9	16.7	18.3	17.7	26.6	19.6	13.9	30.6
	35-44 ans	29.8	24.1	31.7	29.8	33.7	24.1	26.4	25.7	35.7	19.1	25.3	23.6	20.6	36.1	27.6	23.1	38.3	15.2	32.8	22.2
	45-54 ans	19.9	27.2	24.6	28.6	24.8	28.7	19.5	30.4	26.9	26.6	16.3	21.3	11.0	19.4	16.0	24.6	15.0	34.8	14.6	27.8
	55-64 ans	14.3	13.4	26.0	17.9	18.1	16.4	12.4	11.1	10.2	17.0	10.0	11.0	20.3	11.1	12.8	8.5	9.4	21.7	18.6	13.9
	65 ans et plus	2.3	2.2	4.0	2.4	2.3	5.1	0.3	1.2	0.0	1.1	1.9	0.8	7.4	0.0	4.6	2.3	2.7	2.2	3.4	2.8
00600	Nationalité des personnes actives																				
	Indigènes	35.4	38.5	30.7	34.3	30.5	39.7	39.4	38.6	38.5	33.6	33.0	39.0	32.8	34.6	31.2	39.4	79.8	73.3	68.0	86.1
	Etrangers	14.6	11.5	19.3	15.7	9.5	10.3	10.6	11.4	11.5	6.4	17.0	11.0	7.2	5.4	18.8	10.6	20.2	26.7	32.0	13.9
99100	Plus haut niveau d'études ou de formation																				
	Aucune formation ou seulement l'école obligatoire (école primaire / secondaire / 10 ^e année / cycle d'orientation / Ecole supérieure de diplôme / préapprentissage)	17.6	11.1	7.8	4.9	3.5	3.1	14.4	13.1	12.5	10.9	22.6	16.5	33.8	11.1	27.6	15.9	12.7	15.6	48.0	14.3
	Formation professionnelle (apprentissage / formation professionnelle / Maturité gymnasiale / professionnelle / Formation soins infirmiers / maturité professionnelle après l'apprentissage / maturité gymnasiale pour adultes)	53.3	51.9	34.8	35.4	20.5	19.7	57.4	49.8	74.9	71.7	63.7	67.7	52.8	69.4	56.8	67.4	37.3	73.3	52.0	71.4
	Diplôme supérieur (Haute école spécialisée/diplôme de maîtrise/dipl.féd. technique / Haute école technique, université/ école polytechnique, diplôme universitaire postgrade / doctorat)	29.1	37.0	57.4	59.8	76.0	77.2	28.1	37.1	12.6	17.4	13.7	15.7	13.4	19.4	15.7	16.7	0.0	11.1	0.0	14.3
10250	Dans quel secteur travaillez-vous ?																				
10250_1	Secteur privé	70.5	65.9	69.7	70.7	67.6	57.9	53.0	64.0	59.3	69.1	80.7	57.4	93.6	88.6	89.6	79.1	69.8	70.5	75.4	60.0
10250_2	Secteur public	24.0	22.7	25.8	19.5	25.1	27.2	39.1	26.1	34.1	16.0	13.6	32.8	4.3	8.6	8.4	11.6	25.6	13.6	22.8	25.7
10250_3	Organisation ou entreprise mixte public - privé	3.2	8.7	3.0	4.9	5.0	9.7	4.2	8.3	2.2	11.7	3.6	5.7	0.0	2.9	1.3	9.3	4.7	15.9	1.8	11.4
10250_4	Secteur a but non lucratif ou associatif, organisations non gouvernementales	1.9	2.5	1.5	4.9	1.7	4.1	2.8	1.6	4.4	3.2	1.4	3.3	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	2.9
10260	Combien de personnes travaillent dans la succursale ou l'entreprise au sein de laquelle vous																				
	1 (la personne travaille seule)	8.0	7.8	9.2	4.8	9.4	12.5	5.3	6.3	2.3	1.1	11.7	6.6	29.2	8.3	7.1	9.9	2.5	2.3	2.0	11.4
	2 à 4 personnes	15.6	9.8	10.8	3.6	11.1	5.7	10.7	7.9	16.9	10.8	20.4	12.3	47.9	47.2	13.6	9.9	12.5	0.0	16.0	25.7
	5 à 9 personnes	14.1	10.4	21.5	10.7	10.0	5.2	14.1	9.9	12.3	10.8	22.6	13.1	8.3	11.1	12.3	17.6	7.5	4.5	18.0	5.7
	10 à 49 personnes	27.2	28.7	32.3	33.3	23.3	23.4	28.2	27.4	35.4	36.6	19.7	34.4	12.5	13.9	37.7	27.5	25.0	38.6	14.0	25.7
	50 à 99 personnes	12.1	10.8	13.8	6.0	11.1	11.5	12.6	10.7	15.4	8.6	8.8	13.9	2.1	8.3	9.7	13.7	17.5	4.5	24.0	11.4
	100 à 249 personnes	11.6	11.7	6.2	13.1	14.4	10.4	12.6	13.9	13.1	9.7	12.4	12.3	0.0	11.1	8.4	6.1	15.0	25.0	16.0	8.6
	250 à 499 personnes	4.8	7.9	4.6	14.3	7.8	12.5	6.3	5.6	0.8	12.9	2.2	2.5	0.0	0.0	4.5	6.1	10.0	9.1	6.0	2.9
	500 personnes et plus	6.7	13.1	1.5	14.3	12.8	18.8	10.2	18.3	3.8	9.7	2.2	4.9	0.0	0.0	6.5	9.2	10.0	15.9	4.0	8.6
10210	Depuis combien d'années êtes-vous dans votre société ou organisation ?																				
	Valeur moyenne	9.64	9.65	12.80	9.42	9.93	10.47	7.94	8.96	9.99	9.26	7.24	8.49	16.41	12.79	11.02	9.55	9.90	11.75	7.05	10.97
	Médiane	10.2	6.0	10.0	7.0	6.0	7.0	5.0	6.0	6.0	4.4	4.0	5.0	9.1	10.0	7.0	6.0	6.0	6.0	5.0	5.9
10205	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :																				
	Au cours des trois dernières années, une restructuration ou réorganisation importante touchant mon environnement de travail immédiat a été opérée à mon lieu de travail actuel.	n/a	34.5	n/a	43.9	n/a	34.9	n/a	36.8	n/a	35.2	n/a	27.3	n/a	30.6	n/a	26.6	n/a	36.4	n/a	45.7
10230	J'ai un... (seulement pour les personnes salariées)																				
	contrat à durée indéterminée	36.1	33.3	100.0	96.6	93.3	82.8	82.6	85.3	87.7	78.5	81.8	76.1	76.5	70.6	80.6	80.5	87.5	86.5	87.8	92.0
	contrat à durée déterminée	7.5	8.3	.0	3.4	6.0	10.9	11.4	7.9	4.6	7.6	7.3	13.0	0.0	5.9	11.3	8.5	2.5	0.0	6.1	4.0
	contrat d'une agence de travail temporaire	0.5	1.2	.0	0.0	0.0	0.0	0.5	1.1	0.0	2.5	0.9	1.1	0.0	0.0	1.6	2.4	0.0	5.4	0.0	0.0
	apprentissage ou tout autre programme de formation / formation continue	2.9	5.2	.0	0.0	0.0	3.9	3.5	4.7	5.4	6.3	6.4	7.6	0.0	17.6	2.4	8.5	0.0	5.4	4.1	0.0
	Je n'ai pas de contrat	2.8	1.9	.0	0.0	0.0	1.6	2.0	1.1	2.3	5.1	3.6	2.2	23.5	5.9	3.2	0.0	10.0	2.7	2.0	4.0
	Autres	0.2	.1	.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
10281	Votre temps de travail est-il déterminé par votre contrat (seulement pour les personnes salariées) ?																				
	Oui, sur une base hebdomadaire		52.9		55.2		51.2		52.9		53.9		55.4		44.4		70.6		41.7		48.0
	Oui, sur une base annuelle	n/a	21.6	n/a	20.7	n/a	23.3	n/a	23.3	n/a	19.7	n/a	15.2	n/a	11.1	n/a	22.4	n/a	30.6	n/a	28.0
	Oui, temps de travail basé sur la confiance		7.8		12.1		10.9		10.1		1.3		6.5		0.0		1.2		8.3		16.0
	Non	n/a	15.7	n/a	12.1	n/a	14.7	n/a	13.8	n/a	25.0	n/a	22.8	n/a	44.4	n/a	5.9	n/a	19.4	n/a	8.0
10280	Combien d'heures travaillez-vous d'habitude, par semaine, dans votre principal travail rémunéré ?																				
	Valeur moyenne	n/a	38.5	n/a	43.2	n/a	39.1	n/a	37.6	n/a	32.8	n/a	34.6	n/a	46.2	n/a	42.7	n/a	41.3	n/a	31.6
	Ecart type		13.3		13.2		13.5		11.3		12.6		13.5		19.9		10.7		11.9		15.5
10282	Combien d'heures par semaine devez-vous travailler selon votre contrat ?																				
	Valeur moyenne	n/a	37.2	n/a	40.2	n/a	34.7	n/a	35.3	n/a	36.0	n/a	36.7	n/a	34.8	n/a	41.5	n/a	40.8	n/a	40.6
	Médiane		41		42		40		40		40		42		42		42		42		42

		Total en Suisse		ISCO 1		ISCO 2		ISCO 3		ISCO 4		ISCO 5		ISCO 6		ISCO 7		ISCO 8		ISCO 9	
				Cadres supérieurs		Professions intellectuelles ou scientifiques		Professions intermédiaires		Employés de type administratif		Personnel des services et de la vente		Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche		Artisans et ouvriers qualifiés		Conducteurs et assembleurs d'installations et de machines		Ouvriers et employés non qualifiés	
N° de la question	Question	n=1040	n=1006	n=66	n=83	n=180	n=195	n=215	n=254	n=136	n=94	n=141	n=127	n=48	n=36	n=154	n=131	n=42	n=45	n=57	n=36
		2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
10283	Combien d'heures par an devez-vous travailler d'après votre contrat ?																				
	Valeur moyenne	n/a	1694	n/a	1871	n/a	1754	n/a	1722	n/a	1425	n/a	1157	n/a	n/a	n/a	1880	n/a	2010	n/a	937
	Médiane	n/a	1910	n/a	1877	n/a	2000	n/a	1895	n/a	1570	n/a	900	n/a	n/a	n/a	2000	n/a	2107	n/a	754
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :																				
10284	Si je considère mon temps de travail sur l'ensemble de l'année, j'ai travaillé plus que ce qui était convenu dans mon contrat.	n/a	65.5	n/a	78.0	n/a	73.8	n/a	69.2	n/a	50.9	n/a	58.8	n/a	45.5	n/a	57.9	n/a	65.5	n/a	69.6
10285_1	Ces heures supplémentaires sont comptées	n/a	65.3	n/a	38.5	n/a	49.4	n/a	66.7	n/a	82.8	n/a	70.0	n/a	100.0	n/a	84.1	n/a	94.7	n/a	68.8
10285_2	Ces heures supplémentaires sont payées	n/a	32.5	n/a	23.1	n/a	30.3	n/a	34.3	n/a	37.9	n/a	35.0	n/a	60.0	n/a	27.3	n/a	47.4	n/a	37.5
10285_3	Ces heures supplémentaires sont compensées, par exemple par des congés	n/a	71.8	n/a	57.5	n/a	59.0	n/a	73.8	n/a	75.9	n/a	67.5	n/a	100.0	n/a	90.9	n/a	84.2	n/a	81.3
10301	A quelle fréquence êtes-vous exposé(e) à ces situations dans votre activité ? Au moins le quart du temps :																				
	Des vibrations provoquées par des outils manuels, machines, etc.	17.6	18.2	16.1	13.3	3.8	8.2	7.3	9.1	2.3	4.3	8.1	12.6	44.1	55.6	53.9	48.1	54.3	44.4	13.2	25.0
	Des bruits si forts que vous devez élever la voix pour parler aux gens	21.9	25.1	17.2	19.0	9.1	16.4	13.8	18.1	5.4	16.1	23.8	16.5	31.0	50.0	51.6	50.8	41.4	57.8	31.1	27.8
	Des températures qui vous font transpirer même si vous ne travaillez pas	22.4	38.8	18.6	32.5	12.5	32.0	14.5	36.0	8.4	27.7	8.1	35.4	39.6	68.6	37.7	52.7	45.5	52.3	26.1	54.3
	Des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur	20.3	28.1	13.0	16.9	5.8	16.9	10.1	18.1	15.0	16.3	8.1	26.8	75.3	80.0	37.6	49.6	39.0	56.8	25.3	60.0
	Respirer de la fumée, des vapeurs telles que des vapeurs de soudure ou d'échappement, de poussière, comme la poussière de bois, la poussière minérale etc.	18.6	13.2	13.8	7.2	5.5	2.6	8.7	3.6	8.6	3.2	18.7	4.7	18.0	43.2	52.9	46.6	34.6	31.1	22.6	28.6
	Respirer des vapeurs telles que des dissolvants et des diluants	9.0	9.6	10.5	3.6	3.4	1.5	6.8	5.5	2.0	3.2	5.6	7.1	0.0	13.9	25.5	33.6	14.8	15.6	16.5	19.4
	Etre en contact avec ou manipuler des produits ou des substances chimique	13.5	16.7	10.4	7.1	10.6	7.2	12.1	14.2	2.3	4.3	12.9	25.2	14.4	44.4	27.3	27.5	14.7	17.8	21.1	41.7
	Tabagisme passif : inhalation de fumée dégagée par des cigarettes de fumeurs à proximité	13.8	8.9	9.7	8.4	5.2	5.1	10.7	3.6	9.6	4.3	18.0	10.2	7.6	10.8	26.8	22.3	27.8	11.1	17.0	20.0
	Ne pas avoir une vue à l'extérieur, p.ex. en travaillant dans une chambre sans fenêtres	n/a	14.6	n/a	7.2	n/a	10.8	n/a	11.0	n/a	18.3	n/a	24.4	n/a	2.8	n/a	21.4	n/a	11.1	n/a	22.2
10311	A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale ?																				
	Des positions douloureuses ou fatigantes	34.9	37.0	26.3	24.1	21.5	22.1	34.5	36.6	24.0	21.5	33.8	51.2	66.6	66.7	46.7	50.8	40.2	40.9	54.0	55.6
	De soulever ou de déplacer des personnes	5.0	6.3	0.0	1.2	6.4	3.1	18.0	9.8	0.0	0.0	3.4	18.9	0.0	0.0	1.7	4.6	8.6	2.2	1.9	0.0
	De porter ou déplacer des charges lourdes	26.9	33.4	17.1	17.9	6.7	10.8	18.1	19.8	8.4	24.5	33.9	53.5	69.6	81.1	49.2	58.8	47.3	57.8	51.5	69.4
	De rester debout (au moins le tiers du temps)	n/a	34.3	n/a	19.3	n/a	13.8	n/a	21.3	n/a	12.8	n/a	69.3	n/a	66.7	n/a	63.8	n/a	42.2	n/a	61.1
	D'être en contact direct avec des gens qui ne sont pas des salariés dans votre lieu de travail tels que	68.3	76.0	81.2	86.7	76.0	77.9	74.9	79.5	61.1	74.5	73.0	89.8	41.3	52.8	66.7	58.0	66.3	71.1	37.9	72.2
	De travailler avec des ordinateurs : PC, réseau, unité centrale	58.5	72.3	81.4	95.2	92.7	93.3	76.5	88.2	81.5	85.1	32.4	50.4	14.5	45.9	30.3	39.7	15.9	28.9	11.0	38.9
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation:																				
10320	Je suis très bien/bien informé(e) sur les risques pour la santé et la sécurité liés à l'exécution de mon travail.	91.8	91.2	98.6	92.6	90.7	92.7	95.2	92.1	89.8	88.2	89.3	93.5	91.2	94.4	90.9	90.1	94.1	93.2	86.3	94.3
10400	Minutes par jours pour aller de la maison au lieu de travail, aller-retour compris :																				
	moins de 20 minutes	30.6	22.3	24.7	25.3	22.2	15.6	26.7	17.8	27.1	15.1	35.6	25.0	78.5	57.1	27.6	28.5	24.3	15.6	49.0	45.7
	20-39 minutes	30.0	26.9	40.5	21.7	29.6	24.5	28.9	23.7	32.9	29.0	28.4	32.8	18.0	34.3	33.2	26.2	20.6	40.0	27.8	25.7
	40-60 minutes	26.2	30.3	24.7	31.3	26.9	29.2	27.2	36.8	29.4	40.9	25.2	24.2	0.0	2.9	29.4	25.4	45.9	28.9	14.5	25.7
	plus de 60 minutes	13.2	19.5	10.1	21.7	21.2	30.7	17.2	21.7	10.5	15.1	10.9	18.0	3.5	5.7	9.8	20.0	9.1	15.6	8.6	2.9
	Valeur moyenne	36.6	49.4	35.5	62.50	44.8	58.16	39.7	52.73	35.7	45.07	33.6	45.36	15.7	14.63	35.5	45.66	39.0	44.30	26.9	25.58
	Médiane	30	40	30	40.0	33	45.0	30	40.0	30	40.0	30	30.0	10	5.0	30	30.0	40	30.0	20	20.0
10500	Jours de travail de nuit par mois (au moins 2 heures entre 22 et 5 heures)																				
	Aucun	79.4	80.6	79.5	74.7	72.0	73.8	80.3	83.9	90.8	92.6	80.0	80.2	64.9	64.9	85.6	84.1	54.7	73.3	84.8	86.1
	1-5 jours	13.7	12.6	19.5	14.5	21.6	19.5	13.1	11.8	4.1	4.3	10.0	6.3	24.0	35.1	12.4	9.1	17.8	8.9	8.1	11.1
	6-10 jours	3.7	4.0	1.0	3.6	2.6	4.1	5.5	2.8	5.1	1.1	2.4	11.1	0.0	0.0	1.6	0.8	21.7	13.3	0.0	0.0
	11-20 jours	2.5	2.8	0.0	3.6	3.1	2.1	0.8	1.6	0.0	1.1	5.7	1.6	6.4	0.0	0.4	3.0	5.9	4.4	7.0	0.0
	Plus de 20 jours	0.7	0.3	0.0	3.6	0.7	0.5	0.3	0.0	0.0	1.1	1.9	0.8	4.7	0.0	0.0	3.0	0.0	0.0	0.0	2.8
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins un jour de travail de nuit par mois)	5.9	7.2	2.4	7.54	4.9	4.61	4.9	4.78	6.0	6.09	10.1	7.38	6.8	2.34	3.1	9.37	7.4	7.25	9.7	7.43
10501	Jours de travail le soir par mois (au moins 2 heures entre 18 et 22 heures)																				
	Aucun	50.8	44.3	50.7	34.9	33.1	25.6	51.4	49.8	81.5	67.0	35.8	37.8	28.7	33.3	62.0	61.8	41.1	42.2	64.5	38.9
	1-5 jours	27.4	31.4	34.4	31.3	37.0	40.5	27.7	34.0	7.6	22.3	32.8	26.8	25.7	22.2	27.7	26.0	22.8	24.4	25.1	41.7
	6-10 jours	10.5	12.5	5.4	20.5	18.0	20.5	12.5	9.1	7.3	5.3	11.2	13.4	7.9	5.6	5.5	4.6	14.0	20.0	4.4	13.9
	11-20 jours	9.7	5.6	9.5	8.4	10.2	11.3	8.1	5.1	3.6	5.3	18.1	17.3	16.9	11.1	4.8	6.1	22.1	11.1	6.0	0.0
	plus de 20 jours	1.6	6.2	0.0	4.8	1.6	2.1	0.3	2.0	0.0	0.0	2.1	4.7	20.8	27.8	0.0	1.5	0.0	2.2	0.0	5.6
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins un jour de travail le soir par mois)	7.5	8.1	6.3	7.95	6.8	7.01	6.6	5.73	6.8	5.63	9.0	9.40	13.3	16.05	5.7	6.25	8.8	7.86	6.6	6.59
10502	Jours de travail le dimanche par mois																				
	Aucun	71.9	70.4	81.7	64.6	64.1	61.5	67.6	74.7	89.3	92.5	63.3	59.1	41.0	41.7	87.9	81.7	63.7	77.8	70.7	54.3
	1 jour	11.0	11.8	4.9	18.3	21.5	18.5	10.7	11.1	6.3	4.3	10.9	11.8	9.4	8.3	7.0	6.9	2.9	4.4	15.5	17.1
	2 jours	9.5	8.3	10.1	9.8	8.1	6.7	14.3	9.5	0.0	1.1	14.4	15.0	9.0	2.8	4.3	3.8	27.5	17.8	6.8	5.7
	3 jours	2.3	3.7	0.0	2.4	3.3	3.6	3.4	2.4	4.4	0.0	1.7	7.1	0.0	2.8	0.0	3.1	4.2	0.0	0.0	17.1
	4 ou 5 jours	5.3	5.8	3.3	4.9	3.0	9.7	3.9	2.4	0.0	2.2	9.7	7.1	40.6	44.4	0.9	4.6	1.7	0.0	7.1	5.7
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins un jour de travail le dimanche par mois)	2.07	2.13	2.09	1.79	1.66	2.13	2.02	1.81	1.83	1.97	2.28	2.17	3.22	3.47	1.56	2.23	2.13	1.83	1.96	2.23

		Total en Suisse		ISCO 1 Cadres supérieurs		ISCO 2 Professions intellectuelles ou scientifiques		ISCO 3 Professions inter- médiaires		ISCO 4 Employés de type administratif		ISCO 5 Personnel des services et de la vente		ISCO 6 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche		ISCO 7 Artisans et ouvriers qualifiés		ISCO 8 Conducteurs et assem- bleurs d'installations et de machines		ISCO 9 Ouvriers et employés non qualifiés	
N° de la question	Question	n=1040 2005	n=1006 2010	n=66 2005	n=83 2010	n=180 2005	n=195 2010	n=215 2005	n=254 2010	n=136 2005	n=94 2010	n=141 2005	n=127 2010	n=48 2005	n=36 2010	n=154 2005	n=131 2010	n=42 2005	n=45 2010	n=57 2005	n=36 2010
10503	Journées de plus de 10 heures par mois																				
	Aucune	66.0	51.8	56.0	26.7	41.1	37.2	75.4	53.9	93.9	73.4	56.7	63.8	45.9	20.0	63.5	64.0	74.1	32.4	94.1	52.0
	1-5 jours	22.3	36.0	21.2	41.7	39.4	42.6	20.3	37.3	6.1	20.3	26.7	25.5	8.1	40.0	27.8	31.5	21.5	48.6	4.0	40.0
	6-10 jours	4.9	5.4	14.6	8.3	9.6	9.3	1.8	4.7	0.0	5.1	7.2	5.3	8.0	0.0	2.6	1.1	4.4	5.4	0.0	4.0
	11-20 jours	4.3	3.0	3.9	20.0	7.9	9.3	1.9	2.1	0.0	1.3	5.7	3.2	16.6	15.0	4.4	3.4	0.0	8.1	1.9	0.0
	plus de 20 jours	2.5	3.9	4.2	3.3	2.1	1.6	0.7	2.1	0.0	0.0	3.7	2.1	21.4	25.0	1.8	0.0	0.0	5.4	0.0	4.0
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins une journée de plus de 10 heures par mois)	6.6	7.4	8.4	7.86	5.9	6.25	4.2	3.99	2.2	4.15	6.8	4.85	17.2	11.43	5.2	3.22	4.1	6.30	5.8	4.10
10700	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :																				
10700_1	Je travaille le même nombre d'heures chaque jours.	47.0	38.1	40.0	22.9	34.3	24.6	51.3	39.8	57.0	48.9	44.3	44.9	27.8	41.7	56.0	47.3	40.9	42.2	58.4	41.7
10700_2	J'ai des horaires de travail fixes.	52.4	42.9	31.3	25.3	32.3	25.1	50.6	44.4	62.1	44.7	59.9	54.8	50.2	51.4	69.2	57.3	53.9	46.7	60.8	58.3
10700_3	Je travaille par roulement.	12.9	12.2	2.0	6.0	7.2	6.2	17.7	14.6	12.9	12.0	15.4	25.2	3.9	0.0	13.0	3.1	31.9	42.2	12.6	8.3
10701	Règlement de l'horaire de travail pour les personnes travaillant par roulement																				
	Je travaille en horaire fractionné, avec une coupure de 4 heures au moins.	14.1	7.2	0.0	25.0	17.7	0.0	21.0	5.7	0.0	10.0	24.0	0.0	0.0	0.0	0.0	n/a	9.1	15.8	31.1	33.3
	Je travaille en roulement permanent: matin, après-midi ou nuit.	34.6	35.7	55.3	0.0	28.5	33.3	28.6	45.7	41.4	40.0	37.4	38.7	100.0	50.0	43.6	n/a	21.7	21.1	30.3	33.3
	Je travaille en alternance/roulement tournant.	49.3	51.8	44.7	75.0	48.9	58.3	47.0	45.7	58.6	40.0	35.0	58.1	0.0	50.0	56.4	n/a	69.2	57.9	38.6	33.3
	Autre.	2.0	5.3	0.0	0.0	4.9	8.3	3.3	2.9	0.0	10.0	3.6	3.2	0.0	0.0	0.0	n/a	0.0	5.3	0.0	0.0
10800	De quelle manière sont fixés vos horaires ? (seul. pour les employés)																				
	Ils sont fixés par l'entreprise, sans possibilités de changements.	37.7	31.5	4.4	16.7	16.1	14.8	38.3	24.5	37.1	26.6	53.3	42.6	29.7	44.4	59.2	56.2	57.9	58.3	38.2	37.5
	Le choix m'est donné entre plusieurs horaires de travail fixes, déterminés par l'entreprise.	5.9	8.1	0.9	3.3	6.5	6.3	8.4	6.8	8.8	8.9	6.8	18.1	1.4	5.6	1.4	5.6	5.6	8.3	7.1	12.5
	Je peux adapter mes horaires de travail dans une certaine limite (p.ex. horaire mobile).	30.8	43.5	43.7	51.7	46.3	56.3	37.8	52.1	35.1	46.8	12.7	26.6	11.5	22.2	20.6	34.8	12.7	22.2	33.2	25.0
	Mes horaires de travail sont entièrement déterminés par moi-même.	25.6	16.8	51.0	28.3	31.2	22.7	15.4	16.7	19.0	17.7	27.3	12.8	57.4	27.8	18.8	3.4	23.7	11.1	21.5	25.0
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation : (seul. pour les employés)																				
10802	Il y a une horloge de timbrage / un système technique ou électronique de saisie du temps de travail.	n/a	43.7	n/a	38.3	n/a	39.5	n/a	49.5	n/a	47.4	n/a	36.2	n/a	21.1	n/a	50.0	n/a	54.1	n/a	32.0
10803	Les temps de travail sont enregistrés par mes supérieurs.	n/a	33.7	n/a	22.4	n/a	24.2	n/a	26.9	n/a	34.6	n/a	48.4	n/a	15.8	n/a	55.1	n/a	43.2	n/a	28.0
10804	Est-ce que vous notez votre temps de travail vous-même ? (seul. pour les employés)																				
	Oui, volontairement	n/a	15.6	n/a	10.0	n/a	14.8	n/a	14.0	n/a	26.6	n/a	16.1	n/a	16.7	n/a	10.1	n/a	22.2	n/a	12.5
	Oui, j'y suis tenu(e)	n/a	39.1	n/a	35.0	n/a	36.7	n/a	34.2	n/a	32.9	n/a	47.3	n/a	50.0	n/a	49.4	n/a	38.9	n/a	45.8
	Non	n/a	45.3	n/a	55.0	n/a	48.4	n/a	51.8	n/a	40.5	n/a	36.6	n/a	33.3	n/a	40.4	n/a	38.9	n/a	41.7
10805	Votre supérieur contrôle-t-il vos relevés d'heures ? (seul. pour les employés)																				
	Oui, régulièrement	n/a	47.8	n/a	44.0	n/a	40.6	n/a	47.8	n/a	34.1	n/a	52.5	n/a	66.7	n/a	52.9	n/a	70.0	n/a	46.7
	Oui, de temps à autre	n/a	22.6	n/a	24.0	n/a	25.0	n/a	25.6	n/a	18.2	n/a	22.0	n/a	16.7	n/a	29.4	n/a	15.0	n/a	6.7
	Non	n/a	29.6	n/a	32.0	n/a	34.4	n/a	26.7	n/a	47.7	n/a	25.4	n/a	16.7	n/a	17.6	n/a	15.0	n/a	46.7
10806	N'y a-t-il aucun enregistrement de vos temps de travail ? (seul. les personnes qui ont répondu « non » à la question 10804)																				
	C'est vrai	n/a	86.5	n/a	100.0	n/a	80.0	n/a	85.7	n/a	92.3	n/a	85.7	n/a	100.0	n/a	75.0	n/a	60.0	n/a	100.0
	Si, il y a une possibilité d'enregistrement	n/a	13.5	n/a	0.0	n/a	20.0	n/a	14.3	n/a	7.7	n/a	14.3	n/a	0.0	n/a	25.0	n/a	40.0	n/a	0.0
	Les affirmations suivantes s'appliquent / s'appliquent entièrement à ma situation : (seul. pour les employés qui peuvent fixer eux-mêmes leur temps de travail, en partie ou complètement)																				
108110	Je peux sans problème rentrer plus tôt à la maison ou venir Travailler plus tard, ou encore reprendre des heures supplémentaires, sans avoir à craindre que ce soit interprété négativement.	n/a	73.3	n/a	87.5	n/a	69.0	n/a	77.9	n/a	72.0	n/a	52.6	n/a	50.0	n/a	70.6	n/a	83.3	n/a	84.6
108140	Je peux pleinement utiliser la marge de manœuvre prévue dans l'organisation de mon temps de travail.	n/a	76.5	n/a	83.3	n/a	78.2	n/a	80.0	n/a	70.0	n/a	71.1	n/a	87.5	n/a	57.1	n/a	75.0	n/a	84.6
	De quoi dépend beaucoup / énormément la durée de votre temps de travail ? (seul. pour les employés, qui peuvent fixer eux-mêmes leur temps de travail, en partie ou complètement)																				
10831	De mon supérieur	n/a	17.6	n/a	17.0	n/a	17.2	n/a	13.7	n/a	25.5	n/a	21.6	n/a	12.5	n/a	20.6	n/a	23.1	n/a	15.4
10832	De mes tâches ou de mes objectifs	n/a	74.1	n/a	87.5	n/a	87.0	n/a	68.5	n/a	67.3	n/a	65.7	n/a	85.7	n/a	60.0	n/a	75.0	n/a	58.3
10833	D'autres choses, p.ex. des collègues, des autres départements, des clients, des heures d'ouverture	n/a	39.0	n/a	39.6	n/a	34.7	n/a	37.7	n/a	40.0	n/a	56.8	n/a	12.5	n/a	44.1	n/a	50.0	n/a	33.3
10840	Y'a-t-il régulièrement des changements dans vos horaires de travail ? Combien de temps à l'avance en êtes-vous informé(e) ? (seul. pour les employés qui peuvent fixer eux-mêmes leur temps de travail, en partie ou complètement)																				
	Non.	n/a	75.8	n/a	59.3	n/a	68.5	n/a	82.2	n/a	83.1	n/a	69.6	n/a	89.5	n/a	85.4	n/a	64.9	n/a	80.0
10841_1	Oui, le jour même.	n/a	5.1	n/a	50.0	n/a	33.3	n/a	33.3	n/a	16.7	n/a	36.0	n/a	50.0	n/a	28.6	n/a	23.1	n/a	40.0
10841_2	Oui, la veille.	n/a	3.4	n/a	5.6	n/a	6.1	n/a	20.0	n/a	50.0	n/a	24.0	n/a	50.0	n/a	35.7	n/a	46.2	n/a	20.0
10841_3	Oui, plusieurs jours à l'avance.	n/a	4.9	n/a	44.4	n/a	39.4	n/a	33.3	n/a	16.7	n/a	24.0	n/a	0.0	n/a	28.6	n/a	23.1	n/a	40.0
10841_4	Oui, plusieurs semaines à l'avance.	n/a	1.9	n/a	0.0	n/a	21.2	n/a	13.3	n/a	16.7	n/a	16.0	n/a	0.0	n/a	7.1	n/a	7.7	n/a	0.0
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :																				
10850	L'horaire de travail s'accorde très bien / bien avec les engagements sociaux et familiaux en dehors du travail.	87.8	87.0	88.5	84.3	85.8	84.6	90.1	89.7	94.1	89.4	81.5	84.9	89.3	81.1	88.9	92.4	81.2	75.6	85.6	86.1
10860	Au cours des 12 derniers mois, il m'est arrivé au moins une à deux fois par semaine de travailler sur mon temps libre afin de répondre aux exigences de mon travail (seul. pour les employés)	n/a	19.5	n/a	32.8	n/a	31.2	n/a	21.1	n/a	11.5	n/a	13.0	n/a	25.0	n/a	10.5	n/a	10.8	n/a	4.0
10870	Je suis satisfait(e) / très satisfait(e) de la manière dont mon temps de travail est réglé dans mon entreprise/organisation (seul. pour les employés)	n/a	79.6	n/a	78.0	n/a	79.1	n/a	79.8	n/a	86.1	n/a	76.1	n/a	83.3	n/a	80.9	n/a	72.2	n/a	80.0
10880	Je conviens avec mon chef d'objectifs impératifs que je dois atteindre dans un certain délai (seul. pour les employés)	n/a	68.1	n/a	79.7	n/a	75.0	n/a	69.7	n/a	63.2	n/a	55.3	n/a	84.2	n/a	70.5	n/a	52.9	n/a	60.0

		Total en Suisse		ISCO 1 Cadres supérieurs		ISCO 2 Professions intellectuelles ou scientifiques		ISCO 3 Professions inter- médiaires		ISCO 4 Employés de type administratif		ISCO 5 Personnel des services et de la vente		ISCO 6 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche		ISCO 7 Artisans et ouvriers qualifiés		ISCO 8 Conducteurs et assem- bleurs d'installations et de machines		ISCO 9 Ouvriers et employés non qualifiés	
N° de la question	Question	n=1040 2005	n=1006 2010	n=66 2005	n=83 2010	n=180 2005	n=195 2010	n=215 2005	n=254 2010	n=136 2005	n=94 2010	n=141 2005	n=127 2010	n=48 2005	n=36 2010	n=154 2005	n=131 2010	n=42 2005	n=45 2010	n=57 2005	n=36 2010
10881	Si vous pensez à la dernière année...																				
	vous n'avez pas atteint vos objectifs		1.8		2.2		0.0		0.8		0.0		2.1		0.0		3.3		5.6		12.5
	vous avez partiellement atteint vos objectifs		14.1		19.6		10.6		11.2		20.4		14.9		6.7		16.4		11.1		25.0
	vous avez atteint vos objectifs	n/a	62.8	n/a	43.5	n/a	68.1	n/a	62.4	n/a	63.3	n/a	66.0	n/a	86.7	n/a	59.0	n/a	72.2	n/a	50.0
	vous avez dépassé vos objectifs		21.4		34.8		21.3		25.6		16.3		17.0		6.7		21.3		11.1		12.5
	Ces affirmations s'appliquent / s'appliquent entièrement à ma situation : (seul. pour les employés)																				
10901	Mon chef adapte mon volume de travail de telle sorte que je puisse le faire dans le temps de travail convenu contractuellement.	n/a	65.2	n/a	44.6	n/a	59.3	n/a	66.1	n/a	71.1	n/a	77.8	n/a	66.7	n/a	62.2	n/a	70.3	n/a	68.0
10902	La seule chose qui intéresse mon chef est que le travail soit fait; il se moque de savoir combien de temps cela me prend et quand je le fais.		49.4		71.7		60.6		45.7		60.0		39.8		11.8		34.9		41.7		65.2
10903	De manière générale : mon responsable / superviseur immédiat... (seul. pour les employés)																				
10903_1	me fournit des commentaires sur mon travail		80.7		83.1		79.1		84.7		74.4		83.9		84.2		78.4		69.4		80.0
10903_2	me respecte en tant que personne		95.1		93.2		96.1		94.2		96.2		94.6		100.0		95.6		97.2		88.0
10903_3	est bon pour la résolution de conflits	n/a	75.3	n/a	63.6	n/a	68.9	n/a	78.3	n/a	79.7	n/a	77.8	n/a	94.4	n/a	73.2	n/a	76.7	n/a	82.6
10903_4	est bon pour planifier et organiser le travail		73.3		54.5		68.9		78.7		77.3		78.9		82.4		75.0		64.7		68.0
10903_5	m'encourage à participer aux décisions importantes		74.7		78.0		80.5		74.7		74.7		66.7		82.4		70.8		80.0		64.0
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation : (seul. pour les employés)																				
10904	Mon chef direct est une femme	20.7	19.0	5.3	15.3	12.5	13.2	32.2	23.3	27.6	24.4	31.8	38.7	0.0	15.8	1.4	1.1	4.4	5.4	33.2	20.0
10905	Sur votre lieu de travail, il y a un salarié agissant en tant que représentant du personnel	n/a	44.7	n/a	49.2	n/a	48.8	n/a	45.7	n/a	40.3	n/a	36.0	n/a	35.3	n/a	43.7	n/a	60.0	n/a	37.5
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation au cours des douze derniers mois de mon activité																				
10906	J'ai été sujet à une évaluation formelle de ma performance au travail	n/a	66.7	n/a	77.6	n/a	72.7	n/a	70.7	n/a	60.8	n/a	65.6	n/a	55.6	n/a	57.5	n/a	65.7	n/a	56.0
10907	J'ai discuté de problèmes liés au travail avec mon chef/patron	73.5	75.0	81.8	93.2	84.4	85.3	75.4	76.6	72.3	65.4	68.6	68.8	59.4	76.5	68.2	70.0	65.8	59.5	64.6	60.0
10908	J'ai discuté de problèmes liés au travail avec un représentant des employés	n/a	25.4	n/a	20.7	n/a	24.6	n/a	22.5	n/a	25.0	n/a	20.0	n/a	50.0	n/a	36.8	n/a	21.7	n/a	44.4
	Mon travail comporte :																				
10910	Des cadences de travail élevées au moins un quart du temps	71.6	84.4	81.1	91.3	72.4	83.1	66.3	81.7	66.3	83.0	76.9	82.7	66.8	94.4	83.0	90.8	83.7	81.8	42.4	77.8
10911	Des délais très stricts et très courts au moins un quart du temps	66.3	79.7	65.6	91.5	81.6	84.5	65.0	78.7	60.2	72.3	59.4	68.0	59.8	83.8	74.2	86.3	58.8	84.1	44.3	61.1
10920	Je dois interrompre une tâche que je suis en train de faire pour en effectuer une autre non prévue	44.6	47.3	68.8	71.1	58.2	52.3	53.6	52.2	41.3	46.8	44.1	41.7	25.2	30.6	32.7	37.4	22.1	26.7	13.3	30.6
10921	Pour votre travail, ces interruptions sont :																				
	perturbantes	34.5	45.2	42.1	46.8	45.4	52.8	40.8	49.8	21.1	38.5	26.0	35.0	32.1	30.3	31.6	41.2	44.1	63.3	20.6	42.9
	sans conséquences	55.1	44.2	52.7	42.9	48.3	37.5	46.4	43.8	66.3	50.0	62.9	49.0	55.1	66.7	55.7	49.1	51.5	30.0	72.8	46.4
	positives	10.4	9.5	5.2	10.4	6.3	9.7	12.8	6.4	12.6	11.5	11.1	16.0	12.8	3.0	12.7	9.6	4.4	6.7	6.6	10.7
10930	Généralement mon principal travail rémunéré implique :																				
10930_1	une évaluation par vous-même de la qualité de votre travail personnel	85.5	80.3	95.8	82.9	91.9	82.1	84.9	82.7	81.0	74.7	81.9	70.9	85.3	83.8	91.9	82.9	68.0	81.8	71.2	82.9
10930_2	de résoudre vous-même des problèmes imprévus	88.6	94.0	100.0	97.6	98.3	95.9	90.3	95.7	85.7	92.5	81.3	93.7	87.5	86.1	89.4	90.8	92.2	91.1	59.7	91.7
10930_3	des tâches monotones	22.9	29.4	17.3	26.5	18.6	25.6	21.5	25.0	33.4	39.8	19.3	29.9	43.6	33.3	13.7	30.5	22.9	40.0	39.5	42.9
10931	Au travail, j'ai la possibilité de choisir ou de modifier :																				
10931_1	l'ordre de mes tâches	73.9	78.6	97.4	91.6	87.4	83.1	77.4	87.6	68.5	77.4	68.5	75.4	73.9	54.3	68.0	72.5	46.3	51.1	52.0	63.9
10931_2	mes méthodes de travail	82.4	81.9	97.2	86.7	94.8	91.8	83.3	87.0	80.9	83.0	71.4	72.6	81.7	77.8	83.1	77.7	63.2	55.6	64.7	63.9
10931_3	ma cadence ou ma vitesse de travail	76.1	79.3	93.2	80.7	87.0	76.6	77.1	83.7	74.8	79.6	59.0	75.8	88.8	85.7	71.8	80.9	66.1	64.4	72.0	80.6
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :																				
11010	Le salaire, la reconnaissance et les gratifications que je reçois ne sont pas en rapport avec les efforts que je fournis.	n/a	31.1	n/a	33.3	n/a	26.4	n/a	28.0	n/a	29.0	n/a	33.9	n/a	38.2	n/a	33.1	n/a	47.7	n/a	36.1
11020	Souvent / très souvent je reçois des instructions qui ne sont pas claires (seul. pour les employés)		13.0		24.1		16.5		13.0		10.1		9.7		0.0		11.4		5.7		20.0
11030	Dans mon travail, je ne dispose pas souvent des informations, matériels et outils de travail nécessaires ou ils ne fonctionnent pas comme ils devraient (seul. pour les employés).		15.7		17.2		11.7		13.0		17.7		13.8		5.6		23.9		21.6		20.8
11040	L'affirmation suivante s'applique à ma situation : (seul. pour les employés)																				
	Dans mon travail, il arrive très souvent (plusieurs fois par heures) / souvent (plusieurs fois par jour) que je doive manifester des sentiments qui ne coïncident pas avec ceux que j'éprouve véritablement.	n/a	12.3	n/a	15.5	n/a	14.7	n/a	11.5	n/a	10.1	n/a	19.4	n/a	5.3	n/a	8.9	n/a	5.6	n/a	12.0
11051	Les affirmations suivantes s'appliquent presque toujours / toujours à ma situation : (seul. pour les employés)																				
11051_1	Mes collègues m'aident et me soutiennent si je le leur demande.	80.7	82.0	77.1	89.5	83.2	79.1	85.8	82.4	83.0	92.1	82.6	84.8	73.6	83.3	76.8	76.2	64.6	69.4	75.2	78.3
11051_2	Mon manager / supérieur hiérarchique m'aide et me soutient si je le lui demande.	72.3	72.8	37.3	67.2	72.9	70.5	78.8	76.3	74.8	79.7	75.2	69.9	47.6	84.2	76.4	73.9	71.7	57.1	68.3	72.0
11051_3	J'ai une influence sur le choix de mes collègues de travail.	33.9	32.5	72.4	69.0	42.4	39.1	23.5	28.8	23.6	25.3	33.7	27.5	56.5	35.3	35.1	20.9	17.1	27.0	15.9	34.8
11051_4	Je peux faire des pauses quand je le souhaite.	59.5	61.8	85.3	76.7	72.1	72.1	54.1	65.3	71.3	69.6	48.6	45.7	75.3	57.9	44.9	39.8	36.5	55.6	51.4	64.0
11051_5	J'ai le sentiment de faire un travail utile.	92.7	90.5	95.1	91.5	92.4	94.6	93.6	91.1	87.4	89.7	96.3	87.2	92.2	94.7	94.3	86.2	86.8	80.0	92.1	100.0
11051_6	Mon travail implique des tâches qui sont en contradiction avec mes valeurs personnelles.	n/a	7.8	n/a	0.0	n/a	5.4	n/a	6.3	n/a	7.7	n/a	9.6	n/a	5.6	n/a	11.5	n/a	24.3	n/a	8.0
11051_7	Je peux influencer les décisions qui sont importantes pour mon travail.		57.4		79.7		63.0		59.6		48.7		51.6		47.4		52.3		48.6		40.0

		Total en Suisse		ISCO 1 Cadres supérieurs		ISCO 2 Professions intellectuelles ou scientifiques		ISCO 3 Professions in- termédiaires		ISCO 4 Employés de type administratif		ISCO 5 Personnel des services et de la vente		ISCO 6 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche		ISCO 7 Artisans et ouvriers qualifiés		ISCO 8 Conducteurs et assem- bleurs d'installations et de machines		ISCO 9 Ouvriers et employés non qualifiés	
N° de la question	Question	n=1040 2005	n=1006 2010	n=66 2005	n=83 2010	n=180 2005	n=195 2010	n=215 2005	n=254 2010	n=136 2005	n=94 2010	n=141 2005	n=127 2010	n=48 2005	n=36 2010	n=154 2005	n=131 2010	n=42 2005	n=45 2010	n=57 2005	n=36 2010
11055	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation : (seul. pour les employés)																				
11055_1	Si je fais des erreurs dans mon travail, cela engendre toujours / la plupart du temps à des dommages phy- siques à d'autres personnes.	n/a	12.9	n/a	8.5	n/a	4.7	n/a	14.0	n/a	3.8	n/a	16.0	n/a	16.7	n/a	20.0	n/a	36.1	n/a	20.0
11055_2	Si je fais des erreurs dans mon travail, cela engendre toujours / la plupart du temps une perte financière pour mon entreprise.		34.0		45.8		30.7		29.5		32.9		20.4		33.3		47.2		65.7		20.0
11060	Les affirmations suivantes concernant mes compétences s'appliquent à ma situation :																				
	J'ai besoin d'une formation complémentaire pour me permettre de faire face à mes obliga- Mes obligations correspondent à mes compétences actuelles.	19.5	16.8	22.4	13.6	25.8	20.8	24.6	20.2	8.7	8.9	18.6	14.3	25.4	17.6	19.9	19.3	10.4	11.1	5.5	12.0
	J'ai les compétences nécessaires pour faire face à des obligations plus exigeantes.	49.4	49.8	41.7	59.3	44.4	45.6	48.6	48.2	51.2	53.2	49.5	49.5	44.5	64.7	58.3	47.7	52.2	44.4	51.6	48.0
		31.0	33.5	35.9	27.1	29.8	33.6	26.8	31.6	40.0	38.0	32.0	36.3	30.2	17.6	21.9	33.0	37.4	44.4	42.9	40.0
11110	Au cours des 12 derniers mois, pour améliorer vos compétences, vous avez participé à :																				
11110_1	une formation payée ou assurée par votre employeur ou par vous-même si vous êtes indépendant(e)	45.4	54.3	62.7	59.5	69.8	66.3	61.1	59.7	26.1	51.1	38.0	46.0	14.8	52.8	36.4	41.9	41.5	42.2	7.2	33.3
11110_2	à une formation payée par vous-même	12.6	25.8	3.8	33.7	23.2	37.4	24.0	30.0	5.4	12.8	10.4	17.5	1.9	33.3	5.6	16.9	3.0	13.3	5.3	14.3
11110_3	à une formation sur le terrain (collègues, superviseurs, etc.)	44.7	49.5	32.0	48.8	57.9	58.5	52.5	56.5	43.0	46.8	41.6	41.7	27.0	38.9	42.0	42.3	48.3	37.8	21.0	37.1
11210_1	Au cours des douze derniers mois, j'ai été confronté(e) aux situations suivantes :																				
11210_1	Discrimination liée à mon âge.	3.9	5.9	3.5	4.8	4.1	5.1	7.0	4.8	2.0	4.3	4.5	10.2	0.0	0.0	1.5	6.9	3.0	8.9	4.7	8.6
11210_2	Discrimination liée à mon sexe.		3.7		2.4		7.2		4.0		1.1		2.4		2.8		2.3		4.4		2.8
11210_3	Violences verbales.		12.2		10.8		10.3		12.3		10.6		14.3		5.6		11.5		17.8		22.9
11210_4	Menaces et comportement humiliant	n/a	8.3	n/a	9.6	n/a	6.2	n/a	7.9	n/a	8.6	n/a	13.4	n/a	0.0	n/a	4.6	n/a	8.9	n/a	22.2
11210_5	Violences physiques		0.9		0.0		0.5		0.4		1.1		3.9		0.0		0.0		0.0		2.8
11210_6	Intimidations/ harcèlement moral/mobbing		7.8		8.5		6.7		8.3		7.5		9.5		2.8		5.3		11.4		8.6
11210_7	Harcèlement sexuel.	1.1	0.7	0.0	0.0	0.3	0.5	1.9	0.0	2.5	2.1	0.0	0.8	4.4	0.0	0.0	0.0	0.0	2.2	2.5	2.8
20000	Au cours des 12 derniers mois, je me suis senti(e) très souvent / souvent...																				
	stressé(e).	n/a	33.4	n/a	38.1	n/a	34.4	n/a	34.1	n/a	36.2	n/a	24.4	n/a	19.4	n/a	37.2	n/a	44.4	n/a	25.0
20100	L'affirmation suivante est plutôt vraie / entièrement vraie :																				
	Dans mon travail, j'ai de plus en plus souvent le sentiment d'être vidé émotionnellement.	n/a	25.0	n/a	30.9	n/a	28.4	n/a	26.9	n/a	23.7	n/a	22.2	n/a	13.5	n/a	20.0	n/a	27.3	n/a	25.7
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation : (seul. pour les personnes qui se sentent stressées)																				
20120	Je me sens assez bien / complètement en état de maîtriser mon stress.	n/a	92.9	n/a	95.7	n/a	94.4	n/a	90.8	n/a	92.0	n/a	91.5	n/a	97.0	n/a	95.7	n/a	94.9	n/a	86.7
20210	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :																				
	Mon état de santé général est très bon / bon.	n/a	86.8	n/a	84.3	n/a	88.7	n/a	87.8	n/a	88.2	n/a	89.0	n/a	77.8	n/a	85.5	n/a	84.8	n/a	80.6
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation:																				
20300	Je pense que ma santé ou ma sécurité sont mises en danger par mon travail.	22.4	20.4	15.9	13.4	18.9	9.8	19.8	19.1	15.7	18.5	16.1	18.9	16.1	44.4	39.7	32.8	38.6	29.5	21.1	30.6
20310	Je pense que mon travail a une influence plutôt positive sur ma santé.		26.7		35.7		25.9		25.4		23.9		29.6		34.3		21.5		18.6		31.4
	Je pense que mon travail a une influence plutôt négative sur ma santé.	n/a	20.9	n/a	17.9	n/a	15.7	n/a	20.6	n/a	14.1	n/a	19.2	n/a	28.6	n/a	31.5	n/a	32.6	n/a	22.9
	Je ne pense pas que mon travail influence ma santé.		52.3		46.4		58.4		54.0		62.0		51.2		37.1		46.9		48.8		45.7
20320	Durant les 12 derniers mois, avez-vous souffert de l'un ou plusieurs des problèmes de santé suivants ?																				
20320_1	Problèmes d'audition		6.7		9.5		5.6		8.3		4.3		3.9		2.8		9.2		4.4		11.1
20320_2	Problèmes de peau		11.4		8.4		11.3		13.4		9.7		10.2		8.3		9.9		17.8		11.1
20320_3	Maux de dos		49.3		38.1		46.2		50.8		49.5		53.5		63.9		52.7		48.9		44.4
20320_4	Maux de tête, fatigue oculaire		46.9		48.2		52.8		50.0		55.9		44.1		25.0		34.1		51.1		38.9
20320_5	Douleurs d'estomac		17.9		25.3		14.9		19.7		17.2		18.9		5.6		17.7		17.8		16.7
20320_6	Difficultés respiratoires		8.4		3.6		10.8		9.1		4.3		8.7		8.3		8.4		11.1		5.7
20320_7	Maladies cardio-vasculaires	n/a	5.8	n/a	9.6	n/a	4.6	n/a	4.7	n/a	4.3	n/a	9.4	n/a	0.0	n/a	6.1	n/a	4.5	n/a	5.7
20320_8	Blessure(s)		17.0		18.1		11.3		11.8		14.9		26.8		38.9		24.2		8.9		16.7
20320_9	Dépression ou anxiété		11.4		14.3		9.7		11.4		12.0		16.5		0.0		7.6		11.1		19.4
20320_10	Problèmes d'insomnie ou difficultés à dormir		26.9		37.3		26.0		28.1		36.6		27.6		22.2		16.9		15.6		30.6
20320_11	Douleurs musculaires dans les épaules, le cou ou dans les membres supérieurs		54.6		56.6		54.4		50.6		61.3		55.1		63.9		55.7		53.3		47.2
20320_12	Douleurs musculaires dans les membres inférieurs: hanches, jambes, genoux, pieds		31.1		20.5		22.6		27.6		30.1		47.2		38.9		35.1		40.0		41.7
20400	Dans mon principal travail rémunéré, au cours des douze derniers mois, j'ai déjà été absent pour :																				
20400_1	des problèmes de santé	n/a	39.6	n/a	32.5	n/a	33.3	n/a	45.1	n/a	47.3	n/a	30.7	n/a	33.3	n/a	44.7	n/a	51.1	n/a	36.1
20400_2	autres raisons		15.5		13.1		15.9		13.0		11.8		17.3		13.5		25.8		6.7		19.4
20410	Sur les 12 derniers mois, nombre total de jours d'absence du travail pour des raisons de santé (base : personnes ayant manqué le travail pour des raisons de santé)																				
	jamais		2.0		0.0		1.5		0.9		2.3		5.0		8.3		1.8		0.0		0.0
	entre 1 et 5 jours		58.5		48.1		55.4		61.9		62.8		55.0		66.7		59.6		58.3		45.5
	entre 6 et 15 jours		23.2		29.6		33.8		21.2		18.6		20.0		8.3		21.1		20.8		36.4
	entre 16 et 30 jours	n/a	6.9	n/a	7.4	n/a	3.1	n/a	8.8	n/a	7.0	n/a	5.0	n/a	16.7	n/a	7.0	n/a	4.2	n/a	9.1
	entre 31 et 60 jours		5.8		7.4		4.6		2.7		9.3		2.5		0.0		8.8		12.5		9.1
	plus de 60 jours		3.7		7.4		1.5		4.4		0.0		12.5		0.0		1.8		4.2		0.0

		Total en Suisse		ISCO 1 Cadres supérieurs		ISCO 2 Professions intellectuelles ou scientifiques		ISCO 3 Professions inter- médiaires		ISCO 4 Employés de type administratif		ISCO 5 Personnel des services et de la vente		ISCO 6 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche		ISCO 7 Artisans et ouvriers qualifiés		ISCO 8 Conducteurs et assem- bleurs d'installations et de machines		ISCO 9 Ouvriers et employés no qualifiés	
N° de la question	Question	n=1040 2005	n=1006 2010	n=66 2005	n=83 2010	n=180 2005	n=195 2010	n=215 2005	n=254 2010	n=136 2005	n=94 2010	n=141 2005	n=127 2010	n=48 2005	n=36 2010	n=154 2005	n=131 2010	n=42 2005	n=45 2010	n=57 2005	n=36 2010
	Valeur moyenne	n/a	14.3	n/a	19.7	n/a	8.8	n/a	14.9	n/a	10.9	n/a	26.2	n/a	6.8	n/a	12.9	n/a	16.4	n/a	10.3
	Médiane		5		7.0		5.0		4.2		5.0		4.7		2.1		5.0		4.8		7.0
20421	...dont jours d'absence dus à un accident de travail																				
	aucun		91.1		95.8		98.4		93.5		95.3		78.9		90.9		78.9		91.3		81.8
	entre 1 et 5 jours		5.4		4.2		1.6		3.7		0.0		10.5		9.1		12.3		8.7		18.2
	entre 6 et 15 jours		2.1		0.0		0.0		0.9		4.7		5.3		0.0		5.3		0.0		0.0
	entre 16 et 30 jours	n/a	0.4	n/a	0.0	n/a	0.0	n/a	0.0	n/a	0.0	n/a	0.0	n/a	0.0	n/a	3.5	n/a	0.0	n/a	0.0
	entre 31 et 60 jours		0.5		0.0		0.0		0.9		0.0		2.6		0.0		0.0		0.0		0.0
	plus de 60 jours		0.5		0.0		0.0		0.9		0.0		2.6		0.0		0.0		0.0		0.0
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison d'un accident de tra-		24.5		3.00		1.00		51.98		10.00		50.08		2.00		6.85		3.00		1.43
	Médiane (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison d'un accident de travail)		3.0		3.0		1.0		5.7		10.0		5.6		2.0		3.9		3.0		1.4
20422	...dont jours d'absence en raison de problèmes de santé causés par le travail																				
	aucun		85.9		88.0		95.2		82.4		90.5		83.8		63.6		92.9		72.7		66.7
	entre 1 et 5 jours		7.2		0.0		3.2		9.3		2.4		8.1		18.2		5.4		22.7		8.3
	entre 6 et 15 jours		3.2		4.0		0.0		4.6		2.4		5.4		9.1		0.0		0.0		16.7
	entre 16 et 30 jours		2.0		4.0		0.0		1.9		2.4		0.0		9.1		1.8		0.0		8.3
	entre 31 et 60 jours	n/a	1.3	n/a	0.0	n/a	1.6	n/a	0.9	n/a	2.4	n/a	2.7	n/a	0.0	n/a	0.0	n/a	4.5	n/a	0.0
	plus de 60 jours		0.5		4.0		0.0		0.9		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison de problèmes causés par le travail)		16.2		35.19		9.78		20.83		18.58		12.64		11.07		8.46		8.82		10.95
	Médiane (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison de problèmes causés par le travail)		5		20.3		5.0		5.4		13.4		5.4		6.3		2.0		2.1		8.0
20500	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous travaillé alors que vous étiez malade ?																				
	Oui		46.7		48.8		49.2		44.9		40.9		51.2		59.5		40.8		44.4		51.4
	Non	n/a	44.9	n/a	45.2	n/a	43.1	n/a	44.5	n/a	47.3	n/a	43.3	n/a	24.3	n/a	50.0	n/a	53.3	n/a	48.6
	Je n'étais pas malade		8.3		6.0		7.7		10.6		11.8		5.5		16.2		9.2		2.2		0.0
20521	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :																				
20521_1	Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) bien et de bonne humeur la plupart du temps / tout le temps.	n/a	82.9	n/a	78.3	n/a	82.5	n/a	82.6	n/a	87.1	n/a	85.6	n/a	77.8	n/a	83.2	n/a	77.8	n/a	86.1
20521_2	Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) calme et tranquille la plupart du temps / tout le temps.		67.3		61.0		64.4		69.2		67.7		69.9		73.0		65.6		66.7		72.2
20521_3	Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) plein(e) d'énergie et vigoureux/se la plupart du temps / tout le temps.		53.0		55.4		52.3		51.0		54.8		54.0		34.3		54.6		60.0		65.7
20521_4	Au cours des deux dernières semaines, ma vie quotidienne a été remplie de choses intéressantes la plupart du temps / tout le temps.		64.4		70.4		64.6		63.6		68.8		67.5		69.4		59.2		50.0		63.9
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :																				
20600	Je pense que je pourrai faire le même travail qu'actuellement lorsque j'aurai 60 ans (seul. si la personne a moins de 60 ans).	68.1	68.6	58.5	64.9	75.7	75.1	66.9	71.1	80.8	72.6	62.5	61.9	77.6	68.6	62.2	61.3	64.2	72.5	55.5	68.8
20700	D'une façon générale, je suis très satisfait(e) / satisfait(e) des conditions de travail de mon principal emploi rémunéré.	91.2	90.6	96.6	84.3	90.5	95.4	90.9	92.9	92.6	94.6	90.0	84.9	100.0	88.9	88.9	87.8	87.6	88.9	88.4	88.6
20800	J'ai changé d'employeur au cours des douze derniers mois parce que mon travail me pesait trop.		22.0		25.0		45.5		15.8		0.0		25.0		0.0		12.5		50.0		0.0
20810	La probabilité que je change d'employeur au cours de l'année qui vient parce que mon travail me pèse trop est assez grande / très grande.	n/a	7.9	n/a	5.0	n/a	4.7	n/a	5.8	n/a	7.8	n/a	9.0	n/a	11.1	n/a	15.7	n/a	8.1	n/a	16.7
20820	Les affirmations suivantes s'appliquent beaucoup / énormément à ma situation :																				
20820_1	Je risque de perdre mon travail principal au cours des 6 prochains mois.	12.1	8.0	4.0	13.6	11.3	6.3	9.0	8.0	14.8	7.8	18.2	7.6	3.3	5.6	11.4	5.7	14.7	11.1	21.1	12.0
20820_2	Si je devais perdre ou quitter mon emploi actuel, il serait facile pour moi de trouver un emploi avec un salaire similaire.	n/a	43.7	n/a	41.1	n/a	49.2	n/a	40.5	n/a	39.5	n/a	45.1	n/a	36.8	n/a	51.7	n/a	35.1	n/a	43.5
20820_3	L'organisation pour laquelle je travaille me motive à donner ma meilleure performance professionnelle.		73.0		67.2		75.8		69.8		78.9		75.0		77.8		71.1		70.3		72.0
21010	Connaissez-vous personnellement dans votre environnement de travail une personne, par ex. un collègue de travail qui, bien qu'en bonne santé, prend à cause du travail des médicaments ou d'autres substances, par ex. des drogues légales ou illégales ?																				
	Oui, une personne		10.9		12.2		10.4		11.1		11.8		11.2		11.1		11.6		11.4		2.8
	Oui, plusieurs personnes		13.4		13.4		12.4		10.7		12.9		10.4		5.6		24.0		13.6		16.7
	Non, personne	n/a	75.7	n/a	74.4	n/a	77.2	n/a	78.2	n/a	75.3	n/a	78.4	n/a	83.3	n/a	64.3	n/a	75.0	n/a	80.6
21020	Quelqu'un m'a déjà recommandé une fois des médicaments ou des substances pour améliorer mes perfor- mances ou mon humeur		5.2		3.6		5.1		6.3		3.2		5.6		0.0		6.9		0.0		5.7
21021	De qui est provenue cette recommandation ?																				
	De mon employeur.		2.4		0.0		0.0		6.3		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
	D'un collègue de travail.	n/a	44.6	n/a	25.0	n/a	60.0	n/a	50.0	n/a	50.0	n/a	28.6	n/a	33.3	n/a	50.0	n/a	0.0	n/a	0.0
	D'autres personnes : notamment médias, pharmacien, famille, amis et connaissances en dehors du travail		57.8		75.0		40.0		50.0		50.0		75.0		n/a		66.7		n/a		50.0

		Total en Suisse		ISCO 1		ISCO 2		ISCO 3		ISCO 4		ISCO 5		ISCO 6		ISCO 7		ISCO 8		ISCO 9	
				Cadres supérieurs		Professions intellectuelles ou scientifiques		Professions inter-médiâires		Employés de type administratif		Personnel des services et de la vente		Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche		Artisans et ouvriers qualifiés		Conducteurs et assembleurs d'installations et de machines		Ouvriers et employés non qualifiés	
N° de la question	Question	n=1040 2005	n=1006 2010	n=66 2005	n=83 2010	n=180 2005	n=195 2010	n=215 2005	n=254 2010	n=136 2005	n=94 2010	n=141 2005	n=127 2010	n=48 2005	n=36 2010	n=154 2005	n=131 2010	n=42 2005	n=45 2010	n=57 2005	n=36 2010
21030	Au cours des douze derniers mois, j'ai pris pris des médicaments ou d'autres substances p.e. drogues légales ou illégales pour...																				
21030_1	augmenter mes performances intellectuelles ou améliorer mon humeur au travail		3.9		3.6		4.1		2.0		5.4		8.7		0.0		2.3		8.9		0.0
21030_2	augmenter mes performances physiques au travail.	n/a	3.5	n/a	2.4	n/a	5.6	n/a	2.0	n/a	4.3	n/a	4.7	n/a	2.8	n/a	3.1	n/a	4.4	n/a	2.8
21030_3	pouvoir travailler malgré des douleurs.		25.0		24.1		23.1		24.8		21.5		33.1		25.0		22.9		20.0		30.6
21030_4	pouvoir déconnecter après le travail ou dormir et être en forme le lendemain pour reprendre le travail		10.2		15.7		10.8		7.5		12.9		12.6		8.3		9.2		6.7		11.1
21031	A quelle fréquence avez-vous pris, ou prenez-vous, des médicaments ou d'autres substances ?																				
	Exceptionnellement		53.2		57.1		54.2		51.9		53.6		50.0		50.0		39.5		90.9		71.4
	Plus que 3 fois dans les 12 derniers mois	n/a	23.7	n/a	21.4	n/a	27.1	n/a	24.7	n/a	28.6	n/a	24.1	n/a	33.3	n/a	23.7	n/a	0.0	n/a	7.1
	Régulièrement		23.1		21.4		18.6		23.4		17.9		25.9		16.7		36.8		9.1		21.4
21035	Quelles seraient pour vous, personnellement, les raisons valables qui justifieraient la prise de médicaments ou d'autres substances pour être en forme au le travail ?																				
21035_01	Améliorer la mémoire et la concentration		15.3		23.8		23.1		15.0		21.3		11.0		5.6		8.4		2.3		8.3
21035_02	Atténuer la fatigue pendant le travail		12.6		13.1		19.0		9.1		13.8		13.4		2.7		11.5		17.8		8.3
21035_03	Troubles du sommeil		36.5		43.4		44.6		41.7		34.0		38.6		22.2		22.9		24.4		19.4
21035_04	Pression des délais		9.9		13.3		10.8		9.4		13.8		8.7		8.3		10.7		4.4		2.8
21035_05	Situations éternantes et stress		7.8		9.5		8.2		6.3		9.6		11.0		2.7		9.9		4.4		5.6
21035_06	Conflits		2.7		4.8		4.1		2.8		4.3		0.8		0.0		1.5		0.0		0.0
21035_07	Forte concurrence		6.7		3.6		8.2		4.3		8.5		7.1		2.8		11.5		6.7		2.8
21035_08	Mauvaise humeur		20.1		21.7		27.2		20.1		24.7		22.8		8.3		12.1		8.9		11.4
21035_09	Nervosité, angoisse	n/a	67.0	n/a	63.9	n/a	71.8	n/a	72.4	n/a	64.9	n/a	71.7	n/a	55.6	n/a	61.8	n/a	46.7	n/a	55.6
21035_10	Douleurs		.4		1.2		1.0		0.0		0.0		0.8		0.0		0.0		0.0		0.0
21035_12	Dépression et maladies psychiques		1.0		2.4		2.6		0.8		1.1		1.6		0.0		0.0		0.0		0.0
21035_13	Maladies en général		1.6		2.4		2.1		2.0		0.0		2.4		0.0		0.0		2.2		2.8
21035_14	Grippe, refroidissement, fièvre		.6		1.2		0.5		0.8		0.0		0.8		0.0		0.0		0.0		0.0
21035_15	Exceptionnellement, en cas d'urgence		.6		1.2		1.5		0.4		0.0		0.0		0.0		0.8		0.0		0.0
21035_16	Sur conseil médical		.4		0.0		1.0		0.0		0.0		0.8		0.0		0.0		0.0		0.0
21035_90	Autre		.8		1.2		1.0		0.8		1.1		0.0		0.0		0.0		2.2		0.0
21035_97	Hors de question		20.4		21.7		14.4		17.7		23.4		17.3		27.0		24.4		37.8		30.6
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :																				
21040	Je connais quelqu'un dans mon environnement de travail qui boit pendant les heures de travail (excepté en cas d'événement festifs).	n/a	16.3	n/a	8.4	n/a	12.4	n/a	14.6	n/a	9.7	n/a	15.1	n/a	16.7	n/a	30.2	n/a	17.8	n/a	33.3
21041	J'ai bu de l'alcool durant mes heures de travail au cours des douze derniers mois (excepté en cas d'événement festifs).		8.2		4.9		9.8		6.7		3.2		8.7		16.7		11.5		6.7		8.3
99300	Au moins une à deux fois par semaine, je prends part aux activités suivantes en dehors du travail :																				
99300_1	Activité bénévole ou caritative	15.6	16.9	18.2	15.7	19.3	20.1	20.8	17.5	16.1	18.5	9.9	12.6	14.3	21.6	11.1	12.2	7.0	18.2	19.3	16.7
99300_2	Garde et éducation de mes enfants, petits-enfants	36.9	42.4	42.4	47.0	38.0	45.4	32.4	39.7	49.3	39.8	37.6	50.0	16.3	52.8	31.8	28.8	39.5	48.9	44.6	48.6
99300_3	Cuisiner et s'occuper de tâches ménagères	84.3	88.9	75.8	88.1	90.0	90.2	89.3	92.9	95.6	96.8	85.1	91.3	53.2	76.5	71.0	75.6	81.0	88.9	93.0	88.9
99300_4	S'occuper de personnes âgées ou handicapées de mon entourage	8.9	13.1	9.0	16.9	9.4	14.4	9.3	13.6	12.6	14.1	6.4	14.2	8.2	5.6	4.5	13.0	4.8	4.4	19.0	5.7
99300_5	Activités sportives, culturelles ou de loisirs hors de chez moi.	50.7	55.1	71.2	74.7	67.2	71.6	65.3	64.7	58.1	72.0	59.6	65.9	38.8	58.3	62.1	54.2	57.1	55.6	36.8	54.3
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :																				
99500	Mon salaire dépend de mon rendement au travail (seul. pour les employés)	n/a	26.4	n/a	50.0	n/a	33.1	n/a	21.3	n/a	17.9	n/a	26.6	n/a	44.4	n/a	19.1	n/a	22.2	n/a	8.0
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :																				
99600	En pensant au revenu mensuel total de mon ménage, mon foyer est en mesure de joindre les deux bouts facilement / assez facilement.	n/a	57.5	n/a	64.3	n/a	69.1	n/a	60.3	n/a	50.0	n/a	44.8	n/a	45.7	n/a	54.0	n/a	47.7	n/a	58.3

		Suisse		Pas de formation ou seulement école obligatoire		Formation professionnelle		Formation supérieure		Temps partiel		Temps complet		Indépendants		Salariés		Subordonnés affectés à des tâches d'exécution	Employés hautement qualifiés et cadres
N° de la question	Question	n=1040 2005	n=1006 2010	n=183 2005	n=111 2010	n=555 2005	n=519 2010	n=302 2005	n=369 2010	n=348 2005	n=311 2010	n=692 2005	n=676 2010	n=165 2005	n=135 2010	n=858 2005	n=686 2010	n=436 2010	n=249 2010
00300	Sexe																		
	Femmes	45.1	43.4	47.0	43.6	51.2	48.6	32.8	36.0	26.4	77.2	82.4	27.7	38.1	34.3	46.3	43.3	49.2	32.8
	Hommes	54.9	56.6	53.0	56.4	48.8	51.4	67.2	64.0	73.6	22.8	17.6	72.3	61.9	65.7	53.7	56.7	50.8	67.2
00400	Age																		
	15-24 ans	13.5	15.0	39.8	55.9	11.3	15.4	1.7	2.4	16.5	10.3	7.6	17.4	2.1	5.2	14.9	16.1	22.4	5.2
	25-34 ans	20.2	18.1	16.2	8.1	20.3	18.7	22.3	20.5	22.2	15.7	16.2	19.6	15.4	7.4	21.1	21.2	19.9	23.7
	35-44 ans	29.8	24.1	15.8	9.0	32.2	23.5	33.8	29.2	28.7	23.4	32.0	23.9	25.3	30.4	31.2	24.4	21.7	28.9
	45-54 ans	19.9	27.2	12.6	17.1	20.7	28.3	23.0	29.2	17.2	30.1	25.4	26.4	23.8	27.4	19.5	26.3	24.5	29.3
	55-64 ans	14.3	13.4	12.3	9.9	14.0	12.1	16.0	15.4	14.1	16.7	14.6	11.4	22.7	20.7	12.8	11.4	10.8	12.0
	65 ans et plus	2.3	2.2	3.3	0.0	1.5	1.9	3.1	3.2	1.3	3.8	4.2	1.2	10.8	8.9	0.5	0.7	0.7	0.8
00600	Nationalité des personnes actives																		
	Indigènes	85.4	88.5	66.7	82.0	89.9	90.9	88.5	87.8	89.1	92.9	83.6	86.4	89.3	94.8	84.6	85.6	87.9	81.5
	Etrangers	14.6	11.5	33.3	18.0	10.1	9.1	11.5	12.2	10.9	7.1	16.4	13.6	10.7	5.2	15.4	14.4	12.1	18.5
99100	Plus haut niveau d'études ou de formation																		
	Aucune formation ou seulement l'école obligatoire (école primaire / secondaire / 10 ^e année / cycle d'orientation / Ecole supérieure de diplôme / préapprentissage)	17.6	11.1	100.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	13.5	7.8	19.7	12.5	10.4	4.5	18.4	10.3	14.1	3.2
	Formation professionnelle (apprentissage / formation professionnelle / Maturité gymnasiale / professionnelle / Formation soins infirmiers / maturité professionnelle après l'apprentissage / maturité gymnasiale pour adultes)	53.3	51.9	0.0	0.0	100.0	100.0	0.0	0.0	63.1	59.9	48.4	48.4	54.0	44.0	53.4	52.8	70.4	22.5
	Diplôme supérieur (Haute école spécialisée/diplôme de maîtrise/dipl.féd. technique / Haute école technique, université/ école polytechnique, diplôme universitaire postgrade / doctorat)	29.1	37.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	100.0	23.4	32.4	31.9	39.1	35.6	51.5	28.2	37.0	15.5	74.3
	Groupe de professions (CITP)																		
	Dirigeants, cadres supérieurs	6.3	8.3	3.3	3.6	3.9	5.6	12.6	13.3	3.2	5.5	7.8	9.6	17.8	11.0	4.2	8.5	3.9	16.4
	Professions intellectuelles et scientifiques	17.3	19.4	2.6	5.4	6.8	7.3	45.4	40.5	10.9	19.0	20.5	19.4	17.8	27.2	17.6	17.9	8.7	34.0
	Professions intermédiaires	20.7	25.2	13.7	29.7	22.9	24.1	20.2	25.3	25.6	27.7	18.2	24.4	8.6	18.4	23.4	27.1	29.7	22.0
	Employés de type administratif	13.1	9.3	8.5	9.0	18.1	12.7	5.6	4.3	27.3	14.5	5.9	7.1	1.8	1.5	15.0	11.1	14.4	5.2
	Personnel des services et de la vente	13.5	12.6	19.6	18.9	15.5	16.6	6.3	5.4	15.8	16.8	12.4	10.5	17.8	11.0	12.8	12.5	15.3	7.6
	Agriculteurs	4.7	3.6	9.2	3.6	4.6	4.8	2.0	1.9	2.3	3.5	5.8	3.5	16.6	5.1	2.0	2.3	2.5	2.4
	Artisans et ouvriers qualifiés	14.8	13.0	26.8	18.9	15.2	17.2	7.9	6.0	3.2	5.2	20.7	16.5	17.8	19.9	14.6	11.7	14.9	6.0
	Conducteurs et assembleurs	4.1	4.5	2.0	6.3	6.8	6.4	0.0	1.4	2.0	2.3	5.2	5.6	1.2	3.7	4.7	5.4	6.4	3.6
	Ouvriers et employés non qualifiés	5.5	3.5	14.4	4.5	6.1	4.8	0.0	1.4	9.8	5.2	3.3	3.0	0.6	1.5	5.8	3.1	3.7	2.0
10250	Dans quel secteur travaillez-vous ?																		
10250_1	Secteur privé	70.5	65.9	72.5	57.0	74.7	69.0	61.6	64.1	65.2	57.5	73.1	69.8	96.3	83.7	65.3	62.2	62.5	61.5
10250_2	Secteur public	24.0	22.7	22.5	27.1	21.3	20.7	30.5	24.5	28.4	28.9	21.9	19.7	1.8	6.7	28.7	24.9	24.1	26.3
10250_3	Organisation ou entreprise mixte public - privé	3.2	8.7	2.7	11.2	2.4	8.0	4.6	9.0	4.2	8.1	2.7	9.0	1.2	7.4	8.5	10.0	10.6	9.3
10250_4	Secteur à but non lucratif ou associatif, organisations non gouvernementales	1.9	2.5	1.6	4.7	1.5	1.9	2.6	2.4	1.7	4.9	2.1	1.3	0.0	0.7	2.3	2.7	2.5	2.8
10260	Combien de personnes travaillent dans la succursale ou l'entreprise au sein de laquelle vous																		
	1 (la personne travaille seule)	8.0	7.8	3.4	1.9	3.0	6.6	10.6	10.4	9.4	9.8	6.5	5.8	48.8	46.3	11.2	0.0	0.0	0.0
	2 à 4 personnes	15.6	9.8	15.9	9.3	17.4	12.3	11.9	6.8	21.5	12.8	12.4	8.0	34.9	13.4	14.6	5.5	7.1	3.2
	5 à 9 personnes	14.1	10.4	22.2	13.0	13.7	12.8	10.2	5.8	15.9	12.8	13.3	9.4	10.8	11.9	31.6	9.8	11.0	7.6
	10 à 49 personnes	27.2	28.7	33.5	35.2	26.1	28.8	25.3	26.8	22.4	30.2	29.7	28.6	5.4	15.7	14.5	32.7	32.5	33.3
	50 à 99 personnes	12.1	10.8	8.0	9.3	13.0	9.9	13.0	12.3	11.8	10.5	12.4	10.9	0.0	4.5	14.0	12.7	11.7	14.5
	100 à 249 personnes	11.6	11.7	9.7	16.7	11.7	10.9	13.0	11.5	10.3	8.2	12.4	13.5	0.0	5.2	5.8	13.6	14.4	11.6
	250 à 499 personnes	4.8	7.9	5.1	5.6	3.5	6.0	6.8	11.2	2.9	6.9	5.8	8.5	0.0	2.2	8.2	9.9	8.9	11.6
	500 personnes et plus	6.7	13.1	2.3	9.3	6.7	12.6	9.2	15.1	5.6	8.9	7.4	15.3	0.0	0.7	0.0	15.8	14.4	18.1
10210	Depuis combien d'années êtes-vous dans votre société ou organisation ?																		
	Valeur moyenne	9.6	9.7	7.4	6.8	10.5	10.3	9.4	9.5	9.1	9.8	9.9	9.5	13.1	12.5	9.0	8.7	8.3	9.5
	Médiane	10	6	3	2	6	6	6	6	5	7	6	6	10	10	5	5	5	6
10205	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :																		
	Au cours des trois dernières années, une restructuration ou réorganisation importante touchant mon environnement de travail immédiat a été opérée à mon lieu de travail actuel.	n/a	34.5	n/a	31.1	n/a	35.5	n/a	33.3	n/a	32.9	n/a	35.9	n/a	22.2	n/a	36.7	33.6	42.2

		Suisse		Pas de formation ou seulement école obligatoire		Formation professionnelle		Formation supérieure		Temps partiel		Temps complet		Indépendants		Salariés		Subordonnés affectés à des tâches d'exécution	Employés hautement qualifiés et cadres
N° de la question	Question	n=1040 2005	n=1006 2010	n=183 2005	n=111 2010	n=555 2005	n=519 2010	n=302 2005	n=369 2010	n=348 2005	n=311 2010	n=692 2005	n=676 2010	n=165 2005	n=135 2010	n=858 2005	n=686 2010	n=436 2010	n=249 2010
10230	J'ai un... (seulement pour les personnes salariées)																		
	contrat à durée indéterminée	86.1	83.3	61.6	47.2	91.7	86.6	91.7	88.5	85.0	82.3	86.8	83.9	n/a		86.1	83.4	80.3	88.4
	contrat à durée déterminée	7.5	8.3	17.0	15.3	4.8	6.7	6.3	8.4	6.8	9.5	7.9	8.0			7.5	8.5	8.9	7.6
	contrat d'une agence de travail temporaire	0.5	1.2	.6	1.4	0.4	2.1	0.4	0.0	0.3	2.6	0.5	0.4			0.5	1.2	1.6	0.8
	apprentissage ou tout autre programme de formation / formation continue	2.9	5.2	15.7	33.3	0.0	2.9	0.0	0.4	3.8	2.6	2.5	6.6			2.9	5.1	7.1	1.6
	Je n'ai pas de contrat	2.8	1.9	5.0	2.8	2.8	1.6	1.3	2.3	3.8	3.0	2.1	1.1			2.8	1.9	2.1	1.6
	Autres	0.2	.1	.0	0.0	0.2	0.0	0.4	0.4	0.3	0.0	0.2	0.0			0.2	0.0	0.0	0.0
10281	Votre temps de travail est-il déterminé par votre contrat (seulement pour les personnes salariées) ?																		
	Oui, sur une base hebdomadaire	n/a	52.9	n/a	68.0	n/a	53.0	n/a	52.7	n/a	45.3	n/a	59.4	n/a		54.9	56.1	52.4	
	Oui, sur une base annuelle		21.6		17.3		23.5		20.6		22.8		21.1			21.7	23.5	19.0	
	Oui, temps de travail basé sur la confiance		7.8		4.0		5.7		11.5		6.0		8.6			7.6	4.2	13.7	
	Non		15.7		10.7		17.8		15.3		25.9		10.9			15.8	16.2	14.9	
10280	Combien d'heures travaillez-vous d'habitude, par semaine, dans votre principal travail rémunéré ?																		
	Valeur moyenne	n/a	38.5	n/a	38.6	n/a	36.7	n/a	41.0	n/a	22.9	n/a	45.3	n/a	43.2	n/a	37.5	35.1	41.8
	Ecart type		13.3		10.1		13.9		12.9		9.3		6.8		16.8		12.0	11.6	11.6
10282	Combien d'heures par semaine devez-vous travailler selon votre contrat ?																		
	Valeur moyenne	n/a	37.2	n/a	38.7	n/a	36.6	n/a	37.7	n/a	24.3	n/a	41.9	n/a		37.32	36.57	38.64	
	Médiane		41.0		42.0		41.0		41.0		25.0		42.0			41.0	41.0	42.0	
10283	Combien d'heures par an devez-vous travailler d'après votre contrat ?																		
	Valeur moyenne	n/a	1694	n/a	1534	n/a	1692	n/a	1727	n/a	1198	n/a	1910	n/a		1684	1627	1772	
	Médiane		1910		1800		1893		2000		1272		2000			1900	1800	2000	
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :																		
10284	Si je considère mon temps de travail sur l'ensemble de l'année, j'ai travaillé plus que ce qui était convenu dans mon contrat.	n/a	65.5	n/a	41.9	n/a	64.7	n/a	73.0	n/a	58.9	n/a	68.3	n/a		66.2	60.9	75.0	
10285_1	Ces heures supplémentaires sont comptées.		65.3		72.0		73.8		53.2		69.0		63.8			65.6	74.8	53.2	
10285_2	Ces heures supplémentaires sont payées.		32.5		36.0		34.9		28.4		37.4		30.4			32.5	61.1	76.0	
10285_3	Ces heures supplémentaires sont compensées, par exemple par des congés.		71.8		76.9		78.8		61.9		67.0		73.3			72.5	17.9	40.4	
10301	A quelle fréquence êtes-vous exposé(e) à ces situations dans votre activité ? Au moins le quart du temps :																		
	Des vibrations provoquées par des outils manuels, machines, etc.	17.6	18.2	28.0	28.8	20.1	21.1	6.6	11.1	6.9	12.5	22.9	21.0	22.8	17.2	16.1	17.9	20.8	13.2
	Des bruits si forts que vous devez élever la voix pour parler aux gens	21.9	25.1	29.9	32.7	24.7	25.9	12.1	21.1	12.2	19.6	26.8	27.7	24.5	25.9	21.8	26.4	26.6	26.1
	Des températures qui vous font transpirer même si vous ne travaillez pas	22.4	38.8	27.6	34.5	24.8	40.2	14.9	37.7	12.8	35.9	27.3	40.6	18.7	39.6	23.5	40.1	38.2	43.2
	Des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur	20.3	28.1	20.0	34.2	25.2	33.3	11.5	19.2	11.3	24.2	24.8	30.0	26.3	34.1	18.9	27.4	30.0	22.8
	Respirer de la fumée, des vapeurs telles que des vapeurs de soudure ou d'échappement, de poussière, comme la poussière de bois, la poussière minérale etc.	18.6	13.2	25.7	17.1	22.4	18.1	7.3	5.1	7.7	8.0	24.1	15.4	23.1	15.7	17.7	12.5	14.6	9.2
	Respirer des vapeurs telles que des dissolvants et des diluants	9.0	9.6	15.6	8.1	8.9	12.9	5.0	5.7	3.6	7.1	11.7	11.1	8.5	8.1	9.2	10.1	11.5	7.6
	Etre en contact avec ou manipuler des produits ou des substances chimique	13.5	16.7	19.6	17.1	13.3	19.1	10.2	12.7	10.9	16.1	14.8	17.0	14.8	16.4	13.1	16.0	17.0	14.4
	Tabagisme passif : inhalation de fumée dégagée par des cigarettes de fumeurs à proximité	13.8	8.9	19.1	15.3	15.2	10.6	8.0	4.6	8.1	5.8	16.6	10.4	8.1	9.6	14.8	8.5	9.6	6.4
	Ne pas avoir une vue à l'extérieur, p.ex. en travaillant dans une chambre sans fenêtres	n/a	14.6	n/a	14.4	n/a	18.5	n/a	9.2	n/a	15.8	n/a	14.1	n/a	12.6	n/a	13.7	17.6	6.8
10311	A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale ?																		
	Des positions douloureuses ou fatigantes	34.9	37.0	45.2	43.1	37.0	40.7	24.8	29.2	30.5	42.4	37.0	34.7	39.9	34.3	33.6	37.9	41.1	32.1
	De soulever ou de déplacer des personnes	6.0	6.3	3.3	8.2	6.0	6.4	7.8	5.7	7.2	11.3	5.4	4.0	2.6	5.2	6.7	6.6	8.2	3.6
	De porter ou déplacer des charges lourdes	26.9	33.4	40.5	39.4	31.9	42.6	9.7	19.2	19.2	30.5	30.8	34.4	29.5	36.3	25.9	30.9	36.6	21.3
	De rester debout (au moins le trois quart du temps)	n/a	34.3	n/a	48.6	n/a	42.6	n/a	19.0	n/a	38.9	n/a	31.9	n/a	33.3	n/a	32.7	39.9	20.4
	D'être en contact direct avec des gens qui ne sont pas des salariés dans votre lieu travail tels que	68.3	76.0	54.8	66.7	67.2	73.2	78.3	83.2	64.8	79.5	70.0	74.3	82.7	90.4	65.8	74.5	70.5	81.5
	De travailler avec des ordinateurs : PC, réseau, unité centrale	58.5	72.3	26.7	56.8	55.5	63.1	83.2	90.0	60.8	67.5	57.4	74.7	49.2	79.3	61.2	73.0	65.1	86.7
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation:																		
10320	Je suis très bien/bien informé(e) sur les risques pour la santé et la sécurité liés à l'exécution de mon travail.	91.8	91.2	85.8	90.8	93.6	92.0	91.9	92.3	94.9	91.9	90.2	92.2	98.2	94.7	90.5	91.6	92.3	90.3
10400	Minutes par jours pour aller de la maison au lieu de travail, aller-retour compris :																		
	moins de 20 minutes	30.6	22.3	34.4	21.1	32.3	24.0	25.0	19.7	34.5	27.4	28.6	19.4	59.3	44.6	24.8	16.8	17.4	15.7
	20-39 minutes	30.0	26.9	32.4	26.6	28.7	29.1	30.8	23.8	27.1	28.7	31.5	25.5	21.0	22.3	32.0	28.1	29.1	26.2
	40-60 minutes	26.2	30.3	22.3	29.4	26.9	29.3	27.5	31.7	26.6	26.5	26.0	32.6	13.3	17.7	28.9	33.1	32.5	34.3
	plus de 60 minutes	13.2	19.5	10.9	22.9	12.0	17.6	16.8	24.9	11.8	17.4	13.9	22.5	6.3	15.4	14.2	22.0	21.1	23.8
	Valeur moyenne	36.60	49.43	32.98	64.92	35.3	45.72	41.0	50.50	35.1	2.34	37.3	2.58	24.5	40.77	38.6	52.36	52.71	51.73

		Suisse		Pas de formation ou seulement école obligatoire		Formation professionnelle		Formation supérieure		Temps partiel		Temps complet		Indépendants		Salariés		Subordonnés affectés à des tâches d'exécution	Employés hautement qualifiés et cadres
N° de la question	Question	n=1040	n=1006	n=183	n=111	n=555	n=519	n=302	n=369	n=348	n=311	n=692	n=676	n=165	n=135	n=858	n=686	n=436	n=249
		2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2010	2010
	Médiane	30	40	30	40.0	30	30.0	30	40.0	30	2.0	30	3.0	10	20.0	30	40.0	40.0	40.0
10500	Jours de travail de nuit par mois (au moins 2 heures entre 22 et 5 heures)																		
	Aucun	79.4	80.6	87.4	90.1	79.8	82.8	73.8	74.0	89.1	80.4	74.6	80.8	69.5	61.5	80.9	83.2	83.9	82.3
	1-5 jours	13.7	12.6	4.9	6.3	13.2	9.5	19.9	18.7	8.1	13.2	16.5	12.4	23.4	27.4	12.2	10.8	8.3	15.3
	6-10 jours	3.7	4.0	3.8	2.7	4.1	4.6	3.0	3.8	1.8	4.2	4.7	3.8	0.3	4.4	4.5	3.6	4.8	1.6
	11-20 jours	2.5	2.8	3.0	0.0	2.4	1.7	2.2	3.0	0.7	1.9	3.3	1.9	5.0	5.2	2.0	1.6	2.1	0.4
	Plus de 20 jours	0.7	0.3	0.9	0.9	0.4	1.4	1.0	0.5	0.3	0.3	0.9	1.0	1.8	1.5	0.5	0.7	0.9	0.4
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins un jour de travail de nuit par mois)	5.86	7.22	10.01	3.27	5.73	6.99	4.83	5.36	5.07	5.46	6.0	6.00	5.9	6.22	5.8	5.62	6.71	3.91
10501	Jours de travail le soir par mois (au moins 2 heures entre 18 et 22 heures)																		
	Aucun	50.8	44.3	67.9	67.6	52.0	51.0	38.3	27.4	57.6	49.0	47.4	42.4	30.6	23.7	54.3	47.5	56.3	32.3
	1-5 jours	27.4	31.4	20.3	22.5	26.5	27.0	33.2	39.8	27.0	30.4	27.6	32.3	36.1	37.0	25.8	31.6	27.2	39.0
	6-10 jours	10.5	12.5	3.6	2.7	10.1	9.8	15.5	19.0	8.6	13.1	11.5	12.0	11.6	14.8	10.4	12.2	9.4	17.1
	11-20 jours	9.7	5.6	6.8	3.6	9.7	8.5	11.5	10.3	6.7	5.4	11.2	9.6	15.5	16.3	8.6	7.0	5.7	9.6
	plus de 20 jours	1.6	6.2	1.4	3.6	1.7	3.7	1.5	3.5	0.2	1.9	2.3	3.7	6.1	8.1	0.8	1.6	1.4	2.0
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins un jour de travail le soir par mois)	7.54	8.13	7.83	5.87	7.66	7.92	7.28	7.26	5.73	6.42	8.3	7.61	9.3	9.49	7.1	6.40	6.08	6.76
10502	Jours de travail le dimanche par mois																		
	Aucun	71.9	70.4	78.3	80.0	73.3	74.5	65.4	60.5	74.8	70.2	70.4	70.6	62.8	44.0	73.2	74.7	56.3	32.3
	1 jour	11.0	11.8	6.0	8.2	9.3	8.7	17.1	17.3	11.5	10.3	10.7	12.6	13.0	25.4	10.8	11.1	27.2	39.0
	2 jours	9.5	8.3	5.8	5.5	10.8	6.9	9.4	10.8	8.4	9.3	10.1	7.5	7.0	9.7	10.2	8.4	9.4	17.1
	3 jours	2.3	3.7	1.5	2.7	1.9	3.5	3.3	4.3	2.5	3.2	2.1	3.7	2.2	9.7	2.3	2.2	5.7	9.6
	4 ou 5 jours	5.3	5.8	8.4	3.6	4.6	6.4	4.8	7.0	2.7	7.1	6.7	5.6	15.1	11.2	8.5	3.6	1.4	2.0
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins un jour de travail le dimanche par mois)	2.07	2.13	2.56	1.92	2.07	2.29	1.88	2.00	1.86	2.24	2.2	2.05	2.5	2.05	1.9	1.93	1.96	1.89
10503	Journées de plus de 10 heures par mois																		
	Aucune	66.0	51.8	85.1	69.9	69.5	58.6	48.0	34.7	95.1	66.0	51.3	44.4	54.5	n/a	67.5	50.3	60.2	32.9
	1-5 jours	22.3	36.0	9.6	24.1	20.9	33.4	32.7	42.6	3.2	28.5	32.0	39.1	20.9		23.1	36.6	34.3	40.6
	6-10 jours	4.9	5.4	0.8	1.2	4.5	4.2	7.9	8.3	1.7	3.0	6.4	6.6	6.8		4.6	5.5	2.3	11.2
	11-20 jours	4.3	3.0	2.5	2.4	2.8	2.1	8.1	10.9	0.0	1.7	6.4	7.0	8.5		3.6	5.4	2.1	11.2
	plus de 20 jours	2.5	3.9	2.0	2.4	2.3	1.6	3.3	3.4	0.0	0.9	3.8	2.9	9.3		1.3	2.2	1.1	4.0
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins une journée de plus de 10 heures par mois)	6.60	7.39	8.18	5.50	6.09	4.24	6.89	6.59	4.04	3.74	6.7	5.96	11.1		5.4	5.34	3.34	7.39
10700	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :																		
10700_1	Je travaille le même nombre d'heures chaque jours.	47.0	38.1	60.6	49.5	50.1	42.0	33.2	29.0	41.5	34.1	49.8	40.4	26.5	22.4	51.1	41.1	47.4	30.1
10700_2	J'ai des horaires de travail fixes.	52.4	42.9	74.4	56.4	54.4	50.6	35.3	28.2	50.2	46.6	53.5	41.9	33.7	23.9	55.6	48.0	55.9	33.9
10700_3	Je travaille par roulement.	12.9	12.2	16.5	15.5	13.4	14.5	9.9	8.1	11.8	15.5	13.5	11.0	2.1	8.9	15.3	13.6	17.6	6.8
10701	Règlement de l'horaire de travail pour les personnes travaillant par roulement																		
	Je travaille en horaire fractionné, avec une coupure de 4 heures au moins.	14.1	7.2	15.7	5.9	14.9	6.8	10.7	3.6	8.3	4.3	16.7	8.2	18.2	16.7	14.0	5.5	5.3	6.3
	Je travaille en roulement permanent: matin, après-midi ou nuit.	34.6	35.7	34.4	29.4	35.2	35.1	33.4	39.3	37.7	36.2	33.3	35.6	81.8	41.7	33.5	36.3	38.2	25.0
	Je travaille en alternance/roulement tournant.	49.3	51.8	49.9	58.8	47.2	51.4	53.7	53.6	50.9	55.3	48.5	50.7	0.0	41.7	50.4	52.7	52.6	50.0
	Autre.	2.0	5.3	0.0	5.9	2.8	6.8	2.2	3.6	3.1	4.3	1.5	5.5	0.0	0.0	2.0	5.5	3.9	18.8
10800	De quelle manière sont fixés vos horaires ? (seul. pour les employés)																		
	Ils sont fixés par l'entreprise, sans possibilités de changements.	37.7	31.5	58.4	46.3	41.2	35.0	18.8	21.7	33.6	35.0	39.7	29.6	n/a	n/a	45.2	31.3	37.8	20.2
	Le choix m'est donné entre plusieurs horaires de travail fixes, déterminés par l'entreprise.	5.9	8.1	4.0	7.3	7.0	9.9	5.0	5.7	8.3	9.4	4.6	7.5			7.1	8.1	8.8	6.9
	Je peux adapter mes horaires de travail dans une certaine limite (p.ex. horaire mobile).	30.8	43.5	22.8	42.7	26.4	42.0	43.8	46.0	26.7	39.3	32.9	45.5			33.3	44.2	44.0	44.4
	Mes horaires de travail sont entièrement déterminés par moi-même.	25.6	16.8	14.8	3.7	25.4	13.1	32.4	26.6	31.3	16.2	22.7	17.4			14.4	16.4	9.4	28.6
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation : (seul. pour les employés)																		
10802	Il y a une horloge de timbrage / un système technique ou électronique de saisie du temps de travail.	n/a	43.7	n/a	37.8	n/a	49.5	n/a	38.1	n/a	40.4	n/a	45.8	n/a	n/a	n/a	44.6	48.3	38.2
10803	Les temps de travail sont enregistrés par mes supérieurs.		33.7		48.8		39.3		21.6		35.7		32.6				34.0	38.3	26.3
10804	Est-ce que vous notez votre temps de travail vous-même ? (seul. pour les employés)																		
	Oui, volontairement		15.6		12.0		16.2		15.1		16.6		15.4				15.6	14.9	16.9
	Oui, j'y suis tenu(e)	n/a	39.1	n/a	39.8	n/a	41.8	n/a	35.8	n/a	40.9	n/a	38.1	n/a	n/a	n/a	39.4	42.1	34.5
	Non		45.3		48.2		42.0		49.1		42.6		46.5				45.0	43.0	48.6

		Suisse		Pas de formation ou seulement école obligatoire		Formation profes- sionnelle		Formation supéri- eure		Temps partiel		Temps complet		Indépendants		Salariés		Subordonnés affectés à des tâches d'exécution		Employés haute- ment qualifiés et cadres	
		n=1040	n=1006	n=183	n=111	n=555	n=519	n=302	n=369	n=348	n=311	n=692	n=676	n=165	n=135	n=858	n=686	n=436	n=249		
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2010	2010	2010	
10805	Votre supérieur contrôle-t-il vos relevés d'heures ? (seul. pour les employés)																				
	Oui, régulièrement		47.8		48.7		47.6		47.3		41.4		50.4				48.5	48.5	48.0		
	Oui, de temps à autre	n/a	22.6	n/a	23.1	n/a	23.8	n/a	21.4	n/a	23.4	n/a	22.4	n/a	n/a	n/a	22.0	25.7	15.4		
	Non		29.6		28.2		28.6		31.3		35.2		27.2				29.5	25.7	36.6		
10806	N'y a-t-il aucun enregistrement de vos temps de travail ? (seul. les personnes qui ont répondu « non » à la question 10804)																				
	C'est vrai	n/a	86.5	n/a	90.0	n/a	85.2	n/a	88.5	n/a	86.5	n/a	86.4	n/a	n/a	n/a	86.9	85.7	88.2		
	Si, il y a une possibilité d'enregistrement		13.5		10.0		14.8		11.5		13.5		13.6				13.1	14.3	11.8		
	Les affirmations suivantes s'appliquent / s'appliquent entièrement à ma situation : (seul. pour les employés qui peuvent fixer eux-mêmes leur temps de travail, en partie ou complètement)																				
108110	Je peux sans problème rentrer plus tôt à la maison ou venir Travailler plus tard, ou encore reprendre des heures supplémentaires, sans avoir à craindre que ce soit interprété négativement.	n/a	73.3	n/a	66.7	n/a	73.4	n/a	74.7	n/a	72.9	n/a	73.8	n/a	n/a	n/a	74.0	73	75.1		
108140	Je peux pleinement utiliser la marge de manœuvre prévue dans l'organisation de mon temps de travail.		76.5		75.7		73.2		80.4		78.9		75.9				76.6	75.7	78		
	De quoi dépend beaucoup / énormément la durée de votre temps de travail ? (seul. pour les employés, qui peuvent fixer eux-mêmes leur temps de travail, en partie ou complètement)																				
10831	De mon supérieur		17.6		26.3		19.2		14.4		16.7		17.6				17.9	18.8	16.8		
10832	De mes tâches ou de mes objectifs	n/a	74.1	n/a	60.0	n/a	64.0	n/a	87.8	n/a	60.5	n/a	79.6	n/a	n/a	n/a	74.3	62.1	89.5		
10833	D'autres choses, p.ex. des collègues, des autres départements, des clients, des heures d'ouverture		39.0		30.6		42.4		36.8		32.3		42.0				39.1	40.6	37.4		
10840	Y'a-t-il régulièrement des changements dans vos horaires de travail ? Combien de temps à l'avance en êtes-vous informé(e) ? (seul. pour les employés qui peuvent fixer eux-mêmes leur temps de travail, en partie ou complètement)																				
	Non.		75.8		82.5		78.3		69.8		76.3		76.1				76.0	81.7	66.0		
10841_1	Oui, le jour même.		5.1		35.7		30.6		36.2		22.0		38.2				33.8	27.1	40.3		
10841_2	Oui, la veille.	n/a	3.4	n/a	35.7	n/a	25.0	n/a	17.4	n/a	26.0	n/a	20.6	n/a	n/a	n/a	23.2	27.1	19.4		
10841_3	Oui, plusieurs jours à l'avance.		4.9		14.3		29.2		36.2		38.0		29.4				30.3	30.0	30.6		
10841_4	Oui, plusieurs semaines à l'avance.		1.9		14.3		15.3		10.1		14.0		11.8				12.7	15.7	9.7		
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :																				
10850	L'horaire de travail s'accorde très bien / bien avec les engagements sociaux et familiaux en dehors du travail.	87.8	87.0	90.1	91.9	87.3	86.7	87.2	85.6	91.5	91.0	85.9	85.0	86.0	83.0	88.2	86.8	88.3	84.3		
10860	Au cours des 12 derniers mois, il m'est arrivé au moins une à deux fois par semaine de travailler sur mon temps libre afin de répondre aux exigences de mon travail (seul. pour les employés).		19.5		9.2		12.6		32.7		16.2		21.0				19.7	11.9	33.7		
10870	Je suis satisfait(e) / très satisfait(e) de la manière dont mon temps de travail est réglé dans mon entreprise/organisation (seul. pour les employés).	n/a	79.6	n/a	85.4	n/a	78.1	n/a	80.0	n/a	79.9	n/a	79.1	n/a	n/a	n/a	79.4	80.0	78.3		
10880	Je conviens avec mon chef d'objectifs impératifs que je dois atteindre dans un certain délai (seul. pour les employés).		68.1		54.4		64.5		77.4		59.2		72.3				68.2	63.2	76.7		
10881	Si vous pensez à la dernière année...																				
	vous n'avez pas atteint vos objectifs		1.8		0.0		2.1		2.0		2.3		1.5				1.6	1.5	2.1		
	vous avez partiellement atteint vos objectifs	n/a	14.1	n/a	20.0	n/a	14.6	n/a	12.1	n/a	13.8	n/a	14.5	n/a	n/a	n/a	14.7	15.7	13.3		
	vous avez atteint vos objectifs		62.8		67.5		63.5		60.6		66.2		61.1				62.3	63.2	60.6		
	vous avez dépassé vos objectifs		21.4		12.5		19.7		25.3		17.7		23.0				21.4	19.5	23.9		
	Ces affirmations s'appliquent / s'appliquent entièrement à ma situation : (seul. pour les employés)																				
10901	Mon chef adapte mon volume de travail de telle sorte que je puisse le faire dans le temps de travail convenu contractuellement.	n/a	65.2	n/a	79.5	n/a	68.6	n/a	56.3	n/a	70.6	n/a	62.4	n/a	n/a	n/a	65.1	71.5	53.4		
10902	La seule chose qui intéresse mon chef est que le travail soit fait; il se moque de savoir combien de temps cela me prend et quand je le fais.		49.4		39.0		43.5		61.4		45.7		51.3				49.5	42.8	61.0		
10903	De manière générale : mon responsable / superviseur immédiat... (seul. pour les employés)																				
10903_1	me fournit des commentaires sur mon travail		80.7		86.6		79.1		80.5		81.5		80.2				80.6	79.9	81.9		
10903_2	me respecte en tant que personne		95.1		95.1		95.5		95.4		94.8		95.0				94.9	94.7	95.1		
10903_3	est bon pour la résolution de conflits	n/a	75.3	n/a	87.0	n/a	77.6	n/a	68.9	n/a	76.8	n/a	74.4	n/a	n/a	n/a	75.5	78.4	70.5		
10903_4	est bon pour planifier et organiser le travail		73.3		85.4		76.9		64.5		74.2		72.7				73.1	78.4	64.1		
10903_5	m'encourage à participer aux décisions importantes		74.7		72.8		70.5		81.5		70.0		77.1				74.6	69.3	83.8		
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation : (seul. pour les employés)																				
10904	Mon chef direct est une femme.	20.7	19.0	26.0	19.5	19.9	22.6	18.6	13.2	32.3	32.3	15.1	12.4	n/a	n/a	20.7	19.0	22.0	14.0		
10905	Sur votre lieu de travail, il y a un salarié agissant en tant que représentant du personnel.	n/a	44.7	n/a	42.1	n/a	41.2	n/a	49.8	n/a	40.3		46.9	n/a	n/a	n/a	45.1	44.8	45.5		
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation au cours des douze derniers mois de mon activité																				
10906	J'ai été sujet à une évaluation formelle de ma performance au travail.	n/a	66.7	n/a	69.2	n/a	65.1	n/a	68.9	n/a	59.0	n/a	70.7			n/a	67.6	67.3	68.4		
10907	J'ai discuté de problèmes liés au travail avec mon chef/patron.	73.5	75.0	59.3	60.0	74.8	71.0	80.1	84.8	69.5	74.4	75.4	75.6	n/a	n/a	73.5	75.0	71.9	80.7		
10908	J'ai discuté de problèmes liés au travail avec un représentant des employés.	n/a	25.4	n/a	27.8	n/a	27.2	n/a	22.7	n/a	28.7	n/a	23.8			n/a	25.6	27.1	23.0		

		Suisse		Pas de formation ou seulement école obligatoire		Formation professionnelle		Formation supérieure		Temps partiel		Temps complet		Indépendants		Salariés		Subordonnés affectés à des tâches d'exécution	Employés hautement qualifiés et cadres
N° de la question	Question	n=1040 2005	n=1006 2010	n=183 2005	n=111 2010	n=555 2005	n=519 2010	n=302 2005	n=369 2010	n=348 2005	n=311 2010	n=692 2005	n=676 2010	n=165 2005	n=135 2010	n=858 2005	n=686 2010	n=436 2010	n=249 2010
	Mon travail comporte :																		
10910	Des cadences de travail élevées au moins un quart du temps	71.6	84.4	68.0	83.5	73.1	83.9	71.1	85.7	60.9	78.8	77.0	87.4	71.1	78.4	72.8	86.3	82.4	93.1
10911	Des délais très stricts et très courts au moins un quart du temps	66.3	79.7	59.5	62.7	64.3	77.7	73.9	87.5	54.4	65.7	72.2	86.3	57.9	80.6	68.9	81.1	74.8	92.0
10920	Je dois interrompre une tâche que je suis en train de faire pour en effectuer une autre non prévue	44.6	47.3	34.6	30.9	42.3	43.4	54.8	57.6	34.0	38.6	49.9	51.6	33.5	43.0	47.0	49.9	43.4	61.0
10921	Pour votre travail, ces interruptions sont :																		
	perturbantes	34.5	45.2	26.4	29.9	34.7	43.7	38.6	51.6	27.8	39.5	37.5	48.8	35.0	47.0	34.9	47.0	43.1	53.0
	sans conséquences	55.1	44.2	62.9	57.5	53.3	46.6	54.1	39.4	62.0	50.4	52.0	42.0	53.2	38.3	54.9	43.2	47.2	37.3
	positives	10.4	9.5	10.8	12.6	12.0	9.6	7.4	9.0	10.2	10.1	10.5	9.3	11.7	14.8	10.2	9.8	9.8	9.7
10930	Généralement mon principal travail rémunéré implique :																		
10930_1	une évaluation par vous-même de la qualité de votre travail personnel	85.5	80.3	81.2	74.5	84.0	78.2	91.0	84.9	81.4	79.5	87.6	81.0	93.6	88.9	84.4	77.8	75.5	81.9
10930_2	de résoudre vous-même des problèmes imprévus	88.6	94.0	74.0	87.4	89.5	93.6	95.7	96.5	79.1	92.0	93.5	94.8	97.1	97.0	88.0	93.4	92.4	95.6
10930_3	des tâches monotones	22.9	29.4	30.4	34.9	22.1	32.2	19.9	23.0	25.0	32.6	21.8	28.4	18.0	17.8	23.3	32.4	34.9	28.1
10931	Au travail, j'ai la possibilité de choisir ou de modifier :																		
10931_1	l'ordre de mes tâches	73.9	78.6	55.0	63.0	71.9	76.4	88.7	86.1	71.2	74.8	75.3	80.1	90.5	84.4	71.2	77.6	72.7	85.9
10931_2	mes méthodes de travail	82.4	81.9	64.5	70.1	80.5	78.9	96.5	90.0	81.0	83.2	83.1	80.9	95.2	88.6	80.6	80.2	75.1	89.2
10931_3	ma cadence ou ma vitesse de travail	76.1	79.3	60.2	78.5	77.0	76.9	83.9	83.1	77.8	76.0	75.3	80.7	90.5	80.6	73.3	78.3	77.7	79.0
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :																		
11010	Le salaire, la reconnaissance et les gratifications que je reçois ne sont pas en rapport avec les efforts que je fournis.	n/a	31.1	n/a	30.6	n/a	32.8	n/a	27.9	n/a	30.7	n/a	31.3	n/a	21.8	n/a	31.4	31.8	30.6
11020	Souvent / très souvent je reçois des instructions qui ne sont pas claires (seul. pour les employés)		13.0		13.8		13.1		12.2		9.0		15.4		n/a		13.4	12.5	14.6
11030	Dans mon travail, je ne dispose pas souvent des informations, matériaux et outils de travail nécessaires ou ils ne fonctionnent pas comme ils devraient (seul. pour les employés).		15.7		18.3		16.8		12.5		15.5		15.7		n/a		15.4	16.7	12.9
11040	L'affirmation suivante s'applique à ma situation : (seul. pour les employés)																		
	Dans mon travail, il arrive très souvent (plusieurs fois par heures) / souvent (plusieurs fois par jour) que je dois manifester des sentiments qui ne coïncident pas avec ceux que j'éprouve véritablement	n/a	12.3	n/a	9.8	n/a	13.6	n/a	11.0	n/a	15.0	n/a	11.4	n/a	n/a	n/a	12.2	12.4	12.0
11051	Les affirmations suivantes s'appliquent presque toujours / toujours à ma situation : (seul. pour les employés)																		
11051_1	Mes collègues m'aident et me soutiennent si je le leur demande.	80.7	82.0	84.0	81.3	77.7	81.9	84.2	82.3	79.2	82.5	81.3	81.5	59.7	n/a	83.2	82.0	82.0	82.2
11051_2	Mon manager / supérieur hiérarchique m'aide et me soutient si je le lui demande.	72.3	72.8	76.3	84.0	72.0	70.0	70.2	73.6	71.7	75.1	72.6	71.4	2.3		77.4	72.2	73.8	69.8
11051_3	J'ai une influence sur le choix de mes collègues de travail.	33.9	32.5	21.0	22.8	31.7	23.9	45.3	47.7	28.0	27.2	36.9	34.5	88.5		25.5	32.3	20.7	52.6
11051_4	Je peux faire des pauses quand je le souhaite.	59.5	61.8	40.2	56.1	59.0	58.9	72.0	67.8	63.2	54.0	57.6	65.7	84.4		54.5	62.1	57.2	70.7
11051_5	J'ai le sentiment de faire un travail utile.	92.7	90.5	91.0	91.4	92.7	88.7	93.8	93.2	91.0	88.5	93.6	91.5	95.7		92.4	90.6	89.6	92.3
11051_6	Mon travail implique des tâches qui sont en contradiction avec mes valeurs personnelles.		7.8		11.0		9.9		3.8		7.7		7.9		n/a		7.8	8.5	6.8
11051_7	Je peux influencer les décisions qui sont importantes pour mon travail.	n/a	57.4	n/a	38.8	n/a	51.1	n/a	72.6	n/a	50.0	n/a	61.2	n/a		n/a	57.6	50.0	70.9
11055	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation : (seul. pour les employés)																		
11055_1	Si je fais des erreurs dans mon travail, cela engendre toujours / la plupart du temps à des dommages physiques à d'autres personnes.	n/a	12.9	n/a	11.0	n/a	15.2	n/a	10.6	n/a	11.1	n/a	14.0	n/a	n/a	n/a	13.4	15.6	10.0
11055_2	Si je fais des erreurs dans mon travail, cela engendre toujours / la plupart du temps une perte financière pour mon entreprise.		34.0		32.5		30.4		40.1		19.8		41.2				34.6	32.4	38.3
11060	Les affirmations suivantes concernant mes compétences s'appliquent à ma situation :																		
	J'ai besoin d'une formation complémentaire pour me permettre de faire face à mes obligations.	19.5	16.8	26.2	21.3	15.8	16.1	22.2	16.1	15.5	15.8	21.5	17.4	22.2	n/a	18.9	16.0	15.6	16.3
	Mes obligations correspondent à mes compétences actuelles.	49.4	49.8	46.9	57.5	50.9	49.9	48.4	47.1	51.3	47.0	48.5	51.5	47.9		49.9	50.4	51.2	49.0
	J'ai les compétences nécessaires pour faire face à des obligations plus exigeantes.	31.0	33.5	26.9	21.3	33.3	34.0	29.4	36.8	33.1	37.2	30.0	31.1	29.9		31.2	33.7	33.3	34.7
11110	Au cours des 12 derniers mois, pour améliorer vos compétences, vous avez participé à :																		
11110_1	une formation payée ou assurée par votre employeur ou par vous-même si vous êtes indépendant(e)	45.4	54.3	30.4	47.7	41.2	46.8	62.0	67.2	37.6	49.8	49.3	56.7	45.3	54.8	46.1	55.5	48.2	68.3
11110_2	à une formation payée par vous-même	12.6	25.8	3.9	13.5	11.1	20.5	20.7	37.7	15.9	28.4	11.0	24.7	0.0	47.0	15.3	21.5	17.2	28.9
11110_3	à une formation sur le terrain (collègues, superviseurs, etc.)	44.7	49.5	38.3	41.8	42.2	46.4	53.3	56.3	39.4	43.5	47.4	52.3	24.1	35.1	49.1	51.7	48.5	57.3
11210_1	Au cours des douze derniers mois, j'ai été confronté(e) aux situations suivantes :																		
11210_1	Discrimination liée à mon âge.	3.9	5.9	4.1	14.5	4.0	5.4	3.5	4.1	2.6	3.2	4.5	7.3	2.3	5.2	4.3	5.8	5.3	6.8
11210_2	Discrimination liée à mon sexe.	1.6	3.7	0.4	7.3	1.3	1.5	2.9	5.4	0.7	3.6	2.1	3.9	0.7	6.7	1.8	2.5	1.8	4.0

		Suisse		Pas de formation ou seulement école obligatoire		Formation professionnelle		Formation supérieure		Temps partiel		Temps complet		Indépendants		Salariés		Subordonnés affectés à des tâches d'exécution	Employés hautement qualifiés et cadres
N° de la question	Question	n=1040	n=1006	n=183	n=111	n=555	n=519	n=302	n=369	n=348	n=311	n=692	n=676	n=165	n=135	n=858	n=686	n=436	n=249
11210_3	Violences verbales.	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2010	2010
11210_4	Menaces et comportement humiliant	n/a	12.2	n/a	9.1	n/a	12.0	n/a	13.3	n/a	11.9	n/a	12.6	n/a	11.1	n/a	12.3	11.3	14.1
11210_5	Violences physiques	n/a	8.3	n/a	8.2	n/a	9.1	n/a	6.5	n/a	9.0	n/a	8.0	n/a	5.2	n/a	8.3	8.9	7.2
11210_6	Intimidations/ harcèlement moral/mobbing	n/a	0.9	n/a	0.9	n/a	1.2	n/a	0.8	n/a	1.3	n/a	0.9	n/a	0.7	n/a	0.9	0.9	0.8
11210_7	Harcèlement sexuel	7.1	7.8	0.0	10.0	1.2	7.7	1.7	6.5	1.4	8.1	1.0	7.6	1.3	7.4	1.1	8.2	7.4	9.7
20000	Au cours des 12 derniers mois, je me suis senti(e) très souvent / souvent... stressé(e).	1.1	0.7	0.4	0.0	1.3	1.0	2.9	0.5	0.7	0.6	2.1	0.6	0.7	0.0	1.8	0.7	0.7	0.8
20100	L'affirmation suivante est plutôt vraie / entièrement vraie : Dans mon travail, j'ai de plus en plus souvent le sentiment d'être vidé émotionnellement.	n/a	33.4	n/a	29.4	n/a	32.2	n/a	35.9	n/a	26.4	n/a	37.1	n/a	26.7	n/a	36.5	32.9	43.0
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation : (seul. pour les personnes qui se sentent stressées)	n/a	25.0	n/a	23.6	n/a	24.2	n/a	26.0	n/a	24.2	n/a	25.6	n/a	19.4	n/a	25.8	24.0	29.0
20120	Je me sens assez bien / complètement en état de maîtriser mon stress.	n/a	92.9	n/a	89.7	n/a	93.1	n/a	93.7	n/a	92.6	n/a	93.0	n/a	95.6	n/a	91.6	90.8	93.0
20210	L'affirmation suivante s'applique à ma situation : Mon état de santé général est très bon / bon.	n/a	86.8	n/a	89.1	n/a	85.1	n/a	88.9	n/a	84.2	n/a	88.0	n/a	89.6	n/a	86.0	85.5	87.1
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation:																		
20300	Je pense que ma santé ou ma sécurité sont mises en danger par mon travail.	22.4	20.4	27.5	24.3	21.9	22.0	20.2	16.1	14.0	20.1	26.6	20.7	20.1	12.0	22.8	21.7	24.7	16.9
20310	Je pense que mon travail a une influence plutôt positive sur ma santé.	n/a	26.7	n/a	18.9	n/a	25.9	n/a	30.3	n/a	30.5	n/a	25.2	n/a	38.2	n/a	24.7	22.4	28.8
	Je pense que mon travail a une influence plutôt négative sur ma santé.	n/a	20.9	n/a	18.9	n/a	22.2	n/a	19.7	n/a	18.0	n/a	22.8	n/a	13.7	n/a	23.5	23.5	23.5
	Je ne pense pas que mon travail influence ma santé.	n/a	52.3	n/a	62.2	n/a	52.0	n/a	50.0	n/a	51.5	n/a	52.0	n/a	48.1	n/a	51.8	54.1	47.7
20320	Durant les 12 derniers mois, avez-vous souffert de l'un ou plusieurs des problèmes de santé suivants ?																		
20320_1	Problèmes d'audition	n/a	6.7	n/a	4.5	n/a	6.0	n/a	8.4	n/a	5.1	n/a	7.4	n/a	9.6	n/a	6.1	5.3	7.6
20320_2	Problèmes de peau	n/a	11.4	n/a	11.7	n/a	11.8	n/a	11.1	n/a	12.9	n/a	10.8	n/a	9.6	n/a	11.4	11.5	11.2
20320_3	Maux de dos	n/a	49.3	n/a	48.6	n/a	51.1	n/a	46.5	n/a	48.6	n/a	49.8	n/a	38.5	n/a	52.0	53.7	49.0
20320_4	Maux de tête, fatigue oculaire	n/a	46.9	n/a	40.5	n/a	45.9	n/a	50.3	n/a	47.6	n/a	47.3	n/a	37.0	n/a	49.9	45.4	57.6
20320_5	Douleurs d'estomac	n/a	17.9	n/a	15.3	n/a	18.5	n/a	17.9	n/a	20.6	n/a	16.9	n/a	16.4	n/a	19.0	18.8	19.2
20320_6	Difficultés respiratoires	n/a	8.4	n/a	10.8	n/a	6.7	n/a	9.5	n/a	10.3	n/a	7.7	n/a	11.9	n/a	8.2	7.8	8.8
20320_7	Maladies cardio-vasculaires	n/a	5.8	n/a	3.6	n/a	5.8	n/a	6.5	n/a	6.8	n/a	5.3	n/a	6.0	n/a	6.1	5.5	7.2
20320_8	Blessure(s)	n/a	17.0	n/a	23.6	n/a	18.7	n/a	12.7	n/a	16.7	n/a	17.2	n/a	15.6	n/a	16.8	19.3	12.4
20320_9	Dépression ou anxiété	n/a	11.4	n/a	15.3	n/a	10.6	n/a	10.6	n/a	13.5	n/a	10.7	n/a	9.6	n/a	13.0	13.5	12.4
20320_10	Problèmes d'insomnie ou difficultés à dormir	n/a	26.9	n/a	24.3	n/a	25.0	n/a	30.1	n/a	27.7	n/a	26.5	n/a	26.9	n/a	26.4	25.2	28.5
20320_11	Douleurs musculaires dans les épaules, le cou ou dans les membres supérieurs	n/a	54.6	n/a	47.7	n/a	56.5	n/a	53.4	n/a	54.2	n/a	55.3	n/a	48.9	n/a	56.3	57.3	54.4
20320_12	Douleurs musculaires dans les membres inférieurs: hanches, jambes, genoux, pieds	n/a	31.1	n/a	43.2	n/a	33.9	n/a	23.6	n/a	34.7	n/a	29.6	n/a	28.1	n/a	32.0	34.4	27.7
20400	Dans mon principal travail rémunéré, au cours des douze derniers mois, j'ai déjà été absent pour :																		
20400_1	des problèmes de santé	n/a	39.6	n/a	47.7	n/a	39.6	n/a	37.1	n/a	37.3	n/a	41.2	n/a	24.6	n/a	44.5	45.0	43.8
20400_2	autres raisons	n/a	15.5	n/a	10.8	n/a	17.2	n/a	14.3	n/a	16.1	n/a	15.2	n/a	12.6	n/a	17.1	17.7	16.0
20410	Sur les 12 derniers mois, nombre total de jours d'absence du travail pour des raisons de santé (base : personnes ayant manqué le travail pour des raisons de santé)																		
	jamais	n/a	2.0	n/a	0.0	n/a	1.5	n/a	2.2	n/a	2.6	n/a	1.8	n/a	12.1	n/a	1.3	1.0	1.8
	entre 1 et 5 jours	n/a	58.5	n/a	65.4	n/a	56.2	n/a	59.9	n/a	58.6	n/a	58.9	n/a	42.4	n/a	61.2	60.5	62.4
	entre 6 et 15 jours	n/a	23.2	n/a	26.9	n/a	20.7	n/a	26.3	n/a	19.8	n/a	24.7	n/a	33.3	n/a	20.4	18.5	23.9
	entre 16 et 30 jours	n/a	6.9	n/a	3.8	n/a	7.9	n/a	6.6	n/a	5.2	n/a	7.3	n/a	6.1	n/a	6.9	7.2	6.4
	entre 31 et 60 jours	n/a	5.8	n/a	1.9	n/a	7.9	n/a	3.6	n/a	6.9	n/a	4.7	n/a	6.1	n/a	5.9	7.7	3.7
	plus de 60 jours	n/a	3.7	n/a	1.9	n/a	5.9	n/a	1.5	n/a	6.9	n/a	2.5	n/a	0.0	n/a	4.3	5.1	1.8
	Valeur moyenne	n/a	14.3	n/a	12.03	n/a	18.37	n/a	8.92	n/a	20.34	n/a	11.60	n/a	12.04	n/a	15.02	17.73	10.17
	Médiane	n/a	5	n/a	4.7	n/a	5.0	n/a	5.0	n/a	4.0	n/a	5.0	n/a	7.0	n/a	5.0	5.0	4.0
20421	...dont jours d'absence dus à un accident de travail																		
	aucun	n/a	91.1	n/a	86.5	n/a	90.1	n/a	94.7	n/a	93.6	n/a	90.2	n/a	93.3	n/a	89.8	88.8	92.5
	entre 1 et 5 jours	n/a	5.4	n/a	9.6	n/a	5.7	n/a	3.0	n/a	2.7	n/a	6.4	n/a	6.7	n/a	6.1	6.4	5.7
	entre 6 et 15 jours	n/a	2.1	n/a	3.8	n/a	2.6	n/a	0.8	n/a	0.9	n/a	2.3	n/a	6.7	n/a	2.0	2.7	0.9
	entre 16 et 30 jours	n/a	0.4	n/a	0.0	n/a	0.0	n/a	0.8	n/a	0.8	n/a	0.8	n/a	6.7	n/a	0.7	0.0	0.9
	entre 31 et 60 jours	n/a	0.5	n/a	0.0	n/a	0.5	n/a	0.8	n/a	0.9	n/a	0.4	n/a	6.7	n/a	0.7	1.1	0.0
	plus de 60 jours	n/a	0.5	n/a	0.0	n/a	1.0	n/a	0.0	n/a	1.8	n/a	6.7	n/a	9.28	n/a	0.7	1.1	0.0
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison d'un accident de travail)	n/a	24.5	n/a	3.22	n/a	36.45	n/a	12.39	n/a	90.7	n/a	6.7	n/a	9.28	n/a	27.69	36.47	5.67
	Médiane (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison d'un accident de travail)	n/a	3.0	n/a	1.0	n/a	3.0	n/a	4.8	n/a	11.6	n/a	3.0	n/a	8.1	n/a	3.0	3.0	3.0

		Suisse		Pas de formation ou seulement école obligatoire		Formation profes- sionnelle		Formation supé- rieure		Temps partiel		Temps complet		Indépendants		Salariés		Subordonnés affectés à des tâches d'exécution		Employés haute- ment qualifiés et cadres	
N° de la question	Question	n=1040 2005	n=1006 2010	n=183 2005	n=111 2010	n=555 2005	n=519 2010	n=302 2005	n=369 2010	n=348 2005	n=311 2010	n=692 2005	n=676 2010	n=165 2005	n=135 2010	n=858 2005	n=686 2010	n=436 2010	n=249 2010		
20422	...dont jours d'absence en raison de problèmes de santé causés par le travail																				
	aucun	n/a	85.9	n/a	92.2	n/a	82.4	n/a	88.6	n/a	83.5	n/a	86.8	n/a	93.1	n/a	84.7	84.0	86.7		
	entre 1 et 5 jours		7.2		7.8		8.3		5.3		7.3		6.8		6.9		7.5	6.4	9.5		
	entre 6 et 15 jours		3.2		0.0		4.1		3.0		3.7		3.0				3.4	4.3	1.0		
	entre 16 et 30 jours		2.0		0.0		3.1		1.5		1.8		2.3				2.0	2.1	1.9		
	entre 31 et 60 jours		1.3		0.0		1.6		1.5		1.8		1.1				1.7	2.1	1.0		
	plus de 60 jours	0.5	0.0	0.5	0.0	1.8			0.7	1.1	0.0										
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison de problèmes causés par le travail)		16.2		2.44		17.53		13.23		26.5		11.4		2.00		17.67	21.20	10.28		
	Mediane (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison de problèmes causés par le travail)		5		2.0		6.7		6.7		6.5		5.0		2.0		5.4	7.0	3.5		
20500	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous travaillé alors que vous étiez malade ?																				
	Oui	n/a	46.7	n/a	43.1	n/a	45.9	n/a	48.4	n/a	44.2	n/a	48.1	n/a	56.3	n/a	44.8	42.9	48.4		
	Non		44.9		48.6		45.5		43.5		44.9		45.0		31.9		47.9	48.2	47.2		
	Je n'étais pas malade		8.3		8.3		8.7		8.1		10.9		7.0		11.9		7.3	8.9	4.4		
20521	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :																				
20521_1	Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) bien et de bonne humeur la plupart du temps / tout le temps.	n/a	82.9	n/a	86.0	n/a	82.8	n/a	82.6	n/a	87.7	n/a	80.6	n/a	80.7	n/a	82.5	85.2	77.7		
20521_2	Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) calme et tranquille la plupart du temps / tout le temps.		67.3		71.0		67.8		65.5		73.2		63.8		62.2		66.5	67.6	64.5		
20521_3	Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) plein(e) d'énergie et vigoureux/se la plupart du temps / tout le temps.		53.0		50.5		53.6		52.9		56.3		51.1		52.2		53.4	54.6	51.2		
20521_4	Au cours des deux dernières semaines, ma vie quotidienne a été remplie de choses intéressantes la plupart du temps / tout le temps.		64.4		61.0		63.7		66.3		66.2		62.9		63.4		66.3	67.1	64.9		
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :																				
20600	Je pense que je pourrai faire le même travail qu'actuellement lorsque j'aurai 60 ans (seul, si la personne a moins de 60 ans).	68.1	68.6	60.5	60.8	69.1	70.4	70.7	68.6	75.5	68.4	64.6	68.6	80.7	79.2	66.7	66.8	66.1	68.4		
20700	D'une façon générale, je suis très satisfait(e) / satisfait(e) des conditions de travail de mon principal emploi	91.2	90.6	89.4	89.1	91.3	90.0	91.9	91.8	92.0	91.3	90.7	89.9	97.2	90.4	89.8	90.4	90.8	89.6		
20800	J'ai changé d'employeur au cours des douze derniers mois parce que mon travail me pesait trop.	n/a	22.0	n/a	7.7	n/a	18.8	n/a	34.8	n/a	23.8	n/a	21.3	n/a	n/a	n/a	23.1	14.0	38.1		
20810	La probabilité que je change d'employeur au cours de l'année qui vient parce que mon travail me pèse trop est assez grande / très grande.		7.9		6.3		9.4		6.1		7.4		8.5		8.2		9.3	6.5			
20820	Les affirmations suivantes s'appliquent beaucoup / énormément à ma situation :																				
20820_1	Je risque de perdre mon travail principal au cours des 6 prochains mois.	12.1	8.0	10.7	3.8	14.4	10.0	8.6	6.5	9.6	8.1	6.3	7.8	4.6	n/a	n/a	13.6	8.0	7.7	8.9	
20820_2	Si je devais perdre ou quitter mon emploi actuel, il serait facile pour moi de trouver un emploi avec un salaire similaire.	n/a	43.7	n/a	28.2	n/a	43.3	n/a	49.4	n/a	38.6	n/a	46.2	n/a			n/a	43.8	40.7	49.0	
20820_3	L'organisation pour laquelle je travaille me motive à donner ma meilleure performance professionnelle.		73.0		82.5		70.5		74.2		72.4		73.2					72.7	72.2	73.6	
21010	Connaissez-vous personnellement dans votre environnement de travail une personne, par ex. un collègue de travail qui, bien qu'en bonne santé, prend à cause du travail des médicaments ou d'autres substances, par ex. des drogues légales ou illégales ?																				
	Oui, une personne	n/a	10.9	n/a	4.6	n/a	11.0	n/a	12.7	n/a	7.5	n/a	12.7	n/a	8.3	n/a	11.4	9.9	13.9		
	Oui, plusieurs personnes		13.4		17.4		13.0		12.7		13.0		13.8		13.5		13.9	13.9	13.9		
	Non, personne		75.7		78.0		76.0		74.6		79.5		73.5		78.2		74.7	76.2	72.1		
21020	Quelqu'un m'a déjà recommandé une fois des médicaments ou des substances pour améliorer mes performances ou mon humeur		5.2		7.2		4.4		6.0		6.1		4.9		5.2		5.7	6.0	5.2		
21021	De qui est provenue cette recommandation ?																				
	De mon employeur.	n/a	2.4	n/a	0.0	n/a	0.0	n/a	4.5	n/a	0.0	n/a	3.0	n/a	0.0	n/a	2.6	3.8	0.0		
	D'un collègue de travail.		44.6		57.1		26.1		59.1		52.6		42.4		28.6		47.5	38.5	64.3		
	D'autres personnes : notamment médias, pharmacien, famille, amis et connaissances en dehors du travail		57.8		42.9		73.9		45.5		47.4		60.6		85.7		53.8	57.7	42.9		
21030	Au cours des douze derniers mois, j'ai pris pris des médicaments ou d'autres substances p.e. drogues légales ou illégales pour...																				
21030_1	augmenter mes performances intellectuelles ou améliorer mon humeur au travail	n/a	3.9	n/a	1.8	n/a	5.0	n/a	3.0	n/a	4.2	n/a	3.9	n/a	1.5	n/a	4.5	5.1	3.2		
21030_2	augmenter mes performances physiques au travail.		3.5		0.9		3.9		3.5		5.5		2.5		3.7		3.4	3.7	2.8		
21030_3	pouvoir travailler malgré des douleurs.		25.0		22.7		26.0		24.1		26.9		24.3		22.2		25.5	24.5	26.9		
21030_4	pouvoir déconnecter après le travail ou dormir et être en forme le lendemain pour reprendre le travail		10.2		8.1		10.6		10.3		9.6		10.5		11.1		10.3	10.6	10.0		

		Suisse		Pas de formation ou seulement école obligatoire		Formation profes- sionnelle		Formation supé- rieure		Temps partiel		Temps complet		Indépendants		Salariés		Subordonnés affectés à des tâches d'exécution		Employés haute- ment qualifiés et cadres	
		n=1040	n=1006	n=183	n=111	n=555	n=519	n=302	n=369	n=348	n=311	n=692	n=676	n=165	n=135	n=858	n=686	n=436		n=249	
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2010		2010	
21031	À quelle fréquence avez-vous pris, ou prenez-vous, des médicaments ou d'autres substances ?																				
	Exceptionnellement		53.2		84.4		50.0		50.9		50.9		54.9		60.0		50.9	52.9		48.8	
	Plus que 3 fois dans les 12 derniers mois	n/a	23.7	n/a	6.3	n/a	21.8	n/a	29.8	n/a	21.7	n/a	24.4	n/a	30.0	n/a	23.2	20.0		28.6	
	Régulièrement		23.1		9.4		28.2		19.3		27.4		20.7		10.0		25.9	27.1		22.6	
21035	Quelles seraient pour vous, personnellement, les raisons valables qui justifieraient la prise de médicaments ou d'autres substances pour être en forme au le travail ?																				
21035_01	Améliorer la mémoire et la concentration	n/a	15.3	n/a	20.9	n/a	12.7	n/a	17.3	n/a	15.4	n/a	15.4	n/a	16.3	n/a	15.2	15.6		14.8	
21035_02	Atténuer la fatigue pendant le travail		12.6		20.7		11.4		12.2		11.5		13.2		11.1	n/a	13.6	14.2		12.4	
21035_03	Troubles du sommeil	n/a	36.5		35.1		32.9		41.4		40.2		35.1		31.9		37.6	35.9		40.6	
21035_04	Pression des délais	n/a	9.9	n/a	10.9	n/a	10.4	n/a	8.6	n/a	8.7	n/a	10.4	n/a	7.4	n/a	9.5	9.6		9.2	
21035_05	Situations épuisantes et stress		7.8		9.1		8.7		6.2		7.4		7.9		6.7		8.3	9.6		6.0	
21035_06	Conflits		2.7		4.5		2.7		1.9		3.5		2.2		2.2		2.9	3.7		1.6	
21035_07	Forte concurrence		6.7		11.7		6.2		6.0		6.4		6.7		5.9		6.3	7.3		4.4	
21035_08	Mauvaise humeur		20.1		25.2		18.3		20.6		22.5		19.2		17.8		21.9	22.5		20.9	
21035_09	Nervosité, angoisse		67.0		67.6		64.7		70.0		70.8		65.1		65.2		66.9	68.2		64.7	
21035_10	Douleurs		.4		0.0		0.4		0.5		0.3		0.4		3.0		0.0	0.0		0.0	
21035_12	Dépression et maladies psychiques	n/a	1.0	n/a	0.9	n/a	0.6	n/a	1.6	n/a	1.3	n/a	0.9	n/a	2.2	n/a	0.9	0.7		1.2	
21035_13	Maladies en général		1.6		0.9		1.3		1.9		1.9		1.3		3.7		1.2	1.4		0.8	
21035_14	Grippe, refroidissement, fièvre		.6		0.9		0.2		1.1		1.0		0.1		1.5		0.3	0.0		0.8	
21035_15	Exceptionnellement, en cas d'urgence		.6		0.0		0.6		1.1		0.6		0.6		3.7		0.1	0.0		0.4	
21035_16	Sur conseil médical		.4		0.0		0.2		0.5		0.6		0.1		1.5		0.1	0.2		0.0	
21035_90	Autre		.8		0.0		1.0		0.8		1.0		0.7		2.2		0.6	0.5		0.8	
21035_97	Hors de question		20.4		18.9		22.0		19.0		19.2		21.2		16.3		21.3	20.1		23.2	
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :																				
21040	Je connais quelqu'un dans mon environnement de travail qui boit pendant les heures de travail (excepté en cas d'événement festifs).	n/a	16.3	n/a	14.4	n/a	17.2	n/a	15.4	n/a	13.2	n/a	17.7	n/a	15.7	n/a	16.1	16.6		15.3	
21041	J'ai bu de l'alcool durant mes heures de travail au cours des douze derniers mois (excepté en cas d'événement festifs).		8.2		10.9		7.4		8.6		3.5		9.9		11.3		7.0	7.6		6.0	
99300	Au moins une à deux fois par semaine, je prends part aux activités suivantes en dehors du travail :																				
99300_1	Activité bénévole ou caritative	15.6	16.9	8.8	11.8	15.7	14.5	19.8	22.0	17.4	16.5	14.8	17.4	13.3	20.0	16.0	16.7	13.6		22.1	
99300_2	Garde et éducation de mes enfants, petits-enfants	36.9	42.4	20.8	33.6	39.7	40.0	41.4	48.4	44	48.2	32.7	39.6	33.7	39.6	37.6	43.0	38.3		51	
99300_3	Cuisiner et s'occuper de tâches ménagères	84.3	88.9	76.5	87.3	84.7	88.4	88.4	90.5	96.9	97.1	77.6	85.0	75.5	84.3	86.1	89.1	89.4		88.8	
99300_4	S'occuper de personnes âgées ou handicapées de mon entourage	8.9	13.1	7.6	11.7	9.2	15.7	8.2	10.3	13.5	16.5	6.4	10.8	10.3	14.8	8.3	12.0	11.1		13.7	
99300_5	Activités sportives, culturelles ou de loisirs hors de chez moi.	60.7	65.1	52.4	70.9	61.0	62.2	64.7	68.0	61.9	66.7	60.5	64.7	51.8	62.7	62.7	65.2	61.7		71.5	
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :																				
99500	Mon salaire dépend de mon rendement au travail (seul. pour les employés)	n/a	26.4	n/a	16.9	n/a	23.8	n/a	32.8	n/a	18.1	n/a	30.1	n/a	n/a	n/a	25.9	20.4		35.6	
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :																				
99600	En pensant au revenu mensuel total de mon ménage, mon foyer est en mesure de joindre les deux bouts facilement / assez facilement.	n/a	57.5	n/a	50.0	n/a	51.4	n/a	68.1	n/a	51.3	n/a	60.4	n/a	57.9	n/a	58.2	54.2		65.3	

		Suisse		Agriculture et sylviculture		Industrie, con- struction		Commerce et réparation, hé- bergement		Autres services privés		Services pub- lics		Services pri- vés, dont banques et assurances
		n=1040	n=1006	n=41	n=42	n=234	n=257	n=197	n=214	n=232	n=230	n=334	n=262	n=81
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2010
00300	Sexe													
	Femmes	45.1	43.4	29.3	34.9	21.4	24.4	48.5	50.5	39.2	35.7	65.9	64.9	44.4
	Hommes	54.9	56.6	70.7	65.1	78.6	75.6	51.5	49.5	60.8	64.3	34.1	35.1	55.6
00400	Age													
	15-24 ans	13.5	15.0	4.9	13.6	18.8	12.1	19.2	25.4	12.5	19.7	8.1	5.7	22.2
	25-34 ans	20.2	18.1	26.8	18.2	15.8	14.8	22.7	23.0	20.3	21.4	21.0	14.5	23.5
	35-44 ans	29.8	24.1	22.0	31.8	31.2	28.8	25.3	19.2	31.5	21.0	31.4	25.2	23.5
	45-54 ans	19.9	27.2	12.2	22.7	17.5	30.0	18.2	20.7	22.0	24.9	22.2	32.4	22.2
	55-64 ans	14.3	13.4	24.4	13.6	14.5	12.8	11.6	9.9	12.1	10.5	15.9	19.5	8.6
	65 ans et plus	2.3	2.2	9.8	0.0	2.1	1.6	3.0	1.9	1.7	2.6	1.5	2.7	0.0
00600	Nationalité des personnes actives													
	Indigènes	85.4	88.5	95.2	92.9	76.6	85.2	85.2	88.4	88.7	87.8	88.3	91.6	88.9
	Etrangers	14.6	11.5	4.8	7.1	23.4	14.8	14.8	11.6	11.3	12.2	11.7	8.4	11.1
99100	Plus haut niveau d'études ou de formation													
	Aucune formation ou seulement l'école obligatoire (école primaire / secondaire / 10 ^e année / cycle d'orientation / Ecole supérieure de diplôme / préapprentissage)	17.6	11.1	21.4	7.1	21.8	11.3	19.8	14.5	11.2	11.5	8.7	8.1	7.5
	Formation professionnelle (apprentissage / formation professionnelle / Maturité gymnasiale / profes- sionnelle / Formation soins infirmiers / maturité professionnelle après l'apprentissage / maturité gymna- siale)	53.3	51.9	66.7	71.4	53.0	51.2	70.1	62.6	53.0	53.7	50.9	39.1	56.3
	Diplôme supérieur (Haute école spécialisée/diplôme de maîtrise/dipl. féd. technique / Haute école tech- nique, université/ école polytechnique, diplôme universitaire postgrade / doctorat)	29.1	37.0	11.9	21.4	25.2	37.5	10.2	22.9	35.8	34.8	40.4	52.7	36.3
	Groupe de professions (CITP)													
	Dirigeants, cadres supérieurs	6.3	8.3	2.4	2.3	9.9	8.9	3.0	8.8	6.5	17.5	6.6	6.0	7.5
	Professions intellectuelles et scientifiques	17.3	19.4	0.0	4.7	12.4	15.9	3.5	15.7	33.2	32.5	19.8	30.8	16.3
	Professions intermédiaires	20.7	25.2	0.0	2.3	11.6	21.3	11.1	25.5	22.4	30.0	33.9	32.5	48.8
	Employés de type administratif	13.1	9.3	0.0	2.3	6.9	4.7	8.6	15.3	19.8	7.5	16.8	5.1	26.3
	Personnel des services et de la vente	13.5	12.6	0.0	7.0	2.6	5.0	48.0	16.7	3.0	10.0	10.2	15.4	1.3
	Agriculteurs	4.7	3.6	92.9	62.8	0.0	1.9	0.0	0.7	0.0	0.0	2.7	0.9	0.0
	Artisans et ouvriers qualifiés	14.8	13.0	0.0	7.0	45.1	30.6	16.2	10.0	2.6	0.0	3.3	2.6	0.0
	Conducteurs et assembleurs	4.1	4.5	2.4	2.3	6.0	9.7	4.0	4.2	7.3	0.0	0.6	0.4	0.0
	Ouvriers et employés non qualifiés	5.5	3.5	2.4	9.3	5.6	1.2	5.6	2.8	5.2	2.5	6.0	6.4	0.0
10250	Dans quel secteur travaillez-vous ?													
10250_1	Secteur privé	70.5	65.9	97.5	81.0	94.4	86.6	92.9	79.0	66.7	67.1	39.6	31.7	81.5
10250_2	Secteur public	24.0	22.7	0.0	11.9	4.7	4.7	4.6	14.8	26.4	22.8	50.5	48.3	12.3
10250_3	Organisation ou entreprise mixte public - privé	3.2	8.7	0.0	4.8	0.9	7.9	1.5	5.2	5.2	8.8	4.5	13.1	4.9
10250_4	Secteur à but non lucratif ou associatif, organisations non gouvernementales	1.9	2.5	0.0	0.0	0.0	0.8	0.5	1.0	1.7	1.3	4.5	6.6	1.2
10260	Combien de personnes travaillent dans la succursale ou l'entreprise au sein de laquelle vous													
	1 (la personne travaille seule)	8.0	7.8	34.1	9.5	2.6	4.3	7.7	6.1	9.1	9.2	7.7	10.5	1.2
	2 à 4 personnes	15.6	9.8	53.7	52.4	12.1	7.4	19.0	9.9	13.9	7.9	11.9	6.6	3.7
	5 à 9 personnes	14.1	10.4	4.9	9.5	13.4	7.8	21.5	18.8	13.5	8.3	11.6	7.8	2.5
	10 à 49 personnes	27.2	28.7	7.3	21.4	31.6	30.1	22.6	33.3	27.8	22.3	28.7	30.1	17.3
	50 à 99 personnes	12.1	10.8	0.0	0.0	11.3	12.9	7.7	8.9	9.6	8.3	19.0	14.5	8.6
	100 à 249 personnes	11.6	11.7	0.0	2.4	14.3	12.9	13.8	11.3	9.1	12.7	11.9	11.3	16.0
	250 à 499 personnes	4.8	7.9	0.0	0.0	6.5	9.8	3.1	7.5	6.5	11.8	4.2	4.7	23.5
	500 personnes et plus	6.7	13.1	0.0	4.8	8.2	14.8	4.6	4.2	10.4	19.7	4.8	14.5	27.2

		Suisse		Agriculture et sylviculture		Industrie, con- struction		Commerce et réparation, hé- bergement		Autres services privés		Services pub- lics		Services pri- vés, dont banques et assurances
		n=1040	n=1006	n=41	n=42	n=234	n=257	n=197	n=214	n=232	n=230	n=334	n=262	n=81
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2010
10210	Depuis combien d'années êtes-vous dans votre société ou organisation ?													
	Valeur moyenne	9.6	9.7	19.2	14.5	10.1	9.8	9.1	8.6	8.7	8.9	9.1	10.1	7.41
	Médiane	10.2	6.0	13.0	15.0	5.0	6.0	5.0	5.0	5.0	4.0	6.0	7.0	4.0
10205	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :													
	Au cours des trois dernières années, une restructuration ou réorganisation importante touchant mon environnement de travail immédiat a été opérée à mon lieu de travail actuel.	n/a	34.5	n/a	26.8	n/a	30.8	n/a	24.8	n/a	42.2	n/a	41.0	48.1
10230	J'ai un... (seulement pour les personnes salariées)													
	contrat à durée indéterminée	36.1	83.3	69.2	75.0	35.3	84.9	88.6	81.6	86.5	80.5	86.1	86.6	80.6
	contrat à durée déterminée	7.5	8.3	0.0	12.5	8.8	5.0	6.0	7.5	5.5	10.7	9.0	9.6	4.8
	contrat d'une agence de travail temporaire	0.5	1.2	0.0	0.0	1.0	3.5	0.7	0.0	0.0	0.6	0.3	0.0	1.6
	apprentissage ou tout autre programme de formation / formation continue	2.9	5.2	0.0	12.5	1.5	4.0	2.0	8.2	6.5	6.9	2.1	2.1	11.3
	Je n'ai pas de contrat	2.8	1.9	30.8	0.0	2.9	2.5	2.7	2.7	1.5	1.3	2.1	1.1	1.6
	Autres	0.2	0.1	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.5	0.0
10281	Votre temps de travail est-il déterminé par votre contrat (seulement pour les personnes sala-)													
	Oui, sur une base hebdomadaire		52.9		47.4		58.4		54.9		55.1		50.0	52.4
	Oui, sur une base annuelle	n/a	21.6	n/a	21.1	n/a	17.3	n/a	14.6	n/a	27.8	n/a	27.1	25.4
	Oui, temps de travail basé sur la confiance		7.8		10.5		9.9		4.9		7.0		7.4	9.5
	Non		15.7		21.1		14.4		25.7		10.1		15.4	12.7
10280	Combien d'heures travaillez-vous d'habitude, par semaine, dans votre principal travail rémunéré ?													
	Valeur moyenne	n/a	38.5	n/a	44.6	n/a	41.0	n/a	39.1	n/a	40.3	n/a	33.0	40.2
	Ecart type		13.3		19.6		11.6		13.1		11.1		12.9	8.8
10282	Combien d'heures par semaine devez-vous travailler selon votre contrat ?													
	Valeur moyenne	n/a	37.2	n/a	37.5	n/a	39.7	n/a	38.3	n/a	37.4	n/a	33.1	38.36
	Médiane		41.0		42.0		42.0		42.0		41.0		35.9	41.0
10283	Combien d'heures par an devez-vous travailler d'après votre contrat ?													
	Valeur moyenne	n/a	1694	n/a	2310	n/a	1926	n/a	1484	n/a	1664	n/a	1596	1739
	Médiane		1910		2293		1995		1800		1988		1801	1983
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :													
10284	Si je considère mon temps de travail sur l'ensemble de l'année, j'ai travaillé plus que ce qui était con- venu dans mon contrat.		65.5		66.7		69.8		60.4		61.4		67.8	67.9
10285_1	Ces heures supplémentaires sont comptées	n/a	65.3	n/a	80.0	n/a	74.6	n/a	62.5	n/a	54.7	n/a	64.1	41.7
10285_2	Ces heures supplémentaires sont payées		32.5		50.0		33.3		28.1		38.8		27.5	27.8
10285_3	Ces heures supplémentaires sont compensées, par exemple par des congés		71.8		81.8		79.7		69.8		70.2		64.1	61.8
10301	A quelle fréquence êtes-vous exposé(e) à ces situations dans votre activité ? Au moins le quart du temps :													
	Des vibrations provoquées par des outils manuels, machines, etc.	17.6	18.2	36.6	52.4	38.7	28.4	16.2	19.2	7.8	9.1	8.1	10.3	2.5
	Des bruits si forts que vous devez élever la voix pour parler aux gens	21.9	25.1	26.8	50.0	40.2	36.6	19.8	22.8	15.6	17.0	14.1	19.1	13.8
	Des températures qui vous font transpirer même si vous ne travaillez pas	22.4	38.8	40.5	57.1	29.5	45.7	21.8	35.5	20.3	33.6	17.4	36.4	22.2
	Des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur	20.3	28.1	70.7	82.9	24.4	35.2	15.7	23.6	15.5	24.5	17.4	19.8	10.0
	Respirer de la fumée, des vapeurs telles que des vapeurs de soudure ou d'échappement, de poussière,	18.6	13.2	23.8	45.2	41.5	22.5	16.8	14.0	9.9	7.0	9.0	3.4	0.0
	Respirer des vapeurs telles que des dissolvants et des diluants	9.0	9.6	0.0	14.0	20.5	14.8	5.6	11.2	3.0	4.8	8.4	6.9	0.0
	Etre en contact avec ou manipuler des produits ou des substances chimique	13.5	16.7	19.0	35.7	21.8	17.1	9.1	19.5	6.5	4.8	15.0	21.0	1.2
	Tabagisme passif : inhalation de fumée dégagée par des cigarettes de fumeurs à proximité	13.8	8.9	4.8	14.0	25.6	12.9	16.8	13.1	9.1	3.5	8.1	5.3	1.2
	Ne pas avoir une vue à l'extérieur, p.ex. en travaillant dans une chambre sans fenêtres	n/a	14.6	n/a	11.9	n/a	12.8	n/a	22.4	n/a	12.6	n/a	12.6	7.4
10311	A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale ?													
	Des positions douloureuses ou fatigantes	34.9	37.0	61.0	65.1	36.2	33.2	29.9	39.7	27.7	26.6	38.3	42.7	21.0
	De soulever ou de déplacer des personnes	6.0	6.3	0.0	0.0	0.4	1.6	2.0	4.2	0.9	1.3	17.1	17.9	0.0

		Suisse		Agriculture et sylviculture		Industrie, con- struction		Commerce et réparation, hé- bergement		Autres services privés		Services pub- lics		Services pri- vés, dont banques et assurances
		n=1040	n=1006	n=41	n=42	n=234	n=257	n=197	n=214	n=232	n=230	n=334	n=262	n=81
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2010
	De porter ou déplacer des charges lourdes	26.9	33.4	63.4	71.4	36.6	33.1	34.3	51.4	13.4	18.3	21.0	26.3	9.9
	De rester debout (<i>au moins le trois quart du temps</i>)	n/a	34.3	n/a	58.5	n/a	35.4	n/a	50.5	n/a	12.2	n/a	35.5	3.7
	D'être en contact direct avec des gens qui ne sont pas des salariés dans votre lieu travail tels que clients, passagers, élèves, patients, etc.	68.3	76.0	40.5	58.1	60.4	64.6	70.6	79.4	70.1	73.9	74.6	89.3	65.4
	De travailler avec des ordinateurs : PC, réseau, unité centrale	58.5	72.3	17.1	47.6	45.1	66.9	45.7	61.7	77.5	84.8	67.4	79.4	100.0
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation:													
10320	Je suis très bien/bien informé(e) sur les risques pour la santé et la sécurité liés à l'exécution de mon	91.8	91.2	92.7	92.9	91.7	94.2	92.1	90.5	93.2	91.1	90.5	91.9	88.6
10400	Minutes par jours pour aller de la maison au lieu de travail, aller-retour compris :													
	moins de 20 minutes	30.6	22.3	78.9	65.9	24.8	23.7	34.7	24.9	21.9	11.7	32.4	20.8	4.9
	20-39 minutes	30.0	26.9	18.4	19.5	37.4	27.6	28.5	30.5	26.8	22.6	29.1	27.4	22.0
	40-60 minutes	26.2	30.3	0.0	9.8	25.2	32.3	24.9	28.2	32.9	33.0	26.1	30.5	42.7
	plus de 60 minutes	13.2	19.5	2.6	4.9	12.6	16.3	11.9	16.4	18.4	32.6	12.4	21.2	30.5
	Valeur moyenne	36.6	49.4	12.8	15.1	36.9	41.1	34.8	49.0	43.3	66.0	35.5	48.8	64.55
	Médiane	30.0	40.0	9.0	3.7	30.0	30.0	30.0	30.0	40.0	50.0	30.0	40.0	60.0
10500	Jours de travail de nuit par mois (au moins 2 heures entre 22 et 5 heures)													
	Aucun	79.4	80.6	58.5	60.5	83.8	89.9	84.8	85.1	76.8	80.5	77.5	69.5	92.6
	1-5 jours	13.7	12.6	29.3	39.5	11.9	7.8	9.1	7.0	12.7	12.1	16.5	17.9	4.9
	6-10 jours	3.7	4.0	0.0	0.0	3.8	0.8	1.5	3.3	6.6	4.8	3.3	8.4	1.2
	11-20 jours	2.5	2.8	7.3	0.0	0.0	0.8	3.6	2.8	3.5	2.2	2.4	3.1	0.0
	Plus de 20 jours	0.7	0.3	4.9	0.0	0.4	0.8	1.0	1.9	0.4	0.4	0.3	1.1	1.2
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins un jour de travail de nuit par mois)	5.9	7.2	2.8	2.4	0.6	5.7	1.3	8.7	1.6	5.4	1.1	6.1	3.49
10501	Jours de travail le soir par mois (au moins 2 heures entre 18 et 22 heures)													
	Aucun	50.8	44.3	19.0	26.2	64.5	57.6	41.0	44.4	52.8	42.2	49.5	35.7	52.5
	1-5 jours	27.4	31.4	26.2	28.6	23.1	29.6	32.8	29.9	29.3	33.5	26.1	31.9	40.0
	6-10 jours	10.5	12.5	11.9	9.5	7.7	7.4	9.2	8.4	9.2	14.8	14.1	19.0	5.0
	11-20 jours	9.7	5.6	19.0	9.5	4.7	3.9	15.9	12.6	8.3	8.3	9.0	10.3	2.5
	plus de 20 jours	1.6	6.2	23.8	26.2	0.0	1.6	1.0	4.7	0.4	1.3	1.2	3.0	0.0
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins un jour de travail le soir par mois)	7.5	8.1	11.3	14.4	2.0	5.6	5.1	8.3	3.1	6.2	3.6	7.7	3.89
10502	Jours de travail le dimanche par mois													
	Aucun	71.9	70.4	86.6	31.0	87.1	84.0	75.1	70.6	75.8	79.7	61.1	53.2	93.9
	1 jour	11.0	11.8	4.9	16.7	7.7	7.8	8.6	9.3	10.4	10.8	15.6	17.5	2.4
	2 jours	9.5	8.3	9.8	7.1	3.4	3.9	6.6	6.1	8.7	7.8	16.2	14.8	2.4
	3 jours	2.3	3.7	0.0	2.4	0.9	1.6	1.0	6.5	2.6	1.3	3.9	6.1	0.0
	4 ou 5 jours	5.3	5.8	48.8	42.9	0.9	2.7	8.6	7.5	2.6	0.4	3.3	8.4	1.2
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins un jour de travail le dimanche par mois)	2.1	2.1	2.2	3.0	0.2	1.8	0.6	2.4	0.5	1.5	0.7	2.1	1.44
10503	Journées de plus de 10 heures par mois													
	Aucune	66.0	51.8	34.1	26.3	69.2	44.5	62.4	59.1	62.1	54.0	72.3	52.9	57.8
	1-5 jours	22.3	36.0	12.2	52.6	21.8	39.7	22.5	30.2	28.9	37.3	19.8	32.5	35.9
	6-10 jours	4.9	5.4	12.2	5.3	3.4	5.7	6.6	3.4	4.7	0.6	3.9	9.4	0.0
	11-20 jours	4.3	3.0	17.1	0.0	4.7	7.7	5.1	3.4	2.6	5.6	3.0	5.2	3.1
	plus de 20 jours	2.5	3.9	24.4	15.8	0.9	2.4	3.6	4.0	1.7	2.5	0.9	0.0	3.1
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins une journée de plus de 10 heures par mois)	6.6	7.4	8.2	9.0	0.6	5.4	1.7	4.9	1.0	5.6	1.2	5.2	5.3
	Ecart type	5.4	6.3	11.0	11.8	4.4	6.1	5.9	6.6	4.4	2.8	4.1	5.0	7.1

		Suisse		Agriculture et sylviculture		Industrie, con- struction		Commerce et réparation, hé- bergement		Autres services privés		Services pub- lics		Services pri- vés, dont banques et assurances
		n=1040	n=1006	n=41	n=42	n=234	n=257	n=197	n=214	n=232	n=230	n=334	n=262	n=81
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2010
10700	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :													
10700_1	Je travaille le même nombre d'heures chaque jours.	47.0	38.1	19.5	38.1	60.4	43.8	46.7	35.0	44.0	40.9	43.1	32.4	46.3
10700_2	J'ai des horaires de travail fixes.	52.4	42.9	36.6	44.2	60.3	39.5	55.6	53.5	37.9	33.2	57.1	45.8	30.0
10700_3	Je travaille par roulement.	12.9	12.2	4.8	0.0	10.6	7.8	11.2	13.1	10.4	10.0	18.3	19.8	4.9
10701	Règlement de l'horaire de travail pour les personnes travaillant par roulement													
	Je travaille en horaire fractionné, avec une coupure de 4 heures au moins.	14.1	7.2	0.0	n/a	8.0	19.0	13.0	14.3	4.2	0.0	21.3	2.0	0.0
	Je travaille en roulement permanent: matin, après-midi ou nuit.	34.6	35.7	100.0		36.0	28.6	39.1	32.1	29.2	26.1	32.8	43.1	0.0
	Je travaille en alternance/roulement tournant.	49.3	51.8	0.0		56.0	42.9	43.5	50.0	62.5	69.6	44.3	49.0	66.7
	Autre.	2.0	5.3	0.0		0.0	9.5	4.3	3.6	4.2	4.3	1.6	5.9	33.3
10800	De quelle manière sont fixés vos horaires ? (seul. pour les employés)													
	Ils sont fixés par l'entreprise, sans possibilités de changements.	37.7	31.5	17.1	36.8	45.3	32.9	47.2	33.3	28.1	21.3	36.2	36.5	9.5
	Le choix m'est donné entre plusieurs horaires de travail fixes, déterminés par l'entreprise.	5.9	8.1	0.0	5.3	3.0	2.9	5.1	11.6	4.8	9.4	9.6	9.5	4.8
	Je peux adapter mes horaires de travail dans une certaine limite (p.ex. horaire mobile).	30.8	43.5	12.2	36.8	29.9	44.0	18.3	40.8	40.3	54.4	34.7	37.6	65.1
	Mes horaires de travail sont entièrement déterminés par moi-même.	25.6	16.8	70.7	21.1	21.8	20.3	29.4	14.3	26.8	15.0	19.5	16.4	20.6
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation : (seul. pour les employés)													
10802	Il y a une horloge de timbrage / un système technique ou électronique de saisie du temps de travail.	n/a	43.7	n/a	21.1	n/a	54.8	n/a	35.1	n/a	50.9	n/a	34.9	55.6
10803	Les temps de travail sont enregistrés par mes supérieurs.	n/a	33.7	n/a	21.1	n/a	33.0	n/a	49.0	n/a	22.5	n/a	33.3	14.1
10804	Est-ce que vous notez votre temps de travail vous-même ? (seul. pour les employés)													
	Oui, volontairement		15.6		27.8		14.4		14.2		21.1		13.0	19.0
	Oui, j'y suis tenu(e)	n/a	39.1	n/a	44.4	n/a	42.6	n/a	33.8	n/a	33.5	n/a	43.2	31.7
	Non		45.3		27.8		43.1		52.0		45.3		43.8	49.2
10805	Votre supérieur contrôle-t-il vos relevés d'heures ? (seul. pour les employés)													
	Oui, régulièrement		47.8		42.9		51.8		45.7		34.9		54.9	36.7
	Oui, de temps à autre	n/a	22.6	n/a	14.3	n/a	21.4	n/a	20.0	n/a	30.1	n/a	22.5	23.3
	Non		29.6		42.9		26.8		34.3		34.9		22.5	40.0
10806	N'y a-t-il aucun enregistrement de vos temps de travail ? (seul. les personnes qui ont répondu « non » à la question 10804)													
	C'est vrai	n/a	86.5	n/a	75.0	n/a	92.3	n/a	91.2	n/a	89.2	n/a	78.6	94.1
	Si, il y a une possibilité d'enregistrement		13.5		25.0		7.7		8.8		10.8		21.4	5.9
	Les affirmations suivantes s'appliquent / s'appliquent entièrement à ma situation : (seul. pour les employés qui peuvent fixer eux-mêmes leur temps de travail, en partie ou complètement)													
108110	Je peux sans problème rentrer plus tôt à la maison ou venir Travailler plus tard, ou encore reprendre des heures supplémentaires, sans avoir à craindre que ce soit interprété négativement.	n/a	73.3	n/a	54.5	n/a	75.8	n/a	64.2	n/a	79.3	n/a	73.0	77.8
108140	Je peux pleinement utiliser la marge de manœuvre prévue dans l'organisation de mon temps de travail.		76.5		90.9		74.8		69.1		81.8		77.5	81.1
	De quoi dépend beaucoup / énormément la durée de votre temps de travail ? (seul. pour les employés, qui peuvent fixer eux-mêmes leur temps de travail, en partie ou complètement)													
10831	De mon supérieur		17.6		18.2		15.4		24.1		16.4		17.2	15.4
10832	De mes tâches ou de mes objectifs	n/a	74.1	n/a	90.0	n/a	81.4	n/a	65.8	n/a	69.4	n/a	75.0	65.4
10833	D'autres choses, p.ex. des collègues, des autres départements, des clients, des heures d'ouverture		39.0		9.1		33.3		51.9		38.2		41.0	44.2
	Y'a-t-il régulièrement des changements dans vos horaires de travail ? Combien de temps à l'avance en êtes-vous informé(e) ? (seul. pour les employés qui peuvent fixer eux-mêmes leur temps de travail, en partie ou complètement)													
	Non.		75.8		73.7		78.7		76.9		77.7		70.0	90.2
10841_1	Oui, le jour même.		5.1		50.0		34.2		9.7		19.5		18.8	0.0
10841_2	Oui, la veille.	n/a	3.4	n/a	25.0	n/a	26.3	n/a	47.9	n/a	49.7	n/a	51.0	28.6
10841_3	Oui, plusieurs jours à l'avance.		4.9		25.0		39.5		42.4		30.8		30.2	28.6
10841_4	Oui, plusieurs semaines à l'avance.		1.9		0.0		0.0		13.3		32.3		9.8	42.9

		Suisse		Agriculture et sylviculture		Industrie, con- struction		Commerce et réparation, hé- bergement		Autres services privés		Services pub- lics		Services pri- vés, dont banques et assurances
		n=1040	n=1006	n=41	n=42	n=234	n=257	n=197	n=214	n=232	n=230	n=334	n=262	n=81
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2010
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :													
10850	L'horaire de travail s'accorde très bien / bien avec les engagements sociaux et familiaux en dehors du travail.	87.8	87.0	90.0	88.1	88.8	89.9	84.8	85.4	88.8	91.3	87.7	81.6	96.3
10860	Au cours des 12 derniers mois, il m'est arrivé au moins une à deux fois par semaine de travailler sur mon temps libre afin de répondre aux exigences de mon travail (seul. pour les employés).		19.5		5.9		17.2		15.6		16.4		29.0	21.0
10870	Je suis satisfait(e) / très satisfait(e) de la manière dont mon temps de travail est réglé dans mon en- treprise/organisation (seul. pour les employés).	n/a	79.6	n/a	89.5	n/a	84.2	n/a	71.6	n/a	85.6	n/a	74.6	82.9
10880	Je conviens avec mon chef d'objectifs impératifs que je dois atteindre dans un certain délai (seul. pour les employés).		68.1		63.2		71.6		60.5		75.2		64.9	84.1
10881	Si vous pensez à la dernière année...													
	vous n'avez pas atteint vos objectifs		1.8		0.0		2.8		1.1		0.0		3.4	0.0
	vous avez partiellement atteint vos objectifs	n/a	14.1	n/a	8.3	n/a	18.4	n/a	14.8	n/a	13.7	n/a	10.2	11.8
	vous avez atteint vos objectifs		62.8		75.0		56.0		69.3		64.1		62.7	60.8
	vous avez dépassé vos objectifs		21.4		16.7		22.7		14.8		22.2		23.7	27.5
	Ces affirmations s'appliquent / s'appliquent entièrement à ma situation : (seul. pour les em- ployés)													
10901	Mon chef adapte mon volume de travail de telle sorte que je puisse le faire dans le temps de travail convenu contractuellement.	n/a	65.2	n/a	75.0	n/a	62.8	n/a	72.4	n/a	69.2	n/a	57.9	73.8
10902	La seule chose qui intéresse mon chef est que le travail soit fait; il se moque de savoir combien de temps cela me prend et quand je le fais.		49.4		31.3		49.5		48.1		61.5		51.8	46.8
10903	De manière générale : mon responsable / superviseur immédiat... (seul. pour les employés)													
10903_1	me fournit des commentaires sur mon travail		80.7		78.9		80.6		79.6		82.9		80.1	87.5
10903_2	me respecte en tant que personne		95.1		100.0		95.2		93.2		98.1		93.7	96.8
10903_3	est bon pour la résolution de conflits	n/a	75.3	n/a	88.2	n/a	73.6	n/a	72.1	n/a	79.1	n/a	75.4	75.8
10903_4	est bon pour planifier et organiser le travail		73.3		89.5		70.9		72.3		76.1		72.8	77.4
10903_5	m'encourage à participer aux décisions importantes		74.7		94.7		78.0		65.3		79.6		72.5	82.5
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation : (seul. pour les employés)													
10904	Mon chef direct est une femme.	20.7	19.0	0.0	5.3	4.9	7.7	20.7	25.9	18.6	15.5	32.6	30.2	21.9
10905	Sur votre lieu de travail, il y a un salarié agissant en tant que représentant du personnel.	n/a	44.7	n/a	21.1	n/a	51.0	n/a	38.0	n/a	48.7	n/a	42.0	44.6
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation au cours des douze derniers mois de mon travail :													
10906	J'ai été sujet à une évaluation formelle de ma performance au travail.	n/a	66.7	n/a	42.1	n/a	64.9	n/a	63.9	n/a	78.0	n/a	64.0	82.5
10907	J'ai discuté de problèmes liés au travail avec mon chef/patron.	73.5	75.0	92.3	63.2	71.6	74.5	70.7	66.7	78.4	76.3	72.1	82.1	77.8
10908	J'ai discuté de problèmes liés au travail avec un représentant des employés.	n/a	25.4	n/a	75.0	n/a	25.7	n/a	24.1	n/a	19.8	n/a	29.6	9.7
	Mon travail comporte :													
10910	Des cadences de travail élevées au moins un quart du temps	71.6	84.4	75.6	92.9	78.2	89.0	74.6	85.0	78.6	82.9	60.0	79.5	85.2
10911	Des délais très stricts et très courts au moins un quart du temps	66.3	79.7	70.7	73.8	73.1	89.5	62.1	72.8	75.8	81.2	56.8	75.5	85.2
10920	Je dois interrompre une tâche que je suis en train de faire pour en effectuer une autre non prévue	44.6	47.3	29.3	40.5	37.8	47.1	42.9	46.5	56.0	44.8	44.3	51.5	46.9
10921	Pour votre travail, ces interruptions sont :													
	perturbantes	34.5	45.2	31.4	36.6	36.4	44.1	22.5	40.8	44.0	46.5	33.1	50.2	40.3
	sans conséquences	55.1	44.2	51.4	56.1	58.1	44.5	62.4	50.8	44.0	40.4	56.2	40.2	50.0
	positives	10.4	9.5	16.2	4.9	5.1	9.7	15.0	8.4	11.0	11.6	9.7	8.7	9.7
10930	Généralement mon principal travail rémunéré implique :													
10930_1	une évaluation par vous-même de la qualité de votre travail personnel	85.5	80.3	90.0	78.0	87.4	84.0	82.1	79.1	84.8	77.3	86.2	80.5	74.1
10930_2	de résoudre vous-même des problèmes imprévus	88.6	94.0	95.1	90.5	89.2	93.0	82.3	92.5	90.9	94.8	89.2	96.2	91.4
10930_3	des tâches monotones	22.9	29.4	45.2	35.7	25.2	25.7	19.7	33.3	20.8	32.0	21.9	26.3	40.7

		Suisse		Agriculture et sylviculture		Industrie, con- struction		Commerce et réparation, hé- bergement		Autres services privés		Services pub- lics		Services pri- vés, dont banques et assurances
		n=1040	n=1006	n=41	n=42	n=234	n=257	n=197	n=214	n=232	n=230	n=334	n=262	n=81
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2010
10931	Au travail, j'ai la possibilité de choisir ou de modifier :													
10931_1	l'ordre de mes tâches	73.9	78.6	85.7	67.4	71.9	80.4	65.5	75.7	76.6	76.8	76.6	82.6	86.1
10931_2	mes méthodes de travail	82.4	81.9	95.0	76.7	83.0	83.9	76.4	79.2	79.7	79.6	85.8	85.4	84.0
10931_3	ma cadence ou ma vitesse de travail	76.1	79.3	95.1	90.5	73.5	82.1	72.6	72.9	74.2	81.2	78.9	78.8	87.7
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :													
11010	Le salaire, la reconnaissance et les gratifications que je reçois ne sont pas en rapport avec les efforts que je fournis.	n/a	31.1	n/a	34.1	n/a	31.0	n/a	36.4	n/a	25.6	n/a	31.3	11.1
11020	Souvent / très souvent je reçois des instructions qui ne sont pas claires (seul. pour les employés).		13.0		5.3		13.5		14.3		15.0		11.6	18.8
11030	Dans mon travail, je ne dispose pas souvent des informations, matériaux et outils de travail nécessaires ou ils ne fonctionnent pas comme ils devraient (seul. pour les employés).		15.7		10.5		17.4		13.5		15.6		16.3	17.2
11040	L'affirmation suivante s'applique à ma situation : (seul. pour les employés)													
	Dans mon travail, il arrive très souvent (plusieurs fois par heures) / souvent (plusieurs fois par jour) que je dois manifester des sentiments qui ne coïncident pas avec ceux que j'éprouve véritablement	n/a	12.3	n/a	0.0	n/a	9.6	n/a	17.0	n/a	8.8	n/a	15.8	9.5
11051	Les affirmations suivantes s'appliquent presque toujours / toujours à ma situation : (seul. pour les employés)													
11051_1	Mes collègues m'aident et me soutiennent si je le leur demande.	80.7	82.0	67.7	83.3	80.7	80.8	81.1	83.2	80.3	81.1	81.8	83.6	82.8
11051_2	Mon manager / supérieur hiérarchique m'aide et me soutient si je le lui demande.	72.3	72.8	38.5	84.2	76.9	67.3	69.2	67.6	72.1	81.0	73.9	75.3	79.0
11051_3	J'ai une influence sur le choix de mes collègues de travail.	33.9	32.5	66.7	29.4	34.4	38.7	36.1	31.9	32.9	29.4	29.1	29.5	23.8
11051_4	Je peux faire des pauses quand je le souhaite.	59.5	61.8	87.8	63.2	50.9	66.7	58.6	58.1	68.4	72.7	56.3	50.0	79.4
11051_5	J'ai le sentiment de faire un travail utile.	92.7	90.5	92.7	94.4	91.9	89.3	93.4	89.1	89.7	88.1	95.2	94.8	87.3
11051_6	Mon travail implique des tâches qui sont en contradiction avec mes valeurs personnelles.		7.8		10.5		9.8		2.7		10.6		7.3	10.9
11051_7	Je peux influencer les décisions qui sont importantes pour mon travail.	n/a	57.4	n/a	68.4	n/a	62.0	n/a	53.1	n/a	55.1	n/a	57.1	51.6
11055	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation : (seul. pour les employés)													
11055_1	Si je fais des erreurs dans mon travail, cela engendre toujours / la plupart du temps à des dommages physiques à d'autres personnes.	n/a	12.9	n/a	15.8	n/a	14.4	n/a	8.1	n/a	11.3	n/a	16.1	3.2
11055_2	Si je fais des erreurs dans mon travail, cela engendre toujours / la plupart du temps une perte financière pour mon entreprise.		34.0		21.1		48.3		29.9		41.5		16.3	48.4
11060	Les affirmations suivantes concernant mes compétences s'appliquent à ma situation :													
	J'ai besoin d'une formation complémentaire pour me permettre de faire face à mes obliga-	19.5	16.8	17.1	6.3	20.8	18.5	18.4	14.9	15.9	23.1	21.8	17.8	20.6
	Mes obligations correspondent à mes compétences actuelles.	49.4	49.8	46.3	68.8	49.8	48.8	51.5	49.8	44.8	50.0	51.6	49.4	47.6
	J'ai les compétences nécessaires pour faire face à des obligations plus exigeantes.	31.0	33.5	36.6	25.0	29.4	32.7	30.1	35.3	39.2	26.9	26.6	32.8	31.7
11110	Au cours des 12 derniers mois, pour améliorer vos compétences, vous avez participé à :													
11110_1	une formation payée ou assurée par votre employeur ou par vous-même si vous êtes indépendant(e)	45.4	54.3	16.7	59.5	40.2	45.5	33.0	43.5	50.2	55.8	56.8	69.5	58.0
11110_2	à une formation payée par vous-même	12.6	25.8	0.0	33.3	6.0	21.8	12.7	24.3	12.2	23.1	18.9	32.1	22.2
11110_3	à une formation sur le terrain (collègues, superviseurs, etc.)	44.7	49.5	19.5	38.1	46.2	46.1	39.9	41.0	43.9	56.5	50.3	55.4	63.7
11210	Au cours des douze derniers mois, j'ai été confronté(e) aux situations suivantes :													
11210_1	Discrimination liée à mon âge.	3.9	5.9	0.0	0.0	2.6	4.7	4.6	7.0	4.3	7.0	4.5	6.1	8.6
11210_2	Discrimination liée à mon sexe.		3.7		2.3		3.1		2.8		2.2		6.9	2.5
11210_3	Violences verbales.		12.2		9.3		10.1		10.3		11.7		16.9	7.4
11210_4	Menaces et comportement humiliant	n/a	8.3	n/a	0.0	n/a	5.4	n/a	9.3	n/a	9.1	n/a	11.1	5.0
11210_5	Violences physiques		0.9		0.0		0.0		0.0		0.4		3.4	0.0
11210_6	Intimidations/ harcèlement moral/mobbing		7.8		2.4		7.0		8.4		5.7		10.4	6.3
11210_7	Harcèlement sexuel.	1.1	0.7	4.9	0.0	0.0	0.8	0.5	0.0	0.0	0.0	2.4	1.9	0.0

		Suisse		Agriculture et sylviculture		Industrie, con- struction		Commerce et réparation, hé- bergement		Autres services privés		Services pub- lics		Services pri- vés, dont banques et assurances
		n=1040	n=1006	n=41	n=42	n=234	n=257	n=197	n=214	n=232	n=230	n=334	n=262	n=81
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2010
20000	Au cours des 12 derniers mois, je me suis senti(e) très souvent / souvent...													
	stressé(e).	n/a	33.4	n/a	25.6	n/a	32.2	n/a	34.6	n/a	35.9	n/a	33.2	40.7
20100	L'affirmation suivante est plutôt vraie / entièrement vraie :													
	Dans mon travail, j'ai de plus en plus souvent le sentiment d'être vidé émotionnellement.	n/a	25.0	n/a	9.5	n/a	22.1	n/a	23.8	n/a	24.7	n/a	31.5	37.2
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation : (seul. pour les personnes qui se sentent stres-													
20120	Je me sens assez bien / complètement en état de maîtriser mon stress.	n/a	92.9	n/a	91.7	n/a	93.2	n/a	93.0	n/a	91.8	n/a	94.0	84.3
20210	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :													
	Mon état de santé général est très bon / bon.	n/a	86.8	n/a	86.0	n/a	86.0	n/a	88.7	n/a	79.5	n/a	85.8	88.9
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation:													
20300	Je pense que ma santé ou ma sécurité sont mises en danger par mon travail.	22.4	20.4	43.9	40.5	34.6	18.5	30.3	19.6	32.3	18.8	26.9	20.8	12.5
20310	Je pense que mon travail a une influence plutôt positive sur ma santé.		26.7		40.0		27.8		20.6		21.0		34.1	21.5
	Je pense que mon travail a une influence plutôt négative sur ma santé.	n/a	20.9	n/a	27.5	n/a	22.7	n/a	22.0	n/a	18.8	n/a	19.0	19.0
	Je ne pense pas que mon travail influence ma santé.		52.3		32.5		49.4		57.4		60.3		46.8	59.5
20320	Durant les 12 derniers mois, avez-vous souffert de l'un ou plusieurs des problèmes de santé													
20320_1	Problèmes d'audition		6.7		9.3		5.8		7.5		7.0		6.1	7.4
20320_2	Problèmes de peau		11.4		11.9		11.3		11.3		12.2		11.1	12.3
20320_3	Maux de dos		49.3		67.4		44.0		53.3		48.7		49.2	54.3
20320_4	Maux de tête, fatigue oculaire		46.9		30.2		42.2		50.5		51.9		46.6	65.4
20320_5	Douleurs d'estomac		17.9		14.0		14.0		21.6		19.1		18.4	22.2
20320_6	Difficultés respiratoires	n/a	8.4	n/a	9.5	n/a	6.2	n/a	7.9	n/a	5.7	n/a	12.6	6.2
20320_7	Maladies cardio-vasculaires		5.8		0.0		5.8		5.6		3.5		8.8	6.2
20320_8	Blessure(s)		17.0		33.3		15.9		18.3		14.3		16.8	9.9
20320_9	Dépression ou anxiété		11.4		4.9		9.3		12.6		11.3		13.0	11.1
20320_10	Problèmes d'insomnie ou difficultés à dormir		26.9		30.2		21.0		22.4		30.9		32.4	42.0
20320_11	Douleurs musculaires dans les épaules, le cou ou dans les membres supérieurs		54.6		54.8		48.8		58.9		54.3		56.9	62.5
20320_12	Douleurs musculaires dans les membres inférieurs: hanches, jambes, genoux, pieds		31.1		35.7		31.1		37.1		23.9		31.7	21.3
20400	Dans mon principal travail rémunéré, au cours des douze derniers mois, j'ai déjà été absent													
20400_1	des problèmes de santé	n/a	39.6	n/a	26.2	n/a	40.9	n/a	35.2	n/a	42.6	n/a	41.4	53.8
20400_2	autres raisons		15.5		7.1		16.7		15.5		16.5		14.6	17.3
20410	Sur les 12 derniers mois, nombre total de jours d'absence du travail pour des raisons de santé (base : personnes ayant manqué le travail pour des raisons de santé)													
	jamais		2.0		0.0		2.9		1.3		1.0		2.8	0.0
	entre 1 et 5 jours		58.5		75.0		64.8		61.0		57.3		49.1	65.1
	entre 6 et 15 jours		23.2		0.0		14.3		15.6		32.3		30.6	27.9
	entre 16 et 30 jours	n/a	6.9	n/a	25.0	n/a	5.7	n/a	11.7	n/a	6.3	n/a	4.6	7.0
	entre 31 et 60 jours		5.8		0.0		10.5		5.2		3.1		4.6	0.0
	plus de 60 jours		3.7		0.0		1.9		5.2		0.0		8.3	0.0
	Valeur moyenne		14.3		7.4		11.8		13.1		8.4		23.5	6.90
	Médiane		5.0		3.0		4.0		5.0		6.0		5.0	5.0
20421	...dont jours d'absence dus à un accident de travail													
	aucun		91.1		81.8		87.1		90.3		93.5		94.1	97.6
	entre 1 et 5 jours		5.4		18.2		8.9		5.6		4.3		2.0	2.4
	entre 6 et 15 jours	n/a	2.1	n/a	0.0	n/a	2.0	n/a	2.8	n/a	2.2	n/a	2.0	0.0
	entre 16 et 30 jours		0.4		0.0		1.0		0.0		0.0		0.0	0.0
	entre 31 et 60 jours		0.5		0.0		1.0		1.4		0.0		0.0	0.0
	plus de 60 jours		0.5		0.0		0.0		0.0		0.0		2.0	0.0

		Suisse		Agriculture et sylviculture		Industrie, con- struction		Commerce et réparation, hé- bergement		Autres services privés		Services pub- lics		Services pri- vés, dont banques et assurances
		n=1040	n=1006	n=41	n=42	n=234	n=257	n=197	n=214	n=232	n=230	n=334	n=262	n=81
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2010
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison d'un accident de travail)	n/a	24.5	n/a	2.7	n/a	8.6	n/a	10.9	n/a	4.1	n/a	99.1	1.00
	Médiane (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison d'un accident de travail)		3.0		2.9		2.2		3.0		0.0		7.0	1.0
20422	...dont jours d'absence en raison de problèmes de santé causés par le travail													
	aucun		85.9		72.7		88.0		83.3		89.2		84.2	95.2
	entre 1 et 5 jours		7.2		18.2		9.0		8.3		3.2		6.9	2.4
	entre 6 et 15 jours		3.2		0.0		0.0		2.8		5.4		5.0	2.4
	entre 16 et 30 jours		2.0		9.1		1.0		4.2		1.1		1.0	0.0
	entre 31 et 60 jours	n/a	1.3	n/a	0.0	n/a	1.0	n/a	1.4	n/a	1.1	n/a	2.0	0.0
	plus de 60 jours		0.5		0.0		1.0		0.0		0.0		1.0	0.0
	Valeur moyenne (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison de problèmes causés par le travail)		16.2		13.0		13.3		14.3		12.4		22.6	7.92
	Médiane (base : personnes ayant au moins manqué un jour de travail en raison de problèmes causés par le travail)		5.1		6.9		2.0		7.7		5.0		7.0	8.8
20500	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous travaillé alors que vous étiez malade ?													
	Oui		46.7		55.8		40.9		51.2		46.3		47.3	50.6
	Non	n/a	44.9	n/a	27.9	n/a	51.4	n/a	40.4	n/a	47.2	n/a	43.5	43.2
	Je n'étais pas malade		8.3		16.3		7.8		8.5		6.5		9.2	6.2
20521	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :													
20521_1	Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) bien et de bonne humeur la plupart du temps / tout le temps	n/a	82.9	n/a	78.6	n/a	82.7	n/a	84.1	n/a	80.4	n/a	84.9	76.5
20521_2	Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) calme et tranquille la plupart du temps / tout le temps		67.3		69.8		70.3		67.6		63.0		67.3	60.5
20521_3	Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) plein(e) d'énergie et vigoureux/se la plupart du temps / tout le temps		53.0		33.3		54.1		57.9		48.3		55.3	46.9
20521_4	Au cours des deux dernières semaines, ma vie quotidienne a été remplie de choses intéressantes la plupart du temps / tout le temps		64.4		61.9		69.0		62.0		60.9		65.5	61.3
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :													
20600	Je pense que je pourrai faire le même travail qu'actuellement lorsque j'aurai 60 ans (seul, si la personne a moins de 60 ans).	68.1	68.6	85.3	70.7	63.6	72.7	60.3	60.2	68.5	68.6	73.3	71.4	71.1
20700	D'une façon générale, je suis très satisfait(e) / satisfait(e) des conditions de travail de mon principal emploi rémunéré.	91.2	90.6		88.1		91.1		85.9		94.8		90.5	95.1
20800	J'ai changé d'employeur au cours des douze derniers mois parce que mon travail me pesait trop.		22.0		n/a		20.0		16.7		13.3		37.5	0.0
20810	La probabilité que je change d'employeur au cours de l'année qui vient parce que mon travail me pèse trop est assez grande / très grande.	n/a	7.9	n/a	10.5	n/a	8.3	n/a	11.1	n/a	6.9	n/a	5.9	4.7
20820	Les affirmations suivantes s'appliquent beaucoup / énormément à ma situation :													
20820_1	Je risque de perdre mon travail principal au cours des 6 prochains mois.	12.1	8.0		0.0		12.7	17.7	6.2	17.1	7.0	7.3	5.8	8.1
20820_2	Si je devais perdre ou quitter mon emploi actuel, il serait facile pour moi de trouver un emploi avec un salaire similaire.	n/a	43.7	n/a	50.0	n/a	42.4	n/a	45.8	n/a	40.3	n/a	46.0	44.4
20820_3	L'organisation pour laquelle je travaille me motive à donner ma meilleure performance professionnelle.		73.0		84.2		76.3		63.9		73.1		75.0	65.6

		Suisse		Agriculture et sylviculture		Industrie, con- struction		Commerce et réparation, hé- bergement		Autres services privés		Services pub- lics		Services pri- vés, dont banques et assurances
		n=1040	n=1006	n=41	n=42	n=234	n=257	n=197	n=214	n=232	n=230	n=334	n=262	n=81
N° de la question	Question	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2010
21021	De qui est provenue cette recommandation ?													
	De mon employeur		2.4		0.0		0.0		0.0		0.0		4.2	0.0
	D'un collègue de travail	n/a	44.6	n/a	0.0	n/a	54.5	n/a	22.2	n/a	62.5	n/a	41.7	66.7
	D'autres personnes : notamment médias, pharmacien, famille, amis et connaissances en dehors du tra- vail		57.8		100.0		54.5		77.8		50.0		54.2	33.3
21030	Au cours des douze derniers mois, j'ai pris pris des médicaments ou d'autres substances p.e. drogues légales ou illégales pour...													
21030_1	augmenter mes performances intellectuelles ou améliorer mon humeur au travail	n/a	3.9	n/a	0.0	n/a	1.9	n/a	3.3	n/a	6.5	n/a	4.6	3.7
21030_2	augmenter mes performances physiques au travail.		3.5		2.4		1.9		3.8		4.3		3.8	4.9
21030_3	pouvoir travailler malgré des douleurs.	n/a	25.0	n/a	23.8	n/a	19.5	n/a	23.4	n/a	25.7	n/a	31.1	29.6
21030_4	pouvoir déconnecter après le travail ou dormir et être en forme le lendemain pour reprendre le travail		10.2		11.6		8.2		8.9		11.3		11.8	9.9
21031	À quelle fréquence avez-vous pris, ou prenez-vous, des médicaments ou d'autres substances ?													
	Exceptionnellement		53.2		50.0		55.2		46.3		61.8		50.5	55.6
	Plus que 3 fois dans les 12 derniers mois	n/a	23.7	n/a	35.7	n/a	20.9	n/a	29.9	n/a	17.1	n/a	24.2	25.9
	Régulièrement		23.1		14.3		23.9		23.9		21.1		25.3	18.5
21035	Quelles seraient pour vous, personnellement, les raisons valables qui justifieraient la prise de médicaments ou d'autres subs-													
21035_01	Améliorer la mémoire et la concentration		15.3		2.4		11.3		13.1		21.7		17.2	26.3
21035_02	Atténuer la fatigue pendant le travail		12.6		2.4		9.7		15.4		21.3		7.3	24.7
21035_03	Troubles du sommeil		36.5		23.8		31.1		34.9		37.2		44.3	39.5
21035_04	Pression des délais		9.9		9.5		6.6		11.2		13.0		9.2	13.6
21035_05	Situations éternantes et stress		7.8		2.3		6.6		11.2		7.8		7.6	7.4
21035_06	Conflits		2.7		0.0		2.7		2.3		3.5		2.7	2.5
21035_07	Forte concurrence		6.7		2.4		6.2		8.9		8.7		4.6	7.4
21035_08	Mauvaise humeur		20.1		9.3		16.3		18.2		23.8		24.0	28.4
21035_09	Nervosité, angoisse	n/a	67.0	n/a	59.5	n/a	61.1	n/a	70.1	n/a	68.7	n/a	70.2	72.8
21035_10	Douleurs		0.4		0.0		0.8		0.0		0.4		0.4	0.0
21035_12	Dépression et maladies psychiques		1.0		2.3		0.8		0.9		1.7		1.9	1.2
21035_13	Maladies en général		1.6		0.0		1.6		1.4		0.0		2.1	1.2
21035_14	Grippe, refroidissement, fièvre		0.6		0.0		0.4		0.0		0.4		1.1	0.0
21035_15	Exceptionnellement, en cas d'urgence		0.6		0.0		0.4		0.5		0.0		1.5	0.0
21035_16	Sur conseil médical		0.4		0.0		0.0		0.0		0.4		0.8	0.0
21035_90	Autre		0.8		0.0		0.0		0.9		1.3		1.1	1.2
21035_97	Hors de question		20.4		23.8		24.4		19.2		19.6		17.6	17.5
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :													
21040	Je connais quelqu'un dans mon environnement de travail qui boit pendant les heures de tra- vail (excepté en cas d'événement festifs).	n/a	16.3	n/a	23.3	n/a	18.7	n/a	15.6	n/a	14.4	n/a	14.9	12.3
21041	J'ai bu de l'alcool durant mes heures de travail au cours des douze derniers mois (excepté en cas d'événement festifs).		8.2		21.4		10.5		6.1		8.7		4.6	9.9
99300	Au moins une à deux fois par semaine, je prends part aux activités suivantes en dehors du travail :													
99300_1	Activité bénévole ou caritative	15.6	16.9	12.2	26.2	15.7	18.7	8.7	12.6	14.3	18.8	21.3	15.7	12.7
99300_2	Garde et éducation de mes enfants, petits-enfants	36.9	42.4	21.1	52.4	37.4	40.2	35.5	39.4	44.6	36.7	39.7	50.2	36.7
99300_3	Cuisiner et s'occuper de tâches ménagères	34.3	88.9	58.5	81.4	76.4	86.7	85.8	88.7	85.7	86.5	91.6	95.0	90.0
99300_4	S'occuper de personnes âgées ou handicapées de mon entourage	8.9	13.1	11.9	16.3	6.0	12.5	8.2	15.1	7.9	7.9	11.7	16.1	8.9
99300_5	Activités sportives, culturelles ou de loisirs hors de chez moi	60.7	65.1	47.6	66.7	63.8	62.5	54.3	62.6	61.6	66.8	62.9	67.8	72.5
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :													
99500	Mon salaire dépend de mon rendement au travail (seul. pour les employés)	n/a	26.4	n/a	31.6	n/a	29.0	n/a	19.2	n/a	37.3	n/a	19.5	38.7
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :													
99600	En pensant au revenu mensuel total de mon ménage, mon foyer est en mesure de joindre les deux bouts facilement / assez facilement.	n/a	57.5	n/a	46.3	n/a	58.3	n/a	57.1	n/a	58.5	n/a	57.9	65.0

		Suisse		UE27	Etalon comparatif (moyenne des 3 pays en tête du classement)	3 pays en tête du classement	Position de la CH
N° de la question	Question	2005	2010	2010	2010	2010	2010
10280	Combien d'heures travaillez-vous d'habitude, par semaine, dans votre principal travail rémunéré ?						
	Valeur moyenne	37.2	38.5	37.5	43.7	EL, RO, BG	17
10301	A quelle fréquence êtes-vous exposé(e) à ces situations dans votre activité ? Au moins le quart du temps :						
Attention: modifier!	Des vibrations provoquées par des outils manuels, machines, etc.	17.6	18.2	22.5	15.1	UK, NL, DK	6
	Des bruits si forts que vous devez élever la voix pour parler aux gens	21.9	25.1	29.0	21.4	NL, IT, UK	5
	Des températures qui vous font transpirer même si vous ne travaillez pas	22.4	38.8	22.1	14.0	EE, IE, SE	28
	Des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur	20.3	28.1	23.5	16.2	IT, BE, NL	19
	Respirer de la fumée, des vapeurs telles que des vapeurs de soudure ou	18.6	13.2	16.5	11.2	IE, UK, NL	6
	Respirer des vapeurs telles que des dissolvants et des diluants	9.0	9.6	10.3	3.7	DK, NL, SE	10
	Etre en contact avec ou manipuler des produits ou des substances chimique	13.5	16.7	15.3	7.9	NL, DK, RO	20
	Tabagisme passif : inhalation de fumée dégagée par des cigarettes de fumeurs	13.8	8.9	11.4	4.5	IE, UK, FI	9
10311	A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale ? Au moins le quart du temps:						
Attention: modifier!	Des positions douloureuses ou fatigantes	34.9	37.0	46.4	28.0	NL, CZ, UK	7
	De soulever ou de déplacer des personnes	6.0	6.3	8.8	4.4	EL, BG, LT	9
	De porter ou déplacer des charges lourdes	26.9	33.4	33.5	25.3	NL, DK, LU	12
	De rester debout (<i>au moins le trois quart du temps</i>)	n/a	34.3	47.3	35.2	CH, NL, CZ	1
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation:						
10320	Je suis très bien/bien informé(e) sur les risques pour la santé et la sécurité liés à	91.8	91.2	90.0	96.1	IE, HU, LV	14
10503	Journées de plus de 10 heures par mois (valeur moyenne)	6.6	7.4	7.6	11.2	RO, EL, UK	12
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation						
10800	Je peux adapter mes horaires de travail dans une certaine limite (p.ex. horaire)	n/a	60.3	33.1	56.7	CH, SE, NL	1
10850	L'horaire de travail s'accorde très bien / bien avec les engagements sociaux et familiaux en dehors du travail.	87.8	87.0	81.5	90.4	DK, NL, CH	3

		Suisse		UE27	Etalon comparatif (moyenne des 3 pays en tête du classement)	3 pays en tête du classement	Position de la CH
N° de la question	Question	2005	2010	2010	2010	2010	2010
10860 Attention: modifier!	Au cours des 12 derniers mois, il m'est arrivé au moins une à deux fois par semaine de travailler sur mon temps libre afin de répondre aux exigences de mon travail (seul. pour les employés)	n/a	19.5	15.7	9.7	LV, PT, LT	22
10903	De manière générale : mon responsable / superviseur immédiat... (seul. pour les employés)						
10903_1	me fournit des commentaires sur mon travail	n/a	80.7	75.4	91.4	CY, EL, HU	14
10903_2	me respecte en tant que personne		95.1	94.9	97.5	NL, PT, PL	18
10903_3	est bon pour la résolution de conflits		75.3	81.3	93.5	CY, RO, BG	25
10903_4	est bon pour planifier et organiser le travail		73.3	83.3	95.4	CY, BG, RO	27
10903_5	m'encourage à participer aux décisions importantes		74.7	63.4	76.9	MT, IE, CY	5
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation : (seul. pour les employés)						
10904	Mon chef direct est une femme	20.7	19.0	28.5	39.7	EE, SE, UK	27
10905	Sur votre lieu de travail, il y a un salarié agissant en tant que représentant du personnel	n/a	44.7	45.3	72.2	FI, DK, SE	16
	Les affirmations suivantes s'applique à ma situation au cours des douze derniers mois de mon activité principale : (seul. employés)						
10906	J'ai été sujet à une évaluation formelle de ma performance au travail	n/a	66.7	42.0	61.9	CH, UK, NL	1
10908	J'ai discuté de problèmes liés au travail avec un représentant des employés		25.4	18.8	48.0	SE, FI, RO	10
10910 / 10911	Mon travail comporte :						
Attention: modifier!	Des cadences de travail élevées au moins un quart du temps	71.6	84.4	59.1	35.4	LV, PL, BG	28
	Des délais très stricts et très courts au moins un quart du temps	66.3	79.7	62.0	45.0	PT, LT, BG	28
	Je dois interrompre une tâche que je suis en train de faire pour en effectuer une autre non prévue	44.6	47.3	30.4	14.4	BG, LT, PL	26
10930	Généralement mon principal travail rémunéré implique :						
10930_1	une évaluation par vous-même de la qualité de votre travail personnel	85.5	80.3	72.8	89.1	EE, LV, DK	9
10930_2	de résoudre vous-même des problèmes imprévus	88.6	94.0	82.3	94.2	SE, CH, NL	2
10930_3 Attention: modifier!	des tâches monotones	22.9	29.4	44.8	24.5	MT, NL, AT	4

		Suisse		UE27	Etalon comparatif (moyenne des 3 pays en tête du classement)	3 pays en tête du classement	Position de la CH
N° de la question	Question	2005	2010	2010	2010	2010	2010
10931	Au travail, j'ai la possibilité de choisir ou de modifier :						
10931_1	l'ordre de mes tâches	73.9	78.6	66.0	86.4	MT, DK, FI	5
10931_2	mes méthodes de travail	82.4	81.9	67.3	85.1	MT, DK, SE	4
10931_3	ma cadence ou ma vitesse de travail	76.1	79.3	69.8	88.1	MT, FI, EE	7
11051	Les affirmations suivantes s'appliquent presque toujours / toujours à ma situation : (seul. pour les employés)						
11051_1	Mes collègues m'aident et me soutiennent si je le leur demande.	80.7	82.0	72.0	86.0	MT, FI, ES	6
11051_2	Mon manager / supérieur hiérarchique m'aide et me soutient si je le lui demande.	72.3	72.8	59.7	83.0	MT, IE, CY	10
11051_3	J'ai une influence sur le choix de mes collègues de travail.	33.9	32.5	27.4	47.3	LV, EE, FI	8
11051_4	Je peux faire des pauses quand je le souhaite.	59.5	61.8	47.7	62.7	FI, CH, DK	2
11051_5	J'ai le sentiment de faire un travail utile.	92.7	90.5	83.8	94.8	MT, DK, NL	4
11051_6	Mon travail implique des tâches qui sont en contradiction avec mes valeurs personnelles.	n/a	7.8	9.2	13.4	LU, IE, CZ	10
11051_7	Je peux influencer les décisions qui sont importantes pour mon travail.		57.4	40.2	56.9	CH, FI, DK	1
11055	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation : (seul. pour les employés)						
Attention: modifier!	Si je fais des erreurs dans mon travail, cela engendre toujours / la plupart du temps à des dommages physiques à d'autres personnes.	n/a	12.9	17.9	11.0	NL, CY, EE	5
	Si je fais des erreurs dans mon travail, cela engendre toujours / la plupart du temps une perte financière pour mon entreprise.	n/a	34.0	35.3	27.6	CY, IT, SE	11
11060	Les affirmations suivantes concernant mes compétences s'appliquent à ma situation :						
	Mes obligations correspondent à mes compétences actuelles.	49.4	49.8	55.3	65.2	PT, BG, FI	22
	J'ai les compétences nécessaires pour faire à des obligations plus exigeantes. .	31.0	33.5	31.8	47.6	RO, EL, CY	11
11110	Au cours des 12 derniers mois, pour améliorer vos compétences, vous avez participé à :						
11110_1	Une formation payée ou assurée par votre employeur ou par vous-même si vous êtes indépendant(e)	45.4	54.3	33.7	51.4	CH, FI, NL	1
11110_2	à une formation payée par vous-même	12.6	25.8	8.7	18.3	CH, ES, AT	1
11110_3	à une formation sur le terrain (collègues, superviseurs, etc.)	44.7	49.5	32.2	52.5	FI, SK, CH	3

		Suisse		UE27	Etalon comparatif (moyenne des 3 pays en tête du classement)	3 pays en tête du classement	Position de la CH
N° de la question	Question	2005	2010	2010	2010	2010	2010
11210_1	Au cours des douze derniers mois, j'ai été confronté(e) aux situations suivantes :						
11210_1	Discrimination liée à mon âge.	3.9	5.9	3.2	1.5	ES, IE, UK	28
11210_2	Discrimination liée à mon sexe.	n/a	3.7	1.7	0.6	LT, BG, PT	28
11210_4	Menaces et comportement humiliant	n/a	8.3	5.0	2.4	IT, PL, PT	28
11210_5	Violences physiques	n/a	0.9	1.9	0.3	IT, HU, LT	9
11210_7	Harcèlement sexuel	1.1	0.7	1.7	0.2	SL, LT, BG	13
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :						
	Mon état de santé général est très bon / bon.	n/a	86.8	78.3	89.1	IE, EL, CH	3
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation:						
20300	Je pense que ma santé ou ma sécurité sont mises en danger par mon travail.	22.4	20.4	24.2	16.2	DK, NL, IE	8
20310	Je pense que mon travail a une influence plutôt positive sur ma santé.	n/a	26.7	7.3	27.9	FI, SE, CH	3
	Je pense que mon travail a une influence plutôt négative sur ma santé.	n/a	20.9	25.0	14.1	IE, UK, NL	5
20320	Durant les 12 derniers mois, avez-vous souffert de l'un ou plusieurs des problèmes de santé suivants ?						
20320_1	Problèmes d'audition	n/a	6.7	6.2	3.4	EL, IE, CY	19
20320_2	Problèmes de peau		11.4	7.9	4.3	RO, BG, EL	24
20320_3	Maux de dos		49.3	46.1	29.6	IE, BG, UK	16
20320_4	Maux de tête, fatigue oculaire		46.9	38.8	24.7	IE, ES, NL	20
20320_5	Douleurs d'estomac		17.9	13.7	8.5	IE, MT, EL	25
20320_6	Difficultés respiratoires		8.4	5.8	4.1	DE, EL, IE	24
20320_7	Maladies cardio-vasculaires		5.8	4.7	1.0	MT, ES, IE	16
20320_8	Blessure(s)		17.0	8.9	4.5	MT, RO, CY	28
20320_9	Dépression ou anxiété		11.4	8.7	4.1	DE, AT, NL	18
20320_10	Problèmes d'insomnie ou difficultés à dormir		26.9	18.1	10.2	MT, ES, IE	26
20320_11	Douleurs musculaires dans les épaules, le cou ou dans les membres supérieurs		54.6	42.7	29.9	IE, BG, UK	26
20320_12	Douleurs musculaires dans les membres inférieurs: hanches, jambes, genoux, pieds		31.1	30.0	19.3	IE, DE, UK	12

		Suisse	UE27	Etalon comparatif (moyenne des 3 pays en tête du classement)	3 pays en tête du classement	Position de la CH
N° de la question	Question	2005	2010	2010	2010	2010
20500	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous travaillé alors que vous étiez malade ?					
Attention: modifier!	Oui	n/a	46.7	36.4	20.2	BG, IT, PT
	Je n'étais pas malade	n/a	8.3	7.2	29.4	RO, BG, EL
20521	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :					
20521_1	Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) bien et de bonne humeur la plupart du temps / tout le temps.	n/a	82.9	61.4	83.3	DK, CH, IE
20521_2	Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) calme et tranquille la plupart du temps / tout le temps.	n/a	67.3	53.4	70.8	IE, DK, CH
20521_3	Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) plein(e) d'énergie et vigoureux/se la plupart du temps / tout le temps.		53.0	53.5	66.3	ES, IE, NL
20521_4	Au cours des deux dernières semaines, ma vie quotidienne a été remplie de choses intéressantes la plupart du temps / tout le temps.		64.4	55.2	74.2	DK, NL, IE
	Les affirmations suivantes s'appliquent à ma situation :					
20600	Je pense que je pourrai faire le même travail qu'actuellement lorsque j'aurai 60 ans (seul. si la personne a moins de 60 ans).	68.1	68.6	58.7	71.9	NL, DE, CH
20700	D'une façon générale, je suis très satisfait(e) / satisfait(e) des conditions de travail de mon principal emploi rémunéré.	91.2	90.6	84.3	93.2	DK, UK, NL
20820	Les affirmations suivantes s'appliquent beaucoup / énormément à ma situation :					
20820_1	Je risque de perdre mon travail principal au cours des 6 prochains mois.	12.1	8.0	16.3	9.1	CH, LU, DK
Achtung: umgepolzt						
20820_2	Si je devais perdre ou quitter mon emploi actuel, il serait facile pour moi de	n/a	43.7	31.9	46.3	NL, DK, SE
20820_3	L'organisation pour laquelle je travaille me motive à donner ma meilleure performance professionnelle.		73.0	62.2	76.0	DK, CY, PT
99300	Au moins une à deux fois par semaine, je prends part aux activités suivantes en dehors du travail :					
99300_1	Activité bénévole ou caritative	15.6	16.9	7.1	16.9	NL, CH, SE
99300_2	Garde et éducation de mes enfants, petits-enfants	36.9	42.4	49.6	67.6	LV, EE, NL
99300_3	Cuisiner et s'occuper de tâches ménagères	84.3	88.9	77.6	93.9	FI, SE, DK
99300_4	S'occuper de personnes âgées ou handicapées de mon entourage	8.9	13.1	13.6	27.3	LV, EE, CZ
99300_5	Activités sportives, culturelles ou de loisirs hors de chez moi.	60.7	65.1	41.4	69.7	FI, NL, CH

		Suisse		UE27	Etalon comparatif (moyenne des 3 pays en tête du classement)	3 pays en tête du classement	Position de la CH
N° de la	Question	2005	2010	2010	2010	2010	2010
	L'affirmation suivante s'applique à ma situation :						
99600	En pensant au revenu mensuel total de mon ménage, mon foyer est en mesure de joindre les deux bouts facilement / assez facilement.	n/a	57.5	31.5	63.4	DK, SE, LU	4

11 Questionnaire

<00500> J'aimerais tout d'abord savoir quel est votre statut économique?

- <01> Travaille comme salarié, employeur ou à son compte ou en apprentissage
- <02> Travaille en tant que parent/conjoint aidant dans une entreprise familiale
- <03> sans emploi depuis moins de 12 mois
- <04> sans emploi depuis 12 mois ou plus
- <05> incapable de travailler à cause d'une maladie de longue durée ou d'un handicap
- <06> en congé parental ou autre congé
- <07> retraité
- <08> s'occup. du ménage/se charge d. courses e. de l'entretien de la maison
- <09> Elève (à l'école, l'université, etc.) / étudiant
- <10> Autre
- <98> Ne sait pas
- <99> Pas de réponse

<00300> Encodez le sexe du répondant

- <1> Homme
- <2> Femme

<00400> Quel âge avez-vous atteint lors de votre dernier anniversaire?

- <XX> ans
- <99> Pas de réponse

<10200>n Quel est le titre de la fonction de votre principal travail rémunéré? Par travail principal, nous entendons celui où vous effectuez le plus d'heures?

- <01> RECHERCHE AUTOMATIQUE dans la liste des métiers
- <90> SAISIE MANUELLE du métier
- <98> Ne sait pas
- <99> Pas de réponse

Les questions suivantes se réfèrent à votre emploi principal. Par emploi principal, nous entendons celui où vous effectuez le plus d'heures.

<10220> Etes-vous principalement...

- <1> indépendant sans salarié
- <2> indépendant avec salariés
- <3> Employé
- <4> Autre
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<10240> Quel est le secteur d'activité principal de l'entreprise ou de l'organisation pour laquelle vous travaillez? Et donc, que fait principalement votre entreprise?

- <01> Agriculture / forêt / pêche / élevage de poissons
- <02> Matières premières (ENQ.: sel, houille, pétrole, gaz)
- <03> Industrie / fabr. de marchandises (ENQ.: alimentation, machines, appareils, véhicules, métal...)
- <04> Alimentation en eau et énergie
- <05> Construction (logements, installations sanitaires, peinture, génie civil,...)
- <06> SERVICES

-
- <98> Ne sait pas
 - <99> Pas de réponse

<10245> Dans quel secteur précis des services votre entreprise ou succursale est-elle active?

- <07> Commerce (gros et détail; réparation de véhicules à moteurs et biens de consommation)
- <08> Hébergement et restauration
- <09> Services domestique
- <10> Transport, entreposage, poste (y.c. taxi, transports, télécomm.)
- <11> Banques, assurances (ENQ.: SANS les assurances sociales -> 13)
- <12> Immobilier, gérance, traitement, des données, recherche, services destinés aux entreprises (publicité, droit, architecte)
- <13> Administration publique, défense, assurances sociales
- <14> Enseignement et éducation
- <15> Santé, social,médico-social
- <16> Autres serv. publ./personnels (ENQ.: déchets / eau, fédérations,culture,sport, divertissement)
- <17> Ambassade, organisations internationale

Cinquième enquête européenne sur les conditions de travail

<10250> Travaillez-vous dans...

- <1> le secteur privé
- <2> le secteur public
- <3> Organisation ou entreprise mixte public - privé
- <4> Secteur à but non lucratif ou associatif, Organisations non gouvernementales
- <5> Autre
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<10261> Au total, combien de personnes travaillent dans la succursale ou l'entreprise au sein de laquelle vous travaillez ?

- <01> 1 (la personne travaille seule)
- <02> 2 à 4 personnes
- <03> 5 à 9 personnes
- <04> 10 à 49 personnes
- <05> 50 à 99 personnes
- <06> 100 à 249 personnes
- <07> 250 à 499 personnes
- <08> 500 et plus personnes
- <98> Ne sait pas
- <99> Pas de réponse

<10210> Depuis combien d'années êtes-vous dans votre société ou organisation?

- <XX> années
- <98> Ne sait pas
- <99> Pas de réponse

<10270> Combien de personnes travaillent sous votre direction, pour lesquelles les augmentations de salaire, les primes ou les promotions dépendent directement de vous ?

- <XXXX> Nombre de personnes :
- <0000> Aucune
- <9998> Ne sait pas
- <9999> Pas de réponse

<10280> Combien d'heures travaillez-vous d'habitude, par semaine, dans votre principal travail rémunéré?

- <XXX> Heures par semaine
- <998> Ne sait pas
- <999> Pas de réponse

<10281> Votre temps de travail est-il déterminé par votre contrat (contrat de travail)?

- <1> Oui, sur une base hebdomadaire
- <2> Oui, sur une base annuelle
- <3> Oui, temps de travail basé sur la confiance (ENQ.: sans contrôle de la part de l'employeur)
- <4> Non, pas de réglementation
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<10282> Combien d'heures par semaine devez-vous travailler selon votre contrat?

- <XXX> Heures par semaine
- <998> Ne sait pas
- <999> Pas de réponse

<10283> Combien d'heures par an devez-vous travailler d'après votre contrat?

- <XXXX> Heures par an
- <9998> Ne sait pas
- <9999> Pas de réponse

<10284> Si vous considérez votre temps de travail sur l'ensemble de l'année, avez vous travaillé plus que ce qui était convenu dans votre contrat?

- <1> Oui
- <2> Non
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

Cinquième enquête européenne sur les conditions de travail

<10285> Et qu'est-ce qui correspond le mieux à votre situation?

<1> Oui, c'est vrai

<8> Ne sait pas

<2> Non, ce n'est pas vrai

<9> Pas de réponse

< Ces heures supplémentaires sont comptées.

< Ces heures supplémentaires sont payées.

< Ces heures supplémentaires sont compensées, par exemple par des congés

<10301> Je vous cite maintenant quelques situations auxquelles on peut être exposé dans son travail. Dites-moi je vous prie, à chaque fois, à quelle fréquence vous êtes exposé à ces situations dans votre activité principale. Vous pouvez me dire "tout le temps ou presque tout le temps", "environ les trois quarts du temps", "environ la moitié du temps", "environ le quart du temps" ou "jamais ou presque jamais".

<1> Tout le temps o.presque tout le temps

<2> Environ les trois quarts du temps

<3> Environ la moitié du temps

<4> Environ le quart du temps

<5> Jamais o.presque jamais

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

< Des vibrations provoquées par des outils manuels, machines, etc.

< Des bruits si forts que vous devez élever la voix pour parler aux gens

< Des températures qui vous font transpirer même si vous ne travaillez pas

< Des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur

< Ne pas avoir une vue à l'extérieur, p.ex. en travaillant dans une chambre sans fenêtres

< Resp.d.fumées, des vapeurs telles que d.vapeurs de soudure ou d'échappement,d.poussière:telle q.la pouss.de bois ou la pouss.minérale etc.

< Respirer des vapeurs telles que des dissolvants et des diluants

< Etre en contact avec ou manipuler des produits ou des substances chimique

< Tabagisme passif: inhalation de fumée dégagée par des cigarettes de fumeurs à proximité

<10311> A quelle fréquence les situations suivantes surviennent-elles dans votre profession principale? Vous pouvez à nouveau me dire "tout le temps ou presque tout le temps", "environ les trois quarts du temps", "environ la moitié du temps", "environ le quart du temps" ou "jamais ou presque jamais".

- <1> Tout le temps ou presque tout le temps
- <2> Environ les trois quarts du temps
- <3> Environ la moitié du temps
- <4> Environ le quart du temps
- <5> Jamais ou presque jamais

- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

- < Des positions douloureuses ou fatigantes
- < De soulever ou de déplacer des personnes
- < De porter ou déplacer des charges lourdes
- < De rester debout
- < De travailler avec des ordinateurs: PC, réseau, unité centrale
- < D'être en contact direct avec des gens qui ne sont pas des salariés d.votre lieu travail tels q.clients, passagers, élèves, patients, etc.

<10320> Comment jugez-vous votre niveau d'information sur les risques pour la santé et la sécurité liés à l'exécution de votre travail ? Diriez-vous que vous êtes...

- <1> très bien informé
- <2> bien informé
- <3> pas très bien informé OU
- <4> pas du tout bien informé
- <7> Ne s'applique pas
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<10400> Au total, combien de minutes passez-vous normalement, par jour, pour aller de chez vous à votre lieu de travail, l'aller-retour compris?

- <XXX> Nombre de minutes par jour
- <998> Ne sait pas
- <999> Pas de réponse

Cinquième enquête européenne sur les conditions de travail

<10500> Habituellement, combien de fois par mois travaillez-vous durant la nuit, soit au moins 2 heures entre, 10 h du soir et 5 h du matin?

- <XX> nuits par mois
- <00> Jamais
- <98> Ne sait pas
- <99> Pas de réponse

<10501> Et combien de fois par mois travaillez-vous en soirée, soit au moins 2 heures entre 6 heures et 10 heures du soir?

- <XX> soirées par mois
- <00> Jamais
- <98> Ne sait pas
- <99> Pas de réponse

<10502> Et combien de fois par mois travaillez-vous le dimanche?

- <XX> dimanches par mois
- <00> Jamais
- <98> Ne sait pas (spontané)
- <99> Pas de réponse

<10503> Et combien de fois par mois effectuez-vous des journées de plus de 10 heures ?

- <XX> journées par mois
- <00> Jamais
- <98> Ne sait pas
- <99> Pas de réponse

<10700> Je vous cite maintenant quelques affirmations relatives aux horaires de travail. Dites-moi je vous prie, à chaque fois, si ces affirmations s'appliquent à vos horaires de travail. Travaillez-vous...

<1> Oui

<2> Non

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

< Le même nombre d'heures chaque jour

< Selon des horaires fixes

< Travail par roulement

<10701> Et quel travail par roulement faites-vous exactement? Est-ce...

<1> En horaire fractionné, avec une coupure de 4 heures au moins

<2> En roulement permanent: matin, après-midi ou nuit

<3> en alternance/roulement tournant

<4> Autre

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

<10800> De quelle manière sont fixés vos horaires ?

<1> Ils sont fixés par l'entreprise, sans possibilités de changements

<2> Le choix vous est donné entre plusieurs horaires de travail fixes, déterminés par l'entreprise

<3> Vous pouvez adapter vos horaires de travail dans une certaine limite OU

<4> Vos horaires de travail sont entièrement déterminés par vous-même

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

Cinquième enquête européenne sur les conditions de travail

<10802> Comment la durée de votre travail quotidien ou hebdomadaire est-elle comptabilisée?

Y a-t-il une horloge de timbrage/ un système technique ou électronique de saisie du temps de travail ?

<1> Oui

<2> Non

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

<10803> Les temps de travail sont-ils enregistrés par vos supérieurs?

<1> Oui

<2> Non

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

<10804> Est-ce-que vous notez votre temps de travail vous-même?

<1> Oui, volontairement

<2> Oui, j'y suis tenu

<3> Non

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

<10805> Votre supérieur contrôle-t-il vos relevés d'heures?

<1> Oui, régulièrement

<2> Oui, de temps à autre

<3> Non

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

<10806> N'y a-t-il aucun enregistrement de vos temps de travail?

<1> C'est vrai

<2> Si, il y a une possibilité d'enregistrement

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

Je vous cite encore une fois quelques affirmations relatives au temps de travail. Dites-moi je vous prie, à chaque fois, la mesure dans laquelle ces affirmations sont vraies pour vous personnellement. Pour vos réponses, veuillez utiliser une échelle de 1 à 5. 1 signifie "pas du tout vrai", 5 signifie "tout à fait vrai". Les valeurs intermédiaires vous permettent de nuancer votre jugement.

<10810> Je peux sans problème rentrer plus tôt à la maison ou venir Travailler plus tard, ou encore reprendre des heures supplémentaires, sans avoir à craindre que ce soit interprété négativement.

<1> pas du tout vrai

<2>

<3>

<4>

<5> tout à fait vrai

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

<10814> Je peux pleinement utiliser la marge de manœuvre prévue dans l'organisation de mon temps de travail.

<1> pas du tout vrai

<2>

<3>

<4>

<5> Tout à fait vrai

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

Cinquième enquête européenne sur les conditions de travail

<10831> Vous m'avez dit précédemment que vous pouvez dans une certaine mesure fixer vous-même vos temps de travail. Dans quelle mesure vos temps de travail dépendent-ils de votre supérieur ? Pour votre réponse, veuillez s'il vous plaît utiliser une échelle de 1 à 5. 1 signifie "pas du tout" et 5 signifie "très fortement". Les valeurs intermédiaires vous permettent de nuancer votre jugement.

<1> Pas du tout

<2>

<3>

<4>

<5> Très fortement

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

<10832> Dans quelle mesure vos temps de travail dépendent-ils de vos tâches ou des objectifs que vous devez atteindre ?

<1> Pas du tout

<2>

<3>

<4>

<5> Très fortement

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

<10833> Dans quelle mesure vos temps de travail dépendent-ils d'autre chose, par ex. de vos collègues, des autres départements, des clients, des heures d'ouverture?

<1> Pas du tout

<2>

<3>

<4>

<5> Très fortement

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

<10840> Y'a t-il régulièrement des changements dans vos horaires de travail?

<1> Oui

<2> Non

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

<10841> Combien de temps à l'avance en êtes vous informés?

<1> Le jour même

<2> La veille

<3> Plusieurs jours à l'avance

<4> Plusieurs semaines à l'avance

<6> Autre

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

<10850> En général, votre horaire de travail s'accorde-t-il très bien, assez bien, pas très bien ou pas bien du tout avec vos engagements sociaux et familiaux en dehors de votre travail ?

<1> très bien

<2> bien

<3> pas très bien

<4> pas bien du tout

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

Cinquième enquête européenne sur les conditions de travail

<10860> Au cours des 12 derniers mois, combien de fois vous est-il arrivé de travailler sur votre temps libre afin de répondre aux exigences de votre travail?

- <1> Presque chaque jour
- <2> Une ou deux fois par semaine
- <3> Une ou deux fois par mois
- <4> Moins souvent
- <5> Jamais

- <7> Pas applicable
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de Rep.

<10870> Êtes-vous satisfait de la manière dont votre temps de travail est réglé dans votre entreprise/organisation? Pour vos réponses, veuillez utiliser une échelle de 1 à 5. 5 signifie "très satisfait", 1 signifie "très insatisfait". Les valeurs intermédiaires vous permettent de nuancer votre jugement. Etes-vous...

- | | |
|--------------------|----------------------|
| <5> Très satisfait | <1> Très insatisfait |
| <4> | ----- |
| <3> | <8> Ne sait pas |
| <2> | <9> Pas de réponse |

<10880> Convenez-vous avec votre chef d'objectifs impératifs que vous devez atteindre dans un certain délai?

- <1> Oui
 - <2> Non
-
- <8> Ne sait pas
 - <9> Pas de réponse

<10881> Si vous pensez à la dernière année: laquelle de ces affirmations est juste?

- <1> Je n'ai pas atteint mes objectifs
- <2> J'ai partiellement atteint mes objectifs
- <3> J'ai atteint mes objectifs OU
- <4> J'ai dépassé mes objectifs

- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

Je vous cite maintenant quelques affirmations qui décrivent les relations que vous entretenez avec votre employeur et votre/vos supérieurs. Dites-moi je vous prie, à chaque fois, la mesure dans laquelle l'affirmation est vraie pour votre relation avec votre/vos supérieurs. Pour vos réponses, veuillez utiliser une échelle de 1 à 5. 1 signifie "pas du tout vrai", 5 signifie "tout à fait vrai". Les valeurs intermédiaires vous permettent de nuancer votre jugement.

<10901> Mon chef adapte mon volume de travail de telle sorte que je puisse le faire dans le temps de travail convenu contractuellement.

<1> pas du tout vrai

<2>

<3>

<4>

<5> tout à fait vrai

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

<10902> La seule chose qui intéresse mon chef est que le travail soit fait; il se moque de savoir combien de temps cela me prend et quand je le fais.

<1> pas du tout vrai

<2>

<3>

<4>

<5> tout à fait vrai

<8> Ne sait pas

<9> Pas de réponse

<10903> Je vous cite maintenant quelques affirmations relatives à votre/vos supérieur/s. Dites-moi je vous prie si elles s'appliquent ou pas en général. Votre responsable / superviseur immédiat ...

<1> Oui

<8> Ne sait pas

<2> Non

<9> Pas de réponse

< Vous fournit des commentaires sur votre travail

< Vous respecte en tant que personne

< Est bon pour la résolution de conflits

< Est bon pour planifier et organiser le travail

< Vous encourage à participer aux décisions importantes

Cinquième enquête européenne sur les conditions de travail

<10904> Votre chef direct est-il un homme ou une femme?

- <1> Un homme
- <2> Une femme
- <7> Ne s'applique pas

- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<10905> Sur votre lieu de travail, y a-t-il un salarié agissant en tant que représentant du personnel ?

- <1> Oui
- <2> Non

- <8> Ne sait pas. / Sans opinion
- <9> Pas de réponse

<10906> Au cours des douze derniers mois de votre activité principale, avez-vous ...?

- <1> Oui
- <2> Non
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

- < Été sujet à une évaluation formelle de votre performance au travail?
- < Discuté de problèmes liés au travail avec votre chef/patron?
- < Discuté de problèmes liés au travail avec un représentant des employés?

<10910> Et à quelle fréquence votre travail comporte-t-il des cadences de travail élevées?

- <1> Tout le temps
- <2> Presque tout le temps
- <3> Environ les trois quarts du temps
- <4> Environ la moitié du temps
- <5> Environ le quart du temps
- <6> Presque jamais
- <7> Jamais

- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<10911> Et à quelle fréquence votre activité vous oblige-t-elle à de travailler selon des délais très stricts et très courts ?

- <1> Tout le temps
- <2> Presque tout le temps
- <3> Environ les trois quarts du temps
- <4> Environ la moitié du temps
- <5> Environ le quart du temps
- <6> Presque jamais
- <7> Jamais
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<10920> A quelle fréquence devez-vous interrompre une tâche que vous êtes en train de faire pour en effectuer une autre non prévue?

- <1> Très souvent
- <2> Assez souvent
- <3> Occasionnellement OU
- <4> Jamais
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<10921> Pour votre travail, ces interruptions sont-elles... ?

- <1> perturbantes
- <2> positives OU
- <3> sans conséquences
- <7> Pas approprié
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<10930> Généralement, votre principal travail rémunéré implique-t-il ou non les tâches suivantes ?

- <1> Oui <2> Non <8> Ne sait pas <9> Pas de réponse

- < une évaluation par vous-même de la qualité de votre travail personnel
- < de résoudre vous-même des problèmes imprévus
- < des tâches monotones

Cinquième enquête européenne sur les conditions de travail

<10931> Avez-vous ou non la possibilité de choisir ou de modifier les choses suivantes ?

<1> Oui <2> Non <8> Ne sait pas <9> Pas de réponse

- < L'ordre de vos tâches
- < Vos méthodes de travail
- < Votre cadence ou vitesse de travail

Je vous cite maintenant quelques affirmations décrivant plus précisément vos conditions de travail. Dites-moi je vous prie, à chaque fois, la mesure dans laquelle vous êtes d'accord avec l'affirmation relative à votre travail dans votre profession principale.

<11010> Le salaire, la reconnaissance et les gratifications que je reçois ne sont pas en rapport avec les efforts que je fournis. Pour votre réponse, veuillez utiliser une échelle de 1 à 5. 1 signifie "pas du tout d'accord", 5 signifie "tout à fait d'accord". Les valeurs intermédiaires vous permettent de nuancer votre jugement.

<1> Je ne suis pas du tout d'accord
<2>
<3>
<4>
<5> Je suis tout à fait d'accord
<8> Ne sait pas
<9> Pas de réponse

<11020> A quelle fréquence recevez-vous des instructions qui ne sont pas claires?

<1> Très rarement/jamais
<2> Rarement: environ 1 x par mois
<3> Occasionnellement: environ 1 x par semaine
<4> Souvent: plusieurs fois par semaine
<5> Très souvent: une à plusieurs fois par jour
<8> Ne sait pas
<9> Pas de réponse

<11030> Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante? Pour votre réponse, veuillez utiliser à nouveau une échelle de 1 à 5. 1 signifie "pas du tout d'accord", 5 signifie "tout à fait d'accord". Les valeurs intermédiaires vous permettent de nuancer votre jugement: Dans mon travail, je ne dispose pas souvent des informations, matériaux et outils de travail nécessaires ou ils ne fonctionnent pas comme ils devraient.

- <1> Je ne suis pas du tout d'accord
- <2>
- <3>
- <4>
- <5> Je suis tout à fait d'accord
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<11040> Dans votre travail, à quelle fréquence devez-vous manifester des sentiments qui ne coïncident pas avec ceux que vous éprouvez véritablement ?

- <1> Très rarement/jamais
- <2> Rarement c.à.d. environ 1 x par semaine
- <3> Occasionnellement c.à.d. environ 1 x par jour
- <4> Souvent c.à.d. plusieurs fois par jour
- <5> Très souvent c.à.d. plusieurs fois par heure
- <8> Ne sait pas.
- <9> Pas de réponse

<11051> Pour votre réponse à chacune des affirmations suivantes, veuillez choisir ce qui s'applique le mieux à votre travail et à votre domaine d'activité. Vous pouvez me dire "presque toujours", "souvent", "parfois", "rarement" ou "presque jamais".

- | | |
|----------------------------------|------------------------------|
| <5> Toujours ou presque toujours | <1> Presque jamais ou jamais |
| <4> Souvent | ----- |
| <3> Parfois | <8> Ne sait pas |
| <2> Rarement | <9> Pas de réponse #e |

- < Vos collègues vous aident et vous soutiennent
- < Votre manager / supérieur hiérarchique vous aide et vous soutient
- < Vous avez une influence sur le choix de vos collègues de travail
- < Vous pouvez faire une pause quand vous le souhaitez
- < Vous avez le sentiment de faire un travail utile

Cinquième enquête européenne sur les conditions de travail

<11052>

- < Votre travail implique des tâches qui sont en contradiction avec vos valeurs personnelles
- < Vous pouvez influencer les décisions qui sont importantes pour votre travail

<5> Presque toujours	<1> Presque Jamais
<4> Souvent	-----
<3> Parfois	<8> Ne sait pas
<2> Rarement	<9> Pas de réponse#e

<11055>

Je vous cite maintenant deux affirmations. Dites-moi je vous prie si elles sont toujours, la plupart du temps, rarement ou jamais vraies.
Si vous faites des erreurs dans votre travail, cela causerait-il ...

<1> Toujours	<3> Parfois	<5> Jamais	<8> Ne sait pas.
<2> La plupart du temps	<4> Rarement		<9> Pas de réponse

- < Des dommages physiques à d'autres personnes ?
- < Une perte financière pour votre entreprise ?

<11060> Laquelle des propositions suivantes décrit le mieux votre niveau de compétences dans l'exécution de votre travail?

- <1> J'ai besoin d'une formation complémentaire pour me permettre de faire face à mes obligations
- <2> Mes obligations correspondent assez bien à mes compétences actuelles
- <3> J'ai les compétences nécessaires pour faire face à des obligations plus exigeantes
- <8> Ne sait pas (spontané)
- <9> Pas de réponse

<11110> Au cours des 12 derniers mois, avez-vous bénéficié d'une ou de plusieurs des mesures de perfectionnement suivantes pour l'amélioration de vos aptitudes?

<1> Oui	<8> Ne sait pas
<2> Non	<9> Pas de réponse

- < Formation payée ou assurée par votre employeur - ou par vous-même si vous êtes indépendant
- < Formation payée par vous-même
- < Formation sur le terrain (collègues, superviseurs, etc.)

<11210> Au cours des douze derniers mois, avez-vous, au travail, fait l'objet...?

- | | |
|---------|--------------------|
| <1> Oui | <8> Ne sait pas |
| <2> Non | <9> Pas de réponse |

< de discrimination liée à votre âge
< de discrimination liée à votre sexe
< violences verbales
< menaces et comportement humiliant
< de violences physiques
< intimidations/ harcèlement moral/mobbing
< de harcèlement sexuel

<20000> Au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence vous êtes-vous senti stressé?

- <1> Jamais,
<2> Parfois,
<3> Souvent OU
<4> Très souvent
<8> Ne sait pas
<9> Pas de réponse

<20100> Dans quelle mesure l'affirmation suivante est-elle vraie en ce qui vous concerne: Dans mon travail, j'ai de plus en plus souvent le sentiment d'être vidé émotionnellement. Est-ce...

- <1> Entièrement faux
<2> Plutôt faux
<3> Plutôt vrai
<4> Entièrement vrai
<8> Ne sait pas
<9> Pas de réponse

Cinquième enquête européenne sur les conditions de travail

<20120> Vous sentez-vous en état de maîtriser votre stress ?

- <1> Entièrement
- <2> Assez bien
- <3> Plutôt mal
- <4> Pas du tout
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

Venons-en maintenant au thème du travail et de la santé.

<20210> Quel est votre état de santé en général ? Diriez-vous qu'il est...

- <1> Très bon
- <2> Bon
- <3> Ni bon ni mauvais
- <4> Mauvais
- <5> Très mauvais
- <8> Ne sait pas / Sans opinion (spontané)
- <9> Pas de réponse (spontané)

<20300> Pensez-vous que votre santé ou votre sécurité sont mises en danger par votre travail, et donc par votre environnement de travail, vos collègues ou les activités que vous exercez?

- <1> oui
- <2> non
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<20310> Pensez-vous que votre travail, et donc votre environnement de travail, vos collègues ou les activités que vous exercez ont une influence sur votre santé?

- <1> Oui, principalement positive
- <2> Oui, principalement négative
- <3> Non
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<20320> Durant les 12 derniers mois, avez-vous souffert de l'un ou plusieurs des problèmes de santé suivants?

- | | |
|---------|--------------------|
| <1> Oui | <8> Ne sait pas |
| <2> Non | <9> Pas de réponse |

- < Problèmes d'audition
- < Problèmes de peau
- < Maux de dos
- < Maux de tête, fatigue oculaire
- < Douleurs d'estomac
- < Difficultés respiratoires
- < Maladies cardio-vasculaires
- < Blessure(s)
- < Dépression ou anxiété
- < Problèmes d'insomnie ou difficultés à dormir
- < Douleurs musculaires dans les épaules, le cou ou dans les membres supérieurs
- < De douleurs musculaires dans les membres inférieurs: hanches, jambes, genoux, pieds,...
- < Autre

<20400> Dans votre principal travail rémunéré, au cours des douze derniers mois, avez-vous déjà été absent pour l'une des raisons suivantes?

- | | |
|---------|----------------------|
| <1> Oui | <8> Ne sait pas |
| <2> Non | <9> Pas de réponse#e |

- < Des problèmes de santé
- < Autres raisons

<20410> Sur les 12 derniers mois, combien de jours au total avez-vous été absent du travail pour des raisons de santé?

- <XXX> Nombre de jours
- <998> Ne sait pas
- <999> Pas de réponse

<20420> Parmi les jours d'absence évoqué ci-dessus, pouvez-vous me dire combien d'entre eux étaient attribuables ...?

- < à un ou des accident(s) de travail
- < à des problèmes de santé causés par votre travail
- <998> Ne sait pas
- <999> Pas de réponse

Cinquième enquête européenne sur les conditions de travail

<20500> Au cours des 12 derniers mois, avez-vous travaillé alors que vous étiez malade ?

- <1> Oui
- <2> Non
- <7> Je n'étais pas malade
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<20510> Et pendant combien de jours au total, au cours des 12 derniers mois, vous êtes-vous rendu au travail alors que vous étiez malade?

- <XXX> jours
- <998> Ne sait pas
- <999> Pas de réponse

<20520> Je vous cite maintenant quelques affirmations qui peuvent décrire la manière dont vous vous êtes senti au cours des 2 dernières semaines. Dites-moi je vous prie, à chaque fois, la mesure dans laquelle elles s'appliquent à vous. Vous pouvez me dire "tout le temps", "la plupart du temps", "plus de la moitié du temps", "moins de la moitié du temps", "à certain moments" ou "jamais".

- | | |
|---------------------------------|------------------------------------|
| <1> Tout le temps | <5> A certains moments |
| <2> La plupart du temps | <6> Jamais |
| <3> Plus de la moitié du temps | ----- |
| <4> Moins de la moitié du temps | <8> Ne sait pas/<9> Pas de réponse |

- < Je me suis senti(e) bien et de bonne humeur
- < Je me suis senti(e) calme et tranquille
- < Je me suis senti(e) plein(e) d'énergie et vigoureux(se)
- < Ma vie quotidienne a été remplie de choses intéressantes

<20600> Pensez-vous que vous pourrez faire le même travail qu'actuellement lorsque vous aurez 60 ans ?

- <1> oui, je le pense
- <2> non, je ne le pense pas
- <3> non, je ne le voudrais pas
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<20700> D'une façon générale, êtes-vous très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait ou pas du tout satisfait des conditions de travail de votre principal emploi rémunéré?

- <1> très satisfait
- <2> satisfait
- <3> plutôt insatisfait OU
- <4> pas du tout satisfait
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<20800> Avez-vous changé d'employeur au cours des douze derniers mois parce que votre travail vous pesait trop?

- <1> Oui
- <2> Non
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<20810> Comment évaluez-vous la probabilité que vous changiez d'employeur au cours de l'année qui vient parce que votre travail vous pèse trop? Est-ce...

- <1> très faible
- <2> assez faible
- <3> moyen
- <4> assez grande
- <5> très grande
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<20820> A quel point êtes-vous d'accord ou pas avec les affirmations suivantes décrivant certains des aspects de votre travail? Pour vos réponses, veuillez utiliser une échelle de 1 à 5. 5 signifie "tout à fait d'accord", 1 signifie "pas du tout d'accord". Les valeurs intermédiaires vous permettent de nuancer votre jugement.

Tout à fait d'accord <5> <4> <3> <2> <1> Absolument pas d'accord
<8> Ne sait pas <9> Pas de réponse

- < Je risque de perdre mon travail principal au cours des 6 prochains mois
- < Si je devais perdre ou quitter mon emploi actuel, il serait facile pour moi de trouver un emploi avec un salaire similaire
- < L'organisation pour laquelle je travaille me motive à donner ma meilleure performance professionnelle

Cinquième enquête européenne sur les conditions de travail

J'aimerais maintenant vous poser quelques questions relatives à la manière dont certaines personnes réagissent aux charges subies à leurs postes de travail. Même si vous ressentez ces questions comme désagréables, je vous prie d'y répondre de manière aussi ouverte que possible. Toutes vos informations seront bien entendu traitées de manière strictement confidentielle et anonyme.

<21010> Connaissez-vous personnellement dans votre environnement de travail une personne, par ex. un collègue de travail qui, bien qu'en bonne santé, prend à cause du travail des médicaments ou d'autres substances, par ex. des drogues légales ou illégales?

- <1> Oui, une personne
- <2> Oui, plusieurs personnes
- <3> Non
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<21020> Quelqu'un vous a-t-il déjà recommandé des médicaments ou des substances pour améliorer vos performances ou votre humeur?

- <1> Oui
- <2> Non
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<21021> De qui est provenue cette recommandation?

- <1> De votre employeur
- <2> D'un collègue de travail
- <3> D'autres personnes: notamment médias, pharmacien, famille, amis et connaissances en dehors du travail
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<21030> Avez-vous pris des médicaments ou d'autres substances p.e. drogues légales ou illégales au cours des douze derniers mois

- <1> Oui
- <2> Non
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

< pour augmenter vos performances intellectuelles ou améliorer votre humeur au travail?

< pour augmenter vos performances physiques au travail?

< pour pouvoir travailler malgré des douleurs?

< pour pouvoir déconnecter après le travail ou dormir et être en forme le lendemain pour reprendre le travail?

<21031> À quelle fréquence avez-vous pris, ou prenez-vous, des médicaments ou d'autres substances?

- <1> Exceptionnellement
- <2> Plus que 3 fois dans les 12 derniers mois OU
- <3> Régulièrement
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<21035> Quelles seraient pour vous, personnellement, les raisons valables qui justifieraient la prise de médicaments ou d'autres substances pour être en forme au le travail?

- <01> Améliorer la mémoire et la concentration
- <02> Atténuer la fatigue pendant le travail
- <03> Troubles du sommeil
- <04> Pression des délais
- <05> Situations énervantes et stress
- <06> Conflits
- <07> Forte concurrence
- <08> Mauvaise humeur
- <09> Nervosité, angoisse
- <10> Douleurs
- <11> Volonté d'être plus cordial avec les clients, les collègues, les chefs
- <97> Hors de question
- <98> Ne sait pas
- <99> Pas de réponse
- <90?> Autres raisons (INT: NOTER!)

<21040> Connaissez-vous quelqu'un dans votre environnement de travail qui boit pendant les heures de travail? (ENQ.: excepté en cas d'événements festifs, mais Y COMPRIS des personnes qui y sont tenues par leur profession, par ex. des vendeurs de vin!)

- <1> Oui
- <2> Non
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

Cinquième enquête européenne sur les conditions de travail

<21041> Avez-vous bu de l'alcool durant vos heures de travail au cours des douze derniers mois (ENQ.: excepté en cas d'événements festifs, mais Y COMPRIS pour les personnes qui y sont tenues par leur profession, par ex. des vendeurs de vin!)

- <1> Oui
- <2> Non
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

Pour terminer cette interview, j'ai encore quelques questions relatives à votre personne.

<99100> Quel est le plus haut niveau d'études ou de formation que vous avez terminé avec succès?

- <02> Ecole primaire
- <03> Ecole secondaire / 10e année scolaire / cycle d'orientation
- <04> Ecole supérieure de diplôme / préapprentissage
- <05> Apprentissage / formation professionnelle
- <06> Maturité gymnasiale / professionnelle
- <07> Formation en soins infirmiers / maturité professionnelle après l'apprentissage / maturité gymnasiale pour adultes
- <08> Haute école spécialisée/diplôme de maîtrise/dipl.féd. technique
- <09> Haute école technique, université, école polytechnique, diplôme universitaire postgrade
- <10> Doctorat
- <01> Aucune formation
- <98> Ne sait pas
- <99> Refus

<99301> Combien d'heures par jour êtes-vous impliqué dans l'une ou l'autre de ces activités suivantes en dehors du travail? Vous pouvez me dire à chaque fois "au moins 1 heure chaque jour", "moins d'une heure chaque jour ou tous les 2 jours", "1 ou 2 fois par semaine", "1 ou 2 fois par mois", "1 ou 2 fois par an" ou "jamais".

- | | |
|---|------------------------|
| <1> 1 heure ou + chaque jour | <5> 1 ou 2 fois par an |
| <2> Moins d'1 heure chaque jour ou tous les 2 jours | <6> Jamais |
| <3> 1 ou 2 fois par semaine | <8> Ne sait pas |
| <4> 1 ou 2 fois par mois | <9> Pas de réponse |

- < activité bénévole ou caritative
- < Garde et éducation de vos enfants, petits-enfants
- < cuisiner et s'occuper de tâches ménagères
- < S'occuper de personnes âgées ou handicapées de votre entourage
- < Activités sportives, culturelles ou de loisirs hors de chez vous

<99400> La question suivante sera elle aussi traitée de manière strictement confidentielle:

Quel est actuellement le montant moyen du revenu net mensuel que vous rapporte votre profession principale?

- <01> 1'600.- francs ou moins
- <02> 1'601.- Fr. à 2'800.- francs
- <03> 2'801.- Fr. à 3'500.- francs
- <04> 3'501.- Fr. à 4'100.- francs
- <05> 4'101.- Fr. à 4'600.- francs
- <06> 4'601.- Fr. à 5'000.- francs
- <07> 5'001.- Fr. à 5'600.- francs
- <08> 5'601.- Fr. à 6'500.- francs
- <09> 6'501.- Fr. à 8'100.- francs
- <10> Plus de 8'100.- francs
- <98> Ne sait pas
- <99> Pas de réponse

<99500> Votre salaire est-il dépendant de votre rendement au travail?

- <1> Oui
- <2> Non
- <8> Ne sait pas
- <9> Pas de réponse

<99600> En pensant au revenu mensuel total de votre ménage, votre foyer est-il en mesure de joindre les deux bouts ...?

- <1> Très facilement
- <2> Facilement
- <3> Assez facilement
- <4> Avec quelques difficultés
- <5> Avec difficulté
- <6> Avec de grandes difficultés
- <8> Ne sait pas. / Sans opinion (spontané)
- <9> Pas de réponse (spontané)

Cinquième enquête européenne sur les conditions de travail

Nous sommes parvenus ainsi au terme de notre interview. Je vous remercie vivement de votre participation à cette enquête suisse sur le thème des "conditions de travail".

Il peut arriver que nous devions vous rappeler brièvement pour une question complémentaire ou une demande de précisions. Mais ce n'est que rarement nécessaire. Je vous souhaite une excellente soirée.

<1> N'y voit aucun inconvénient

<2> Refuse catégoriquement

